

Budget voté 2002

Economie, finances et industrie

Note explicative

Le budget voté de 2002 est le premier budget exprimé en euros.

- 1) Le budget voté est présenté par chapitre, le plus souvent décrit en quatre ou cinq parties :
 - les chapitres de dépenses ordinaires comportent en principe une présentation des crédits de la loi de finances, par article, puis une présentation détaillée des crédits par paragraphe, une partie d'analyse des crédits et des éléments d'information sur l'exécution. Des annexes peuvent être ajoutées ;
 - les chapitres de dépenses en capital comportent une répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année, une prévision de répartition des AP nouvelles, puis une description des dispositifs et textes de référence, le calcul des crédits de paiement restant à ouvrir, les transferts et répartitions non soldés et des éléments d'information sur l'exécution.
- 2) Les sommes figurant dans le présent fascicule sont exprimées en euros, sauf indication contraire.
- 3) La valeur du point d'indice majoré prise en compte pour le calcul des crédits de rémunération est de 52,0638 €
- 4) Dans le développement des chapitres de personnel, la dépense annuelle théorique n'est mentionnée que lorsqu'elle est d'un montant différent de celui des crédits. Les tableaux d'emplois et d'indemnités apparaissent dans la troisième partie "Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique" de chaque chapitre. Par dépense annuelle théorique, on entend, pour les rémunérations principales, le produit de l'indice majoré moyen par l'effectif et la valeur du point, et, pour les chapitres indemnitaires, le produit du taux moyen par l'effectif.
- 5) Le budget voté ne retrace pas l'ensemble des paragraphes de la nomenclature d'exécution.
- 6) En ce qui concerne le tableau des éléments d'information sur les crédits disponibles des chapitres de dépenses de capital, le montant des AP disponibles et celui des CP disponibles n'ont pas lieu d'être rapprochés, bien qu'ils figurent sur une même ligne. On entend en effet par AP disponibles celles qui n'ont été ni affectées ni déléguées et par CP disponibles ceux qui n'ont pas fait l'objet de paiement ; les CP disponibles sont destinés à couvrir l'ensemble des AP, qu'elles aient ou non été déléguées, affectées ou engagées, et non les seules AP disponibles.

Table des matières

I. Récapitulations des crédits	5
Crédits par titre et partie.....	7
Crédits et effectifs par agrégat et titre	9
Crédits par chapitre et article	11
II. Analyse des crédits	27
Dépenses ordinaires	29
Dépenses en capital	351
III. Documents annexes	439
Crédits ouverts à titre non reconductible	441
Récapitulation générale des emplois budgétaires	443
Récapitulation détaillée des emplois budgétaires	445
Récapitulation détaillée des emplois budgétaires par corps.....	469
Présentation des dépenses, par agrégat et titre	485
Présentation économique des dépenses.....	489
Tableau récapitulatif des crédits et des effectifs sur 5 ans	493
Récapitulation des prévisions de fonds de concours.....	503

I. Récapitulations des crédits

Crédits par titre et partie

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Dépenses ordinaires		13.156.703.556
Titre III - Moyens des services		10.947.981.512
1ère partie - Personnel. Rémunérations d'activité		6.311.834.555
2ème partie - Personnel en retraite. Pensions et allocations		1.836.767.307
3ème partie - Personnel en activité et en retraite. Charges sociales		488.852.639
4ème partie - Matériel et fonctionnement des services		1.000.735.914
6ème partie - Subventions de fonctionnement		171.547.174
7ème partie - Dépenses diverses		1.138.243.923
Titre IV - Interventions publiques		2.208.722.044
1ère partie - Interventions politiques et administratives		9.118.738
2ème partie - Action internationale		89.100.000
3ème partie - Action éducative et culturelle		8.628.614
4ème partie - Action économique. Encouragements et interventions		1.213.111.869
5ème partie - Action économique. Subventions aux entreprises d'intérêt national		830.537.971
6ème partie - Action sociale. Assistance et solidarité		58.224.852
Dépenses en capital	1.256.676.000	1.285.063.000
Titre V - Investissements exécutés par l'Etat	156.306.000	146.794.000
2ème partie - Energie et mines	"	"
4ème partie - Entreprises industrielles et commerciales	5.823.000	5.365.000
7ème partie - Equipements administratif et divers	150.483.000	109.419.000
8ème partie - Investissements hors de la métropole	"	32.010.000
Titre VI - Subventions d'investissement accordées par l'Etat	1.100.370.000	1.138.269.000
2ème partie - Energie et mines	120.663.000	95.966.000
3ème partie - Transports, communications et télécommunications	5.793.000	5.183.000
4ème partie - Entreprises industrielles et commerciales	191.093.000	250.411.000
6ème partie - Equipement culturel et social	414.511.000	325.709.000
8ème partie - Investissements hors de la métropole	368.310.000	461.000.000
Total général	1.256.676.000	14.441.766.556

Crédits et effectifs par agrégat et titre

Agrégats	Dépenses ordinaires		Dépenses en capital		Total pour 2002	Effectifs pour 2002
	Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI		
11 Cour des comptes et Chambres régionales et territoriales des comptes	102.279.382		1.653.000		103.932.382	1.809
12 Trésor public	2.471.589.505		18.385.000		2.489.974.505	55.973
13 Direction générale des impôts	3.378.192.531		37.395.000		3.415.587.531	78.766
14 Direction générale des douanes et des droits indirects	856.541.118		9.147.000		865.688.118	20.106
15 Institut national de la statistique et des études économiques	292.764.702	41.161	3.049.000		295.854.863	6.658
16 Relations économiques extérieures	172.963.785	44.548.004	2.287.000	31.255.000	251.053.789	1.125
17 Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	179.932.297	7.611.552	4.040.000		191.583.849	3.735
18 Services de l'action régionale pour la sécurité et la compétitivité industrielles	138.241.391		4.469.000		142.710.391	2.291
21 Energie et matières premières	19.395.043	391.317.108	1.876.000	95.966.000	508.554.151	80
22 Développement des petites et moyennes industries, recherche industrielle et innovation		42.809.151		417.512.000	460.321.151	
23 Action sur l'environnement et le développement de la compétitivité des entreprises	220.613.638	424.793.893	2.907.000	32.244.000	680.558.531	1.088
24 Accompagnement des mutations industrielles		508.315.330	14.483.000	121.959.000	644.757.330	
25 Interventions en faveur du commerce, de l'artisanat et des services		56.715.538		4.253.000	60.968.538	
26 Action internationale	19.200.000	89.100.000	32.010.000	435.080.000	575.390.000	
27 Action économique		640.650.000			640.650.000	

31 Administration générale et dotations communes	2.901.454.120	2.820.307	15.093.000		2.919.367.427	9.476
32 Dépenses administratives	194.814.000				194.814.000	14
Total général	10.947.981.512	2.208.722.044	146.794.000	1.138.269.000	14.441.766.556	181.121

Crédits par chapitre et article

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
Dépenses ordinaires				
Titre III - Moyens des services				
1ère partie - Personnel. Rémunérations d'activité				
31-10			Dépenses de personnel des services sous contrat d'objectifs et de moyens	2.212.954.922
	51	13	Direction générale des impôts: rémunérations principales	1.835.516.304
	52	13	Service de la documentation nationale du cadastre: personnel ouvrier	4.575.518
	53	13	Direction générale des impôts: cotisations sociales - part de l'Etat	198.888.469
	54	13	Direction générale des impôts: prestations sociales obligatoires versées par l'Etat	70.195.247
	81	16	Service de l'expansion économique à l'étranger: rémunérations principales	94.047.614
	82	16	Directions régionales du commerce extérieur: rémunérations principales	3.472.349
	84	16	Service de l'expansion économique à l'étranger: cotisations sociales - part de l'Etat	6.082.772
	85	16	Service de l'expansion économique à l'étranger: prestations sociales obligatoires versées par l'Etat	176.649
31-90			Rémunérations principales et dépenses de personnels ouvriers	2.323.677.610
	01	31	Inspection générale des finances	5.133.802
	02	31	Contrôle d'Etat	5.828.898
	03	31	Contrôle financier	2.723.450
	04	31	Commission de contrôle des assurances et contrôle du fonds de garantie au profit des victimes d'accidents d'automobiles	2.517.780
	05	31	Contrôle des établissements bancaires et autres contrôles	387.982
	11	31	Ministre et secrétaires d'Etat	425.607
	12	31	Administration centrale	227.129.543
	13	31	Services sociaux. Délégations départementales	8.803.367
	15	31	Service du médiateur postal	195.525
	24	18	Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement	54.142.205
	25	31	Délégations régionales au commerce et à l'artisanat	1.443.296
	40	12	Trésor public	1.257.623.466
	61	14	Direction générale des douanes et droits indirects	462.508.526
	70	15	Institut national de la statistique et des études économiques	160.069.529
	83	31	Services financiers à l'étranger	10.138.934
	87	17	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	99.727.698
	91	23	Ecoles nationales supérieures des mines	23.240.803
	92	23	Ecoles nationales supérieures des mines. Recherche	1.637.199
31-91			Juridictions financières. Rémunérations principales	57.647.440
	07	11	Cour des comptes	24.261.264

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
	08	11	Chambres régionales et territoriales des comptes	33.386.176
31-92			Indemnités pour travaux extraordinaires	186.709.183
	10	31	Article unique	186.709.183
31-93			Juridictions financières. Indemnités et allocations diverses	21.720.979
	07	11	Cour des comptes et Cour de discipline budgétaire et financière	11.534.735
	08	11	Chambres régionales et territoriales des comptes	10.186.244
31-94			Indemnités et allocations diverses	1.464.013.578
	04	31	Commission de contrôle des assurances	72.434
	05	31	Contrôle des établissements bancaires	252.915
	11	31	Ministre et secrétaires d'Etat	177.601
	12	31	Administration centrale	126.628.039
	13	31	Services sociaux. Délégations départementales	932.770
	14	31	Secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne	55.320
	15	31	Conseil national des assurances et bureaux centraux de tarification	17.052
	24	18	Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement	38.273.680
	25	31	Directions régionales au commerce et à l'artisanat	120.902
	40	12	Trésor public	387.178.028
	50	13	Direction générale des impôts	626.935.726
	61	14	Direction générale des douanes et droits indirects	187.865.784
	70	15	Institut national de la statistique et des études économiques	54.996.726
	81	16	Service de l'expansion économique à l'étranger	4.303.046
	82	16	Directions régionales du commerce extérieur	1.378.477
	87	17	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	31.867.406
	91	23	Ecoles nationales supérieures des mines	2.861.955
	92	23	Ecoles nationales supérieures des mines. Recherche	95.717
31-97			Autres personnels non titulaires. Rémunérations	45.110.843
	07	11	Cour des comptes	22.867
	08	11	Chambres régionales et territoriales des comptes	57.500
	12	31	Administration centrale	3.490.377
	13	31	Services sociaux	4.379.884
	24	18	Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement	630.690
	40	12	Trésor public	18.267.375
	61	14	Direction générale des douanes et droits indirects	996.021
	62	14	Correspondants locaux de la Direction générale des douanes et droits indirects	11.666.875
	70	15	Institut national de la statistique et des études économiques	312.885
	83	31	Services financiers à l'étranger	12.551
	87	17	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	347.586
	91	23	Ecoles nationales supérieures des mines	4.926.232

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
2ème partie - Personnel en retraite. Pensions et allocations				
32-92			Participation aux charges du fonds spécial des ouvriers de l'Etat	3.567.307
	10	31	Fonds spécial des ouvriers de l'Etat	3.567.307
32-97			Participation aux charges de pensions civiles	1.833.200.000
	10	31	Pensions civiles	1.833.200.000
3ème partie - Personnel en activité et en retraite. Charges sociales				
33-90			Cotisations sociales. Part de l'Etat	274.983.748
	01	31	Inspection générale des finances	316.932
	02	31	Contrôle d'Etat	121.513
	03	31	Contrôle financier	55.625
	04	31	Commission de contrôle des assurances et contrôle du fonds de garantie au profit des victimes d'accidents d'automobiles	65.832
	05	31	Contrôle des établissements bancaires et autres contrôles	43.083
	07	11	Cour des comptes	2.730.885
	08	11	Chambres régionales et territoriales des comptes	3.219.281
	10	31	Administration centrale	36.767.974
	24	18	Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement	5.389.284
	25	31	Directions régionales au commerce et à l'artisanat	340.871
	40	12	Trésor public	138.282.321
	61	14	Direction générale des douanes et droits indirects	52.197.999
	70	15	Institut national de la statistique et des études économiques	20.061.939
	83	31	Services financiers à l'étranger	432.796
	87	17	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	11.030.114
	91	23	Ecoles nationales supérieures des mines	3.722.821
	92	23	Ecoles nationales supérieures des mines. Recherche	204.478
33-91			Prestations sociales versées par l'Etat	94.026.346
	01	31	Inspection générale des finances	88.539
	02	31	Contrôle d'Etat	73.502
	03	31	Contrôle financier	32.318
	04	31	Commission de contrôle des assurances et contrôle du fonds de garantie au profit des victimes d'accidents d'automobiles	54.396
	05	31	Contrôle des établissements bancaires et autres contrôles	156
	07	11	Cour des comptes	407.444
	08	11	Chambres régionales et territoriales des comptes	555.247
	10	31	Administration centrale	7.441.828
	24	18	Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement	2.158.266
	25	31	Directions régionales au commerce et à l'artisanat	17.909
	40	12	Trésor public	60.518.575
	61	14	Direction générale des douanes et droits indirects	14.776.756
	70	15	Institut national de la statistique et des études économiques	4.901.684
	83	31	Services financiers à l'étranger	18.545

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
	87	17	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	2.489.756
	91	23	Ecoles nationales supérieures des mines	444.920
	92	23	Ecoles nationales supérieures des mines. Recherche	46.505
33-92			Autres dépenses d'action sociale	119.842.545
	07	11	Cour des comptes	12.220
	08	11	Chambres régionales et territoriales des comptes	8.813
	11	31	Services sociaux. Restaurants	36.191.397
	12	31	Services sociaux. Centres de vacances	24.326.290
	13	31	Services sociaux. Mutuelles, actions socio-culturelles et actions en faveur d'autres organismes	4.584.365
	14	31	Services sociaux. Aide au logement	26.791.390
	15	31	Services sociaux. Secours et prêts	289.653
	16	31	Services médico-sociaux, crèches et handicap	1.112.878
	19	31	Administration centrale	121.904
	40	12	Trésor public	1.406.276
	50	13	Direction générale des impôts	4.219.394
	61	14	Direction générale des douanes et droits indirects	1.449.155
	70	15	Institut national de la statistique et des études économiques	452.929
	82	16	Directions régionales du commerce extérieur	1.147
	87	17	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	77.770
	95	31	Services sociaux. Actions déconcentrées	18.126.188
	96	31	Services sociaux. Dépenses de fonctionnement non réparties	670.776
			4ème partie - Matériel et fonctionnement des services	
34-97			Juridictions financières. Moyens de fonctionnement	15.896.706
	07	11	Cour des comptes et Cour de discipline budgétaire et financière: crédits non déconcentrés	3.481.852
	08	11	Chambres régionales et territoriales des comptes: crédits non déconcentrés	2.633.844
	09	11	Chambres régionales et territoriales des comptes: crédits déconcentrés	9.781.010
34-98			Moyens de fonctionnement des services	984.839.208
	01	31	Inspection générale des finances	707.548
	12	31	Administration centrale	156.495.026
	14	31	Secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne	84.521
	15	23	Service du médiateur postal	304.898
	16	31	Direction des affaires juridiques	304.898
	17	31	Direction des relations avec les publics et de la communication	14.795.837
	18	31	Direction des relations avec les publics et de la communication. Plan de communication sur le passage à l'euro	7.548.451
	32	31	Service des statistiques industrielles (SESSI)	799.980
	33	31	Commission supérieure du service public (CSSP)	241.235
	41	12	Trésor public: crédits déconcentrés	451.612.279
	42	12	Trésor public: crédits non déconcentrés	156.360.193
	43	12	Applications interministérielles de comptabilité SIGMA et ACCORD	152.449

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
	61	14	Direction générale des douanes et droits indirects: crédits déconcentrés	96.500.228
	62	14	Direction générale des douanes et droits indirects: crédits non déconcentrés	21.143.108
	63	14	Fonctionnement du traitement automatique du fret international	4.158.863
	71	15	Institut national de la statistique et des études économiques: crédits déconcentrés	12.822.166
	72	15	Institut national de la statistique et des études économiques: crédits non déconcentrés	21.112.454
	83	31	Services financiers à l'étranger	3.097.160
	87	17	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes: crédits déconcentrés	14.812.472
	88	17	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes: crédits non déconcentrés	11.960.970
	89	17	Commission de la sécurité des consommateurs	278.982
	93	31	Comités d'hygiène et de sécurité: crédits déconcentrés	7.164.494
	94	31	Comités d'hygiène et de sécurité: crédits non déconcentrés	480.824
	95	31	Services sociaux: crédits déconcentrés	1.017.142
	96	31	Services sociaux: crédits non déconcentrés	883.030
6ème partie - Subventions de fonctionnement				
36-10			Subventions de fonctionnement	171.547.174
	11	31	Ecole nationale d'assurances	"
	12	31	Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer	3.658.776
	30	17	Institut national de la consommation	3.811.225
	40	31	Monnaies et médailles	"
	50	14	Masse des douanes	304.898
	60	17	Agence française de sécurité sanitaire des aliments	3.121.279
	71	23	Agence nationale des fréquences (A.N.F.)	27.288.373
	72	23	Groupe des écoles des télécommunications (GET)	52.518.698
	73	23	Groupe des écoles des télécommunications (GET). Recherche	37.350.000
	81	23	Ecole nationale supérieure des mines de Paris	2.687.803
	82	23	Ecole nationale supérieure des mines de Paris. Recherche	15.089.779
	83	23	Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne	1.343.487
	84	23	Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne. Recherche	6.788.842
	85	23	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai	1.867.870
	86	23	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai. Recherche	2.772.828
	87	23	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès	2.301.400
	88	23	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès. Recherche	2.571.900
	91	23	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes	2.588.212

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
	92	23	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes. Recherche	1.339.860
	93	23	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Albi Carmaux	2.690.555
	94	23	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Albi Carmaux. Recherche	1.451.389
7ème partie - Dépenses diverses				
37-01			Rémunérations pour services rendus	182.000.000
	10	32	Services rendus à l'administration des finances	5.000.000
	20	16	Remboursements à NATEXIS Banque	3.800.000
	30	26	Remboursements à l'Agence française de développement	19.200.000
	40	32	Rémunérations des prestations de la Banque de France	150.000.000
	50	32	Rémunérations des prestations des Instituts d'émission d'outre-mer	4.000.000
	60	32	Dépenses de télécommunications: remboursement au titre de services rendus à diverses administrations	"
	70	32	Franchise postale et affranchissements divers	"
37-05			Conseil de la concurrence	8.582.743
	10	31	Rémunérations principales	3.449.783
	20	31	Indemnités et allocations diverses	1.574.259
	30	31	Cotisations sociales	591.696
	40	31	Prestations sociales	127.351
	50	31	Fonctionnement	2.839.654
37-06			Autorité de régulation des télécommunications	16.082.151
	10	23	Rémunérations principales	5.488.955
	20	23	Indemnités et allocations diverses	2.517.659
	30	23	Cotisations sociales	981.996
	40	23	Prestations sociales	117.058
	50	23	Fonctionnement	6.976.483
37-07			Services pour l'appui aux relations économiques extérieures: dépenses diverses	59.386.486
	81	16	Service de l'expansion économique à l'étranger: dépenses des postes à l'étranger	42.713.257
	82	16	Directions régionales du commerce extérieur: crédits déconcentrés	1.829.388
	84	16	Service de l'expansion économique à l'étranger: crédits non déconcentrés	14.691.392
	85	16	Directions régionales du commerce extérieur: crédits non déconcentrés	152.449
37-08			Commission de régulation de l'Electricité	10.553.000
	10	21	Rémunérations principales	3.114.927
	20	21	Indemnités et allocations diverses	1.121.178
	30	21	Cotisations sociales	691.057
	40	21	Prestations sociales	62.838
	50	21	Fonctionnement	5.563.000
37-10			Dépenses diverses	1.372.041

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
	10	31	Section de liquidation des anciens services des Etats associés	30.490
	20	31	Caisses régionales de crédit agricole	"
	30	31	Gestion des titres des sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat et des certificats pétroliers	76.225
	50	31	Opérations de liquidation de l'office de radiodiffusion et télévision française (O.R.T.F.)	1.265.326
	61	31	Elections annuelles aux tribunaux de commerce	"
	62	31	Elections des membres des chambres de commerce et d'industrie et des délégués consulaires	"
37-50			Direction générale des impôts: dépenses diverses	634.872.649
	51	13	Direction générale des impôts: dépenses diverses déconcentrées	425.900.988
	52	13	Direction générale des impôts: dépenses diverses non déconcentrées	168.810.686
	55	13	Dépenses domaniales	11.499.279
	56	13	Remises diverses	28.661.696
37-53			Révision et actualisation des évaluations cadastrales des propriétés bâties et non bâties	"
	50	13	Révision et actualisation des évaluations cadastrales des propriétés bâties et non bâties	"
37-61			Dépenses et remboursements supportés par la France au titre de l'infrastructure pétrolière	8.842.043
	10	21	Oléoducs	"
	30	21	Taxes supportées par la France	8.842.043
37-70			Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement. Dépenses diverses	37.571.041
	10	18	Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement: crédits déconcentrés	29.432.942
	20	18	Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement sous contrat de service	1.206.592
	30	18	Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement: crédits non déconcentrés	6.931.507
37-75			Travaux de recensement, enquêtes statistiques et études économiques	19.147.168
	71	15	Recensement de la population	"
	72	15	Enquêtes statistiques	13.817.168
	81	32	Etudes relatives au financement des entreprises publiques	4.570.000
	82	32	Evaluation des opérations d'exportation relevant de l'aide au développement	460.000
	83	16	Evaluations préalables d'opérations d'exportation	300.000
37-90			Formation	21.198.285
	11	31	Institut de la gestion publique et du développement économique	10.112.594
	13	31	Cellule de reclassement et d'insertion des personnels handicapés	488.751
	71	15	Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et Statistique. INSEE.	2.875.328
	72	15	Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et Statistique. INSEE. Enseignement supérieur	1.326.649

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
	91	23	Ecoles nationales supérieures des mines	2.219.657
	92	23	Ecoles nationales supérieures des mines. Recherche	4.175.306
37-91			Frais de justice et réparations civiles	12.939.120
	07	11	Cour des comptes et Cour de discipline budgétaire et financière	"
	08	11	Chambres régionales et territoriales des comptes	"
	12	31	Administration centrale	3.911.887
	15	31	Direction des affaires juridiques	2.358.234
	16	31	Mission interministérielle d'enquête sur les marchés	4.573
	24	18	Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement	76.225
	40	12	Trésor public	188.543
	50	13	Direction générale des impôts	2.989.224
	61	14	Direction générale des douanes et droits indirects	2.972.905
	70	15	Institut national de la statistique et des études économiques	15.245
	81	16	Service de l'expansion économique à l'étranger	15.245
	83	31	Services financiers à l'étranger	"
	87	17	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	407.039
37-92			Réforme - modernisation du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	91.546.196
	91	31	Nouveau système d'information des administrations fiscales	50.547.421
	92	31	Rénovation de la gestion publique	27.169.823
	93	31	Actions innovantes	13.828.952
37-93			Actions de modernisation budgétaire et comptable	34.151.000
	10	32	Etudes budgétaires et financières	594.000
	20	32	Modernisation des outils de gestion budgétaire et comptable	30.175.000
	30	32	Soutien à la recherche en matière de finances publiques	15.000
	40	31	Mission de modernisation du système budgétaire et comptable	3.367.000
Titre IV - Interventions publiques				
1ère partie - Interventions politiques et administratives				
41-10			Subventions à des organismes publics et internationaux	9.118.738
	10	23	Contributions aux organismes de postes et télécommunications dans les territoires d'outre-mer	952.806
	20	16	Expositions internationales	"
	40	23	Contribution aux frais de fonctionnement des organisations internationales	8.059.218
	50	21	Coopération dans les domaines de l'énergie et des matières premières	106.714
2ème partie - Action internationale				
42-07			Application de conventions fiscales passées entre la France et des Etats étrangers	89.100.000

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
	10	26	Régime fiscal applicable aux membres des forces armées stationnées dans les Républiques africaines et malgache	"
	20	26	Accord frontalier avec la Confédération Helvétique du 11 avril 1983	88.200.000
	30	26	Accord lié à l'avenant à la convention fiscale franco-marocaine du 29 mai 1970, signé le 18 août 1989	900.000
			3ème partie - Action éducative et culturelle	
43-01			Actions d'incitation et de formation	8.628.614
	20	23	Ecole supérieure d'électricité	6.890.695
	30	23	Ecole nationale supérieure des postes et télécommunications (formation des administrateurs P et T)	304.898
	90	23	Ecole nationale supérieure de création industrielle	1.433.021
			4ème partie - Action économique. Encouragements et interventions	
44-03			Interventions en faveur du commerce, de l'artisanat et des services	34.610.431
	10	25	Aides à la formation	15.320.854
	20	25	Actions économiques	12.306.322
	30	25	Contrats de plan Etat-régions	3.735.001
	40	25	Agence pour la création d'entreprises	3.248.254
44-04			Agence nationale pour la valorisation de la recherche	39.618.522
	20	22	Agence nationale pour la valorisation de la recherche	36.050.605
	30	22	Dépenses liées au fonctionnement du Secrétariat général de la coordination nationale "EUREKA"	907.072
	40	22	Réseau de diffusion technologique	2.660.845
44-05			Centres techniques et organismes assimilés	62.885.220
	10	23	Organismes relevant du secteur de la fonderie et de la mécanique	36.272.196
	20	23	Organismes relevant des secteurs du textile et de l'habillement	14.237.028
	90	23	Organismes relevant d'autres secteurs	12.375.996
44-42			Interventions diverses	10.473.020
	11	31	Actions d'insertion économique	228.674
	15	31	Centre d'accueil et d'orientation des journalistes étrangers	304.898
	17	31	Plan de communication sur le passage à l'Euro	2.286.735
	61	14	Interventions liées au secteur des contributions indirectes	"
	71	15	Instituts de statistiques	41.161
	72	15	Collectivités locales	"
	87	17	Actions concertées et aides aux organisations nationales de consommateurs	4.180.693
	88	17	Actions concertées d'intérêt local	3.430.859
44-80			Subventions à différents organismes et aux actions concourant à l'amélioration de l'environnement et de la compétitivité des entreprises	315.219.252

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
	20	22	Accompagnement de la procédure ATOUT	3.190.629
	30	23	Agence nationale pour le développement de la productique appliquée à l'industrie	3.599.103
	40	23	Autres actions concourant à l'amélioration de l'environnement et de la compétitivité des entreprises	4.977.828
	51	21	Actions dans le domaine du nucléaire	7.652.941
	52	23	Institut national de l'environnement industriel et des risques	3.035.658
	60	23	Transport de presse	289.653.133
	90	24	Etablissements intervenant dans la gestion de "l'après-mines"	3.109.960
44-84			Subventions pour le développement des relations économiques extérieures	44.548.004
	10	16	Centre français du commerce extérieur	20.275.720
	21	16	Comité français des manifestations économiques à l'étranger (CFME) - Agence pour la coopération technique industrielle et économique (ACTIM)	19.573.387
	30	16	Bureau international des tarifs douaniers de Bruxelles	97.288
	40	16	Bureau international des expositions	12.714
	50	16	Projets de développement économique	"
	60	16	Agence française pour les investissements internationaux	4.588.895
44-93			Normes qualité	43.002.313
	20	23	Accréditation et contrôle de produits industriels	1.067.143
	30	23	Laboratoire national d'essais	11.529.025
	50	23	Association française de normalisation (A.F.N.O.R.)	18.926.438
	70	23	Bureau national de métrologie	10.210.635
	80	23	Coopération internationale	906.494
	90	23	Promotion de la normalisation et de la qualité	362.578
44-95			Participation à divers fonds de garantie	155.796.941
	10	27	Garanties accordées par l'Etat à divers instituts de participation et aux prêts consentis par certains établissements financiers	131.400.000
	20	25	Fonds de garantie d'emprunts accordés aux petites et moyennes entreprises	9.146.941
	30	27	Garantie des prêts à la création d'entreprise	15.250.000
44-97			Participation de l'Etat au service d'emprunts à caractère économique	494.000.000
	10	27	Secteur public	"
	20	27	Secteur concurrentiel	900.000
	30	27	Etablissements financiers et assimilés	490.000.000
	90	27	Diverses bonifications	3.100.000
44-98			Bonifications d'intérêt dans le domaine de l'artisanat	12.958.166
	10	25	Crédit agricole	3.776.162
	20	25	Banques populaires	5.282.358
	30	25	Autres banques	3.899.646

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
5ème partie - Action économique. Subventions aux entreprises d'intérêt national				
45-10			Subventions aux établissements publics dans les domaines de l'énergie et des matières premières	830.537.971
	10	24	Charbonnages de France	446.980.518
	20	21	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	15.079.453
	40	21	Commissariat à l'énergie atomique	366.420.000
	60	21	Sûreté nucléaire Défense	2.058.000
6ème partie - Action sociale. Assistance et solidarité				
46-93			Indemnisations liées aux sinistres de "l'après-mines" et prestations à certains retraités des mines et des industries électriques et gazières	58.224.852
	10	24	Prestations de chauffage et de logement aux anciens mineurs des mines fermées	21.647.760
	20	24	Prestations diverses versées au titre des mines et ardoisières en activité	11.727.903
	30	24	Prise en charge et garanties de retraite des anciens agents français des établissements publics, offices et sociétés concessionnaires de services publics d'Algérie, du Maroc, de Tunisie et d'Outre-mer	21.800.209
	40	24	Indemnisations liées aux sinistres de "l'après-mines"	3.048.980

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Dépenses en capital					
Titre V - Investissements exécutés par l'Etat					
2ème partie - Energie et mines					
52-61			Infrastructure pétrolière	"	"
	10	21	Oléoducs. Financement multilatéral	"	"
	20	21	Oléoducs. Financement national	"	"
4ème partie - Entreprises industrielles et commerciales					
54-90			Apports au fonds de dotation ou au capital des entreprises publiques ou d'économie mixte	"	"
	10	27	Entreprises publiques ou d'économie mixte	"	"
54-93			Etudes dans les domaines industriels, de l'énergie et des matières premières	5.823.000	5.365.000
	10	23	Etudes industrielles	2.876.000	2.907.000
	30	18	Etudes de sécurité industrielle	76.000	54.000
	40	21	Observatoire de l'énergie	686.000	510.000
	50	21	Observatoire des matières premières	305.000	284.000
	60	18	Etudes en matière d'actions régionales	646.000	528.000
	91	21	Sûreté nucléaire	152.000	"
	92	21	Analyses de sûreté	1.082.000	1.082.000
7ème partie - Equipements administratif et divers					
57-90			Equipements administratifs et techniques	142.158.000	94.936.000
	07	11	Cour des comptes	1.387.000	1.148.000
	08	11	Chambres régionales et territoriales des comptes	899.000	505.000
	10	31	Administration centrale	8.384.000	3.049.000
	24	18	Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement	1.296.000	"
	36	31	Commissariat à l'aménagement du marché d'intérêt national de Rungis	46.000	46.000
	37	18	Centres d'essais des véhicules	9.604.000	3.887.000
	39	31	Programme civil de défense	"	"
	40	12	Trésor public	30.795.000	18.385.000
	54	13	Direction générale des impôts	38.875.000	37.395.000
	59	13	Opérations à caractère interministériel suivies par la direction générale des impôts	"	"
	61	14	Direction générale des douanes et droits indirects	21.343.000	9.147.000
	62	14	Traitement automatique du fret international	"	"
	70	15	Institut national de la statistique et des études économiques	3.887.000	3.049.000
	81	16	Service de l'expansion économique à l'étranger	2.287.000	2.287.000
	83	31	Services financiers à l'étranger	"	"
	87	17	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	2.820.000	4.040.000
	93	31	Travaux d'hygiène et de sécurité	11.388.000	6.708.000
	94	31	Opérations communes et conduites d'opérations	"	"
	95	31	Equipements sociaux	9.147.000	4.985.000

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Autorisations de programme	Crédits de paiement
	96	31	Dotations non réparties	"	305.000
	97	31	Opérations à caractère interministériel (achèvement des opérations en cours)	"	"
57-91			Travaux de sécurité dans les mines et expropriations sur les sites miniers	8.325.000	14.483.000
	10	24	Travaux de sécurité dans les mines	7.105.000	13.263.000
	20	24	Expropriations sur les sites miniers	1.220.000	1.220.000
8ème partie - Investissements hors de la métropole					
58-00			Participation de la France au capital d'organismes internationaux	"	32.010.000
	10	26	Société interaméricaine d'investissement	"	2.290.000
	20	26	Banque asiatique de développement	"	2.130.000
	30	26	Banque interaméricaine de développement	"	"
	40	26	Groupe de la banque mondiale	"	"
	51	26	Banque européenne de reconstruction et de développement	"	23.930.000
	52	26	Banque européenne d'investissement	"	"
	60	26	Banque ouest-africaine de développement	"	610.000
	70	26	Banque africaine de développement	"	3.050.000
	80	26	Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale	"	"
	90	26	Banque de développement des Caraïbes	"	"
Titre VI - Subventions d'investissement accordées par l'Etat					
2ème partie - Energie et mines					
62-92			Actions dans les domaines de l'énergie et des matières premières	120.663.000	95.966.000
	10	21	Actions concourant à la maîtrise de l'énergie	36.893.000	12.196.000
	20	21	Energie et matières premières. Coopération internationale	1.448.000	1.448.000
	30	21	Fonds de soutien aux hydrocarbures	25.154.000	25.154.000
	40	21	Commissariat à l'énergie atomique	57.168.000	57.168.000
3ème partie - Transports, communications et télécommunications					
63-04			Agence nationale des fréquences (A.N.F.)	5.793.000	5.183.000
	10	23	Agence nationale des fréquences (A.N.F.)	5.793.000	5.183.000
4ème partie - Entreprises industrielles et commerciales					
64-00			Interventions en faveur des petites et moyennes entreprises (commerce extérieur)	9.451.000	5.335.000
	30	16	Contrats de plan Etat-Régions - Aide au commerce extérieur	9.451.000	5.335.000
	40	16	Aide au développement d'implantations commerciales et industrielles à l'étranger	"	"
	50	27	Aide pour l'équipement hôtelier	"	"

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Autorisations de programme	Crédits de paiement
64-02			Aides au commerce, à l'artisanat et aux services	5.717.000	4.253.000
	20	25	Interventions en faveur de l'installation d'activités artisanales en milieu urbain	"	"
	30	25	Fonds d'aménagement des structures artisanales	305.000	305.000
	40	25	Contrats de plan Etat-régions	5.412.000	3.948.000
	60	25	Aides à la formation professionnelle	"	"
64-92			Actions de développement industriel régional en faveur des petites et moyennes industries	116.013.000	105.220.000
	10	22	Actions de développement industriel régional en faveur des petites et moyennes industries (hors actions de diffusion)	76.377.000	75.798.000
	20	22	Diffusion des techniques. Recherche	32.014.000	25.611.000
	30	23	Diffusion des nouveaux outils d'information et de communication dans les petites et moyennes industries	7.622.000	3.811.000
64-93			Equipement naval. Interventions	"	103.665.000
	10	24	Aide à la construction navale	"	103.665.000
	30	24	Restructurations industrielles	"	"
64-94			Normes qualité	16.464.000	13.644.000
	20	23	Actions d'incitation et de développement de la métrologie	6.555.000	6.784.000
	30	23	Laboratoire national d'essais. Equipement	6.860.000	5.336.000
	40	23	Actions de normalisation et de qualité	3.049.000	1.524.000
64-96			Reconversion et restructurations industrielles	43.448.000	18.294.000
	10	24	Actions de restructuration - hors Comité interministériel de restructurations industrielles (CIRI)	9.147.000	3.049.000
	20	24	Actions de restructuration suivies par le Comité interministériel de restructurations industrielles (CIRI)	"	"
	30	24	Reconversion des zones minières	19.056.000	7.622.000
	40	24	Interventions dans le cadre du Fonds d'industrialisation de la Lorraine (FIL)	12.196.000	7.318.000
	60	24	Autres modes de conversion	3.049.000	305.000
6ème partie - Equipement culturel et social					
66-01			Développement de la recherche industrielle et innovation	282.031.000	213.429.000
	80	22	Recherche industrielle et innovation	282.031.000	213.429.000
66-02			Agence nationale pour la valorisation de la recherche	121.959.000	102.674.000
	10	22	Actions en faveur de l'innovation	121.197.000	101.912.000
	20	22	Subvention d'équipement	762.000	762.000

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Autorisations de programme	Crédits de paiement
66-70			Ecoles nationales supérieures des mines	10.521.000	9.606.000
	70	23	Soutien de programme. Recherche	2.714.000	2.714.000
	81	23	Ecole nationale supérieure des mines de Paris	2.318.000	2.134.000
	82	23	Ecole nationale supérieure des mines de Paris. Recherche	550.000	427.000
	83	23	Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne	1.385.000	1.218.000
	84	23	Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne. Recherche	152.000	152.000
	85	23	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai	924.000	786.000
	86	23	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai. Recherche	92.000	168.000
	87	23	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès	1.062.000	798.000
	88	23	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès. Recherche	152.000	183.000
	91	23	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes	603.000	495.000
	92	23	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes. Recherche	152.000	198.000
	93	23	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Albi Carmaux	265.000	211.000
	94	23	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Albi Carmaux. Recherche	152.000	122.000
			8ème partie - Investissements hors de la métropole		
68-00			Aide extérieure	7.620.000	25.920.000
	10	16	Dons aux Etats étrangers	7.620.000	25.920.000
	20	26	Dons associés aux prêts de la Caisse française de développement	"	"
	30	26	Dons destinés à financer les projets dans les pays les plus pauvres	"	"
68-04			Participation de la France à divers fonds	360.690.000	435.080.000
	10	26	Fonds africain de développement	224.710.000	72.870.000
	20	26	Fonds de solidarité africain	"	"
	30	26	Fonds international de développement de l'agriculture	"	8.080.000
	40	26	Fonds asiatique de développement	"	31.100.000
	50	26	Fonds d'assistance technique et fonds multilatéraux placés auprès de la BERD	4.570.000	4.570.000
	61	26	Fonds commun des produits de base	"	"
	62	26	Participation de la France à la reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (A.I.D.)	"	258.550.000
	70	26	Fonds multilatéraux de soutien aux pays en situation d'arriérés	"	"
	80	26	Fonds de développement de l'Amérique latine et des Caraïbes	"	"
	90	26	Fonds pour l'environnement mondial	131.410.000	59.910.000

II. Analyse des crédits

Dépenses ordinaires

Chapitre 31-10 : Dépenses de personnel des services sous contrat d'objectifs et de moyens

Articles	Crédits
51 Direction générale des impôts: rémunérations principales	1.835.516.304
52 Service de la documentation nationale du cadastre: personnel ouvrier	4.575.518
53 Direction générale des impôts: cotisations sociales - part de l'Etat	198.888.469
54 Direction générale des impôts: prestations sociales obligatoires versées par l'Etat	70.195.247
81 Service de l'expansion économique à l'étranger: rémunérations principales	94.047.614
82 Directions régionales du commerce extérieur: rémunérations principales	3.472.349
84 Service de l'expansion économique à l'étranger: cotisations sociales - part de l'Etat	6.082.772
85 Service de l'expansion économique à l'étranger: prestations sociales obligatoires versées par l'Etat	176.649
Total pour le chapitre	2.212.954.922

Chapitre 31-10

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	Article 51 - Direction générale des impôts: rémunérations principales	1.835.516.304
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>1.706.885.294</i>
	Ajustements :	128.631.010
	<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>127.954.412</i>
	<i>Abattements divers pour emplois bloqués</i>	<i>-39.519</i>
	<i>Ajustements divers</i>	<i>716.117</i>
§10	Personnels titulaires	
6412	§11 Rémunérations principales	1.748.180.040
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>1.620.450.005</i>
	<i>Ajustements</i>	<i>127.730.035</i>
	<i>dont ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>127.769.554</i>
	<i>abattements divers pour emplois bloqués</i>	<i>-39.519</i>
	Dépense annuelle correspondant aux 77.700 emplois détaillés en 3ème partie	1.620.450.005
64191	§13 Majoration de traitement pour affectation dans les D.O.M.	13.353.294
64191	§14 Majoration de traitement pour affectation dans les T.O.M. et Nouvelle-Calédonie	244.891
64488	§16 Charges connexes (étranger)	779.000
§20	Personnels contractuels	
64132	§21 Rémunérations principales (métropole)	15.819.706
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>14.918.731</i>
	<i>Ajustements</i>	<i>900.975</i>
	<i>dont ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>184.858</i>
	<i>rémunération en surnombre de 37 agents contractuels provenant de l'a.n.i.f.o.m.</i>	<i>716.117</i>
	Dépense annuelle correspondant aux 903 emplois détaillés en 3ème partie	14.918.731
64132	§22 Rémunérations principales (étranger)	30.926
	Dépense annuelle correspondant aux 2 emplois détaillés en 3ème partie	30.926
64488	§23 Charges connexes (étranger)	44.403
§50	Agents non titulaires rémunérés sur emplois vacants de titulaires bloqués	
64141	§52 Auxiliaires sur emplois vacants de titulaires - Rémunérations principales	39.519
	Blocage justificatif : art 51 § 11 (3 agents)	
64191	§53 Majoration de traitement pour affectation dans les D.O.M.	18.834
64487	§60 Nouvelle bonification indiciaire	9.820.249
	Décret n° 91-1060 et arrêté d'application du 14 octobre 1991 modifiés par les décrets n° 93-583 du 26 mars 1993, n° 94-208 du 10 mars 1994, n° 95-404 du 14 avril 1995, n° 97-985 du 24 octobre 1997 et n°2001-523 du 14 juin 2001 et arrêtés d'application des mêmes jours	
§80	Indemnités diverses	
644118	§81 Indemnités de résidence (métropole)	18.728.018

Chapitre 31-10

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
644128	§82	Indemnités de résidence (T.O.M. et Nouvelle-Calédonie)	19.535
64282	§87	Fonctionnaires en congé de formation professionnelle - Indemnité mensuelle forfaitaire	4.739.203
64438	§90	Supplément familial de traitement	23.698.686
Article 52 - Service de la documentation nationale du cadastre: personnel ouvrier			4.575.518
<i>Dépense annuelle théorique</i>			4.992.022
<i>Ajustements :</i>			-416.504
<i>Insuffisance de la provision pour hausse de salaires</i>			-416.504
64111	§10	Personnels ouvriers - Salaires	2.945.689
<i>Dépense annuelle théorique</i>			3.223.124
<i>Ajustements</i>			-277.435
<i>dont insuffisance de la provision pour hausse de salaires</i>			-277.435
Dépense annuelle correspondant aux 161 emplois détaillés en 3ème partie			3.223.124
Ouvriers affiliés au fonds spécial : 155			
Ouvriers non affiliés au fonds spécial : 6			
64228	§20	Indemnités pour travaux supplémentaires (arrêté du 5 juillet 1955)	261.296
<i>Dépense annuelle théorique</i>			285.569
<i>Ajustements</i>			-24.273
<i>dont insuffisance de la provision pour hausse de salaires</i>			-24.273
	§30	Indemnités pour sujétions spéciales	
642331	§31	Indemnités pour travaux malsains (arrêté du 12 mars 1958)	3.125
	§40	Primes dépendant du rendement ou de la productivité	
642418	§42	Prime de rendement	427.024
<i>Dépense annuelle théorique</i>			466.693
<i>Ajustements</i>			-39.669
<i>dont insuffisance de la provision pour hausse de salaires</i>			-39.669
	§50	Qualification et technicité	
642528	§51	Prime spéciale des ouvriers faisant fonction de chefs d'équipe	16.251
<i>Dépense annuelle théorique</i>			17.761
<i>Ajustements</i>			-1.510
<i>dont insuffisance de la provision pour hausse de salaires</i>			-1.510
642528	§52	Indemnité mensuelle de technicité	106.801
6466	§60	Contribution au fonds spécial de retraites	792.465
<i>Dépense annuelle théorique</i>			866.082
<i>Ajustements</i>			-73.617
<i>dont insuffisance de la provision pour hausse de salaires</i>			-73.617
64282	§70	Personnels en disponibilité pour formation professionnelle - Rémunérations versées sous forme d'indemnité mensuelle forfaitaire	22.867

Chapitre 31-10

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 53 - Direction générale des impôts: cotisations sociales - part de l'Etat	198.888.469
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	169.064.160
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	2.412.336
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	1.353.055
646222	§24	Agents non titulaires - Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	498.666
64632	§32	Sécurité sociale - Ensemble des risques - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	4.260.382
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	1.006.333
65115	§60	Taxe pour les transports	18.976.478
63332	§70	Cotisations patronales versée au F.N.A.L. au titre des personnels non titulaires	30.324
64655	§90	Affiliation rétroactive aux assurances sociales	1.286.735
		Article 54 - Direction générale des impôts: prestations sociales obligatoires versées par l'Etat	70.195.247
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	3.699.672
647115	§21	Allocation d'adoption	15.245
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	2.056.510
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	536.602
647116	§24	Complément familial	2.016.873
647113	§25	Allocations familiales	23.662.991
647114	§26	Allocation de parent isolé	10.859
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	4.695.756
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	1.173.176
647118	§29	Allocation de soutien familial	1.279.893
647213	§31	Congés de longue durée	7.917.304
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	"
64728	§39	Autres risques maladie	710.032
64738	§40	Accidents de service	644.973
64748	§50	Accidents du travail	223.697
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	292.021
64713	§71	Allocation de présence parentale	"
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les DOM	33.996

Chapitre 31-10

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
64712	§75	Congés de naissance ou d'adoption	23.370
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	155.917
647881	§81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	1.268.214
647882	§82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	146.498
64783	§91	Revenu de remplacement du congé de fin d'activité	19.631.648
		Article 81 - Service de l'expansion économique à l'étranger: rémunérations principales	94.047.614
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	94.790.362
		<i>Ajustements :</i>	-742.748
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	-742.748
	§10	Agents du cadre en France et agents à l'étranger - personnels titulaires	
6412	§11	Rémunérations principales - Agents en France	785.156
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	1.033.078
		<i>Ajustements</i>	-247.922
		Dépense annuelle correspondant aux 35 emplois détaillés en 3ème partie	1.033.078
644118	§12	Indemnités de résidence - Agents en France	48.872
64438	§13	Supplément familial de traitement - Agents en France	35.870
6412	§14	Rémunération principales - Agents à l'étranger	7.913.563
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	8.300.958
		<i>Ajustements</i>	-387.395
		Dépense annuelle correspondant aux 243 emplois détaillés en 3ème partie	8.300.958
64488	§15	Charges connexes - Indemnité de résidence - Supplément familial - Agents à l'étranger	19.975.321
		Indemnités résidentielles	18.159.383
		Supplément familial	1.815.938
647888	§16	Prestations familiales - Agents à l'étranger	2.149.490
64488	§19	Autres charges connexes - Provision pour risque de change	304.898
	§20	Attachés agricoles	
6412	§21	Personnels titulaires - Rémunérations principales	369.490
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	348.776
		<i>Ajustements</i>	20.714
		Dépense annuelle correspondant aux 11 emplois détaillés en 3ème partie	348.776
64488	§23	Charges connexes - Indemnités de résidence - Supplément familial	818.564
		Indemnités résidentielles	744.149
		Supplément familial	74.415
647888	§24	Prestations familiales des attachés agricoles	233.009
	§30	Personnels contractuels de nationalité française	

Chapitre 31-10

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
6412	§31	Rémunérations principales - Agents à l'étranger, TOM et Nouvelle-Calédonie	14.845.302
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	14.973.447
		<i>Ajustements</i>	-128.145
		Dépense annuelle correspondant aux 735 emplois détaillés en 3ème partie	14.973.447
64488	§33	Charges connexes - Indemnités de résidence	38.803.167
		Indemnités résidentielles	35.275.606
		Supplément familial de traitement	3.527.561
64484	§34	Charges connexes - Pécule	707.447
64744	§35	Cotisations sociales, rentes suite accidents du travail	340.100
6488	§36	Prestations sociales - Agents à l'étranger, TOM et Nouvelle-Calédonie	4.501.839
64488	§39	Autres charges connexes - Provision pour risque de change	1.981.837
64483	§70	Indemnisation du chômage	233.689
		Article 82 - Directions régionales du commerce extérieur: rémunérations principales	3.472.349
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	3.091.264
		<i>Ajustements :</i>	381.085
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	381.085
6412	§11	Personnels titulaires - Rémunérations principales (métropole)	3.122.269
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	2.740.798
		<i>Ajustements</i>	381.471
		Dépense annuelle correspondant aux 97 emplois détaillés en 3ème partie	2.740.798
6412	§13	Personnels titulaires - Rémunérations principales (DOM)	119.570
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	119.956
		<i>Ajustements</i>	-386
		Dépense annuelle correspondant aux 4 emplois détaillés en 3ème partie	119.956
64131	§14	Contractuels sur emplois vacants de titulaires - Rémunérations principales (DOM)	"
64488	§15	Charges connexes DOM	48.387
644118	§16	Indemnités de résidence (métropole)	15.351
64438	§17	Supplément familial de traitement	45.804
64487	§60	Nouvelle bonification indiciaire	43.071
64483	§70	Indemnisation du chômage	77.897
		Article 84 - Service de l'expansion économique à l'étranger: cotisations sociales - part de l'Etat	6.082.772
	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	
64618	§11	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat métropole et Polynésie	374.011
64618	§14	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat détachés à l'étranger	1.089.514

Chapitre 31-10

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
64618	§15	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat DOM	31.159
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	1.953.893
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	1.254.229
646222	§24	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	301.593
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	109.054
	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	
64658	§51	Cotisations I.R.C.A.N.T.E.C.	731.902
64658	§57	Autres cotisations de retraites complémentaires	77.897
65115	§60	Taxe pour les transports	137.901
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. au titre des personnels non titulaires	21.619
		Article 85 - Service de l'expansion économique à l'étranger: prestations sociales obligatoires versées par l'Etat	176.649
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	13.764
647116	§24	Complément familial	4.339
647113	§25	Allocations familiales	116.901
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	10.863
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	4.656
647118	§29	Allocation de soutien familial	1.086
64748	§50	Accidents du travail	12.464
64713	§71	Allocation de présence parentale	"
64783	§91	Revenu de remplacement du congé de fin d'activité	12.576

Chapitre 31-10

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	---

Article 51 - Direction générale des impôts: rémunérations principales

§ 11 Rémunérations principales

77.700 emplois :

1.620.450.005

Métropole

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	<i>19 Mission d'expertises et de liaisons</i>				725.667
2	Chargés de mission de 1ère catégorie affectés à la mission d'expertises et de liaisons à la direction générale des impôts	935-Gr.A	759-Gr.A		87.468
6	Chargés de mission de 2ème catégorie affectés à la mission d'expertises et de liaisons à la direction générale des impôts	819-1015	670-820	745	232.726
11	Chargés de mission de 3ème catégorie affectés à la mission d'expertises et de liaisons à la direction générale des impôts	720-1015	595-820	708	405.473
<i>74.469</i>	<i>Personnel administratif</i>				<i>1.553.409.529</i>
11	Délégués interrégionaux des impôts	Gr.A-Gr.C	Gr.A-Gr.C		589.743
47	Chefs des services fiscaux de classe fonctionnelle	Gr.A-Gr.B	Gr.A-Gr.B		2.361.962
77	Chefs des services fiscaux de classe normale	1015-Gr.A	820-Gr.A		3.489.768
159	Directeurs départementaux des services déconcentrés de la direction générale des impôts	875-1015	713-820	767	6.349.337
654	Directeurs divisionnaires des services déconcentrés de la direction générale des impôts	759-985	625-797	711	24.209.355
105	Receveurs divisionnaires des services déconcentrés de la direction générale des impôts	985	797	797	4.356.960
582	Receveurs principaux de 1ère classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	864-966	705-782	744	22.544.042
728	Receveurs principaux de 2ème classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	780-821	641-672	657	24.901.908
232	Inspecteurs divisionnaires de classe exceptionnelle des services déconcentrés de la direction générale des impôts	864-966	705-782	744	8.986.629
1.216	Inspecteurs divisionnaires de classe normale des services déconcentrés de la direction générale des impôts	705-901	584-733	659	41.721.014
436	Inspecteurs principaux de 1ère classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	864-966	705-782	744	16.888.664
1.497	Inspecteurs principaux de 2ème classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	540-821	458-672	565	44.035.823
716	Inspecteurs vérificateurs spécialisés à la direction générale des impôts	481-602	416-506	461	17.185.011
11.622	Inspecteurs des services déconcentrés de la direction générale des impôts	379-780	348-641	495	299.517.315
915	Inspecteurs-élèves des services déconcentrés de la direction générale des impôts	302-340	293-320	307	14.624.982
5.394	Contrôleurs principaux des impôts	425-612	376-513	445	124.970.302
3.951	Contrôleurs de 1ère classe des impôts	384-579	351-488	420	86.395.711
12.206	Contrôleurs de 2ème classe des impôts	298-544	290-462	376	238.944.520
5.209	Agents de constatation ou d'assiette principaux de 1ère classe des impôts (NEI)	396-449	359-393	376	101.971.326
9.324	Agents de constatation ou d'assiette principaux de 2ème classe des impôts (échelle 5)	267-427	271-378	325	157.768.934
18.943	Agents de constatation ou d'assiette des impôts (échelle 4)	259-382	266-351	309	304.749.571

Chapitre 31-10

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
13	Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	300	203.049
39	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	293	594.934
147	Agents des services techniques de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	300	2.296.014
246	Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	293	3.752.655
<i>1.512 Personnel technique</i>					<i>31.997.996</i>
720	Géomètres et géomètres principaux du cadastre	410-612	367-513	440	16.493.812
792	Techniciens-géomètres du cadastre	298-544	290-462	376	15.504.184
<i>308 Cités administratives</i>					<i>4.908.837</i>
3	Contrôleurs de 2ème classe des impôts	298-544	290-462	376	58.728
237	Agents de constatation ou d'assiette des impôts (échelle 4)	259-382	266-351	309	3.812.789
68	Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	293	1.037.320
Total : 76.308				Total :	1.591.042.029

D.O.M.

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
835	<i>Martinique, Guadeloupe, Guyane (Personnel administratif)</i>				<i>17.713.154</i>
2	Chefs des services fiscaux de classe normale	1015-Gr.A	820-Gr.A		90.644
1	Directeur départemental des services déconcentrés de la direction générale des impôts	875-1015	713-820	767	39.933
10	Directeurs divisionnaires des services déconcentrés de la direction générale des impôts	759-985	625-797	711	370.174
2	Receveurs divisionnaires des services déconcentrés de la direction générale des impôts	985	797	797	82.990
3	Receveurs principaux de 1ère classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	864-966	705-782	744	116.207
8	Receveurs principaux de 2ème classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	780-821	641-672	657	273.648
3	Inspecteurs divisionnaires de classe exceptionnelle des services déconcentrés de la direction générale des impôts	864-966	705-782	744	116.207
14	Inspecteurs divisionnaires de classe normale des services déconcentrés de la direction générale des impôts	705-901	584-733	659	480.341
10	Inspecteurs principaux de 1ère classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	864-966	705-782	744	387.355
7	Inspecteurs principaux de 2ème classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	540-821	458-672	565	205.913
121	Inspecteurs des services déconcentrés de la direction générale des impôts	379-780	348-641	495	3.118.362
49	Contrôleurs principaux des impôts	425-612	376-513	445	1.135.252
95	Contrôleurs de 1ère classe des impôts	384-579	351-488	420	2.077.346
100	Contrôleurs de 2ème classe des impôts	298-544	290-462	376	1.957.599
131	Agents de constatation ou d'assiette principaux de 1ère classe des impôts (NEI)	396-449	359-393	376	2.564.455
250	Agents de constatation ou d'assiette principaux de 2ème classe des impôts (échelle 5)	267-427	271-378	325	4.230.184
29	Agents de constatation ou d'assiette des impôts (échelle 4)	259-382	266-351	309	466.544
<i>25 Martinique, Guadeloupe, Guyane (Personnel technique)</i>					<i>516.057</i>
8	Géomètres et géomètres principaux du cadastre	410-612	367-513	440	183.265

Chapitre 31-10

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique	
	17	Techniciens-géomètres du cadastre	298-544	290-462	376	332.792
	<i>476</i>	<i>Réunion (Personnel administratif)</i>				<i>9.958.538</i>
	1	Chef des services fiscaux de classe normale	1015-Gr.A	820-Gr.A		45.322
	1	Directeur départemental des services déconcentrés de la direction générale des impôts	875-1015	713-820	767	39.933
	5	Directeurs divisionnaires des services déconcentrés de la direction générale des impôts	759-985	625-797	711	185.087
	1	Receveur divisionnaire des services déconcentrés de la direction générale des impôts	985	797	797	41.495
	3	Receveurs principaux de 1ère classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	864-966	705-782	744	116.207
	6	Receveurs principaux de 2ème classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	780-821	641-672	657	205.236
	2	Inspecteurs divisionnaires de classe exceptionnelle des services déconcentrés de la direction générale des impôts	864-966	705-782	744	77.471
	7	Inspecteurs divisionnaires de classe normale des services déconcentrés de la direction générale des impôts	705-901	584-733	659	240.171
	7	Inspecteurs principaux de 1ère classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	864-966	705-782	744	271.149
	2	Inspecteurs principaux de 2ème classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	540-821	458-672	565	58.833
	63	Inspecteurs des services déconcentrés de la direction générale des impôts	379-780	348-641	495	1.623.610
	42	Contrôleurs principaux des impôts	425-612	376-513	445	973.073
	41	Contrôleurs de 1ère classe des impôts	384-579	351-488	420	896.539
	57	Contrôleurs de 2ème classe des impôts	298-544	290-462	376	1.115.832
	36	Agents de constatation ou d'assiette principaux de 1ère classe des impôts (NEI)	396-449	359-393	376	704.736
	139	Agents de constatation ou d'assiette principaux de 2ème classe des impôts (échelle 5)	267-427	271-378	325	2.351.983
	61	Agents de constatation ou d'assiette des impôts (échelle 4)	259-382	266-351	309	981.351
	2	Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	293	30.510
	<i>12</i>	<i>Réunion (Personnel technique)</i>				<i>264.901</i>
	9	Géomètres et géomètres principaux du cadastre	410-612	367-513	440	206.173
	3	Techniciens-géomètres du cadastre	298-544	290-462	376	58.728
	<i>7</i>	<i>St-Pierre-et-Miquelon (Personnel administratif)</i>				<i>132.400</i>
	1	Inspecteur des services déconcentrés de la direction générale des impôts	379-780	348-641	495	25.772
	1	Contrôleur de 1ère classe des impôts	384-579	351-488	420	21.867
	1	Contrôleur de 2ème classe des impôts	298-544	290-462	376	19.576
	1	Agent de constatation ou d'assiette principal de 2ème classe des impôts (échelle 5)	267-427	271-378	325	16.921
	3	Agents de constatation ou d'assiette des impôts (échelle 4)	259-382	266-351	309	48.264
	<i>7</i>	<i>Mayotte (Personnel administratif)</i>				<i>130.109</i>
	1	Inspecteur des services déconcentrés de la direction générale des impôts	379-780	348-641	495	25.772
	2	Contrôleurs de 2ème classe des impôts	298-544	290-462	376	39.152
	1	Agent de constatation ou d'assiette principal de 2ème classe des impôts (échelle 5)	267-427	271-378	325	16.921
	3	Agents de constatation ou d'assiette des impôts (échelle 4)	259-382	266-351	309	48.264
	Total : 1.362					Total : 28.715.159

Chapitre 31-10

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	-----------------------------------

T.O.M.

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
<i>19 Polynésie française</i>					<i>380.485</i>
1	Contrôleur principal des impôts	425-612	376-513	445	23.169
2	Contrôleurs de 1ère classe des impôts de la Polynésie française	384-579	351-488	420	43.734
4	Contrôleurs de 2ème classe des impôts de la Polynésie française	298-544	290-462	376	78.304
1	Agent de constatation ou d'assiette principal de 2ème classe des impôts (Polynésie française) (échelle 5)	267-427	271-378	325	16.921
2	Agents de constatation ou d'assiette des impôts de la Polynésie française (échelle 4)	259-382	266-351	309	32.176
3	Géomètres et géomètres principaux du cadastre	410-612	367-513	440	68.725
6	Techniciens-géomètres du cadastre	298-544	290-462	376	117.456
Total : 19				Total :	380.485

Etranger

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
5	Directeurs divisionnaires des services déconcentrés de la direction générale des impôts	759-985	625-797	711	185.087
1	Inspecteur des services déconcentrés de la direction générale des impôts	379-780	348-641	495	25.772
1	Contrôleur principal des impôts	425-612	376-513	445	23.169
4	Contrôleurs de 2ème classe des impôts	298-544	290-462	376	78.304
Total : 11				Total :	312.332

§ 21 Rémunérations principales (métropole)

903 emplois :

14.918.731

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
<i>43 Métropole</i>					<i>1.588.105</i>
2	Agents contractuels de 1er niveau	1383-1725	1080-1319	1200	124.954
8	Agents contractuels de 2ème niveau	1100-1438	880-1120	1000	416.511
9	Agents contractuels de 3ème niveau	824-1150	675-915	795	372.517
17	Agents contractuels de 4ème niveau	595-910	500-740	620	548.753
7	Agents contractuels de catégorie B	274-474	276-412	344	125.370
790	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	245-343	262-323	293	12.051.208
<i>20 Cités administratives</i>					<i>383.920</i>
8	Agents contractuels hors catégorie	341-579	321-488	405	168.687
5	Agents contractuels de 1ère catégorie	376-448	345-392	369	96.058
7	Agents contractuels	244-448	261-392	327	119.175
<i>50 Réforme hypothécaire</i>					<i>895.498</i>
50	Agents contractuels de catégorie B	274-474	276-412	344	895.498
Total : 903				Total :	14.918.731

§ 22 Rémunérations principales (étranger)

Chapitre 31-10

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	-----------------------------------

2 emplois : 30.926

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
2	Contractuels de catégorie C	307	297	297	30.926
Total : 2					Total : 30.926

Article 52 - Service de la documentation nationale du cadastre: personnel ouvrier

§ 10 Personnels ouvriers - Salaires

161 emplois : 3.223.124

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
161	Ouvriers	-	-		3.223.124
Total : 161					Total : 3.223.124

Article 81 - Service de l'expansion économique à l'étranger: rémunérations principales

§ 11 Rémunérations principales - Agents en France

35 emplois : 1.033.078

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Chef de service d'administration centrale	Gr.B bis	Gr.B bis		56.515
2	Conseillers commerciaux hors classe	801-Gr.A	657-Gr.A		82.157
7	Conseillers commerciaux de 1ère classe	701-966	581-782	682	248.553
10	Conseillers commerciaux de 2ème classe	427-750	378-618	498	259.278
14	Attachés commerciaux de la direction des relations économiques extérieures	379-780	348-641	495	360.803
1	Attaché de l'Institut national de la statistique et des études économiques	379-780	348-641	495	25.772
Total : 35					Total : 1.033.078

§ 14 Rémunération principales - Agents à l'étranger

243 emplois : 8.300.958

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
4	Ministres conseillers pour les affaires économiques et commerciales de 1ère catégorie	Gr.E	Gr.E		269.484
7	Ministres conseillers pour les affaires économiques et commerciales de 2ème catégorie	Gr.A-Gr.D	Gr.A-Gr.D		389.414
3	Conseillers commerciaux de classe exceptionnelle de 1ère catégorie	Gr.C	Gr.C		177.825
12	Conseillers commerciaux de classe exceptionnelle de 2ème catégorie	Gr.B	Gr.B		630.696
60	Conseillers commerciaux hors classe	801-Gr.A	657-Gr.A		2.464.708
31	Conseillers commerciaux de 1ère classe	701-966	581-782	682	1.100.733
37	Conseillers commerciaux de 2ème classe	427-750	378-618	498	959.328
5	Attachés commerciaux principaux de 2ème classe de la direction des relations économiques extérieures	504-821	433-672	553	143.957

Chapitre 31-10

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	84 Attachés commerciaux de la direction des relations économiques extérieures	379-780	348-641	495	2.164.813

Total : 243 **Total : 8.300.958**

§ 21 Personnels titulaires - Rémunérations principales

11 emplois : 348.776

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
11	Attachés agricoles	508-966	436-782	609	348.776

Total : 11 **Total : 348.776**

§ 31 Rémunérations principales - Agents à l'étranger, TOM et Nouvelle-Calédonie

735 emplois : 14.973.447

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
55	Agents contractuels de 1ère catégorie A	660	550	550	1.574.930
202	Agents contractuels de 2ème catégorie A	603	506	506	5.321.546
239	Agents contractuels de catégorie B	393	357	357	4.442.240
200	Agents contractuels de 1ère catégorie C	307	297	297	3.092.590
39	Agents contractuels de 2ème catégorie C	262	267	267	542.141

Total : 735 **Total : 14.973.447**

Article 82 - Directions régionales du commerce extérieur: rémunérations principales

§ 11 Personnels titulaires - Rémunérations principales (métropole)

97 emplois : 2.740.798

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
8	Directeurs régionaux de 1ère classe	1015-Gr.B	820-Gr.B		381.002
14	Directeurs régionaux de 2ème classe	901-Gr.A	733-Gr.A		602.797
33	Attachés régionaux du commerce extérieur	642-852	536-695	616	1.058.353
3	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	396-449	359-393	376	58.728
15	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	325	253.812
24	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	309	386.106

Total : 97 **Total : 2.740.798**

§ 13 Personnels titulaires - Rémunérations principales (DOM)

4 emplois : 119.956

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
2	Directeurs régionaux de 2ème classe	901-Gr.A	733-Gr.A		86.114
2	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	325	33.842

Total : 4 **Total : 119.956**

Chapitre 31-10

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		2.100.899.778
Modifications des crédits		-22.679.453
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		2.078.220.325
Engagements à l'administration centrale	2.075.387.506	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		2.075.160.994
Crédit disponible en fin d'exercice		3.059.331

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		2.125.674.021
Modifications des crédits		-14.310.873
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		2.111.363.148
Engagements à l'administration centrale	2.111.307.317	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		2.110.804.982
Crédit disponible en fin d'exercice		558.166

Chapitre 31-90 : Rémunérations principales et dépenses de personnels ouvriers

Articles	Crédits	
01	Inspection générale des finances	5.133.802
02	Contrôle d'Etat	5.828.898
03	Contrôle financier	2.723.450
04	Commission de contrôle des assurances et contrôle du fonds de garantie au profit des victimes d'accidents d'automobiles	2.517.780
05	Contrôle des établissements bancaires et autres contrôles	387.982
11	Ministre et secrétaires d'Etat	425.607
12	Administration centrale	227.129.543
13	Services sociaux. Délégations départementales	8.803.367
15	Service du médiateur postal	195.525
24	Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement	54.142.205
25	Délégations régionales au commerce et à l'artisanat	1.443.296
40	Trésor public	1.257.623.466
61	Direction générale des douanes et droits indirects	462.508.526
70	Institut national de la statistique et des études économiques	160.069.529
83	Services financiers à l'étranger	10.138.934
87	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	99.727.698
91	Ecoles nationales supérieures des mines	23.240.803
92	Ecoles nationales supérieures des mines. Recherche	1.637.199
	Total pour le chapitre	2.323.677.610

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	Article 01 - Inspection générale des finances	5.133.802
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>5.008.712</i>
	Ajustements :	125.090
	<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>125.090</i>
§10	Personnels titulaires	
6412	§11 Rémunérations principales	4.872.320
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>4.747.230</i>
	<i>Ajustements</i>	<i>125.090</i>
	Dépense annuelle correspondant aux 106 emplois détaillés en 3ème partie	4.747.230
64281	§13 Indemnité forfaitaire à certains fonctionnaires issus de l'E.N.A. Décrets n° 66-453 du 18 juin 1966 et n° 86-248 du 24 février 1986	20.778
644118	§81 Indemnités de résidence (métropole)	150.744
64438	§90 Supplément familial de traitement	89.960
	Article 02 - Contrôle d'Etat	5.828.898
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>5.198.274</i>
	Ajustements :	630.624
	<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>630.624</i>
§10	Personnels titulaires	
6412	§11 Rémunérations principales	5.600.451
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>4.969.827</i>
	<i>Ajustements</i>	<i>630.624</i>
	Dépense annuelle correspondant aux 92 emplois détaillés en 3ème partie	4.969.827
	Surnombres autorisés : 2 contrôleurs d'Etat	
644118	§81 Indemnités de résidence (métropole)	163.510
64438	§90 Supplément familial de traitement	64.937
	Article 03 - Contrôle financier	2.723.450
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>2.537.748</i>
	Ajustements :	185.702
	<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>185.702</i>
§10	Personnels titulaires	
6412	§11 Rémunérations principales	2.612.979
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>2.427.277</i>
	<i>Ajustements</i>	<i>185.702</i>
	Dépense annuelle correspondant aux 46 emplois détaillés en 3ème partie	2.427.277
644118	§81 Indemnités de résidence (métropole)	78.615
64438	§90 Supplément familial de traitement	31.856
	Article 04 - Commission de contrôle des assurances et contrôle du fonds de garantie au profit des victimes d'accidents d'automobiles	2.517.780

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	2.476.617
	<i>Ajustements :</i>	41.163
	<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	41.163
§10	Personnels titulaires	
6412	§11 Rémunérations principales. Commissaires contrôleurs des assurances	2.362.224
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	2.323.809
	<i>Ajustements</i>	38.415
	Dépense annuelle correspondant aux 68 emplois détaillés en 3ème partie	2.323.809
6412	§12 Rémunérations principales. Contrôle du fonds de garantie au profit des victimes d'accidents d'automobiles	53.732
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	50.984
	<i>Ajustements</i>	2.748
	Dépense annuelle correspondant à l'emploi détaillé en 3ème partie	50.984
644118	§81 Indemnités de résidence (métropole)	71.332
64438	§90 Supplément familial de traitement	30.492
	Article 05 - Contrôle des établissements bancaires et autres contrôles	387.982
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	350.154
	<i>Ajustements :</i>	37.828
	<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	37.828
§10	Personnels titulaires	
6412	§11 Rémunérations principales - Commissaires du gouvernement auprès des établissements bancaires	247.769
6412	§13 Rémunérations principales - Commission de l'O.T.A.N.	71.666
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	33.838
	<i>Ajustements</i>	37.828
	Dépense annuelle correspondant à l'emploi détaillé en 3ème partie	33.838
64488	§16 Charges connexes	"
644118	§81 Indemnités de résidence (métropole)	68.547
64438	§90 Supplément familial de traitement	"
	Article 11 - Ministre et secrétaires d'Etat	425.607
6412	§11 Traitements du ministre et des secrétaires d'Etat	366.682
64211	§12 Indemnités représentatives de frais	45.437
644118	§81 Indemnités de résidence (métropole)	9.786
64438	§90 Supplément familial de traitement	3.702
	Article 12 - Administration centrale	227.129.543
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	213.224.503
	<i>Ajustements :</i>	13.905.040
	<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	15.372.838

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	<i>Abattement correspondant aux emplois bloqués</i>	-1.002.576
	<i>Ajustements divers</i>	-465.222
§10	Personnels titulaires	
6412	§11 Rémunérations principales	193.986.980
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	182.981.725
	<i>Ajustements</i>	11.005.255
	<i>dont ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	12.844.772
	<i>abattement correspondant aux emplois bloqués</i>	-1.002.576
	<i>pour rémunérer 55 emplois</i>	-1.002.576
	<i>remboursement à effectuer par l'administration des monnaies et médailles</i>	-1.603.650
	<i>remboursement au ministère de la défense des traitements et indemnités de 7 sous-officiers motocyclistes</i>	171.747
	<i>remboursement à la poste des traitements et indemnités de 7 standardistes mis à la disposition de l'administration centrale</i>	157.573
	<i>remboursement au ministère de la culture des traitements d'un conservateur des archives de 2ème classe et d'un sous-archiviste mis à la disposition de l'administration centrale</i>	57.692
	<i>rémunération en surnombre de 5 agents provenant de l'a.n.i.f.o.m. .</i>	105.527
	<i>prise en charge de certains personnels civils de coopération culturelle, scientifique et technique en application de l'article 74 (1°) de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984</i>	274.170
	Dépense annuelle correspondant aux 7.930 emplois détaillés en 3ème partie	182.981.725
64281	§12 Indemnité forfaitaire à certains fonctionnaires issus de l'E.N.A.	499.121
64488	§13 Accessoires de rémunérations des conseillers financiers outre-mer	74.284
	Décrets n°66-453 du 18 juin 1966 et n°86-248 du 24 février 1986	
64191	§14 Majoration de traitement pour affectation outre-mer	303.796
64132	§20 Personnels contractuels. Rémunérations principales	18.073.683
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	15.185.430
	<i>Ajustements</i>	2.888.253
	<i>dont ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	2.533.702
	<i>rémunération en surnombre de 10 agents contractuels provenant de l'a.n.i.f.o.m.</i>	218.447
	<i>rémunération de 8 agents contractuels du service national des oléoducs interalliés (snoi)</i>	136.104
	Dépense annuelle correspondant aux 496 emplois détaillés en 3ème partie	15.185.430
§30	Personnels militaires	
64188	§31 Soldes	1.276.948
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	1.265.416
	<i>Ajustements</i>	11.532
	<i>dont ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	-5.636
	<i>solde d'un agent équivalent temps plein du service national des oléoducs interalliés (snoi)</i>	17.168
	Dépense annuelle correspondant aux 38 emplois détaillés en 3ème partie	1.265.416
64191	§32 Majoration de traitement pour affectation outre-mer	225.900
§50	Agents non titulaires rémunérés sur emplois vacants de titulaires bloqués	

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
64131	§51 Contractuels sur vacances d'emplois administratifs - Rémunérations principales 34 agents ; blocage justificatif : art. 12 § 11.	695.230
64131	§52 Contractuels sur vacances d'emplois techniques - Rémunérations principales 6 agents ; blocage justificatif : art. 12 § 11	125.294
64141	§53 Auxiliaires de bureau - Rémunérations principales 13 agents ; blocage justificatif : art. 12 § 11	155.390
64141	§54 Auxiliaires de service - Rémunérations principales 2 agents ; blocage justificatif : art. 12 § 11.	26.662
64112	§55 Ouvriers auxiliaires - Rémunérations principales	"
64487	§60 Nouvelle bonification indiciaire Décret n°91-1060 et arrêté d'application du 14 octobre 1991 modifiés par les décrets n°93-583 du 26 mars 1993, n°94-208 du 10 mars 1994, n°95-404 du 14 avril 1995, n°97-985 du 24 octobre 1997 et n°2001-523 du 14 juin 2001, et arrêtés d'application des mêmes jours Décret n°91-1196 du 26 novembre 1991 modifié par les décrets n°93-625 du 26 mars 1993, n°93-1108 du 17 septembre 1993, n°96-171 du 4 mars 1996, n°96- 894 du 10 octobre 1996 et n°97-408 du 17 avril 1997 Arrêté du 26 novembre 1991 modifié par les arrêtés du 26 mars 1993, du 14 mai 1996, du 10 octobre 1996, du 17 avril 1997, du 29 mai 1998 et du 9 octobre 1998 Arrêté du 5 mai 1994 modifié par les arrêtés du 4 mars 1996 et du 10 octobre 1996	1.079.440
	§80 Indemnités diverses	
644118	§81 Indemnités de résidence (métropole)	7.542.668
64282	§87 Fonctionnaires en congé de formation professionnelle - Indemnité mensuelle forfaitaire	116.687
64438	§90 Supplément familial de traitement	2.947.460
	Article 13 - Services sociaux. Délégations départementales	8.803.367
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	8.890.942
	<i>Ajustements :</i>	-87.575
	<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	-87.575
	§10 Personnels titulaires	
6412	§11 Rémunérations principales <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle correspondant aux 418 emplois détaillés en 3ème partie	8.542.271 8.629.846 -87.575 8.629.846
644118	§81 Indemnités de résidence	185.845
64438	§90 Supplément familial de traitement	75.251
	Article 15 - Service du médiateur postal	195.525
6412	§11 Rémunérations principales Dépense annuelle correspondant aux 6 emplois détaillés en 3ème partie	187.105 187.105

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
644118	§81	Indemnités de résidence	5.613
64438	§90	Supplément familial de traitement	2.807
Article 24 - Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement			54.142.205
<i>Dépense annuelle théorique</i>			50.948.206
<i>Ajustements :</i>			3.193.999
<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>			2.810.224
<i>Abattement correspondant aux emplois bloqués</i>			-46.589
<i>Ajustements divers</i>			430.364
§10		Personnels titulaires	
6412	§11	Rémunérations principales	49.083.659
<i>Dépense annuelle théorique</i>			46.783.424
<i>Ajustements</i>			2.300.235
<i>dont ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>			1.916.460
<i>abattement correspondant aux emplois bloqués</i>			-46.589
<i>prise en charge de certains personnels civils de coopération culturelle, scientifique et technique en application de l'article 74 (1°) de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984</i>			430.364
<i>Dépense annuelle correspondant aux 2.225 emplois détaillés en 3ème partie</i>			46.783.424
64191	§14	Majoration de traitement pour affectation outre-mer	523.068
64132	§20	Personnels contractuels. Rémunérations principales	1.894.181
<i>Dépense annuelle théorique</i>			1.137.701
<i>Ajustements</i>			756.480
<i>dont ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>			756.480
<i>Dépense annuelle correspondant aux 57 emplois détaillés en 3ème partie</i>			1.137.701
§30		Personnels militaires	
64188	§31	Soldes	483.380
<i>Dépense annuelle théorique</i>			346.096
<i>Ajustements</i>			137.284
<i>dont ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>			137.284
<i>Dépense annuelle correspondant aux 9 emplois détaillés en 3ème partie</i>			346.096
64191	§32	Majoration de traitement pour affectation outre-mer	"
§50		Agents non titulaires rémunérés sur emplois vacants de titulaires bloqués	
64131	§51	Contractuels sur vacances d'emplois administratifs - Rémunérations principales	46.589
Crédit correspondant à la rémunération de 2 agents : blocage justificatif: art.24 § 11			
64487	§60	Nouvelle bonification indiciaire	316.310
Décret n° 91-1196 du 26 novembre 1991 modifiés par les décrets n° 93-625 du 26 mars 1993, n° 93-1108 du 17 septembre 1993, n° 96-171 du 4 mars 1996, n°96-894 du 10 octobre 1996 et n°2001-523 du 14 juin 2001			
Arrêté du 26 novembre 1991 modifié par les arrêtés du 26 mars 1993, du 14 mai 1996 et du 10 octobre 1996			

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Arrêté du 5 mai 1994 modifié par les arrêtés du 4 mars 1996 et du 10 octobre 1996	
	§80	Indemnités diverses	
644118	§81	Indemnités de résidence (métropole)	612.786
644128	§82	Indemnités de résidence (T.O.M.)	"
64438	§90	Supplément familial de traitement	1.182.232
		Article 25 - Délégations régionales au commerce et à l'artisanat	1.443.296
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	1.371.412
		<i>Ajustements :</i>	71.884
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	71.884
6412	§10	Personnels titulaires. Rémunérations principales	"
64132	§20	Personnels contractuels. Rémunérations principales	1.406.176
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	1.334.292
		<i>Ajustements</i>	71.884
		Dépense annuelle correspondant aux 43 emplois détaillés en 3ème partie	1.334.292
644118	§81	Indemnités de résidence (métropole)	28.676
64438	§90	Supplément familial de traitement	8.444
		Article 40 - Trésor public	1.257.623.466
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	1.201.896.159
		<i>Ajustements :</i>	55.727.307
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	55.568.038
		<i>Abattement correspondant aux emplois bloqués</i>	-131.723
		<i>Ajustements divers</i>	290.992
	§10	Personnels titulaires	
6412	§11	Rémunérations principales (métropole et D.O.M.)	1.167.036.940
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	1.112.249.681
		<i>Ajustements</i>	54.787.259
		<i>dont ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	54.918.982
		<i>abattement correspondant aux emplois bloqués</i>	-131.723
		<i>pour rémunérer 10 agents</i>	-131.723
		Dépense annuelle correspondant aux 54.786 emplois détaillés en 3ème partie	1.112.249.681
64198	§12	Rémunérations principales (T.O.M., Nouvelle-Calédonie et étranger)	13.053.269
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	12.404.213
		<i>Ajustements</i>	649.056
		<i>dont ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	649.056
		Dépense annuelle correspondant aux 599 emplois détaillés en 3ème partie	12.404.213
642388	§13	Frais d'intérim	770.724
64191	§14	Majoration de traitement pour affectation dans les D.O.M.	12.491.080

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
64191	§15 Majoration de traitement pour affectation dans les T.O.M. et Nouvelle-Calédonie	4.966.426
64488	§16 Charges connexes (étranger)	12.981.592
	§20 Personnels non titulaires	
64132	§21 Personnels contractuels (métropole) - Rémunérations principales	8.298.827
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	8.007.835
	<i>Ajustements</i>	290.992
	<i>dont rémunération en surnombre de 9 agents contractuels provenant de l'a.n.i.f.o.m</i>	290.992
	Dépense annuelle correspondant aux 488 emplois détaillés en 3ème partie	8.007.835
64192	§22 Cadres locaux (T.O.M. et Nouvelle-Calédonie) - Rémunérations principales	125.113
	Dépense annuelle correspondant aux 10 emplois détaillés en 3ème partie	125.113
64192	§23 Cadres locaux et contractuels (étranger) - Rémunérations principales	1.402.033
	Dépense annuelle correspondant aux 90 emplois détaillés en 3ème partie	1.402.033
64488	§24 Charges connexes (T.O.M. et Nouvelle-Calédonie)	193.176
64488	§25 Charges connexes (étranger)	513.791
	§50 Agents non titulaires rémunérés sur emplois de titulaires bloqués	
64141	§52 Auxiliaires sur emplois vacants de titulaires - Rémunérations principales	131.723
	Blocage justificatif: art. 40 § 11 (10 agents)	
64191	§53 Majoration de traitement pour affectation dans les D.O.M.	"
64487	§60 Nouvelle bonification indiciaire	7.130.103
	Décret n°91-1060 et arrêté d'application du 14 octobre 1991 modifiés par les décrets n°93-583 du 26 mars 1993, n°94-208 du 10 mars 1994, n°95-404 du 14 avril 1995, n°96-594 du 28 juin 1996, n°97-985 du 24 octobre 1997 et n°2001-523 du 14 juin 2001 et arrêtés d'application des mêmes jours	
	§80 Indemnités diverses	
644118	§81 Indemnités de résidence (métropole)	10.597.093
644128	§82 Indemnités de résidence (T.O.M. et Nouvelle-Calédonie)	350.308
64282	§87 Fonctionnaires en congé de formation professionnelle - Indemnité mensuelle forfaitaire	457.347
64438	§90 Supplément familial de traitement	17.123.921
	Article 61 - Direction générale des douanes et droits indirects	462.508.526
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>436.858.010</i>
	<i>Ajustements :</i>	<i>25.650.516</i>
	<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>26.658.961</i>
	<i>Abattement correspondant aux emplois bloqués</i>	<i>-487.105</i>
	<i>Ajustements divers</i>	<i>-521.340</i>
	§10 Personnels titulaires	

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
6412	§11 Rémunérations principales (métropole et D.O.M.)	422.987.682
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	396.712.748
	<i>Ajustements</i>	26.274.934
	<i>dont ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	26.762.039
	<i>abattement correspondant aux emplois bloqués</i>	-487.105
	<i>pour rémunérer 20 agents</i>	-487.105
	Dépense annuelle correspondant aux 19.565 emplois détaillés en 3ème partie	396.712.748
6412	§12 Rémunérations principales (T.O.M., Nouvelle-Calédonie et étranger)	4.279.468
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	4.245.031
	<i>Ajustements</i>	34.437
	Dépense annuelle correspondant aux 226 emplois détaillés en 3ème partie	4.245.031
6412	§13 Rémunérations principales - Personnel technique des laboratoires	3.014.743
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	3.153.250
	<i>Ajustements</i>	-138.507
	Dépense annuelle correspondant aux 131 emplois détaillés en 3ème partie	3.153.250
64191	§14 Majoration de traitement pour affectation dans les D.O.M.	10.091.309
64191	§15 Majoration de traitement pour affectation dans les T.O.M. et Nouvelle-Calédonie	3.431.978
64488	§16 Charges connexes (étranger)	561.307
	§20 Personnels contractuels	
64132	§21 Rémunérations principales (métropole et D.O.M.)	2.213.989
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	2.735.329
	<i>Ajustements</i>	-521.340
	<i>dont insuffisance de la provision pour hausse de salaires</i>	-654.710
	<i>rémunérations en surnombre de 7 agents provenant de l'a.n.i.f.o.m</i>	133.370
	Dépense annuelle correspondant aux 175 emplois détaillés en 3ème partie	2.735.329
64132	§22 Rémunérations principales (étranger)	143.283
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	142.291
	<i>Ajustements</i>	992
	Dépense annuelle correspondant aux 9 emplois détaillés en 3ème partie	142.291
64488	§23 Charges connexes (étranger)	228.667
	§30 Coopération technique	
64198	§31 Rémunérations principales	21.414
	Crédit correspondant à la rémunération de 3 volontaires du service national actif	
64488	§32 Charges connexes	25.647
	§50 Agents non titulaires rémunérés sur emplois vacants de titulaires bloqués	
64131	§51 Personnels contractuels sur emplois vacants de titulaires - Rémunérations principales	487.105
	(20 agents, blocage justificatif: art. 61 § 11)	
64487	§60 Nouvelle bonification indiciaire	2.308.985

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	Décret n°91-1060 et arrêté d'application du 14 octobre 1991 modifiés par les décrets n°93-583 du 26 mars 1993, n°94-208 du 10 mars 1994, n°95-404 du 14 avril 1995, n°96-594 du 28 juin 1996, n°97-985 du 24 octobre 1997 et n°2001-523 du 14 juin 2001 et arrêtés d'application des mêmes jours	
	§80 Indemnités diverses	
644118	§81 Indemnités de résidence (métropole)	4.677.413
644128	§82 Indemnités de résidence (T.O.M. et Nouvelle-Calédonie)	192.892
64438	§90 Supplément familial de traitement	7.842.644
	Article 70 - Institut national de la statistique et des études économiques	160.069.529
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>151.442.020</i>
	<i>Ajustements :</i>	<i>8.627.509</i>
	<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>8.570.692</i>
	<i>Abattement correspondant aux emplois bloqués</i>	<i>-55.017</i>
	<i>Ajustements divers</i>	<i>111.834</i>
	§10 Personnels titulaires	
6412	§11 Rémunérations principales (métropole)	140.943.758
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>133.163.908</i>
	<i>Ajustements</i>	<i>7.779.850</i>
	Dépense annuelle correspondant aux 6.197 emplois détaillés en 3ème partie	133.163.908
6412	§13 Rémunérations principales (D.O.M.)	3.570.854
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>3.711.702</i>
	<i>Ajustements</i>	<i>-140.848</i>
	Dépense annuelle correspondant aux 186 emplois détaillés en 3ème partie	3.711.702
64191	§14 Majoration de traitement pour affectation dans les D.O.M.	1.499.122
	§20 Personnels contractuels	
64132	§21 Rémunérations principales (métropole et D.O.M.)	8.966.403
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>7.977.896</i>
	<i>Ajustements</i>	<i>988.507</i>
	<i>dont rémunération en surnombre de 5 agents contractuels provenant de l'anifom</i>	<i>111.834</i>
	Dépense annuelle correspondant aux 275 emplois détaillés en 3ème partie	7.977.896
64191	§24 Majoration de traitement pour affectation dans les D.O.M.	21.441
	Majoration de traitement et indexation	21.441
	Indemnité de préavis et de licenciement	
	§50 Auxiliaires et vacataires sur emplois vacants de titulaires et de contractuels bloqués	
64141	§52 Auxiliaires sur emplois vacants de titulaires - Rémunérations principales (5 agents, blocage justificatif: art. 70 § 11)	55.017
64487	§60 Nouvelle bonification indiciaire	738.363
	Décret n°91-1060 et arrêté d'application du 14 octobre 1991 modifiés par les décrets n°93-583 du 26 mars 1993, n°94-208 du 10 mars 1994, n°97-985 du 24 octobre 1997 et n°2001-523 du 14 juin 2001 et arrêtés d'application des mêmes jours	

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
	§80	Indemnités diverses	
644118	§81	Indemnités de résidence (métropole)	1.642.688
64282	§87	Fonctionnaires en congé de formation professionnelle - Indemnité mensuelle forfaitaire	"
64438	§90	Supplément familial de traitement	2.631.883
		Article 83 - Services financiers à l'étranger	10.138.934
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	10.084.838
		<i>Ajustements :</i>	54.096
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	54.096
	§10	Personnels titulaires	
6412	§11	Rémunérations principales - Agents en France	73.628
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	36.445
		<i>Ajustements</i>	37.183
		Dépense annuelle correspondant à l'emploi détaillé en 3ème partie	36.445
644118	§12	Indemnités de résidence - Agents en France	1.973
64438	§13	Supplément familial de traitement - Agents en France	9.116
6412	§14	Rémunérations principales - Agents à l'étranger	1.678.682
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	1.267.990
		<i>Ajustements</i>	410.692
		Dépense annuelle correspondant aux 37 emplois détaillés en 3ème partie	1.267.990
64488	§15	Charges connexes - Agents à l'étranger (indemnités résidentielles, supplément familial de traitement)	3.177.142
647888	§16	Prestations familiales - Agents à l'étranger	712.950
642888	§18	Indemnités	126.780
	§20	Personnels contractuels de nationalité française	
64132	§21	Rémunérations principales - Agents à l'étranger	1.007.781
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	1.401.560
		<i>Ajustements</i>	-393.779
		Dépense annuelle correspondant aux 72 emplois détaillés en 3ème partie	1.401.560
64488	§23	Charges connexes (indemnités résidentielles, supplément familial de traitement)	2.151.495
6468	§25	Cotisations sociales	20.044
647888	§26	Prestations sociales	131.533
642888	§27	Indemnités	218.301
	§30	Coopération technique	
64184	§31	Personnels non titulaires - Rémunérations principales Crédit correspondant à la rémunération de 5 volontaires du service national actif	122.145
64488	§32	Charges connexes	811
642528	§40	Indemnité mensuelle de technicité	55.812
642887	§50	Indemnité exceptionnelle (décret n° 97-215 du 10 mars 1997 modifié)	291.591

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	§90	Personnels étrangers, concours temporaires
64198	§91	Rémunérations principales 333.709
64278	§93	Concours temporaires 1.531
6468	§94	Cotisations sociales 17.661
647888	§95	Prestations sociales 6.249
		Article 87 - Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes 99.727.698
		<i>Dépense annuelle théorique 92.199.391</i>
		<i>Ajustements : 7.528.307</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels 7.528.307</i>
	§10	Personnels titulaires
6412	§11	Rémunérations principales (métropole) 89.787.540
		<i>Dépense annuelle théorique 83.174.172</i>
		<i>Ajustements 6.613.368</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 3.552 emplois détaillés en 3ème partie 83.174.172
6412	§13	Rémunérations principales (D.O.M.) 2.675.635
		<i>Dépense annuelle théorique 2.666.433</i>
		<i>Ajustements 9.202</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 122 emplois détaillés en 3ème partie 2.666.433
64191	§14	Majoration de traitement pour affectation dans les D.O.M. 1.441.641
	§20	Personnels contractuels
64132	§21	Rémunérations principales (métropole et D.O.M.) 2.305.370
		<i>Dépense annuelle théorique 1.399.633</i>
		<i>Ajustements 905.737</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 61 emplois détaillés en 3ème partie 1.399.633
64191	§24	Majoration de traitement pour affectation dans les D.O.M. 212.088
		Accessoires de rémunérations
64487	§60	Nouvelle bonification indiciaire 540.952
		Décret n°91-1060 et arrêté d'application du 14 octobre 1991 modifiés par les décrets n°93-583 du 26 mars 1993, n°94-208 du 10 mars 1994, n°96-594 du 28 juin 1996, n°97-985 du 24 octobre 1997 et n°2001-523 du 14 juin 2001 et arrêtés d'application des mêmes jours
	§80	Indemnités diverses
644118	§81	Indemnités de résidence (métropole) 999.856
64282	§87	Fonctionnaires en congé de formation professionnelle - Indemnité mensuelle forfaitaire 171.812
64438	§90	Supplément familial de traitement 1.592.804
		Article 91 - Ecoles nationales supérieures des mines 23.240.803
		<i>Dépense annuelle théorique 24.326.039</i>
		<i>Ajustements : -1.085.236</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels -1.085.236</i>

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
	§10	Personnels titulaires	
6412	§11	Rémunérations principales	21.056.531
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	23.246.913
		<i>Ajustements</i>	-2.190.382
		Dépense annuelle correspondant aux 852 emplois détaillés en 3ème partie	23.246.913
64132	§20	Personnels contractuels. Rémunérations principales	1.216.772
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	126.829
		<i>Ajustements</i>	1.089.943
		Dépense annuelle correspondant aux 4 emplois détaillés en 3ème partie	126.829
	§50	Agents non titulaires rémunérés sur emplois vacants de titulaires bloqués	
64131	§51	Contractuels sur vacances d'emplois administratifs - Rémunérations principales	214.629
		Crédit correspondant à la rémunération de 7 agents - blocage justificatif - Art. 91 § 11	
64487	§60	Nouvelle bonification indiciaire	63.261
	§70	Personnels ouvriers	
64111	§71	Salaires	53.534
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	56.114
		<i>Ajustements</i>	-2.580
		Dépense annuelle correspondant aux 2 emplois détaillés en 3ème partie	56.114
64224	§72	Indemnités pour travaux supplémentaires	23.426
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	11.104
		<i>Ajustements</i>	12.322
64248	§73	Indemnité pour rendement et productivité	16.565
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	11.104
		<i>Ajustements</i>	5.461
6466	§75	Contribution au fonds spécial de retraite	15.609
	§80	Indemnités diverses	
644118	§81	Indemnités de résidence (métropole)	278.467
64438	§90	Supplément familial de traitement	302.009
		Article 92 - Ecoles nationales supérieures des mines. Recherche	1.637.199
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	1.858.022
		<i>Ajustements :</i>	-220.823
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	-220.823
	§10	Personnels titulaires	
6412	§11	Rémunérations principales	1.354.000
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	1.283.692
		<i>Ajustements</i>	70.308
		Dépense annuelle correspondant aux 63 emplois détaillés en 3ème partie	1.283.692
64191	§14	Majoration de traitement pour affectation outre-mer	"
64132	§20	Personnels contractuels. Rémunérations principales	241.120

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>532.251</i>
	<i>Ajustements</i>	<i>-291.131</i>
	Dépense annuelle correspondant aux 18 emplois détaillés en 3ème partie	532.251
	§50 Agents non titulaires rémunérés sur emplois vacants de titulaires bloqués	
64131	§51 Contractuels sur vacances d'emplois administratifs - Rémunérations principales	"
64487	§60 Nouvelle bonification indiciaire	"
	§80 Indemnités diverses	
644118	§81 Indemnités de résidence (métropole)	22.013
64438	§90 Supplément familial de traitement	20.066

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	-----------------------------------

Article 01 - Inspection générale des finances

§ 11 Rémunérations principales

106 emplois :

4.747.230

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
32	Inspecteurs généraux des finances (dont le chef du service de l'inspection générale des finances)	Gr.D-Gr.E	Gr.D-Gr.E		2.090.896
17	Inspecteurs des finances de 1ère classe	1015-Gr.B bis	820-Gr.B bis		843.263
29	Inspecteurs des finances de 2ème classe	801-966	657-782	720	1.087.093
28	Inspecteurs de 3ème classe et inspecteurs adjoints des finances	427-750	378-618	498	725.978
Total : 106				Total :	4.747.230

Article 02 - Contrôle d'Etat

§ 11 Rémunérations principales

92 emplois :

4.969.827

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
24	Chefs de mission de contrôle économique et financier	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E		1.519.752
68	Contrôleurs d'Etat de 1ère et 2ème classes	901-Gr.D	733-Gr.D		3.450.075
Total : 92				Total :	4.969.827

Article 03 - Contrôle financier

§ 11 Rémunérations principales

46 emplois :

2.427.277

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
46	Contrôleurs financiers de 1ère et 2ème classes	901-Gr.E	733-Gr.E		2.427.277
Total : 46				Total :	2.427.277

Article 04 - Commission de contrôle des assurances et contrôle du fonds de garantie au profit des victimes d'accidents d'automobiles

§ 11 Rémunérations principales. Commissaires contrôleurs des assurances

68 emplois :

2.323.809

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
7	Commissaires contrôleurs généraux du contrôle des assurances	1015-Gr.C	820-Gr.C		356.886
16	Commissaires contrôleurs chefs de brigade du contrôle des assurances	901-Gr.A	733-Gr.A		688.911

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	8 Commissaires contrôleurs en chef du contrôle des assurances	750-1015	618-820	719	299.471
	31 Commissaires contrôleurs de 1ère et 2ème classes	427-852	378-695	537	866.707
	6 Commissaires contrôleurs élèves du contrôle des assurances	395	358	358	111.834
	Total : 68			Total :	2.323.809

§ 12 Rémunérations principales. Contrôle du fonds de garantie au profit des victimes d'accidents d'automobiles

1 emploi : 50.984

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Commissaire du gouvernement auprès du fonds de garantie au profit des victimes accidentées de la route	1015-Gr.C	820-Gr.C		50.984

Total : 1 Total : 50.984

Article 05 - Contrôle des établissements bancaires et autres contrôles

§ 13 Rémunérations principales - Commission de l'O.T.A.N.

1 emploi : 33.838

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Commissaire aux comptes	-	-		33.838

Total : 1 Total : 33.838

Article 12 - Administration centrale

§ 11 Rémunérations principales

7.930 emplois : 182.981.725

Personnels d'administration centrale

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
<i>183 Personnel de direction</i>					<i>9.164.952</i>
1	Secrétaire général du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie	Gr.G	Gr.G		78.096
24	Directeurs généraux et directeurs	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E		1.519.752
28	Chefs de service d'administration centrale	Gr.B bis	Gr.B bis		1.582.420
18	Directeurs de projet	901-Gr.B	733-Gr.B		816.487
	dont 1 magistrat sous directeur délégué aux missions judiciaires de la douane (art. 28-1 du code de procédure pénale)				
108	Directeurs adjoints et sous-directeurs	901-Gr.B	733-Gr.B		4.898.922
1	Vice-président du conseil général des technologies de l'information	Gr.D	Gr.D		63.310
1	Vice-président du conseil général des mines	Gr.F	Gr.F		71.223
2	Présidents de section du conseil général des mines	Gr.E	Gr.E		134.742
<i>3.825 Personnel administratif</i>					<i>98.747.828</i>
8	Administrateurs hors classe des postes et télécommunications	801-Gr.B	657-Gr.B		347.056

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique	
	9	Administrateurs de 1ère classe des postes et télécommunications	701-966	581-782	682	319.568
	17	Inspecteurs généraux des postes et télécommunications	1015-Gr.C	820-Gr.C		866.723
	18	Inspecteurs généraux de l'industrie	1015-Gr.C	820-Gr.C		917.706
	9	Inspecteurs de l'industrie	750-966	618-782	700	328.002
	226	Administrateurs civils hors classe	801-Gr.B	657-Gr.B		9.804.323
	146	Administrateurs civils de 1ère classe	701-966	581-782	682	5.184.097
	110	Administrateurs civils de 2ème classe	427-750	378-618	498	2.852.055
	88	Chefs de mission du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	759-1015	625-820	723	3.312.508
	141	Attachés principaux d'administration centrale de 1ère classe	864-966	705-782	744	5.461.701
	264	Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	553	7.600.899
	765	Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	495	19.715.260
	345	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	445	7.993.095
	228	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	420	4.985.630
	786	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	376	15.386.728
	98	Contrôleurs principaux du Trésor public	425-612	376-513	445	2.270.503
	132	Contrôleurs du Trésor public de 1ère classe	384-579	351-488	420	2.886.418
	435	Contrôleurs du Trésor public de 2ème classe	298-544	290-462	376	8.515.556
	2.837	<i>Personnel administratif d'exécution</i>				<i>48.005.012</i>
	481	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	376	9.416.051
	835	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	14.128.814
	1.509	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	24.276.361
	2	Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	300	31.239
	10	Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	293	152.547
	107	<i>Personnel d'exploitation</i>				<i>1.748.517</i>
	6	Chefs de service intérieur d'administration centrale de 1ère catégorie	298-544	290-462	376	117.456
	5	Chefs de service intérieur d'administration centrale de 2ème catégorie	298-501	290-431	361	93.976
	3	Inspecteurs de service intérieur et du matériel de classe exceptionnelle d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	376	58.728
	14	Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	236.891
	1	Inspecteur de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	16.088
	1	Chef de standard (échelle 5)	267-427	271-378	325	16.921
	1	Chef de garage principal (NEI)	396-449	359-393	376	19.576
	7	Chefs de garage (échelle 5)	267-427	271-378	325	118.446
	14	Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	259-382	266-351	309	225.228
	9	Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	251-364	263-337	300	140.573
	16	Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	245-343	262-323	293	244.076
	8	Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	300	124.954
	22	Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	293	335.604

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
<i>481</i>	<i>Personnel technique</i>				<i>10.169.014</i>
1	Architecte de classe exceptionnelle	811-966	664-782	723	37.643
1	Conservateur de 1ère classe du patrimoine	616-852	516-695	606	31.551
12	Ingénieurs-économistes de la construction de classe supérieure du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie	593-966	499-782	641	400.475
26	Ingénieurs-économistes de la construction de classe normale du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie	379-750	348-618	483	653.818
9	Ingénieurs mécaniciens électriciens de classe exceptionnelle à l'administration centrale du ministère de l'économie	811-966	664-782	723	338.780
12	Ingénieurs mécaniciens électriciens de classe normale	416-852	369-695	532	332.376
16	Ingénieurs adjoints à l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances	425-612	376-513	445	370.695
4	Dessinateurs projeteurs en chef des finances	487-619	420-518	469	97.672
3	Dessinateurs projeteurs de 1ère classe des finances	384-579	351-488	420	65.601
10	Dessinateurs projeteurs de 2ème classe des finances	298-544	290-462	376	195.760
2	Dessinateurs principaux de 1ère classe du ministère de l'économie, des finances et du budget	396-449	359-393	376	39.152
3	Dessinateurs principaux de 2ème classe du ministère de l'économie, des finances et du budget (échelle 5)	267-427	271-378	325	50.763
8	Dessinateurs du ministère de l'économie et des finances (échelle 4)	259-382	266-351	309	128.702
2	Métreurs vérificateurs de l'administration centrale de la santé publique et du travail (échelle 5)	267-427	271-378	325	33.842
12	Contrôleurs principaux des installations téléphoniques des finances	426-579	377-488	433	270.524
12	Agents principaux des services techniques de 1ère catégorie	390-579	356-488	422	263.652
23	Agents principaux des services techniques de 2ème catégorie	390-544	356-462	409	489.765
39	Maîtres ouvriers principaux d'administration centrale	351-479	327-415	371	753.312
163	Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	2.758.080
19	Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	305.667
27	Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	300	421.717
2	Ouvriers des constructions navales	-	-		22.402
1	Conseiller financier de classe exceptionnelle des services financiers à l'étranger	Gr.C	Gr.C		59.275
1	Conseiller pour les affaires économiques auprès du secrétaire général du gouvernement	Gr.C	Gr.C		59.275
3	Trésoriers principaux du Trésor public de 1ère catégorie	985	797	797	124.485
1	Conservateur général des bibliothèques	901-Gr.C	733-Gr.C		48.719
1	Chargé d'études documentaires principal de 2ème classe relevant du ministère de l'équipement	563-821	476-672	574	29.885
39	Chargés d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	379-780	348-641	495	1.005.092
5	Traducteurs principaux de 1ère et 2ème classe	660-966	550-782	666	173.373
11	Traducteurs	379-750	348-618	483	276.615
1	Sous-chef de service administratif du service des laboratoires	289-533	283-455	369	19.212
12	Ingénieurs de 2ème classe des télécommunications	427-750	378-618	498	311.134
2	<i>Conseillers financiers outre-mer</i>				<i>72.369</i>
2	Conseillers financiers ou adjoints financiers	685-1015	569-820	695	72.369
15	<i>Service de l'équipement naval</i>				<i>293.121</i>
1	Administrateur civil de 2ème classe	427-750	378-618	498	25.928
3	Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	495	77.315

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique	
	1	Secrétaire administratif de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	420	21.867
	3	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	376	58.728
	3	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	48.264
	4	Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	293	61.019
	150	<i>Personnel technique des mines</i>				<i>5.130.009</i>
	26	Ingénieurs généraux des mines	Gr.B-Gr.D	Gr.B-Gr.D		1.506.284
	35	Ingénieurs en chef des mines	750-Gr.A	618-Gr.A		1.402.213
	56	Ingénieurs des mines	427-852	378-695	537	1.565.663
	1	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines	593-966	499-782	641	33.373
	4	Ingénieurs de l'industrie et des mines	379-750	348-618	483	100.588
	28	Elèves ingénieurs des mines	395	358	358	521.888
	30	<i>Personnel technique des télécommunications</i>				<i>1.182.724</i>
	9	Ingénieurs généraux des télécommunications	1015-Gr.C	820-Gr.C		458.853
	9	Ingénieurs en chef des télécommunications	750-Gr.A	618-Gr.A		360.569
	6	Ingénieurs de 1ère classe des télécommunications	772-852	634-695	665	207.735
	6	Ingénieurs de 2ème classe des télécommunications	427-750	378-618	498	155.567
	74	<i>Direction de la sûreté des installations nucléaires</i>				<i>1.755.049</i>
	1	Ingénieur en chef des mines	750-Gr.A	618-Gr.A		40.064
	4	Ingénieurs des mines	427-852	378-695	537	111.834
	5	Ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines	593-966	499-782	641	166.865
	39	Ingénieurs de l'industrie et des mines	379-750	348-618	483	980.726
	1	Technicien de l'industrie et des mines	298-544	290-462	376	19.576
	4	Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	495	103.087
	2	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	376	39.152
	5	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	84.604
	13	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	209.141
	15	<i>Contrôle des canalisations pétrolières</i>				<i>326.909</i>
	5	Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	495	128.858
	1	Secrétaire administratif de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	420	21.867
	9	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	376	176.184
	3	<i>Service des hydrocarbures</i>				<i>67.111</i>
	1	Ingénieur des ponts et chaussées	427-852	378-695	537	27.959
	2	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	376	39.152
	1	<i>Bureau national de métrologie</i>				<i>19.576</i>
	1	Secrétaire administratif de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	376	19.576
	9	<i>Service technique de l'énergie électrique et des grands barrages</i>				<i>348.608</i>
	1	Ingénieur général des ponts et chaussées	Gr.B-Gr.D	Gr.B-Gr.D		57.934
	6	Ingénieurs en chef des ponts et chaussées	750-Gr.A	618-Gr.A		240.380
	1	Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	593-966	499-782	641	33.373

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	1 Adjoint administratif principal de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	16.921
	<i>188 Comptables et agents des services déconcentrés détachés à l'administration centrale</i>				<i>5.529.375</i>
	1 Directeur départemental des services déconcentrés de la direction générale des impôts	875-1015	713-820	767	39.933
	1 Directeur divisionnaire des services déconcentrés de la direction générale des impôts	759-985	625-797	711	37.018
	10 Trésoriers principaux du Trésor public de 1ère catégorie	985	797	797	414.949
	13 Trésoriers principaux du Trésor public	901	733	733	496.116
	2 Receveurs des finances de 1ère catégorie	985	797	797	82.990
	20 Receveurs-percepteurs du Trésor public	780-821	641-672	657	684.119
	5 Inspecteurs principaux du Trésor public de 2ème classe	538-821	456-672	564	146.820
	77 Inspecteurs du Trésor public	379-780	348-641	495	1.984.412
	8 Inspecteurs des services déconcentrés de la direction générale des impôts	379-780	348-641	495	206.173
	1 Inspecteur des douanes et droits indirects	379-780	348-641	495	25.772
	1 Contrôleur de 2ème classe des impôts	298-544	290-462	376	19.576
	3 Administrateurs hors classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	801-Gr.B	657-Gr.B		130.146
	4 Attachés principaux de 1ère classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	864-966	705-782	744	154.942
	10 Attachés principaux de 2ème classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	504-821	433-672	553	287.913
	31 Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	379-780	348-641	495	798.920
	1 Contrôleur de 2ème classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	298-544	290-462	376	19.576
	Total : 7.920				Total : 182.560.174

Personnels titulaires d'autres administrations

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	<i>1 Agriculture</i>			<i>40.064</i>	
	1 Ingénieur en chef du génie rural des eaux et des forêts	750-Gr.A	618-Gr.A	40.064	
	<i>1 Intérieur</i>			<i>40.454</i>	
	1 Commissaire divisionnaire de police	901-1015	733-820	777	40.454
	<i>5 Travaux publics</i>			<i>253.929</i>	
	3 Ingénieurs généraux des ponts et chaussées	Gr.B-Gr.D	Gr.B-Gr.D	173.802	
	2 Ingénieurs en chef des ponts et chaussées	750-Gr.A	618-Gr.A	80.127	
	Total : 7			Total : 334.447	

Représentants du ministère auprès des communautés européennes à Bruxelles (décret n° 67-290 du 28 mars 1967 et arrêté du 6 août 1970)

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	2 Administrateurs civils de 1ère classe	701-966	581-782	682	71.016
	1 Adjoint administratif d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	16.088
	Total : 3			Total : 87.104	

§ 20 Personnels contractuels. Rémunérations principales

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	496 emplois :				15.185.430
Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles- lettres	Majorés ou échelles- lettres	Majorés moyens	
142	<i>Personnel de l'administration centrale</i>				4.283.008
1	Chargé de mission	Gr.D	Gr.D		63.310
2	Contractuels hors échelle	Gr.C	Gr.C		118.550
1	Agent contractuel de catégorie exceptionnelle	Gr.C	Gr.C		59.275
3	Chargés de mission	Gr.B	Gr.B		157.674
1	Agent contractuel de catégorie exceptionnelle	Gr.B	Gr.B		52.558
1	Chargé de mission	Gr.A	Gr.A		47.951
1	Agent contractuel de catégorie exceptionnelle	Gr.A	Gr.A		47.951
8	Chargés de mission de classe fonctionnelle du ministère de l'industrie (appellation provisoire)	901-1015	733-820	777	323.629
3	Chargés de mission	789	648	648	101.213
6	Agents contractuels de 1ère catégorie	784-1015	644-820	732	228.665
76	Chargés de mission contractuels de l'industrie	471-966	410-782	596	2.358.282
9	Chargés de mission	471-966	410-782	596	279.271
6	Agents contractuels	337	318	318	99.338
1	Agent contractuel de 1ère catégorie de l'industrie	287-561	282-474	378	19.681
2	Agents de service contractuels	244-314	261-302	282	29.364
10	Agents contractuels	244-282	261-280	271	141.093
8	Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie contractuels	244-282	261-280	271	112.875
3	Agents de service de 2ème catégorie contractuels	244-282	261-280	271	42.328
10	<i>Direction du personnel, de l'administration et de la modernisation (sous-direction de la logistique, sous direction de l'immobilier)</i>				253.137
1	Ingénieur contractuel	885	721	721	37.538
1	Chef du service des archives	430-1015	379-820	600	31.239
1	Ingénieur contractuel	485-885	419-721	570	29.677
3	Chargés de mission de niveau III	379-780	348-641	495	77.315
1	Chargé de mission, chef du protocole	515	442	442	23.013
3	Chargés de mission	379	348	348	54.355
2	<i>Direction de la sûreté des installations nucléaires</i>				62.061
2	Chargés de mission contractuels de l'industrie	471-966	410-782	596	62.061
6	<i>Contrôle des canalisations pétrolières</i>				186.181
6	Chargés de mission contractuels de l'industrie	471-966	410-782	596	186.181
13	<i>Service des hydrocarbures</i>				392.875
11	Chargés de mission contractuels de l'industrie	471-966	410-782	596	341.331
2	Contractuels hors catégorie	379-780	348-641	495	51.544
10	<i>Bureau national de métrologie</i>				294.841
1	Chargé de recherche	480-1015	415-820	618	32.176
5	Chargés de mission contractuels de l'industrie	471-966	410-782	596	155.151
2	Ingénieurs de recherche 2A	473-801	411-657	534	55.605
1	Ingénieur de recherche 3A	438-750	385-618	502	26.137
1	Contractuel hors catégorie	379-780	348-641	495	25.772
1	<i>Service de l'équipement naval</i>				28.896
1	Contractuel hors catégorie	582-750	491-618	555	28.896

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
26	<i>Direction de la prévision</i>				808.760
3	Chargés de mission	Gr.A	Gr.A		143.853
18	Chargés de mission de niveau II	471-901	410-733	572	536.049
5	Chargés de mission de niveau III	379-780	348-641	495	128.858
17	<i>Direction des relations avec les publics et de la communication</i>				480.732
2	Chargés de mission	785-Gr.B	645-Gr.B		86.140
2	Chargés de mission de niveau II	471-901	410-733	572	59.561
13	Chargés de mission de niveau III	379-780	348-641	495	335.031
7	<i>Secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne</i>				213.268
1	Secrétaire général	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E		63.323
1	Chargé de mission	1015	820	820	42.693
5	Chargés de mission	474	412	412	107.252
11	<i>Direction des affaires juridiques</i>				380.210
1	Chargé de mission	Gr.A-Gr.C	Gr.A-Gr.C		53.613
3	Chargés de mission	885	721	721	112.614
5	Chargés de mission	766	630	630	164.001
1	Agent contractuel	685	569	569	29.625
1	Agent contractuel	446	391	391	20.357
251	<i>Divers services</i>				7.801.461
1	Conseiller technique	Gr.E	Gr.E		67.371
5	Chargés de mission	Gr.B bis	Gr.B bis		282.575
5	Chargés de mission	Gr.B	Gr.B		262.790
2	Agents contractuels	Gr.B	Gr.B		105.116
4	Chargés de mission	950-Gr.B	770-Gr.B		185.295
1	Chargé de mission	885-Gr.B	721-Gr.B		45.048
27	Chargés de mission de niveau I	801-1015	657-820	739	1.038.830
1	Chargé de mission	850	694	694	36.133
17	Agents contractuels	850	694	694	614.249
103	Chargés de mission de niveau II	471-901	410-733	572	3.067.391
76	Chargés de mission de niveau III	379-780	348-641	495	1.958.641
2	Chargés de mission	474	412	412	42.901
7	Agents contractuels	244	261	261	95.121
Total : 496				Total :	15.185.430

§ 31 Soldes

38 emplois :

1.265.416

Corps des ingénieurs de l'armement

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
2	Ingénieurs généraux de l'armement	Gr.B-Gr.D	Gr.B-Gr.D		115.868
9	Ingénieurs en chef de l'armement	750-Gr.A	618-Gr.A		360.569
7	Ingénieurs principaux de l'armement	701-852	581-695	638	232.517
2	Ingénieurs de l'armement	427-750	378-618	498	51.856
2	<i>Direction de la sûreté des installations nucléaires</i>				51.856
2	Ingénieurs de l'armement	427-750	378-618	498	51.856

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	----------------------------------

2 *Service de l'équipement naval* 66.434

2 Ingénieurs principaux de l'armement 701-852 581-695 638 66.434

Total : 24 **Total : 879.100**

Corps des ingénieurs des études et techniques d'armement

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Ingénieur en chef de 2ème classe des études et techniques d'armement	792-879	650-716	683	35.560
	<i>1 Service de l'équipement naval</i>				35.560
1	Ingénieur en chef de 2ème classe des études et techniques d'armement	792-879	650-716	683	35.560
Total : 2					Total : 71.120

Corps des essences

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Ingénieur militaire en chef de 1ère classe	Gr.A	Gr.A		47.951
4	Ingénieurs en chef de 2ème classe du service des essences des armées	792-879	650-716	683	142.239
Total : 5					Total : 190.190

Autres militaires

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
7	Gendarmes	266-479	270-415	343	125.006
Total : 7					Total : 125.006

Article 13 - Services sociaux. Délégations départementales

§ 11 Rémunérations principales

418 emplois : 8.629.846

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
235	<i>Personnel administratif</i>				4.669.609
28	Inspecteurs du Trésor public	379-780	348-641	495	721.605
36	Inspecteurs des services déconcentrés de la direction générale des impôts	379-780	348-641	495	927.777
12	Inspecteurs des douanes et droits indirects	379-780	348-641	495	309.259
1	Contrôleur principal des impôts	425-612	376-513	445	23.169
2	Contrôleurs du Trésor public de 1ère classe	384-579	351-488	420	43.734
6	Contrôleurs du Trésor public de 2ème classe	298-544	290-462	376	117.456
2	Contrôleurs de 1ère classe des impôts	384-579	351-488	420	43.734
7	Contrôleurs de 2ème classe des impôts	298-544	290-462	376	137.032
3	Contrôleurs de 2ème classe des douanes et droits indirects	298-544	290-462	376	58.728
2	Contrôleurs de 2ème classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	298-544	290-462	376	39.152

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
1	Contrôleur de 2ème classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	298-544	290-462	376	19.576
3	Agents de recouvrement principaux de 1ère classe du Trésor (NEI)	396-449	359-393	376	58.728
9	Agents de recouvrement principaux de 2ème classe du Trésor (échelle 5)	267-427	271-378	325	152.287
6	Agents de constatation ou d'assiette principaux de 1ère classe des impôts (NEI)	396-449	359-393	376	117.456
13	Agents de constatation ou d'assiette principaux de 2ème classe des impôts (échelle 5)	267-427	271-378	325	219.970
1	Agent de constatation principal de 1ère classe des douanes (NEI)	396-449	359-393	376	19.576
4	Agents de constatation principaux de 2ème classe des douanes (échelle 5)	267-427	271-378	325	67.683
3	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	48.264
28	Agents de recouvrement du Trésor (échelle 4)	259-382	266-351	309	450.456
48	Agents de constatation ou d'assiette des impôts (échelle 4)	259-382	266-351	309	772.211
13	Agents de constatation des douanes (échelle 4)	259-382	266-351	309	209.141
5	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	309	80.439
2	Adjoints de contrôle des services déconcentrés concurrence, consommation et répression des fraudes (échelle 4)	259-382	266-351	309	32.176
183	Personnel technique				3.960.237
15	Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat	461-660	403-550	477	372.517
26	Assistants de service social principaux	422-638	374-533	454	614.562
83	Assistants de service social	322-593	307-499	403	1.741.483
7	Infirmières principales ou infirmiers principaux de l'Etat	471-593	410-499	455	165.824
3	Infirmières en chef ou infirmiers en chef de l'Etat	422-638	374-533	454	70.911
49	Infirmières ou infirmiers de l'Etat	322-558	307-472	390	994.940
Total : 418				Total :	8.629.846

Article 15 - Service du médiateur postal

§ 11 Rémunérations principales

6 emplois :

187.105

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Personnel de direction				56.515
1	Chef de service d'administration centrale	Gr.B bis	Gr.B bis		56.515
4	Personnel administratif				114.502
1	Administrateur civil hors classe	801-Gr.B	657-Gr.B		43.382
2	Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	495	51.544
1	Secrétaire administratif de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	376	19.576
1	Personnel administratif d'exécution				16.088
1	Adjoint administratif d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	16.088
Total : 6				Total :	187.105

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	-----------------------------------

Article 24 - Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement

§ 11 Rémunérations principales

2.225 emplois :

46.783.424

Activités industrielles - Personnels techniques

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
836	<i>Service des mines</i>				21.399.674
7	Ingénieurs généraux des mines	Gr.B-Gr.D	Gr.B-Gr.D		405.538
23	Ingénieurs en chef des mines	750-Gr.A	618-Gr.A		921.454
39	Ingénieurs des mines	427-852	378-695	537	1.090.373
68	Chefs de mission du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	759-1015	625-820	723	2.559.665
105	Ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines	593-966	499-782	641	3.504.155
235	Ingénieurs de l'industrie et des mines	379-750	348-618	483	5.909.502
59	Techniciens en chef de l'industrie et des mines	393-612	357-513	435	1.336.218
46	Techniciens supérieurs de l'industrie et des mines (2ème grade nouveau)	384-579	351-488	420	1.005.873
13	Techniciens supérieurs de l'industrie et des mines	359-579	333-488	411	278.177
102	Techniciens de l'industrie et des mines	298-544	290-462	376	1.996.751
24	Experts techniques principaux	309-479	298-415	357	446.083
115	Experts techniques (échelle 5)	267-427	271-378	325	1.945.885
84	<i>Service de l'équipement</i>				2.146.958
4	Ingénieurs en chef des ponts et chaussées	750-Gr.A	618-Gr.A		160.253
15	Ingénieurs des ponts et chaussées	427-852	378-695	537	419.374
7	Ingénieurs divisionnaires des travaux publics de l'Etat	593-966	499-782	641	233.611
30	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	379-750	348-618	483	754.405
6	Chefs de section principaux des travaux publics de l'Etat	393-612	357-513	435	135.887
7	Chefs de section des travaux publics de l'Etat	359-579	333-488	411	149.788
15	Assistants techniques des travaux publics de l'Etat	298-544	290-462	376	293.640
Total : 920					Total : 23.546.632

Activités industrielles - Personnels administratifs et de service

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Ingénieur de 2ème classe des télécommunications	427-750	378-618	498	25.928
6	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de l'économie, des finances et de l'industrie	425-612	376-513	445	139.011
4	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	445	92.674
3	Secrétaires administratifs de classe supérieure de l'économie, des finances et de l'industrie	384-579	351-488	420	65.601
10	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	420	218.668
8	Secrétaires administratifs de classe normale de l'économie, des finances et de l'industrie	298-544	290-462	376	156.608
9	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	376	176.184

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
94	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (NEI)	396-449	359-393	376	1.840.143
163	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 5)	267-427	271-378	325	2.758.080
203	Adjoints administratifs de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 4)	259-382	266-351	309	3.265.806
1	Agent des services techniques de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 3)	251-364	263-337	300	15.620
4	Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	300	62.477
4	Agents administratifs de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 3)	251-364	263-337	300	62.477
1	Maître ouvrier principal d'administration centrale	351-479	327-415	371	19.316
2	Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	33.842
1	Ouvrier professionnel principal des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	309	16.088
1	Ouvrier professionnel des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	300	15.620
5	<i>Services des canalisations pétrolières</i>				109.022
2	Ingénieurs de l'industrie et des mines	379-750	348-618	483	50.294
3	Techniciens de l'industrie et des mines	298-544	290-462	376	58.728
662	<i>Service des expertises des mines</i>				11.239.641
8	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (NEI)	396-449	359-393	376	156.608
41	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 5)	267-427	271-378	325	693.751
209	Adjoints administratifs de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 4)	259-382	266-351	309	3.362.333
5	Agents administratifs de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 2)	245-343	262-323	293	76.274
100	Experts techniques principaux	309-479	298-415	357	1.858.678
289	Experts techniques (échelle 5)	267-427	271-378	325	4.890.093
2	Techniciens en chef de l'industrie et des mines	393-612	357-513	435	45.296
8	Techniciens de l'industrie et des mines	298-544	290-462	376	156.608
123	<i>Direction de la sûreté des installations nucléaires</i>				2.923.986
1	Ingénieur en chef des mines	750-Gr.A	618-Gr.A		40.064
2	Chefs de mission du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	759-1015	625-820	723	75.285
10	Ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines	593-966	499-782	641	333.729
4	Ingénieurs des mines	427-852	378-695	537	111.834
62	Ingénieurs de l'industrie et des mines	379-750	348-618	483	1.559.103
1	Ingénieur des travaux publics de l'Etat	379-750	348-618	483	25.147
2	Ingénieurs des ponts et chaussées	427-852	378-695	537	55.917
1	Technicien en chef de l'industrie et des mines	393-612	357-513	435	22.648
1	Technicien supérieur de l'industrie et des mines (2ème grade nouveau)	384-579	351-488	420	21.867
5	Techniciens de l'industrie et des mines	298-544	290-462	376	97.880
1	Assistant technique des travaux publics de l'Etat	298-544	290-462	376	19.576
1	Secrétaire administratif de classe supérieure de l'économie, des finances et de l'industrie	384-579	351-488	420	21.867
6	Secrétaires administratifs de classe normale de l'économie, des finances et de l'industrie	298-544	290-462	376	117.456
4	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 5)	267-427	271-378	325	67.683

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	22 Adjoints administratifs de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 4)	259-382	266-351	309	353.930

Total : 1.305

Total : 23.236.792

§ 20 Personnels contractuels. Rémunérations principales

57 emplois :

1.137.701

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	<i>50 Activités industrielles</i>				<i>920.489</i>
10	Chargés de mission contractuels de l'industrie	471-966	410-782	596	310.301
40	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	245-343	262-323	293	610.188
	<i>1 Contrôle des canalisations pétrolières</i>				<i>31.031</i>
1	Chargé de mission contractuel de l'industrie	471-966	410-782	596	31.031
	<i>6 Direction de la sûreté des installations nucléaires</i>				<i>186.181</i>
6	Chargés de mission contractuels de l'industrie	471-966	410-782	596	186.181
Total : 57					Total : 1.137.701

§ 31 Soldes

9 emplois :

346.096

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	<i>7 Direction de la sûreté des installations nucléaires</i>				<i>280.443</i>
7	Ingénieurs en chef de l'armement	750-Gr.A	618-Gr.A		280.443
	<i>2 Corps des ingénieurs des études et techniques d'armement</i>				<i>65.653</i>
1	Ingénieur en chef de 2ème classe des études et techniques d'armement	792-879	650-716	683	35.560
1	Ingénieur principal des études et techniques d'armement	653-741	544-611	578	30.093
Total : 9					Total : 346.096

Article 25 - Délégations régionales au commerce et à l'artisanat

§ 20 Personnels contractuels. Rémunérations principales

43 emplois :

1.334.292

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
43	Chargés de mission	471-966	410-782	596	1.334.292
Total : 43					Total : 1.334.292

Article 40 - Trésor public

§ 11 Rémunérations principales (métropole et D.O.M.)

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	-----------------------------------

54.786 emplois :

1.112.249.681

Métropole

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
<i>2.999 Personnel de direction</i>					<i>111.389.641</i>
1	Receveur général des finances de Paris	Gr.D	Gr.D		63.310
1	Payeur général du trésor	Gr.D	Gr.D		63.310
102	Trésoriers-payeurs généraux	1015-Gr.D	820-Gr.D		5.406.119
45	Chefs des services du Trésor public	875-1015	713-820	767	1.796.983
163	Directeurs départementaux du Trésor public	759-985	625-797	711	6.033.830
94	Receveurs des finances de 1ère catégorie	985	797	797	3.900.516
41	Receveurs des finances	901	733	733	1.564.674
648	Trésoriers principaux du Trésor public de 1ère catégorie	985	797	797	26.888.662
363	Trésoriers principaux du Trésor public	901	733	733	13.853.084
1.349	Receveurs-percepteurs du Trésor public	780-821	641-672	657	46.143.782
4	Inspecteurs principaux du Trésor public de 1ère classe	864-966	705-782	744	154.942
188	Inspecteurs principaux du Trésor public de 2ème classe	538-821	456-672	564	5.520.429
<i>50.612 Personnel administratif</i>					<i>976.955.709</i>
5.936	Inspecteurs du Trésor public	379-780	348-641	495	152.980.105
371	Inspecteurs stagiaires du Trésor public	302-340	293-320	307	5.929.911
596	Huissiers du Trésor public	379-780	348-641	495	15.359.863
3.557	Contrôleurs principaux du Trésor public	425-612	376-513	445	82.409.967
3.475	Contrôleurs du Trésor public de 1ère classe	384-579	351-488	420	75.987.117
10.416	Contrôleurs du Trésor public de 2ème classe	298-544	290-462	376	203.903.500
3.520	Agents de recouvrement principaux de 1ère classe du Trésor (NEI)	396-449	359-393	376	68.907.481
6.755	Agents de recouvrement principaux de 2ème classe du Trésor (échelle 5)	267-427	271-378	325	114.299.565
15.986	Agents de recouvrement du Trésor (échelle 4)	259-382	266-351	309	257.178.200
Total : 53.611				Total :	1.088.345.350

D.O.M. : Martinique, Guadeloupe, Guyane

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
<i>41 Personnel de direction</i>					<i>1.538.750</i>
3	Trésoriers-payeurs généraux	1015-Gr.D	820-Gr.D		159.004
3	Directeurs départementaux du Trésor public	759-985	625-797	711	111.053
2	Receveurs des finances de 1ère catégorie	985	797	797	82.990
6	Trésoriers principaux du Trésor public de 1ère catégorie	985	797	797	248.970
7	Trésoriers principaux du Trésor public	901	733	733	267.140
17	Receveurs-percepteurs du Trésor public	780-821	641-672	657	581.501
3	Inspecteurs principaux du Trésor public de 2ème classe	538-821	456-672	564	88.092
<i>730 Personnel administratif</i>					<i>14.160.472</i>
86	Inspecteurs du Trésor public	379-780	348-641	495	2.216.356
5	Huissiers du Trésor public	379-780	348-641	495	128.858
57	Contrôleurs principaux du Trésor public	425-612	376-513	445	1.320.599
47	Contrôleurs du Trésor public de 1ère classe	384-579	351-488	420	1.027.740

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
148	Contrôleurs du Trésor public de 2ème classe	298-544	290-462	376	2.897.247
46	Agents de recouvrement principaux de 1ère classe du Trésor (NEI)	396-449	359-393	376	900.496
220	Agents de recouvrement principaux de 2ème classe du Trésor (échelle 5)	267-427	271-378	325	3.722.562
121	Agents de recouvrement du Trésor (échelle 4)	259-382	266-351	309	1.946.614
Total : 771				Total :	15.699.222

D.O.M. : Réunion

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
<i>18 Personnel de direction</i>					<i>681.414</i>
1	Trésorier-payeur général	1015-Gr.D	820-Gr.D		53.002
1	Directeur départemental du Trésor public	759-985	625-797	711	37.018
1	Receveur des finances de 1ère catégorie	985	797	797	41.495
3	Trésoriers principaux du Trésor public de 1ère catégorie	985	797	797	124.485
5	Trésoriers principaux du Trésor public	901	733	733	190.814
6	Receveurs-percepteurs du Trésor public	780-821	641-672	657	205.236
1	Inspecteur principal du Trésor public de 2ème classe	538-821	456-672	564	29.364
<i>311 Personnel administratif</i>					<i>5.992.963</i>
34	Inspecteurs du Trésor public	379-780	348-641	495	876.234
2	Huissiers du Trésor public	379-780	348-641	495	51.544
20	Contrôleurs principaux du Trésor public	425-612	376-513	445	463.368
21	Contrôleurs du Trésor public de 1ère classe	384-579	351-488	420	459.203
69	Contrôleurs du Trésor public de 2ème classe	298-544	290-462	376	1.350.744
21	Agents de recouvrement principaux de 1ère classe du Trésor (NEI)	396-449	359-393	376	411.096
77	Agents de recouvrement principaux de 2ème classe du Trésor (échelle 5)	267-427	271-378	325	1.302.897
67	Agents de recouvrement du Trésor (échelle 4)	259-382	266-351	309	1.077.877
Total : 329				Total :	6.674.377

D.O.M. : Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
<i>5 Personnel de direction</i>					<i>197.115</i>
1	Trésorier-payeur général	1015-Gr.D	820-Gr.D		53.002
1	Receveur des finances de 1ère catégorie	985	797	797	41.495
3	Receveurs-percepteurs du Trésor public	780-821	641-672	657	102.618
<i>70 Personnel administratif</i>					<i>1.333.617</i>
7	Inspecteurs du Trésor public	379-780	348-641	495	180.402
7	Contrôleurs principaux du Trésor public	425-612	376-513	445	162.179
3	Contrôleurs du Trésor public de 1ère classe	384-579	351-488	420	65.601
14	Contrôleurs du Trésor public de 2ème classe	298-544	290-462	376	274.064
4	Agents de recouvrement principaux de 1ère classe du Trésor (NEI)	396-449	359-393	376	78.304
12	Agents de recouvrement principaux de 2ème classe du Trésor (échelle 5)	267-427	271-378	325	203.049

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	23 Agents de recouvrement du Trésor (échelle 4)	259-382	266-351	309	370.018
	Total : 75			Total :	1.530.732

§ 12 Rémunérations principales (T.O.M., Nouvelle-Calédonie et étranger)

599 emplois :

12.404.213

T.O.M. et Nouvelle Calédonie. Cadres métropolitains et hors métropole

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	<i>17 Personnel de direction</i>				<i>643.510</i>
2	Trésoriers-payeurs-général de 3ème catégorie	Gr.A	Gr.A		95.902
2	Directeurs départementaux du Trésor public	759-985	625-797	711	74.035
6	Receveurs-percepteurs des finances de 1ère classe du Trésor public hors métropole	901-985	733-797	765	238.973
6	Receveurs-percepteurs des finances de 2ème classe du Trésor public hors métropole	780-821	641-672	657	205.236
1	Inspecteur principal du Trésor public de 2ème classe	538-821	456-672	564	29.364
	<i>253 Personnel administratif</i>				<i>4.830.744</i>
27	Inspecteurs du Trésor public hors métropole	379-780	348-641	495	695.833
9	Inspecteurs du Trésor public	379-780	348-641	495	231.945
2	Inspecteurs des services déconcentrés de la direction générale des impôts	379-780	348-641	495	51.544
20	Contrôleurs principaux du Trésor public	425-612	376-513	445	463.368
13	Contrôleurs du Trésor public de 1ère classe	384-579	351-488	420	284.269
27	Contrôleurs du Trésor public de 2ème classe	298-544	290-462	376	528.552
16	Agents de recouvrement principaux de 1ère classe du Trésor (NEI)	396-449	359-393	376	313.216
31	Agents de recouvrement principaux de 2ème classe du Trésor (échelle 5)	267-427	271-378	325	524.543
108	Agents de recouvrement du Trésor (échelle 4)	259-382	266-351	309	1.737.474
	<i>43 Personnel administratif. Polynésie française</i>				<i>744.410</i>
1	Contrôleur du Trésor public de 1ère classe de la Polynésie française	384-579	351-488	420	21.867
9	Contrôleurs du Trésor public de 2ème classe de la Polynésie française	298-544	290-462	376	176.184
3	Agents de recouvrement principaux de 1ère classe du Trésor de Polynésie Française (NEI)	396-449	359-393	376	58.728
6	Agents de recouvrement principaux de 2ème classe du Trésor de Polynésie Française (échelle 5)	267-427	271-378	325	101.525
24	Agents de recouvrement du Trésor de la Polynésie française (échelle 4)	259-382	266-351	309	386.106
	Total : 313			Total :	6.218.664

Etranger. Cadres métropolitains et hors métropole

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	<i>31 Personnel de direction</i>				<i>1.252.658</i>
1	Trésorier-payeur général	1015-Gr.D	820-Gr.D		53.002
4	Receveurs des finances de 1ère catégorie	985	797	797	165.980
9	Trésoriers principaux du Trésor public de 1ère catégorie	985	797	797	373.454

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	14 Receveurs-percepteurs des finances de 1ère classe du Trésor public hors métropole	901-985	733-797	765	557.604
	2 Receveurs-percepteurs des finances de 2ème classe du Trésor public hors métropole	780-821	641-672	657	68.412
	1 Receveur-percepteur du Trésor public	780-821	641-672	657	34.206
	<i>255 Personnel administratif</i>				<i>4.932.891</i>
	25 Inspecteurs du Trésor public hors métropole	379-780	348-641	495	644.290
	46 Contrôleurs principaux du Trésor public	425-612	376-513	445	1.065.746
	13 Contrôleurs du Trésor public de 1ère classe	384-579	351-488	420	284.269
	35 Contrôleurs du Trésor public de 2ème classe	298-544	290-462	376	685.160
	14 Agents de recouvrement principaux de 1ère classe du Trésor (NEI)	396-449	359-393	376	274.064
	20 Agents de recouvrement principaux de 2ème classe du Trésor (échelle 5)	267-427	271-378	325	338.415
	102 Agents de recouvrement du Trésor (échelle 4)	259-382	266-351	309	1.640.947
	Total : 286			Total :	6.185.549

§ 21 Personnels contractuels (métropole) - Rémunérations principales

488 emplois :

8.007.835

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
24	Ingénieurs informaticiens	-	-		925.282
463	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	245-343	262-323	293	7.062.924
1	Agent contractuel de 1ère catégorie	390-455	356-397	377	19.629
	Total : 488			Total :	8.007.835

§ 22 Cadres locaux (T.O.M. et Nouvelle-Calédonie) - Rémunérations principales

10 emplois :

125.113

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
10	Cadres locaux	-	-		125.113
	Total : 10			Total :	125.113

§ 23 Cadres locaux et contractuels (étranger) - Rémunérations principales

90 emplois :

1.402.033

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
90	Cadres locaux et contractuels	-	-		1.402.033
	Total : 90			Total :	1.402.033

Article 61 - Direction générale des douanes et droits indirects

§ 11 Rémunérations principales (métropole et D.O.M.)

Chapitre 31-90

Éléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	-----------------------------------

19.565 emplois :

396.712.748

Métropole

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
5	Directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects	Gr.B	Gr.B		262.790
6	Chefs de service interrégional des douanes et droits indirects	1015-Gr.A	820-Gr.A		271.930
14	Directeurs régionaux de classe fonctionnelle des douanes et droits indirects	1015-Gr.A	820-Gr.A		634.504
27	Directeurs régionaux de classe normale des douanes et droits indirects	875-1015	713-820	767	1.078.190
129	Directeurs adjoints des douanes et droits indirects	759-985	625-797	711	4.775.240
38	Receveurs régionaux des douanes et droits indirects	985	797	797	1.576.805
134	Receveurs principaux de 1ère classe des douanes et droits indirects	864-966	705-782	744	5.190.553
400	Receveurs principaux de 2ème classe des douanes et droits indirects	780-821	641-672	657	13.682.367
1	Administrateur civil de 2ème classe	427-750	378-618	498	25.928
101	Inspecteurs principaux de 1ère classe des douanes et droits indirects	864-966	705-782	744	3.912.283
143	Inspecteurs principaux de 2ème classe des douanes et droits indirects	540-821	458-672	565	4.206.495
2.160	Inspecteurs des douanes et droits indirects	379-780	348-641	495	55.666.615
1	Attaché d'administration centrale	379-780	348-641	495	25.772
80	Inspecteurs-élèves des douanes et droits indirects	302-340	293-320	307	1.278.687
1	Ingénieur de 2ème classe des télécommunications	427-750	378-618	498	25.928
1.462	Contrôleurs principaux des douanes et droits indirects	425-612	376-513	445	33.872.188
1.353	Contrôleurs de 1ère classe des douanes et droits indirects	384-579	351-488	420	29.585.775
3.977	Contrôleurs de 2ème classe des douanes et droits indirects	298-544	290-462	376	77.853.708
1.341	Agents de constatation principaux de 1ère classe des douanes (NEI)	396-449	359-393	376	26.251.401
2.065	Agents de constatation principaux de 2ème classe des douanes (échelle 5)	267-427	271-378	325	34.941.318
5.220	Agents de constatation des douanes (échelle 4)	259-382	266-351	309	83.977.869
24	Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	300	374.860
5	Agents des services techniques de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	300	78.096
14	Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	293	213.566
11	<i>Personnels militaires chargés de la défense économique</i>				483.623
10	Colonels échelon exceptionnel et classe normale	1015-Gr.A	820-Gr.A		453.217
1	Commandant d'administration	659-750	549-618	584	30.406
Total : 18.712				Total :	380.246.491

DOM. Martinique, Guadeloupe, Guyane

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Chef de service interrégional des douanes et droits indirects	1015-Gr.A	820-Gr.A		45.322
2	Directeurs régionaux de classe normale des douanes et droits indirects	875-1015	713-820	767	79.866
3	Receveurs régionaux des douanes et droits indirects	985	797	797	124.485

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
5	Receveurs principaux de 2ème classe des douanes et droits indirects	780-821	641-672	657	171.030
1	Inspecteur principal de 1ère classe des douanes et droits indirects	864-966	705-782	744	38.736
5	Inspecteurs principaux de 2ème classe des douanes et droits indirects	540-821	458-672	565	147.081
55	Inspecteurs des douanes et droits indirects	379-780	348-641	495	1.417.437
33	Contrôleurs principaux des douanes et droits indirects	425-612	376-513	445	764.557
18	Contrôleurs de 1ère classe des douanes et droits indirects	384-579	351-488	420	393.603
102	Contrôleurs de 2ème classe des douanes et droits indirects	298-544	290-462	376	1.996.751
24	Agents de constatation principaux de 1ère classe des douanes (NEI)	396-449	359-393	376	469.824
366	Agents de constatation principaux de 2ème classe des douanes (échelle 5)	267-427	271-378	325	6.192.990
15	Agents de constatation des douanes (échelle 4)	259-382	266-351	309	241.316
1	Agent des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	293	15.255
Total : 631				Total :	12.098.253

DOM. Réunion

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Directeur régional de classe normale des douanes et droits indirects	875-1015	713-820	767	39.933
1	Receveur régional des douanes et droits indirects	985	797	797	41.495
3	Receveurs principaux de 2ème classe des douanes et droits indirects	780-821	641-672	657	102.618
1	Inspecteur principal de 2ème classe des douanes et droits indirects	540-821	458-672	565	29.417
26	Inspecteurs des douanes et droits indirects	379-780	348-641	495	670.062
12	Contrôleurs principaux des douanes et droits indirects	425-612	376-513	445	278.021
5	Contrôleurs de 1ère classe des douanes et droits indirects	384-579	351-488	420	109.334
27	Contrôleurs de 2ème classe des douanes et droits indirects	298-544	290-462	376	528.552
9	Agents de constatation principaux de 1ère classe des douanes (NEI)	396-449	359-393	376	176.184
98	Agents de constatation principaux de 2ème classe des douanes (échelle 5)	267-427	271-378	325	1.658.233
9	Agents de constatation des douanes (échelle 4)	259-382	266-351	309	144.790
Total : 192				Total :	3.778.639

DOM. Saint-Pierre-et-Miquelon

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Inspecteur principal de 2ème classe des douanes et droits indirects	540-821	458-672	565	29.417
1	Inspecteur des douanes et droits indirects	379-780	348-641	495	25.772
1	Contrôleur de 1ère classe des douanes et droits indirects	384-579	351-488	420	21.867
7	Contrôleurs de 2ème classe des douanes et droits indirects	298-544	290-462	376	137.032
1	Agent de constatation principal de 1ère classe des douanes (NEI)	396-449	359-393	376	19.576
4	Agents de constatation principaux de 2ème classe des douanes (échelle 5)	267-427	271-378	325	67.683

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
9	Agents de constatation des douanes (échelle 4)	259-382	266-351	309	144.790
Total : 24					Total : 446.137

DOM. Mayotte

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
3	Inspecteurs des douanes et droits indirects	379-780	348-641	495	77.315
2	Contrôleurs principaux des douanes et droits indirects	425-612	376-513	445	46.337
1	Contrôleur de 2ème classe des douanes et droits indirects	298-544	290-462	376	19.576
Total : 6					Total : 143.228

§ 12 Rémunérations principales (T.O.M., Nouvelle-Calédonie et étranger)

226 emplois :

4.245.031

T.O.M.

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
<i>114 Cadres métropolitains</i>					<i>2.147.480</i>
1	Directeur régional de classe normale des douanes et droits indirects	875-1015	713-820	767	39.933
1	Directeur adjoint des douanes et droits indirects	759-985	625-797	711	37.018
2	Inspecteurs principaux de 2ème classe des douanes et droits indirects	540-821	458-672	565	58.833
11	Inspecteurs des douanes et droits indirects	379-780	348-641	495	283.488
5	Contrôleurs principaux des douanes et droits indirects	425-612	376-513	445	115.842
3	Contrôleurs de 1ère classe des douanes et droits indirects	384-579	351-488	420	65.601
17	Contrôleurs de 2ème classe des douanes et droits indirects	298-544	290-462	376	332.792
7	Agents de constatation principaux de 1ère classe des douanes (NEI)	396-449	359-393	376	137.032
65	Agents de constatation des douanes (échelle 4)	259-382	266-351	309	1.045.702
2	Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	300	31.239
<i>107 Corps des fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française</i>					<i>1.927.665</i>
3	Contrôleurs principaux des douanes et droits indirects de la Polynésie française	425-612	376-513	445	69.506
6	Contrôleurs de 1ère classe des douanes et droits indirects de la Polynésie française	384-579	351-488	420	131.201
27	Contrôleurs de 2ème classe des douanes et droits indirects de la Polynésie française	298-544	290-462	376	528.552
13	Agents de constatation principaux de 1ère classe des douanes Polynésie française (NEI)	396-449	359-393	376	254.488
14	Agents de constatation principaux de 2ème classe des douanes Polynésie française (échelle 5)	267-427	271-378	325	236.891
43	Agents de constatation des douanes de la Polynésie française (échelle 4)	259-382	266-351	309	691.772
1	Agent administratif de 2ème classe des services déconcentrés de Polynésie française (échelle 2)	245-343	262-323	293	15.255
Total : 221					Total : 4.075.145

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	-----------------------------------

Etranger

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
3	Directeurs adjoints des douanes et droits indirects	759-985	625-797	711	111.053
2	Inspecteurs principaux de 2ème classe des douanes et droits indirects	540-821	458-672	565	58.833
Total : 5				Total :	169.886

§ 13 Rémunérations principales - Personnel technique des laboratoires

131 emplois :

3.153.250

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Directeur de laboratoire de classe exceptionnelle du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	958-Gr.A	775-Gr.A		44.151
1	Directeur de laboratoire de classe supérieure du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	864-1015	705-820	763	39.725
14	Directeurs de laboratoire de 1ère classe du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	852-958	695-775	735	535.737
14	Directeurs de laboratoire de 2ème classe du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	660-852	550-695	623	454.101
31	Ingénieurs de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	379-750	348-618	483	779.552
2	Techniciens de laboratoire de classe exceptionnelle du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	393-612	357-513	435	45.296
6	Techniciens de laboratoire de classe supérieure du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	359-579	333-488	411	128.390
13	Techniciens de laboratoire de classe normale du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	298-544	290-462	376	254.488
20	Aides techniques principaux de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	351-479	327-415	371	386.314
25	Aides techniques de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 5)	267-427	271-378	325	423.019
4	Aides principaux de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 3)	251-364	263-337	300	62.477
Total : 131				Total :	3.153.250

§ 21 Rémunérations principales (métropole et D.O.M.)

175 emplois :

2.735.329

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
13	Agents contractuels	394	358	358	242.305
22	Agents contractuels	329	312	312	357.366
140	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	245-343	262-323	293	2.135.658
Total : 175				Total :	2.735.329

§ 22 Rémunérations principales (étranger)

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
	9 emplois :	142.291
Effectifs	Désignation	Indices
		Bruts ou échelles-lettres Majorés ou échelles-lettres Majorés moyens
1	Contractuel de catégorie B	393 357 357
8	Agents contractuels de 1ère catégorie C	307 297 297
Total : 9		Total : 142.291

Article 70 - Institut national de la statistique et des études économiques

§ 11 Rémunérations principales (métropole)

		133.163.908
	6.197 emplois :	
Effectifs	Désignation	Indices
		Bruts ou échelles-lettres Majorés ou échelles-lettres Majorés moyens
1	Directeur général d'administration centrale	Gr.E Gr.E 67.371
1	Chef de service d'administration centrale	Gr.B bis Gr.B bis 56.515
521	<i>Corps des inspecteurs généraux et corps des administrateurs du cadre normal</i>	19.376.302
40	Inspecteurs généraux de l'Institut national de la statistique et des études économiques	1015-Gr.C 820-Gr.C 2.039.347
217	Administrateurs hors classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	801-Gr.B 657-Gr.B 9.413.885
127	Administrateurs de 1ère classe de l'I.N.S.E.E.	701-966 581-782 682 4.509.454
118	Administrateurs de 2ème classe de l'I.N.S.E.E.	427-750 378-618 498 3.059.478
19	Administrateurs stagiaires de l'I.N.S.E.E.	395 358 358 354.138
15	<i>Corps des chefs de mission</i>	564.632
15	Chefs de mission du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	759-1015 625-820 723 564.632
865	<i>Corps des attachés</i>	24.286.514
107	Attachés principaux de 1ère classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	864-966 705-782 744 4.144.695
201	Attachés principaux de 2ème classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	504-821 433-672 553 5.787.048
557	Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	379-780 348-641 495 14.354.771
1.914	<i>Corps des contrôleurs</i>	39.637.525
350	Contrôleurs principaux de l'Institut national de la statistique et des études économiques	425-612 376-513 445 8.108.937
398	Contrôleurs de 1ère classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	384-579 351-488 420 8.702.985
1.166	Contrôleurs de 2ème classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	298-544 290-462 376 22.825.603
2.805	<i>Personnel administratif d'exécution</i>	47.483.749
471	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	396-449 359-393 376 9.220.291
858	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	267-427 271-378 325 14.517.991
1.476	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	259-382 266-351 309 23.745.467

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	<i>14 Personnel de service intérieur</i>				221.845
	1 Chef de garage (échelle 5)	267-427	271-378	325	16.921
	4 Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	259-382	266-351	309	64.351
	3 Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	251-364	263-337	300	46.858
	6 Agents des services techniques de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	300	93.715
	<i>33 Personnel ouvrier</i>				581.502
	10 Maîtres ouvriers principaux des services déconcentrés	351-479	327-415	371	193.157
	22 Maîtres ouvriers des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	325	372.257
	1 Ouvrier professionnel principal des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	309	16.088
	<i>17 Personnels titulaires d'autres administrations en service détaché</i>				516.269
	6 Professeurs des universités de 2ème classe	801-Gr.A	657-Gr.A		246.471
	1 Conservateur en chef des bibliothèques	701-Gr.A	581-Gr.A		39.101
	5 Maîtres de conférences de 2ème classe	530-677	453-563	508	132.243
	1 Assistant de bibliothèques de classe exceptionnelle	425-612	376-513	445	23.169
	1 Assistant de bibliothèques de classe supérieure	384-579	351-488	420	21.867
	1 Assistant de bibliothèques de classe normale	298-544	290-462	376	19.576
	2 Magasiniers en chef (échelle 5)	267-427	271-378	325	33.842
	<i>11 Chargés de mission régis par l'ordonnance du 4 février 1959</i>				371.684
	11 Chargés de mission de classe exceptionnelle de l'Institut national de la statistique et des études économiques	616-966	516-782	649	371.684
	Total : 6.197				Total : 133.163.908

§ 13 Rémunérations principales (D.O.M.)

186 emplois :

3.711.702

Martinique, Guadeloupe, Guyane

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Administrateur hors classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	801-Gr.B	657-Gr.B		43.382
1	Administrateur de 1ère classe de l'I.N.S.E.E.	701-966	581-782	682	35.508
2	Attachés principaux de 1ère classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	864-966	705-782	744	77.471
4	Attachés principaux de 2ème classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	504-821	433-672	553	115.166
20	Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	379-780	348-641	495	515.432
4	Contrôleurs principaux de l'Institut national de la statistique et des études économiques	425-612	376-513	445	92.674
3	Contrôleurs de 1ère classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	384-579	351-488	420	65.601
29	Contrôleurs de 2ème classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	298-544	290-462	376	567.704
1	Adjoint administratif principal de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	396-449	359-393	376	19.576
11	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	325	186.129
48	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	309	772.211

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	2 Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	293	30.510

Total : 126

Total : 2.521.364

Réunion

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Administrateur de 2ème classe de l'I.N.S.E.E.	427-750	378-618	498	25.928
1	Attaché principal de 1ère classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	864-966	705-782	744	38.736
1	Attaché principal de 2ème classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	504-821	433-672	553	28.792
11	Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	379-780	348-641	495	283.488
2	Contrôleurs principaux de l'Institut national de la statistique et des études économiques	425-612	376-513	445	46.337
12	Contrôleurs de 2ème classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	298-544	290-462	376	234.912
1	Adjoint administratif principal de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	396-449	359-393	376	19.576
5	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	325	84.604
25	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	309	402.193
Total : 59					Total : 1.164.566

Mayotte

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Attaché de l'Institut national de la statistique et des études économiques	379-780	348-641	495	25.772
Total : 1					Total : 25.772

§ 21 Rémunérations principales (métropole et D.O.M.)

275 emplois :

7.977.896

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
4	Chargés de mission	Gr.B	Gr.B		210.232
15	Chargés de mission	Gr.A	Gr.A		719.265
11	Chargés de mission de niveau I (dont 4 emplois au G.E.N.E.S)	801-1015	657-820	739	423.227
95	Chargés de mission niveau 2 (dont 12 emplois au G.E.N.E.S)	471-901	410-733	572	2.829.147
100	Chargés de mission niveau 3 (dont 1 emploi dans les D.O.M. et 1 emploi au G.E.N.E.S)	404-841	364-687	526	2.738.556
27	Chargés de mission niveau 4	379-741	348-611	480	674.747
12	Chargés de mission niveau B	274-474	276-412	344	214.920
11	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	245-343	262-323	293	167.802
Total : 275					Total : 7.977.896

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	-----------------------------------

Article 83 - Services financiers à l'étranger

§ 11 Rémunérations principales - Agents en France

1 emploi :

36.445

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Conseiller financier des services financiers à l'étranger	750-966	618-782	700	36.445
Total : 1				Total :	36.445

§ 14 Rémunérations principales - Agents à l'étranger

37 emplois :

1.267.990

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
2	Conseillers financiers de classe exceptionnelle des services financiers à l'étranger	Gr.C	Gr.C		118.550
2	Conseillers financiers de classe exceptionnelle des services financiers à l'étranger	1015-Gr.B	820-Gr.B		95.251
10	Conseillers financiers des services financiers à l'étranger	750-966	618-782	700	364.447
23	Attachés financiers	558-830	472-679	576	689.742
Total : 37				Total :	1.267.990

§ 21 Rémunérations principales - Agents à l'étranger

72 emplois :

1.401.560

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
9	Agents contractuels de 1ère catégorie A	660	550	550	257.716
11	Agents contractuels de 2ème catégorie A	603	506	506	289.788
21	Agents contractuels de catégorie B	393	357	357	390.323
21	Agents contractuels de 1ère catégorie C	307	297	297	324.722
10	Agents contractuels de 2ème catégorie C	262	267	267	139.011
Total : 72				Total :	1.401.560

Article 87 - Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

§ 11 Rémunérations principales (métropole)

3.552 emplois :

83.174.172

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
11	Directeurs régionaux de la concurrence et de la consommation	Gr.B	Gr.B		578.138
21	Chefs de service régional de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	1015-Gr.A	820-Gr.A		951.755
16	Directeurs départementaux de classe exceptionnelle de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	1015-Gr.A	820-Gr.A		725.147

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
61	Directeurs départementaux de classe normale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	875-1015	713-820	767	2.435.910
44	Inspecteurs principaux de 1ère classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	864-966	705-782	744	1.704.361
69	Chefs de service départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	759-985	625-797	711	2.554.198
195	Inspecteurs principaux de 2ème classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	603-821	506-672	589	5.979.788
999	Inspecteurs de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	379-780	348-641	495	25.745.810
265	Contrôleurs principaux de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	425-612	376-513	445	6.139.624
244	Contrôleurs de 1ère classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	384-579	351-488	420	5.335.499
728	Contrôleurs de 2ème classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	298-544	290-462	376	14.251.320
93	Adjoints de contrôle principaux de 1ère classe concurrence, consommation et répression des fraudes (NEI)	396-449	359-393	376	1.820.567
159	Adjoints de contrôle principaux de 2ème classe concurrence, consommation et répression des fraudes (échelle 5)	267-427	271-378	325	2.690.397
336	Adjoints de contrôle des services déconcentrés concurrence, consommation et répression des fraudes (échelle 4)	259-382	266-351	309	5.405.472
311	<i>Personnel des laboratoires</i>				6.856.186
2	Directeurs de laboratoire de classe exceptionnelle du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	958-Gr.A	775-Gr.A		88.301
3	Directeurs de laboratoire de classe supérieure du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	864-1015	705-820	763	119.175
9	Directeurs de laboratoire de 1ère classe du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	852-958	695-775	735	344.403
11	Directeurs de laboratoire de 2ème classe du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	660-852	550-695	623	356.794
74	Ingénieurs de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	379-750	348-618	483	1.860.865
27	Techniciens de laboratoire de classe exceptionnelle du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	393-612	357-513	435	611.490
26	Techniciens de laboratoire de classe supérieure du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	359-579	333-488	411	556.354
83	Techniciens de laboratoire de classe normale du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	298-544	290-462	376	1.624.808
7	Aides techniques principaux de laboratoire des établissements d'enseignement agricole publics	351-479	327-415	371	135.210
12	Aides techniques principaux de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	351-479	327-415	371	231.789
31	Aides techniques de laboratoire des établissements d'enseignement agricole publics	267-427	271-378	325	524.543
16	Aides principaux de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 3)	251-364	263-337	300	249.907
10	Aides de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 2)	245-343	262-323	293	152.547
Total : 3.552				Total :	83.174.172

§ 13 Rémunérations principales (D.O.M.)

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	122 emplois :				2.666.433
Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles- lettres	Majorés ou échelles- lettres	Majorés moyens	
86	<i>Martinique, Guadeloupe, Guyane</i>				<i>1.873.183</i>
1	Chef de service régional de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	1015-Gr.A	820-Gr.A		45.322
2	Directeurs départementaux de classe normale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	875-1015	713-820	767	79.866
1	Chef de service départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	759-985	625-797	711	37.018
1	Inspecteur principal de 1ère classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	864-966	705-782	744	38.736
2	Inspecteurs principaux de 2ème classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	603-821	506-672	589	61.332
15	Inspecteurs de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	379-780	348-641	495	386.574
8	Contrôleurs principaux de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	425-612	376-513	445	185.348
5	Contrôleurs de 1ère classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	384-579	351-488	420	109.334
23	Contrôleurs de 2ème classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	298-544	290-462	376	450.248
4	Adjoints de contrôle principaux de 1ère classe concurrence, consommation et répression des fraudes (NEI)	396-449	359-393	376	78.304
18	Adjoints de contrôle principaux de 2ème classe concurrence, consommation et répression des fraudes (échelle 5)	267-427	271-378	325	304.574
6	Adjoints de contrôle des services déconcentrés concurrence, consommation et répression des fraudes (échelle 4)	259-382	266-351	309	96.527
25	<i>Réunion</i>				<i>550.474</i>
1	Directeur départemental de classe normale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	875-1015	713-820	767	39.933
1	Inspecteur principal de 2ème classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	603-821	506-672	589	30.666
7	Inspecteurs de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	379-780	348-641	495	180.402
4	Contrôleurs de 1ère classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	384-579	351-488	420	87.468
4	Contrôleurs de 2ème classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	298-544	290-462	376	78.304
6	Adjoints de contrôle principaux de 2ème classe concurrence, consommation et répression des fraudes (échelle 5)	267-427	271-378	325	101.525
2	Adjoints de contrôle des services déconcentrés concurrence, consommation et répression des fraudes (échelle 4)	259-382	266-351	309	32.176
3	<i>Saint-Pierre-et-Miquelon</i>				<i>66.330</i>
1	Inspecteur principal de 2ème classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	603-821	506-672	589	30.666
1	Contrôleur de 2ème classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	298-544	290-462	376	19.576
1	Adjoint de contrôle des services déconcentrés concurrence, consommation et répression des fraudes (échelle 4)	259-382	266-351	309	16.088

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	-----------------------------------

Personnel des laboratoires

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
8	<i>Réunion</i>				176.446
1	Directeur de laboratoire de 2ème classe du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	660-852	550-695	623	32.436
1	Ingénieur de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	379-750	348-618	483	25.147
1	Technicien de laboratoire de classe exceptionnelle du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	393-612	357-513	435	22.648
2	Techniciens de laboratoire de classe supérieure du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	359-579	333-488	411	42.797
1	Technicien de laboratoire de classe normale du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	298-544	290-462	376	19.576
2	Aides techniques de laboratoire des établissements d'enseignement agricole publics	267-427	271-378	325	33.842
Total : 122				Total :	2.666.433

§ 21 Rémunérations principales (métropole et D.O.M.)

61 emplois :

1.399.633

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
60	<i>D.G.C.C.R.F.</i>				1.364.125
15	Agents contractuels	755	622	622	485.756
18	Agents contractuels de 1ère catégorie	340-593	320-499	410	384.231
20	Agents contractuels de 2ème catégorie	284-544	281-462	372	387.355
7	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	245-343	262-323	293	106.783
1	<i>Commission de la sécurité des consommateurs</i>				35.508
1	Chargé de mission	701-966	581-782	682	35.508
Total : 61				Total :	1.399.633

Article 91 - Ecoles nationales supérieures des mines

§ 11 Rémunérations principales

852 emplois :

23.246.913

Ecoles nationales supérieures des mines

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
79	<i>Ecole de Paris (Personnel enseignant)</i>				3.249.038
4	Professeurs à occupation principale de classe exceptionnelle	Gr.D-Gr.E	Gr.D-Gr.E		261.362
37	Professeurs	801-Gr.C	657-Gr.C		1.729.397
4	Maîtres assistants hors classe	801-Gr.A	657-Gr.A		164.314
34	Maîtres assistants	480-1015	415-820	618	1.093.965
48	<i>Ecole de Paris (Personnel de laboratoire et de service)</i>				819.280
1	Technicien de laboratoire de classe exceptionnelle des écoles nationales supérieures des mines	393-612	357-513	435	22.648

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
2	Techniciens de laboratoire de classe supérieure des écoles nationales supérieures des mines	359-579	333-488	411	42.797
1	Technicien principal des laboratoires des écoles nationales supérieures des mines (3ème grade nouveau)	384-612	351-513	432	22.492
4	Techniciens de laboratoire de classe normale des écoles nationales supérieures des mines	298-544	290-462	376	78.304
3	Aides techniques principaux de laboratoire des écoles nationales supérieures des mines	351-479	327-415	371	57.948
12	Aides techniques des laboratoires des écoles nationales supérieures des mines (échelle 5)	267-427	271-378	325	203.049
1	Inspecteur du service intérieur et du matériel de 1ère classe de l'industrie et de l'aménagement du territoire (éch.5)	267-427	271-378	325	16.921
1	Inspecteur du service intérieur et du matériel de 2ème classe de l'industrie et de l'aménagement du territoire (éch. 4)	259-382	266-351	309	16.088
1	Maître ouvrier des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	325	16.921
4	Agents des services techniques de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 3)	251-364	263-337	300	62.477
17	Agents des services techniques de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 2)	245-343	262-323	293	259.330
1	Infirmière ou infirmier de l'Etat	322-558	307-472	390	20.305
49	<i>Ecole de Paris (Personnel administratif)</i>				<i>960.320</i>
1	Ingénieur de l'industrie et des mines	379-750	348-618	483	25.147
1	Conservateur en chef des bibliothèques	701-Gr.A	581-Gr.A		39.101
1	Conservateur de 1ère classe des bibliothèques	616-852	516-695	606	31.551
1	Chargé d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	379-780	348-641	495	25.772
1	Technicien supérieur de l'industrie et des mines (2ème grade nouveau)	384-579	351-488	420	21.867
2	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de l'économie, des finances et de l'industrie	425-612	376-513	445	46.337
5	Secrétaires administratifs de classe supérieure de l'économie, des finances et de l'industrie	384-579	351-488	420	109.334
11	Secrétaires administratifs de classe normale de l'économie, des finances et de l'industrie	298-544	290-462	376	215.336
6	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (NEI)	396-449	359-393	376	117.456
8	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 5)	267-427	271-378	325	135.366
12	Adjoints administratifs de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 4)	259-382	266-351	309	193.053
53	<i>Ecole de Saint-Etienne (Personnel enseignant)</i>				<i>2.113.901</i>
3	Professeurs à occupation principale de classe exceptionnelle	Gr.D-Gr.E	Gr.D-Gr.E		196.022
16	Professeurs à occupation principale	801-Gr.C	657-Gr.C		747.848
4	Professeurs	801-Gr.C	657-Gr.C		186.962
2	Maîtres assistants hors classe	801-Gr.A	657-Gr.A		82.157
28	Maîtres assistants	480-1015	415-820	618	900.912
32	<i>Ecole de Saint-Etienne (Personnel de laboratoire et de service)</i>				<i>556.931</i>
1	Technicien principal des laboratoires des écoles nationales supérieures des mines (3ème grade nouveau)	384-612	351-513	432	22.492
2	Techniciens de laboratoire de classe supérieure des écoles nationales supérieures des mines	359-579	333-488	411	42.797
5	Techniciens de laboratoire de classe normale des écoles nationales supérieures des mines	298-544	290-462	376	97.880

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
1	Aide technique principal de laboratoire des écoles nationales supérieures des mines	351-479	327-415	371	19.316
9	Aides techniques des laboratoires des écoles nationales supérieures des mines (échelle 5)	267-427	271-378	325	152.287
1	Inspecteur du service intérieur et du matériel de 1ère classe de l'industrie et de l'aménagement du territoire (éch.5)	267-427	271-378	325	16.921
1	Inspecteur du service intérieur et du matériel de 2ème classe de l'industrie et de l'aménagement du territoire (éch. 4)	259-382	266-351	309	16.088
3	Maîtres ouvriers des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	325	50.763
3	Agents des services techniques de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 3)	251-364	263-337	300	46.858
6	Agents des services techniques de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 2)	245-343	262-323	293	91.529
28	<i>Ecole de Saint-Etienne (Personnel administratif)</i>				515.851
1	Ingénieur des mines	427-852	378-695	537	27.959
1	Ingénieur de l'industrie et des mines	379-750	348-618	483	25.147
2	Secrétaires administratifs de classe supérieure de l'économie, des finances et de l'industrie	384-579	351-488	420	43.734
5	Secrétaires administratifs de classe normale de l'économie, des finances et de l'industrie	298-544	290-462	376	97.880
3	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (NEI)	396-449	359-393	376	58.728
6	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 5)	267-427	271-378	325	101.525
10	Adjoints administratifs de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 4)	259-382	266-351	309	160.878
Total : 289				Total :	8.215.321

Ecoles nationales supérieures des techniques industrielles et des mines

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
48	<i>Ecole de Douai (Personnel enseignant)</i>				1.764.513
1	Professeur à occupation principale de classe exceptionnelle	Gr.D-Gr.E	Gr.D-Gr.E		65.341
6	Professeurs à occupation principale	801-Gr.C	657-Gr.C		280.443
5	Professeurs	801-Gr.C	657-Gr.C		233.703
3	Maîtres assistants hors classe	801-Gr.A	657-Gr.A		123.236
33	Maîtres assistants	480-1015	415-820	618	1.061.790
59	<i>Ecole de Douai (Personnel de laboratoire et de service)</i>				985.314
1	Technicien de laboratoire de classe exceptionnelle des écoles nationales supérieures des mines	393-612	357-513	435	22.648
1	Technicien de laboratoire de classe supérieure des écoles nationales supérieures des mines	359-579	333-488	411	21.399
8	Techniciens de laboratoire de classe normale des écoles nationales supérieures des mines	298-544	290-462	376	156.608
1	Aide technique principal de laboratoire des écoles nationales supérieures des mines	351-479	327-415	371	19.316
3	Aides techniques des laboratoires des écoles nationales supérieures des mines (échelle 5)	267-427	271-378	325	50.763
1	Inspecteur du service intérieur et du matériel classe exceptionnelle industrie et aménagement du territoire	396-449	359-393	376	19.576
2	Inspecteurs du service intérieur et du matériel de 1ère classe de l'industrie et de l'aménagement du territoire (éch.5)	267-427	271-378	325	33.842
3	Inspecteurs du service intérieur et du matériel de 2ème classe de l'industrie et de l'aménagement du territoire (éch. 4)	259-382	266-351	309	48.264

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
2	Maîtres ouvriers principaux des services déconcentrés	351-479	327-415	371	38.632
3	Maîtres ouvriers des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	325	50.763
1	Ouvrier professionnel principal des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	309	16.088
4	Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	300	62.477
7	Agents des services techniques de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 3)	251-364	263-337	300	109.334
22	Agents des services techniques de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 2)	245-343	262-323	293	335.604
61	<i>Ecole de Douai (Personnel administratif)</i>				1.258.569
1	Ingénieur en chef des mines	750-Gr.A	618-Gr.A		40.064
2	Ingénieurs des mines	427-852	378-695	537	55.917
4	Ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines	593-966	499-782	641	133.492
1	Chef de mission du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	759-1015	625-820	723	37.643
11	Ingénieurs de l'industrie et des mines	379-750	348-618	483	276.615
2	Techniciens supérieurs de l'industrie et des mines (2ème grade nouveau)	384-579	351-488	420	43.734
1	Secrétaire administratif de classe normale de l'économie, des finances et de l'industrie	298-544	290-462	376	19.576
5	Adjoint administratifs principaux de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (NEI)	396-449	359-393	376	97.880
10	Adjoint administratifs principaux de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 5)	267-427	271-378	325	169.208
22	Adjoint administratifs de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 4)	259-382	266-351	309	353.930
2	Agents administratifs de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 2)	245-343	262-323	293	30.510
55	<i>Ecole d'Alès (Personnel enseignant)</i>				2.025.353
1	Professeur à occupation principale de classe exceptionnelle	Gr.D-Gr.E	Gr.D-Gr.E		65.341
11	Professeurs	801-Gr.C	657-Gr.C		514.146
7	Maîtres assistants hors classe	801-Gr.A	657-Gr.A		287.550
36	Maîtres assistants	480-1015	415-820	618	1.158.316
52	<i>Ecole d'Alès (Personnel de laboratoire et de service)</i>				866.714
1	Technicien de laboratoire de classe exceptionnelle des écoles nationales supérieures des mines	393-612	357-513	435	22.648
1	Technicien de laboratoire de classe supérieure des écoles nationales supérieures des mines	359-579	333-488	411	21.399
4	Techniciens de laboratoire de classe normale des écoles nationales supérieures des mines	298-544	290-462	376	78.304
1	Aide technique principal de laboratoire des écoles nationales supérieures des mines	351-479	327-415	371	19.316
3	Aides techniques des laboratoires des écoles nationales supérieures des mines (échelle 5)	267-427	271-378	325	50.763
1	Inspecteur du service intérieur et du matériel classe exceptionnelle industrie et aménagement du territoire	396-449	359-393	376	19.576
2	Inspecteurs du service intérieur et du matériel de 1ère classe de l'industrie et de l'aménagement du territoire (éch.5)	267-427	271-378	325	33.842
2	Inspecteurs du service intérieur et du matériel de 2ème classe de l'industrie et de l'aménagement du territoire (éch. 4)	259-382	266-351	309	32.176
2	Maîtres ouvriers principaux des services déconcentrés	351-479	327-415	371	38.632
6	Maîtres ouvriers des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	325	101.525
3	Ouvriers professionnels principaux des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	309	48.264

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
4	Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	300	62.477
5	Agents des services techniques de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 3)	251-364	263-337	300	78.096
16	Agents des services techniques de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 2)	245-343	262-323	293	244.076
1	Conducteur d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	251-364	263-337	300	15.620
51	<i>Ecole d'Alès (Personnel administratif)</i>				1.077.700
1	Ingénieur en chef des mines	750-Gr.A	618-Gr.A		40.064
3	Ingénieurs des mines	427-852	378-695	537	83.875
3	Ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines	593-966	499-782	641	100.119
1	Chef de mission du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	759-1015	625-820	723	37.643
7	Ingénieurs de l'industrie et des mines	379-750	348-618	483	176.028
1	Technicien de l'industrie et des mines	298-544	290-462	376	19.576
2	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de l'économie, des finances et de l'industrie	425-612	376-513	445	46.337
2	Secrétaires administratifs de classe supérieure de l'économie, des finances et de l'industrie	384-579	351-488	420	43.734
4	Secrétaires administratifs de classe normale de l'économie, des finances et de l'industrie	298-544	290-462	376	78.304
4	Adjoint administratifs principaux de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (NEI)	396-449	359-393	376	78.304
5	Adjoint administratifs principaux de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 5)	267-427	271-378	325	84.604
17	Adjoint administratifs de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 4)	259-382	266-351	309	273.492
1	Agent administratif de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 3)	251-364	263-337	300	15.620
71	<i>Ecole de Nantes (Personnel enseignant)</i>				2.553.903
1	Professeur à occupation principale de classe exceptionnelle	Gr.D-Gr.E	Gr.D-Gr.E		65.341
15	Professeurs	801-Gr.C	657-Gr.C		701.107
2	Maîtres assistants hors classe	801-Gr.A	657-Gr.A		82.157
53	Maîtres assistants	480-1015	415-820	618	1.705.298
27	<i>Ecole de Nantes (Personnel de laboratoire et de service)</i>				462.329
1	Technicien de laboratoire de classe supérieure des écoles nationales supérieures des mines	359-579	333-488	411	21.399
9	Techniciens de laboratoire de classe normale des écoles nationales supérieures des mines	298-544	290-462	376	176.184
1	Aide technique des laboratoires des écoles nationales supérieures des mines (échelle 5)	267-427	271-378	325	16.921
1	Inspecteur du service intérieur et du matériel de 2ème classe de l'industrie et de l'aménagement du territoire (éch. 4)	259-382	266-351	309	16.088
8	Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	300	124.954
7	Agents des services techniques de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 2)	245-343	262-323	293	106.783
27	<i>Ecole de Nantes Personnel administratif)</i>				573.981
1	Ingénieur en chef des mines	750-Gr.A	618-Gr.A		40.064
3	Ingénieurs des mines	427-852	378-695	537	83.875
1	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines	593-966	499-782	641	33.373
1	Chef de mission du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	759-1015	625-820	723	37.643
2	Ingénieurs de l'industrie et des mines	379-750	348-618	483	50.294

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
1	Secrétaire administratif de classe supérieure de l'économie, des finances et de l'industrie	384-579	351-488	420	21.867
2	Secrétaires administratifs de classe normale de l'économie, des finances et de l'industrie	298-544	290-462	376	39.152
2	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (NEI)	396-449	359-393	376	39.152
4	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 5)	267-427	271-378	325	67.683
10	Adjoints administratifs de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 4)	259-382	266-351	309	160.878
<i>71 Ecole d'Albi-Carmaux (Personnel enseignant)</i>					<i>2.617.826</i>
1	Professeur à occupation principale de classe exceptionnelle	Gr.D-Gr.E	Gr.D-Gr.E		65.341
20	Professeurs	801-Gr.C	657-Gr.C		934.810
1	Maître assistant hors classe	801-Gr.A	657-Gr.A		41.079
49	Maîtres assistants	480-1015	415-820	618	1.576.596
<i>10 Ecole d'Albi-Carmaux (Personnel de laboratoire et de service)</i>					<i>199.405</i>
2	Techniciens de laboratoire de classe supérieure des écoles nationales supérieures des mines	359-579	333-488	411	42.797
8	Techniciens de laboratoire de classe normale des écoles nationales supérieures des mines	298-544	290-462	376	156.608
<i>31 Ecole d'Albi-Carmaux (Personnel administratif)</i>					<i>645.985</i>
1	Ingénieur en chef des mines	750-Gr.A	618-Gr.A		40.064
2	Ingénieurs des mines	427-852	378-695	537	55.917
1	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines	593-966	499-782	641	33.373
1	Chef de mission du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	759-1015	625-820	723	37.643
3	Ingénieurs de l'industrie et des mines	379-750	348-618	483	75.441
1	Secrétaire administratif de classe supérieure de l'économie, des finances et de l'industrie	384-579	351-488	420	21.867
6	Secrétaires administratifs de classe normale de l'économie, des finances et de l'industrie	298-544	290-462	376	117.456
1	Adjoint administratif principal de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (NEI)	396-449	359-393	376	19.576
4	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 5)	267-427	271-378	325	67.683
11	Adjoints administratifs de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 4)	259-382	266-351	309	176.965
Total : 563				Total :	15.031.592

§ 20 Personnels contractuels. Rémunérations principales

4 emplois :

126.829

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
<i>4 Ecole de Paris</i>					<i>126.829</i>
1	Chargé de mission	789	648	648	33.738
3	Chargés de mission contractuels de l'industrie	471-966	410-782	596	93.091
Total : 4				Total :	126.829

§ 71 Salaires

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	-----------------------------------

2 emplois : 56.114

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
2	<i>Ecole de Douai</i>				56.114
2	Ouvriers groupe 8	-	-		56.114
Total : 2				Total :	56.114

Article 92 - Ecoles nationales supérieures des mines. Recherche

§ 11 Rémunérations principales

63 emplois : 1.283.692

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
3	<i>Ecole de Paris (personnel enseignant)</i>				96.527
3	Maîtres assistants	480-1015	415-820	618	96.527
<i>17 Ecole de Paris (personnel de laboratoire et de service)</i>					<i>346.069</i>
1	Technicien de laboratoire de classe exceptionnelle des écoles nationales supérieures des mines	393-612	357-513	435	22.648
4	Techniciens de laboratoire de classe supérieure des écoles nationales supérieures des mines	359-579	333-488	411	85.593
1	Technicien principal des laboratoires des écoles nationales supérieures des mines (3ème grade nouveau)	384-612	351-513	432	22.492
11	Techniciens de laboratoire de classe normale des écoles nationales supérieures des mines	298-544	290-462	376	215.336
<i>24 Ecole de Paris (personnel administratif)</i>					<i>458.268</i>
4	Chargés d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	379-780	348-641	495	103.087
4	Secrétaires administratifs de classe supérieure de l'économie, des finances et de l'industrie	384-579	351-488	420	87.468
2	Adjoint administratifs principaux de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (NEI)	396-449	359-393	376	39.152
4	Adjoint administratifs principaux de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 5)	267-427	271-378	325	67.683
10	Adjoint administratifs de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 4)	259-382	266-351	309	160.878
<i>13 Ecole de Saint-Etienne (personnel de laboratoire et de service)</i>					<i>268.859</i>
1	Technicien de laboratoire de classe exceptionnelle des écoles nationales supérieures des mines	393-612	357-513	435	22.648
3	Techniciens de laboratoire de classe supérieure des écoles nationales supérieures des mines	359-579	333-488	411	64.195
2	Techniciens principaux des laboratoires des écoles nationales supérieures des mines (3ème grade nouveau)	384-612	351-513	432	44.984
7	Techniciens de laboratoire de classe normale des écoles nationales supérieures des mines	298-544	290-462	376	137.032
<i>3 Ecole de Douai (personnel de laboratoire et de service)</i>					<i>57.896</i>
1	Technicien de laboratoire de classe supérieure des écoles nationales supérieures des mines	359-579	333-488	411	21.399

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	1 Technicien de laboratoire de classe normale des écoles nationales supérieures des mines	298-544	290-462	376	19.576
	1 Maître ouvrier des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	325	16.921
	3 <i>Ecole de Douai (personnel administratif)</i>				56.073
	2 Secrétaires administratifs de classe normale de l'économie, des finances et de l'industrie	298-544	290-462	376	39.152
	1 Adjoint administratif principal de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 5)	267-427	271-378	325	16.921
	Total : 63				Total : 1.283.692

§ 20 Personnels contractuels. Rémunérations principales

18 emplois :

532.251

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	15 <i>Ecole de Paris</i>				449.676
	12 Chargés de mission contractuels de l'industrie	471-966	410-782	596	372.361
	3 Contractuels hors catégorie	379-780	348-641	495	77.315
	3 <i>Ecole de Saint-Etienne</i>				82.575
	1 Chargé de mission contractuel de l'industrie	471-966	410-782	596	31.031
	2 Contractuels hors catégorie	379-780	348-641	495	51.544
	Total : 18				Total : 532.251

Chapitre 31-90

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		2.232.677.715
Modifications des crédits		36.277.166
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		2.268.954.881
Engagements à l'administration centrale	2.204.142.071	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		2.193.346.431
Crédit disponible en fin d'exercice		75.608.450

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		2.254.384.232
Modifications des crédits		11.672.484
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		2.266.056.716
Engagements à l'administration centrale	2.262.549.959	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		2.258.258.530
Crédit disponible en fin d'exercice		7.798.186

Chapitre 31-91 : Juridictions financières. Rémunérations principales

Articles	Crédits
07 Cour des comptes	24.261.264
08 Chambres régionales et territoriales des comptes	33.386.176
Total pour le chapitre	57.647.440

Chapitre 31-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	Article 07 - Cour des comptes	24.261.264
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>23.670.907</i>
	Ajustements :	590.357
	<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>53.092</i>
	<i>Abattement correspondant aux emplois bloqués</i>	<i>-105.845</i>
	<i>Ajustements divers</i>	<i>643.110</i>
§10	Personnels titulaires	
6412	§11 Magistrats - Rémunérations principales	12.994.585
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>12.597.872</i>
	<i>Ajustements</i>	<i>396.713</i>
	<i>dont ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>-246.397</i>
	<i>dont rémunérations de 9 surnombres autorisés de présidents et de conseillers maîtres maintenus (loi n° 86-1304 du 23 décembre 1986)</i>	<i>643.110</i>
	Dépense annuelle correspondant aux 242 emplois détaillés en 3ème partie	12.597.872
6412	§12 Personnels administratifs et techniques - Rémunérations principales	8.163.323
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>7.969.679</i>
	<i>Ajustements</i>	<i>193.644</i>
	<i>dont ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>299.489</i>
	<i>abattement correspondant aux emplois bloqués</i>	<i>-105.845</i>
	<i>pour rémunérer 9 agents</i>	<i>-105.845</i>
	Dépense annuelle correspondant aux 361 emplois détaillés en 3ème partie	7.969.679
64281	§13 Indemnité forfaitaire à certains fonctionnaires issus de l'ENA	56.051
	Décret n°66-453 du 18 juin 1966 et n°86-248 du 24 février 1986	
	Décret n° 98-1189 du 24 décembre 1998	
6412	§14 Rapporteurs - Rémunérations principales	1.035.089
	Dépense annuelle correspondant aux 25 emplois détaillés en 3ème partie	1.035.089
647888	§16 Personnels à l'étranger - Majorations familiales	50.000
§20	Personnels non titulaires	
64132	§21 Personnels contractuels - Rémunérations principales	186.104
	Dépense annuelle correspondant aux 5 emplois détaillés en 3ème partie	186.104
§50	Agents non titulaires rémunérés sur emplois vacants de titulaires bloqués	
64131	§51 Contractuels sur emplois vacants de titulaires - Rémunérations principales	86.439
	Blocage justificatif § 12	
64141	§52 Auxiliaires sur emplois vacants de titulaires - Rémunérations principales	19.406
	Blocage justificatif § 12	
64487	§60 Nouvelle bonification indiciaire	291.001
	Décrets n° 91-1060 du 14 octobre 1991, n° 93-583 du 26 mars 1993, n° 94-208 du 10 mars 1994, n° 95-404 du 14 avril 1995, n° 96-594 du 28 juin 1996, n° 98-122 du 2 mars 1998 et n°2001-523 du 14 juin 2001	

Chapitre 31-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	§80 Indemnités diverses	
644118	§81 Indemnités de résidence (métropole)	638.199
	Indemnités de résidence des magistrats	396.565
	Indemnités de résidence des personnels administratifs et techniques	241.634
644138	§82 Indemnité de résidence à l'étranger	474.347
64282	§87 Fonctionnaires en congé de formation professionnelle - Indemnité mensuelle forfaitaire	2.729
64432	§90 Supplément familial de traitement	263.991
	Supplément familial de traitement des magistrats	146.701
	Supplément familial de traitement des personnels administratifs et techniques	117.290
	Article 08 - Chambres régionales et territoriales des comptes	33.386.176
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	30.213.157
	<i>Ajustements :</i>	3.173.019
	<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	3.173.019
	§10 Personnels titulaires	
6412	§11 Magistrats - Rémunérations principales	15.073.368
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	12.811.216
	<i>Ajustements</i>	2.262.152
	Dépense annuelle correspondant aux 356 emplois détaillés en 3ème partie	12.811.216
6412	§12 Personnels administratifs et techniques - Rémunérations principales	17.296.507
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	16.385.640
	<i>Ajustements</i>	910.867
	Dépense annuelle correspondant aux 815 emplois détaillés en 3ème partie	16.385.640
64488	§13 Charges connexes	77.885
64132	§20 Personnels contractuels - Rémunérations principales	76.274
	Dépense annuelle correspondant aux 5 emplois détaillés en 3ème partie	76.274
64487	§60 Nouvelle bonification indiciaire	157.186
	Décrets n° 91-1060 du 14 octobre 1991, n°93-583 du 26 mars 1993, n° 94-208 du 10 mars 1994, n° 95-404 du 14 avril 1995, n° 96-594 du 28 juin 1996, n° 98-122 du 12 mars 1998 et n°2001-523 du 14 juin 2001	
	§80 Indemnités diverses	
644118	§81 Indemnités de résidence (métropole)	260.696
	Indemnités de résidence des magistrats	120.600
	Indemnités de résidence des personnels administratifs et techniques	140.096
64432	§90 Supplément familial de traitement	444.260
	Supplément familial de traitement des magistrats	216.573
	Supplément familial de traitement des personnels administratifs et techniques	227.687

Chapitre 31-91

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	-----------------------------------

Article 07 - Cour des comptes

§ 11 Magistrats - Rémunérations principales

242 emplois :

12.597.872

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
238	<i>Magistrats</i>				12.350.231
1	Premier président de la Cour des Comptes	Gr.G	Gr.G		78.096
7	Présidents de chambre de la Cour des Comptes	Gr.F	Gr.F		498.561
85	Conseillers maîtres de la Cour des Comptes	Gr.D-Gr.E	Gr.D-Gr.E		5.553.943
1	Conseiller référendaire délégué dans les fonctions de secrétaire général	Gr.B bis	Gr.B bis		56.515
2	Conseillers référendaires délégués dans les fonctions de secrétaire général adjoint	Gr.B	Gr.B		105.116
67	Conseillers référendaires de 1ère classe de la Cour des Comptes	1015-Gr.B bis	820-Gr.B bis		3.323.446
42	Conseillers référendaires de 2ème classe de la Cour des Comptes	801-Gr.A	657-Gr.A		1.725.296
17	Auditeurs de 1ère classe de la Cour des Comptes	655-801	545-657	601	531.936
6	Auditeurs de 2ème classe de la Cour des Comptes	427-750	378-618	498	155.567
10	Conseillers maîtres en service extraordinaire à la Cour des Comptes	749	618	618	321.755
4	<i>Magistrats du parquet</i>				247.641
1	Procureur général de la Cour des Comptes	Gr.G	Gr.G		78.096
3	Conseillers référendaires délégués dans les fonctions d'avocat général	Gr.B bis	Gr.B bis		169.545
Total : 242					Total : 12.597.872

§ 12 Personnels administratifs et techniques - Rémunérations principales

361 emplois :

7.969.679

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
87	<i>Assistants de vérification</i>				2.495.783
87	Assistants de la Cour des Comptes	500-821	430-672	551	2.495.783
273	<i>Personnels administratif et de service</i>				5.446.198
4	Administrateurs civils hors classe	801-Gr.B	657-Gr.B		173.528
1	Trésorier principal du Trésor public de 1ère catégorie	985	797	797	41.495
3	Attachés principaux d'administration centrale de 1ère classe	864-966	705-782	744	116.207
1	Inspecteur principal de 1ère classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	864-966	705-782	744	38.736
1	Directeur départemental du Trésor public	759-985	625-797	711	37.018
2	Inspecteurs principaux du Trésor public de 2ème classe	538-821	456-672	564	58.728
4	Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	553	115.166
20	Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	495	515.432
6	Inspecteurs du Trésor public	379-780	348-641	495	154.630
3	Inspecteurs des services déconcentrés de la direction générale des impôts	379-780	348-641	495	77.315

Chapitre 31-91

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
1	Inspecteur des douanes et droits indirects	379-780	348-641	495	25.772
5	Chargés d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	379-780	348-641	495	128.858
5	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	445	115.842
4	Contrôleurs principaux du Trésor public	425-612	376-513	445	92.674
2	Contrôleurs principaux des impôts	425-612	376-513	445	46.337
8	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	420	174.935
4	Contrôleurs du Trésor public de 1ère classe	384-579	351-488	420	87.468
29	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	376	567.704
13	Contrôleurs du Trésor public de 2ème classe	298-544	290-462	376	254.488
1	Dessinateur projeteur de 2ème classe des finances	298-544	290-462	376	19.576
16	Adjointes administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	376	313.216
1	Agent de recouvrement principal de 1ère classe du Trésor (NEI)	396-449	359-393	376	19.576
50	Adjointes administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	846.037
3	Agents de recouvrement principaux de 2ème classe du Trésor (échelle 5)	267-427	271-378	325	50.763
1	Agent de constatation ou d'assiette principal de 2ème classe des impôts (échelle 5)	267-427	271-378	325	16.921
49	Adjointes administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	788.298
1	Inspecteur de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	16.921
2	Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	32.176
25	Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	300	390.479
1	Agent des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	293	15.255
3	Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	50.763
3	Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	48.264
1	Ouvrier professionnel d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	300	15.620
1	<i>Personnels titulaires d'autres administrations en fonction à la Cour des comptes</i>				27.698
1	Conservateur des bibliothèques de 1ère et 2ème classes	416-852	369-695	532	27.698
Total : 361				Total :	7.969.679

§ 14 Rapporteurs - Rémunérations principales

25 emplois :

1.035.089

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
25	<i>Rapporteurs à la Cour</i>				1.035.089
25	Rapporteurs de la Cour des Comptes	701-Gr.B	581-Gr.B		1.035.089
Total : 25				Total :	1.035.089

§ 21 Personnels contractuels - Rémunérations principales

Chapitre 31-91

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	-----------------------------------

5 emplois :

186.104

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Contractuel hors échelle	Gr.C	Gr.C		59.275
1	Agent contractuel	801	657	657	34.206
1	Agent contractuel	801-Gr.A	657-Gr.A		41.079
2	Contractuels hors catégorie	379-780	348-641	495	51.544
Total : 5				Total :	186.104

Article 08 - Chambres régionales et territoriales des comptes

§ 11 Magistrats - Rémunérations principales

356 emplois :

12.811.216

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
46	Présidents de section des Chambres Régionales des Comptes	966-Gr.B	782-Gr.B		2.145.254
121	Conseillers hors classe des Chambres Régionales des Comptes	801-Gr.A	657-Gr.A		4.970.494
83	Conseillers de 1ère classe des Chambres Régionales des Comptes	701-966	581-782	682	2.947.124
106	Conseillers de 2ème classe des Chambres Régionales des Comptes	427-750	378-618	498	2.748.344
Total : 356				Total :	12.811.216

§ 12 Personnels administratifs et techniques - Rémunérations principales

815 emplois :

16.385.640

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
<i>327 Assistants de vérification</i>					<i>7.638.390</i>
3	Trésoriers principaux et trésoriers principaux de 1ère catégorie du Trésor public	901-985	733-797	765	119.487
1	Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	864-966	705-782	744	38.736
2	Inspecteurs principaux du Trésor public de 1ère classe	864-966	705-782	744	77.471
9	Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	553	259.122
17	Inspecteurs principaux du Trésor public de 2ème classe	538-821	456-672	564	499.188
96	Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	495	2.474.072
16	Inspecteurs du Trésor public	379-780	348-641	495	412.346
4	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	445	92.674
20	Contrôleurs principaux du Trésor public	425-612	376-513	445	463.368
12	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	420	262.402
27	Contrôleurs du Trésor public de 1ère classe	384-579	351-488	420	590.404
38	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	376	743.888
82	Contrôleurs du Trésor public de 2ème classe	298-544	290-462	376	1.605.232
<i>488 Personnels administratifs et de service</i>					<i>8.747.250</i>
6	Inspecteurs principaux du Trésor public de 2ème classe	538-821	456-672	564	176.184

Chapitre 31-91

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
1	Attaché principal d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	553	28.792
11	Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	495	283.488
5	Inspecteurs du Trésor public	379-780	348-641	495	128.858
7	Chargés d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	379-780	348-641	495	180.402
24	Greffiers de Chambre de la Cour des Comptes	359-652	333-543	438	547.295
12	Contrôleurs principaux du Trésor public	425-612	376-513	445	278.021
11	Contrôleurs du Trésor public de 1ère classe	384-579	351-488	420	240.535
4	Secrétaires de documentation de classe supérieure de la culture et de l'architecture	384-579	351-488	420	87.468
2	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	376	39.152
33	Contrôleurs du Trésor public de 2ème classe	298-544	290-462	376	646.008
10	Secrétaires de documentation de classe normale de la culture et de l'architecture	298-544	290-462	376	195.760
33	Adjoint administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	396-449	359-393	376	646.008
2	Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	33.842
1	Adjoint administratif d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	16.088
87	Adjoint administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	325	1.472.104
95	Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	309	1.528.333
22	Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	300	343.622
13	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	293	198.312
17	Chefs magasiniers des archives de la Cour des Comptes de 2ème catégorie (échelle 3)	251-364	263-337	300	265.526
25	Magasiniers des archives de la Cour des Comptes (échelle 2)	245-343	262-323	293	381.368
23	Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	245-343	262-323	293	350.858
22	Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	300	343.622
22	Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	293	335.604
Total : 815				Total :	16.385.640

§ 20 Personnels contractuels - Rémunérations principales

5 emplois :

76.274

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
5	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	245-343	262-323	293	76.274
Total : 5				Total :	76.274

Chapitre 31-91

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		51.750.318
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-8.661.461 "
Crédit disponible pour l'exercice		43.088.857
Engagements à l'administration centrale	42.594.408	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		42.455.714
Crédit disponible en fin d'exercice		633.143

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		55.635.837
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-11.290.604 "
Crédit disponible pour l'exercice		44.345.233
Engagements à l'administration centrale	42.846.832	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		42.796.142
Crédit disponible en fin d'exercice		1.549.091

Chapitre 31-92 : Indemnités pour travaux extraordinaires

Articles	Crédits
10 Article unique	186.709.183
Total pour le chapitre	186.709.183

Chapitre 31-92

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Article unique	186.709.183
64248	§10	Rendement, productivité - Indemnités pour travaux extraordinaires	186.709.183

Chapitre 31-92

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		148.762.504
Modifications des crédits		-394.355
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		148.368.149
Engagements à l'administration centrale	87.850.337	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		87.833.320
Crédit disponible en fin d'exercice		60.534.829

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		148.056.818
Modifications des crédits		7.622.451
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		155.679.269
Engagements à l'administration centrale	151.288.054	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		150.999.126
Crédit disponible en fin d'exercice		4.680.143

Chapitre 31-93 : Juridictions financières. Indemnités et allocations diverses

Articles	Crédits
07 Cour des comptes et Cour de discipline budgétaire et financière	11.534.735
08 Chambres régionales et territoriales des comptes	10.186.244
Total pour le chapitre	21.720.979

Chapitre 31-93

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 07 - Cour des comptes et Cour de discipline budgétaire et financière	11.534.735
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>11.530.799</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>3.936</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>3.936</i>
642131	§10	Indemnités pour frais de représentation Premier président et procureur général (décret du 26 janvier 1970 et arrêté du 6 janvier 1971)	44.214
	§20	Indemnités pour travaux supplémentaires	
64221	§21	Heures supplémentaires indexées sur le point fonction publique	154.819
642231	§22	Indemnités forfaitaires du personnel administratif indexées sur le point fonction publique <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle détaillée en 3ème partie Personnel administratif : 28 557 (cf tableau) Service de vérification	359.657 355.721 3.936 28.557 327.164
642232	§24	Indemnités forfaitaires du personnel du service intérieur non indexées sur le point fonction publique Décret n° 76-207 du 24 février 1976	12.738
	§30	Indemnités pour sujétions spéciales	
642312	§31	Indemnité de responsabilité pécuniaire au régisseur d'avance et au régisseur de recettes Décret n°92-681 du 20 juillet 1992 et arrêté du 28 mai 1993	247
642883	§32	Indemnité spéciale allouée aux conservateurs des bibliothèques Décret n° 98-40 du 13 janvier 1998 et arrêté du 8 juin 1998	4.705
64248	§40	Indemnité dépendant du rendement ou de la productivité	9.536.823
64268	§50	Indemnités d'enseignement et de jury Décret n° 56-585 du 12 juin 1956 modifié par le décret n° 68-912 du 15 octobre 1968	22.643
	§60	Indemnités diverses	
64486	§61	Indemnité exceptionnelle pour cessation progressive d'activité	"
64414	§62	Prime spéciale d'installation Décret n°89-259 du 24 avril 1989 modifié par les décrets n°92-97 du 24 janvier 1992 et n°98-1151 du 10 décembre 1998	11.586
644158	§63	Indemnité d'éloignement Décrets n° 53-1266 du 22 décembre 1953 et n°96-1028 du 27 novembre 1996	44.074
642887	§69	Indemnité exceptionnelle (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	428.931
	§70	Vacations	
64272	§71	Indemnités de vacances	75.171

Chapitre 31-93

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
Décret n° 2000-746 du 1er août 2000 et arrêté du même jour		
64278	§72 Collaborations diverses	2.973
64272	§73 Vacations pour travaux de comités, commissions, conseils	307.051
64273	§74 Vacations aux personnels n'appartenant pas à la fonction publique - Honoraires d'experts Décret n° 76-1225 du 28 décembre 1976	25.916
64275	§75 Vacations diverses non indexées sur le point fonction publique. Cour de discipline budgétaire et financière Décret n° 95- 329 du 24 mars 1995 et arrêté du même jour	58.601
64284	§80 Indemnité compensatoire pour frais de transport pour service en Corse	2.923
642528	§91 Indemnité mensuelle de technicité	404.385
642523	§92 Prime de fonction aux fonctionnaires affectés au traitement de l'information indexée sur le point fonction publique Décret n° 71-343 du 29 avril 1971 modifié par le décret n° 89-558 du 11 août 1989	37.278
Article 08 - Chambres régionales et territoriales des comptes		10.186.244
§20 Indemnités pour travaux supplémentaires		
64222	§21 Heures supplémentaires indexées sur le point fonction publique	246.461
642231	§22 Indemnités forfaitaires du personnel administratif indexées sur le point fonction publique Décret n° 50-1249 du 6 octobre 1950 modifié par le décret n° 63-32 du 19 janvier 1963	591.040
642232	§24 Indemnités forfaitaires du personnel du service intérieur non indexées sur le point fonction publique Décret n° 76-207 du 24 février 1976	17.847
§30 Indemnités pour sujétions spéciales		
642312	§31 Indemnité de responsabilité pécuniaire des régisseurs d'avances des chambres régionales et territoriales des comptes Arrêté du 13 septembre 1989	2.634
64248	§40 Indemnité dépendant du rendement ou de la productivité	8.247.908
64268	§50 Indemnités d'enseignement et de jury Décret n° 56-585 du 12 juin 1956 modifié par le décret n° 68-912 du 15 octobre 1968	15.580
§60 Indemnités diverses		
64486	§61 Indemnité exceptionnelle pour cessation progressive d'activité	"
64414	§62 Prime spéciale d'installation Décret n°89-259 du 24 avril 1989 modifié par les décrets n°92-97 du 24 janvier 1992 et n°98-1151 du 10 décembre 1998	2.273
644158	§63 Indemnité d'éloignement Décrets n° 53-1266 du 22 décembre 1953 et n°96-1028 du 27 novembre 1996	173.749

Chapitre 31-93

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
642887	§69 Indemnité exceptionnelle (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	217.851
	§70 Vacations	
64272	§71 Indemnité de vacations Décret n° 97-1108 du 26 novembre 1997	18.294
64284	§80 Indemnité compensatoire pour frais de transport pour service en Corse Décret n° 89-251 du 20 avril 1989 et arrêté du 22 février 2001	16.815
642528	§90 Indemnité mensuelle de technicité	635.792

Chapitre 31-93

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique

§		Dépense annuelle théorique
---	--	---

Article 07 - Cour des comptes et Cour de discipline budgétaire et financière

§ 22 Indemnités forfaitaires du personnel administratif indexées sur le point fonction publique

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
2	Attachés d'administration centrale	2.012	4.024
4	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle	1.809	7.236
1	Contrôleur principal du Trésor	1.809	1.809
5	Secrétaires administratifs de classe supérieure	1.768	8.840
4	Secrétaires administratifs de classe normale	1.662	6.648
			Total :
			28.557

Chapitre 31-93

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		20.400.913
Modifications des crédits		-706.491
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		19.694.422
Engagements à l'administration centrale	17.841.528	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		17.797.614
Crédit disponible en fin d'exercice		1.896.808

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		20.801.247
Modifications des crédits		-973.297
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		19.827.950
Engagements à l'administration centrale	18.420.364	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		18.390.624
Crédit disponible en fin d'exercice		1.437.326

Chapitre 31-94 : Indemnités et allocations diverses

Articles	Crédits	
04	Commission de contrôle des assurances	72.434
05	Contrôle des établissements bancaires	252.915
11	Ministre et secrétaires d'Etat	177.601
12	Administration centrale	126.628.039
13	Services sociaux. Délégations départementales	932.770
14	Secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne	55.320
15	Conseil national des assurances et bureaux centraux de tarification	17.052
24	Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement	38.273.680
25	Directions régionales au commerce et à l'artisanat	120.902
40	Trésor public	387.178.028
50	Direction générale des impôts	626.935.726
61	Direction générale des douanes et droits indirects	187.865.784
70	Institut national de la statistique et des études économiques	54.996.726
81	Service de l'expansion économique à l'étranger	4.303.046
82	Directions régionales du commerce extérieur	1.378.477
87	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	31.867.406
91	Ecoles nationales supérieures des mines	2.861.955
92	Ecoles nationales supérieures des mines. Recherche	95.717
	Total pour le chapitre	1.464.013.578

Chapitre 31-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 04 - Commission de contrôle des assurances	72.434
64218	§10	Indemnités au Président et aux membres permanents de la commission de contrôle des assurances Décret n° 91-475 du 14 mai 1991	30.166
64272	§20	Vacations aux rapporteurs de la commission de contrôle des assurances Décret n° 91-475 du 14 mai 1991	8.232
642887	§87	Indemnité exceptionnelle (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié) Décret n° 97-215 du 10 mars 1997 modifié	34.036
		Article 05 - Contrôle des établissements bancaires	252.915
64218	§10	Indemnités tenant à certaines fonctions - Indemnités des commissaires du gouvernement	237.407
	§40	Indemnités de qualification et de technicité	
642528	§46	Indemnité mensuelle de technicité	4.266
642887	§87	Indemnité exceptionnelle (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	11.242
		Article 11 - Ministre et secrétaires d'Etat	177.601
	§10	Indemnités tenant à certaines fonctions	
64212	§11	Indemnités pour sujétions particulières des personnels des cabinets ministériels Décret n°2001-1148 du 5 décembre 2001	177.601
		Article 12 - Administration centrale	126.628.039
	§10	Indemnités pour travaux supplémentaires	
642231	§11	Indemnités forfaitaires de fonctions et heures supplémentaires indexées sur le point fonction publique	22.143.953
642231	§12	Indemnités forfaitaires de fonctions et heures supplémentaires indexées sur le point fonction publique (personnel d'exploitation et technique)	1.714.113
642232	§13	Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires des personnels techniques et d'exploitation non indexées sur le point fonction publique Décrets n° 73-500 du 25 mai 1973, n° 76-207 du 24 février 1976 et n° 79-476 du 7 juin 1979	271.784
64228	§14	Indemnités forfaitaires - Personnels administratifs titulaires et personnels contractuels	31.442
64228	§15	Heures supplémentaires - Personnels contractuels - régimes spéciaux - service de conservation des gisements d'hydrocarbures	13.798

Chapitre 31-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	Arrêté du 5 février 1960 modifié par l'arrêté du 6 décembre 1972	
64226	§16 Indemnités forfaitaires - Activités de mesures Décret n° 68-1017 du 2 novembre 1968 modifié par le décret n° 72-158 du 29 février 1972	990.999
64226	§17 Indemnités forfaitaires spéciales - Ingénieurs des télécommunications - Bureau de métrologie Décret du 11 juin 1971	128.146
64226	§18 Indemnités forfaitaires spéciales du service de conservation des gisements d'hydrocarbures	99.568
64225	§19 Autres indemnités	145.635
	§20 Indemnités pour sujétions spéciales	
642312	§21 Indemnité pour responsabilité pécuniaire Décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 Décret n° 73-899 du 18 septembre 1973	41.477
642388	§22 Indemnité forfaitaire - Personnel de l'INSEE et de la cellule informatique et des services déconcentrés Décret n° 68-561 du 19 juin 1968 Décret n° 73-961 du 11 octobre 1973	128.146
642388	§23 Indemnités forfaitaires des assistantes sociales Décret n° 73-973 du 17 octobre 1973	"
642321	§24 Indemnités pour services continus et postes difficiles alloués à certains personnels de la police nationale	585
642321	§25 Indemnités de sujétions spéciales de police Décret n°48-1366 du 27 août 1948 modifié et décret n°97-1022 du 6 novembre 1997 modifié	8.243
642388	§26 Indemnités des fonctionnaires chargés du contrôle de la normalisation	1.117
642331	§27 Indemnités pour travaux dangereux, incommodes, insalubres ou salissants Décret n°67-624 du 23 juillet 1967 modifié par le décret n°76-206 du 24 février 1976 et arrêté du 30 août 2001	8.294
	§30 Indemnités dépendant du rendement ou de la productivité	
64248	§31 Indemnités dépendant du rendement ou de la productivité	71.761.801
642418	§32 Prime de rendement des personnels administratifs et techniques Décret n° 50-196 du 6 février 1950 Décret n° 52-372 du 4 avril 1952 Décret n° 66-300 du 12 mai 1966	9.203.588
642418	§33 Primes de rendement des personnels titulaires du service spécial des dépôts d'hydrocarbures et service de conservation des gisements d'hydrocarbures Décret n° 50-732 du 4 avril 1952 Décret n° 66-300 du 12 mai 1966 Décret n° 72-12 du 5 janvier 1972	7.921

Chapitre 31-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
642418	§34 Primes de rendement des personnels titulaires du service technique électrique et des grands barrages Décret n° 72-18 du 5 janvier 1972	53.290
64248	§35 Primes de service ou de rendement des personnels d'autres administrations mis à la disposition de l'administration centrale Décret n° 57-575 du 13 mai 1975 modifié par le décret n° 68-258 du 21 mars 1968 (ingénieurs d'armement) Décret n° 80-119 du 5 février 1980 (ingénieurs d'études et techniques d'armement)	119.264
64244	§37 Primes pour les expertises effectuées par le service des mines (titulaires et auxiliaires)	4.797.157
	§40 Indemnités de qualification et de technicité	
642523	§41 Prime de fonctions des fonctionnaires affectés au traitement de l'information indexée sur le point fonction publique Décret n° 71-343 du 29 avril 1971 modifié par le décret n° 89-558 du 11 août 1989	1.788.744
642521	§43 Prime de technicité aux opérateurs sur machines comptables Décret n° 73-374 du 28 mars 1973 modifié par le décret n° 78-152 du 6 février 1978 Arrêté du 31 décembre 1999	6.062
64253	§44 Prime de recherche Décret n° 57-759 du 6 janvier 1957	399
64254	§45 Prime de participation à la recherche Arrêté du 18 décembre 1974	16.376
642528	§46 Indemnité mensuelle de technicité	5.250.121
642522	§47 Prime de langues étrangères	6.053
64258	§48 Prime de développement en faveur des ingénieurs des télécommunications	492.987
	§50 Primes spécifiques	
6432	§51 Indemnités pour charges militaires Décret n°59-1193 du 13 octobre 1959 modifié par le décret n° 74-138 du 19 février 1974	243.477
64385	§52 Allocation spéciale temporaire aux ingénieurs de l'armement et aux ingénieurs des études techniques d'armement Décret du 24 mars 1980	147.072
643498	§53 Indemnité forfaitaire aux techniciens d'études et de fabrication	"
64341	§54 Prime de risque et de qualification	105.121
643491	§55 Prime de développement en faveur des ingénieurs de l'armement Décret du 23 décembre 1982 et arrêté du 7 août 1996	52.618
64218	§56 Indemnité versée au président du comité de coordination des télécommunications, du comité de la télématique des anonymes et du conseil supérieur de la télématique	20.940
642528	§57 Indemnité spécifique de service en faveur des fonctionnaires des corps techniques de l'équipement	331.729

Chapitre 31-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	Décret n° 2000-136 du 18 février 2000	
	Arrêté du 18 février 2000	
64218	§58 Indemnités allouées à certains membres de la commission supérieure du service public des postes et télécommunications Décret n°2001-478 du 30 mai 2001 et arrêté du même jour	16.464
64218	§59 Indemnité forfaitaire mensuelle versée au président de la commission interministérielle de coordination des salaires Décret n°2001-460 du 28 mai 2001 et arrêté du même jour	11.525
64276	§61 Rétributions versées à des membres du corps médical - Contrôles médicaux obligatoires Décret n° 61-1251 du 20 novembre 1961 modifié par le décret n° 72-520 du 22 juin 1972	31.064
	§70 Indemnités diverses	
64486	§71 Indemnité exceptionnelle pour cessation progressive d'activité	395.885
64414	§72 Prime spéciale d'installation Décret n°89-259 du 24 avril 1989 modifié par les décrets n°92-97 du 24 janvier 1992 et n°98-1151 du 10 décembre 1998	847.135
644158	§73 Indemnité d'éloignement Décrets n° 53-1266 du 22 décembre 1953 et n°96-1028 du 27 novembre 1996	361.059
64485	§74 Indemnité exceptionnelle de mutation Décret n° 90-1022 du 16 novembre 1990	"
64488	§75 Indemnités diverses de délocalisation	"
64284	§76 Indemnité compensatoire pour frais de transport pour service en Corse Décret n° 89-251 du 20 avril 1989 et arrêté du 22 février 2001	6.563
642887	§79 Indemnité exceptionnelle (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	3.893.056
	§80 Vacances pour travaux de comités, commissions, conseils	
64272	§81 Rapporteurs au conseil national de la comptabilité Décret n° 59-572 du 21 mars 1959 modifié par le décret n° 66-362 du 6 juin 1966	48.999
64272	§82 Rapporteurs au comité du contentieux et au comité consultatif du contentieux Décrets n° 52-238 du 3 mars 1952, n° 52-1425 du 31 décembre 1952, n° 74-673 du 31 juillet 1974 Arrêté du 31 juillet 1974 Décret n° 92-1369 du 29 décembre 1992	5.907
64272	§83 Membres et rapporteurs à la commission des infractions fiscales Décret n° 78-636 du 12 juin 1978	14.291

Chapitre 31-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
64272	§84 Commission centrale des marchés.Prts et rapport. des commissions spécialisées des marchés, des sections de la commission centrale, groupes sectoriels et permanents d'étude des marchés.Membres de la mission interminist. d'enquêtes.Prts,vice-Prts.et rapport. du comité consultatif interminist. de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés de l'Etat et des comités consultatifs interrégionaux de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés passés par les services déconcentrés de l'Etat et de ses établis. publics	492.051
	Sections de la commission centrale, groupes sectoriels et groupes permanents d'études des marchés (décret n° 68-990 du 15 novembre 1968)	66.010
	Commissions spécialisées des marchés (décret n° 91-351 du 11 avril 1991 modifié par le décret n°2002-100 du 24 janvier 2002)	194.328
	Indemnités aux membres de la brigade interministérielle d'enquêteurs (décret n° 76-787 du 18 août 1976 et n° 79-488 du 6 juin 1979)	38.303
	Rémunération des rapporteurs, du président et des vice-présidents du comité consultatif interministériel de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés de l'Etat (décret n° 81-910 du 8 octobre 1981 et arrêté du 8 octobre 1981)	31.810
	Comités consultatifs interrégionaux de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés passés par les services déconcentrés de l'Etat (décret n°2002-101 du 24 janvier 2002 et arrêté du même jour)	161.600
64272	§85 Membres et rapporteurs au comité du contentieux fiscal, douanier et des changes Décret n° 78-635 du 12 juin 1978	17.979
64272	§86 Membres et rapporteurs du comité consultatif pour la répression des abus de droit	6.003
64272	§87 Commission de conciliation et d'expertise douanière Loi n° 68-1247 du 31 décembre 1968 Décrets n° 71-208 du 18 mars 1971 et n° 79-353 du 23 avril 1979	9.238
64272	§88 Rapporteurs à la commission supérieure des caisses d'épargne (Code des caisses d'épargne art.22).- Indemnités	"
64272	§89 Commission d'évaluation des oeuvres d'art - Indemnités et vacations	37.085
	§90 Autres indemnités spécifiques	
642888	§91 Indemnité forfaitaire spéciale au personnel des services de contrôle des prix de revient des marchés Arrêté du 19 avril 1977	35.320
642888	§92 Indemnité forfaitaire spéciale allouée aux chargés de mission départementaux pour le développement économique et la promotion de l'emploi Décret n° 79-989 du 21 novembre 1979	2.745
64272	§93 Vacances pour travaux de comité, commissions, conseils (consommation) - Indemnités aux membres de la commission des clauses abusives - Fonctionnement de commissions spécialisées	64.635
	Indemnités aux membres de la commission des clauses abusives (décret n°82-1009 du 26 novembre 1982 et arrêté du 9 juin 2000)	34.145
	Fonctionnement de commissions spécialisées	30.490

Chapitre 31-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
64272	§94	Vacations versées aux rapporteurs de la commission consultative du commerce international Arrêté du 5 janvier 1983	28.965
64218	§95	Indemnité versée au Président de la commission consultative de l'assurance Loi n° 89-1014 du 31 décembre 1989	18.294
64218	§96	Indemnités allouées aux conseillers financiers pour l'Afrique Arrêté du 28 février 1961	3.660
64272	§97	Indemnités allouées aux membres des commissions départementales de conciliation en matière de baux commerciaux et aux membres de la commission nationale de l'équipement commercial Arrêté du 28 décembre 1988 Décret n° 93-1244 du 18 novembre 1993 et arrêté du même jour	106.322
64272	§98	Collaborations diverses - Délégation interministérielle aux professions libérales	41.774
Article 13 - Services sociaux. Délégations départementales			932.770
64228	§10	Indemnités pour travaux supplémentaires	113.559
642388	§20	Indemnités pour sujétions spéciales	14.339
64248	§30	Indemnités dépendant du rendement ou de la productivité	790.630
642318	§40	Indemnité de responsabilité pécuniaire Décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 et arrêté du 28 mai 1993	14.242
Article 14 - Secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne			55.320
642131	§10	Indemnités tenant à certaines fonctions - Indemnités pour frais de représentation	17.809
64228	§20	Indemnités pour travaux supplémentaires	37.511
642528	§50	Indemnité mensuelle de technicité	"
	§70	Indemnités résidentielles	"
64414	§72	Prime spéciale d'installation Décret n°89-259 du 24 avril 1989 modifié par les décrets n°92-97 du 24 janvier 1992 et n°98-1151 du 10 décembre 1998	"
644158	§73	Indemnité d'éloignement Décrets n° 53-1266 du 22 décembre 1953 et n°96-1028 du 27 novembre 1996	"
642887	§87	Indemnité exceptionnelle (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	"
Article 15 - Conseil national des assurances et bureaux centraux de tarification			17.052

Chapitre 31-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
64218	§10	Indemnités au vice-président du conseil national des assurances et aux présidents des bureaux centraux de tarification Décrets n°76-100 et n° 76-101 du 28 janvier 1976, n° 80-147 du 12 février 1980 et n° 84-37 du 16 janvier 1984	2.339
64272	§20	Indemnités aux rapporteurs auprès du conseil national des assurances et des bureaux centraux de tarification Décrets n° 76-100 et n° 76-101 du 28 janvier 1976, décret n° 80-147 du 12 février 1980 et n° 84-37 du 16 janvier 1984	14.713
642528	§46	Indemnité mensuelle de technicité	"
642887	§87	Indemnité exceptionnelle (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	"
Article 24 - Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement			38.273.680
	§10	Indemnités pour travaux supplémentaires	
64222	§11	Heures supplémentaires. Régime général. - Personnels titulaires	563.842
64222	§12	Heures supplémentaires. - Régimes spéciaux	963
64222	§13	Heures supplémentaires. - Personnels contractuels Régime général - Activités industrielles	"
64224	§14	Indemnités forfaitaires. - Personnels contractuels	159.684
64226	§15	Indemnités forfaitaires spéciales. - Personnels administratifs titulaires des services déconcentrés	47.523
64226	§16	Indemnités forfaitaires spéciales. - Conducteurs d'automobiles	"
64226	§17	Indemnités forfaitaires spéciales. - Activités de mesure Contrôles et travaux métrologiques spéciaux (décret n° 68-1017 du 20 novembre 1968 modifié par le décret n° 72-158 du 29 février 1972 et arrêté du 8 juillet 1985)	1.949.122
64226	§18	Indemnités forfaitaires spéciales - Ingénieurs des télécommunications Décret du 11 juin 1971	"
	§20	Indemnités pour sujétions spéciales	
642331	§21	Indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants Décret n° 67-624 du 23 juillet 1967 modifié et arrêté du 30 août 2001	5.775
64235	§23	Indemnités spéciales d'intérim aux ingénieurs et ingénieurs adjoints T.P.E. chargés d'un arrondissement ou d'une autre subdivision	1.294
	§30	Indemnités dépendant du rendement ou de la productivité	
642418	§31	Prime de rendement du personnel titulaire et des artistes cartographes Décrets n°52-372 du 4 avril 1952 et n° 66-300 du 12 mai 1966 et arrêté du 21 mai 1959	1.499.158
64244	§34	Prime pour les expertises effectuées par le service des mines Loi n° 53-1319, art. 6 du 31 décembre 1953	30.399.814

Chapitre 31-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	§40 Indemnités de qualification et de technicité	
642523	§41 Prime de fonctions des fonctionnaires affectés au traitement de l'information indexée sur le point fonction publique Décret n° 71-743 du 29 avril 1971 modifié par le décret n° 89-558 du 11 août 1989	"
642528	§46 Indemnité mensuelle de technicité	1.415.089
	§60 Primes spécifiques	
6432	§61 Indemnités pour charges militaires Décret n° 59-1193 du 13 octobre 1959 modifié par le décret n° 74-138 du 19 février 1974.	35.769
64343	§62 Primes de service et de rendement Décrets n° 57-574 et n° 57-575 du 13 mai 1957 modifiés par le décret n° 68-258 du 21 mars 1968 et arrêté du 31 décembre 1981, décret n° 80-119 du 5 février 1980.	10.997
64385	§63 Allocation spéciale temporaire aux ingénieurs de l'armement et aux ingénieurs des études et techniques d'armement Décret du 24 mars 1980 et arrêté du 29 mai 1996	15.489
643338	§64 Prime de risque	"
64341	§65 Prime de qualification	12.741
643491	§66 Prime de développement en faveur des ingénieurs de l'armement Décret du 23 décembre 1982 et arrêté du 7 août 1996	5.661
642528	§68 Indemnité spécifique de service en faveur des fonctionnaires des corps techniques de l'équipement Décret n° 2000-136 du 18 février 2000 et arrêté du 18 février 2000	669.205
64486	§70 Indemnité exceptionnelle pour cessation progressive d'activité	148.773
	§80 Indemnités diverses	
64414	§82 Prime spéciale d'installation Décret n°89-259 du 24 avril 1989 modifié par les décrets n°92-97 du 24 janvier 1992 et n°98-1151 du 10 décembre 1998	16.745
644158	§83 Indemnité d'éloignement Décrets n° 53-1266 du 22 décembre 1953 et n°96-1028 du 27 novembre 1996	113.951
644188	§84 Autres indemnités	"
64284	§85 Indemnité compensatoire pour frais de transport pour service en Corse Arrêté du 22 février 2001	17.005
642887	§87 Indemnité exceptionnelle (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	1.185.080
	Article 25 - Directions régionales au commerce et à l'artisanat	120.902
64222	§10 Heures supplémentaires. - Personnel titulaire	"
64224	§20 Indemnités forfaitaires. - Personnel contractuel	90.948

Chapitre 31-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
644188	§32	Autres indemnités résidentielles	200
642528	§46	Indemnité mensuelle de technicité	27.686
64284	§64	Indemnité compensatoire pour frais de transport pour service en Corse Décret n° 89-251 du 20 avril 1989 et arrêté du 22 février 2001	2.068
	§80	Indemnités diverses	
644158	§83	Indemnité d'éloignement Décrets n° 53-1266 du 22 décembre 1953 et n°96-1028 du 27 novembre 1996	"
642887	§87	Indemnité exceptionnelle (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	"
Article 40 - Trésor public			387.178.028
	§10	Indemnités pour travaux supplémentaires	
64228	§11	Heures supplémentaires	3.554.593
64222	§12	Indemnités horaires (T.O.M. et Nouvelle-Calédonie)	41.959
64228	§13	Indemnités pour travaux supplémentaires (Etranger)	40.275
	§20	Indemnités pour sujétions spéciales	
642388	§21	Indemnités forfaitaires Décret n° 68-561 du 19 juin 1968	9.130.490
642318	§22	Indemnité de responsabilité	10.126.096
642388	§23	Frais de contrôle et de perception du prélèvement sur le produit brut des jeux dans les casinos Décret n° 75-788 du 13 août 1975	131.224
64235	§24	Indemnité de gestion des OPHLM et des OPAC Arrêté du 2 mars 1960	106.714
64235	§25	Indemnité pour frais d'administration des ventes, des coupes de bois de l'ONF Arrêté du 7 février 1969	15.245
64235	§26	Indemnité de gestion conjointe	214.648
64235	§27	Indemnité de gestion des Associations Syndicales Autorisées	609.796
642388	§28	Indemnités forfaitaires aux agents du service de la redevance audiovisuelle affectés aux opérations de contrôle	519.320
642388	§29	Autres indemnités (étranger)	174.024
		Indemnités de responsabilité (décret n° 67-290 du 28 mars 1967)	97.924
		Indemnité d'intérim (décret n° 67-290 du 28 mars 1967)	76.100
	§40	Indemnités de qualification et de technicité	
642523	§41	Prime de fonctions aux fonctionnaires affectés au traitement de l'information indexée sur le point fonction publique Décret n° 71-343 du 29 avril 1971 modifié par le décret n° 89-558 du 11 août 1989	7.276.659
642521	§43	Prime de technicité aux opérateurs sur machines comptables	58.538

Chapitre 31-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
Décrets n° 73-374 du 28 mars 1973 et n° 78-152 du 6 février 1978		
642528	§46 Indemnité mensuelle de technicité	36.779.303
64268	§50 Indemnités d'enseignement et de jury	1.411.164
	Décret n° 56-585 du 12 juin 1956 modifié par le décret n° 68-912 du 15 octobre 1968	
	Cours et conférences, enseignements généraux	1.162.093
	Participation aux jurys de concours et d'examens	249.071
64284	§60 Indemnité compensatoire pour frais de transport pour service en Corse	405.569
	Décret n° 89-251 du 20 avril 1989 et arrêté du 22 février 2001	
	§70 Autres charges connexes	
64486	§71 Indemnité exceptionnelle pour cessation progressive d'activité	7.668.753
64485	§72 Indemnité exceptionnelle de mutation	"
	Décret n° 90-1022 du 16 novembre 1990	
642887	§79 Indemnité exceptionnelle (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	8.843.908
	§80 Indemnités résidentielles	
64414	§81 Prime spéciale d'installation	1.929.588
	Décret n°89-259 du 24 avril 1989 modifié par les décrets n°92-97 du 24 janvier 1992 et n°98-1151 du 10 décembre 1998	
644158	§82 Indemnité d'éloignement	3.659.143
	Décrets n° 53-1266 du 22 décembre 1953 et n°96-1028 du 27 novembre 1996	
644188	§83 Autres indemnités résidentielles	120.710
64488	§84 Indemnité d'établissement (étranger)	113.920
	Décret n° 67-290 du 28 mars 1967	
	§90 Indemnités diverses	
64224	§91 Indemnités de recouvrement des taxes locales	96.278.412
642418	§92 Prime de rendement	142.039.464
64228	§93 Indemnités de fonctions	52.225.179
642388	§94 Complément indemnitaire alloué aux agents exerçant des fonctions de caissier	454.122
642388	§95 Indemnités de remplacement	2.274.483
642888	§99 Autres indemnités	974.729
Article 50 - Direction générale des impôts		626.935.726
	§10 Indemnités pour travaux supplémentaires	
64228	§12 Heures supplémentaires	8.369.315
	§20 Indemnités pour sujétions spéciales	
642388	§21 Indemnités forfaitaires	4.573.471
	Décret n° 68-561 du 19 juin 1968	

Chapitre 31-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
642318	§22 Indemnité de responsabilité Décret du 17 mai 1931	4.588.715
642388	§29 Autres indemnités pour sujétions spéciales	85.693.779
	§30 Indemnités dépendant du rendement ou de la productivité	
64248	§32 Allocations de frais aux agents d'exécution Décret n° 45-1733 du 6 août 1945	899.800
64248	§33 Autres indemnités dépendant du rendement ou de la productivité	433.297.747
	§40 Indemnités de qualification et de technicité	
642523	§41 Prime de fonctions aux fonctionnaires affectés au traitement de l'information indexée sur le point fonction publique Décret n° 71-343 du 29 avril 1971 modifié par le décret n° 89-558 du 11 août 1989	7.153.562
642528	§46 Indemnité mensuelle de technicité	51.386.519
	§50 Indemnités résidentielles	
64414	§51 Prime spéciale d'installation Décret n°89-259 du 24 avril 1989 modifié par les décrets n°92-97 du 24 janvier 1992 et n°98-1151 du 10 décembre 1998	2.334.258
644158	§52 Indemnité d'éloignement Décrets n° 53-1266 du 22 décembre 1953 et n°96-1028 du 27 novembre 1996	2.614.484
644188	§53 Autres indemnités résidentielles	78.477
64278	§60 Vacances versées aux personnalités indépendantes dans le cadre de la convention d'arbitrage du 23 juillet 1990 Décret n°2002-98 du 22 janvier 2002 et arrêté du même jour	259.163
	§70 Autres charges connexes	
64486	§71 Indemnité exceptionnelle pour cessation progressive d'activité	9.061.943
642887	§79 Indemnité exceptionnelle (décret n° 97-215 du 10 mars 1997 modifié)	11.280.008
64268	§80 Indemnités d'enseignement et de jury Décret n° 56-585 du 12 juin 1956 modifié par le décret n° 68-912 du 15 octobre 1968	4.879.647
	Cours et conférences, enseignements généraux	4.774.735
	Participation aux jurys de concours et d'examens	104.912
64284	§90 Indemnité compensatoire pour frais de transport pour service en Corse Décret n° 89-251 du 20 avril 1989 et arrêté du 22 février 2001	464.838
	Article 61 - Direction générale des douanes et droits indirects	187.865.784
	§10 Indemnités pour travaux supplémentaires	
64228	§11 Heures supplémentaires	1.850.039
64228	§12 Indemnités forfaitaires	834.558

Chapitre 31-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
64225	§13 Indemnités pour travaux en dehors des heures d'ouverture des bureaux des douanes	1.524.490
	§20 Indemnités pour sujétions spéciales	
642388	§21 Indemnités forfaitaires Décret n°68-561 du 19 juin 1968	575.243
642318	§22 Indemnités pour responsabilité pécuniaire Décret n°47-1010 du 5 juin 1947	634.470
642388	§23 Indemnités de risques Décrets n°69-525 du 2 juin 1969 et n° 80-469 du 19 juin 1980	13.717.759
642323	§24 Indemnités pour risques professionnels au personnel navigant des groupes aériens Décret n°70-905 du 2 octobre 1970 et arrêtés des 2 octobre 1970 et 24 août 1978	1.954.248
642332	§25 Indemnités pour travail de nuit Décret n°61-467 du 10 mai 1961 complété par le décret n°76-208 du 24 février 1976	4.181.183
64234	§26 Indemnité pour la garde des chapiteaux d'alambics en Alsace et en Lorraine Décret n°45-1603 du 18 juillet 1945	43.502
642333	§27 Indemnité horaire pour le travail du dimanche et des jours fériés Décret n°74-1069 du 13 décembre 1974	1.741.627
642312	§28 Indemnité de responsabilité aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes Décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié et arrêté du 28 mai 1993	494
642331	§29 Indemnité pour travaux dangereux, incommodes, insalubres ou salissants Décret n°67-624 du 23 juillet 1967	63.822
	§30 Indemnités dépendant du rendement ou de la productivité	
64248	§31 Indemnités dépendant du rendement ou de la productivité - Métropole et D.O.M.	125.605.054
64248	§32 Indemnités dépendant du rendement ou de la productivité versées au corps des fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française	1.674.562
64248	§33 Indemnités dépendant du rendement ou de la productivité versées aux agents de la Nouvelle-Calédonie	1.240.039
64248	§34 Allocations de frais de garde aux agents d'exécution Décret n°45-1733 du 6 août 1945	60.549
64248	§35 Indemnité liée à l'octroi de mer Loi n°92-676 du 17 juillet 1992	5.610.124
	§40 Indemnités de qualification et de technicité	
642523	§41 Prime de fonctions aux fonctionnaires affectés au traitement de l'information indexée sur le point fonction publique Décret n°71-343 du 29 avril 1971 modifié par le décret n°89-588 du 11 août 1989	2.277.664

Chapitre 31-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
642521	§43 Prime de technicité aux opérateurs sur machines comptables Décret n°73-374 du 28 mars 1973 et arrêté du 31 décembre 1999	22.082
642522	§44 Indemnité pour utilisation de langues étrangères Décret n°75-1090 du 17 novembre 1975 et arrêté du 9 juin 2000	121.330
642528	§46 Indemnité mensuelle de technicité	12.892.720
64258	§47 Indemnités professionnelles aux agents de la garantie Décret n°52-1365 du 22 décembre 1952 modifié par le décret n°64-1002 du 19 septembre 1964	3.947
	§50 Indemnités diverses	
642888	§51 Allocation aux agents décorés de la médaille douanière Décret n°71-501 du 15 juin 1971	751
64284	§52 Indemnité compensatoire pour frais de transport pour service en Corse Décret n°89-251 du 20 avril 1989 et arrêté du 22 février 2001	177.349
6432	§53 Indemnités pour charges militaires Décret n°59-1193 du 13 octobre 1959 modifié	68.519
643498	§54 Prime de qualification Décrets n°64-1374 du 31 décembre 1964 et n°68-657 du 10 juillet 1968	84.979
642888	§55 Prime attribuée aux personnels des douanes habilités à effectuer des enquêtes judiciaires Décret n°2001-772 du 27 août 2001 et arrêté du 27 août 2001	20.092
64268	§60 Indemnités d'enseignement et de jury (école nationale des douanes et écoles des brigades) Décret n°56-585 du 12 juin 1956 modifié par le décret n°68-912 du 15 octobre 1968)	1.033.740
	Cours et conférences - Enseignements généraux	845.149
	Préparation aux concours de la fonction publique	64.518
	Participation aux jurys d'examens et de concours	124.073
	§70 Autres charges connexes	
64486	§71 Indemnité exceptionnelle pour cessation progressive d'activité	135.245
	§80 Indemnités diverses	
64414	§81 Prime spéciale d'installation Décret n°89-259 du 24 avril 1989 modifié par les décrets n°92-97 du 24 janvier 1992 et n°98-1151 du 10 décembre 1998	1.322.257
644158	§82 Indemnité d'éloignement Décrets n° 53-1266 du 22 décembre 1953 et n°96-1028 du 27 novembre 1996	3.547.570
644188	§83 Autres indemnités résidentielles	58.380
64488	§84 Indemnité d'établissement	6.178
642887	§87 Indemnité exceptionnelle (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	4.781.131
64273	§88 Vacations aux agents chargés du contrôle des établissements de spectacles	87

Chapitre 31-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	Article 70 - Institut national de la statistique et des études économiques	54.996.726
	§10 Indemnités pour travaux supplémentaires	
64222	§11 Heures supplémentaires	1.516.683
64224	§12 Indemnités forfaitaires du personnel supérieur	16.485
	Décret n°50-1249 du 6 octobre 1950	
	1 Directeur général	9.318
	1 Chef de service	7.167
	§20 Indemnités pour sujétions spéciales	
642318	§21 Indemnité pour responsabilité pécuniaire	12.710
	Décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié et arrêté du 28 mai 1993	
642332	§22 Indemnités pour travail de nuit	52.058
	Décrets n°61-467 du 10 mai 1961, 69-935 du 10 octobre 1969 et 76-208 du 24 février 1976	
642388	§23 Indemnités forfaitaires	1.245.230
	Décret n°68-561 du 19 juin 1968	
642523	§24 Indemnité horaire spéciale instituée en faveur des fonctionnaires de l'Etat affectés dans les centres de traitement automatisé de l'information	21.243
	Décret n°72-1012 du 7 novembre 1972 modifié par le décret n°82-11 du 5 janvier 1982	
642883	§25 Indemnité spéciale allouée aux conservateurs des bibliothèques	9.467
	Décret n°98-40 du 13 janvier 1998 et arrêté du 8 juin 1998	
	§30 Indemnités dépendant du rendement ou de la productivité	
64248	§31 Prime de service et de rendement aux fonctionnaires des corps techniques de l'I.N.S.E.E.	26.460.144
	Décret n°59-220 du 3 février 1959	
64248	§32 Autres indemnités	14.609.045
	§40 Indemnités pour qualification et technicité	
642523	§41 Prime de fonctions aux fonctionnaires affectés au traitement de l'information indexée sur le point fonction publique	2.713.732
	Décret n°71-343 du 29 avril 1971 modifié par le décret n°89-558 du 11 août 1989	
642521	§43 Prime de technicité aux opérateurs sur machines comptables	758
	Décret n°73-374 du 28 mars 1973 et arrêté du 31 décembre 1999	
642528	§46 Indemnité mensuelle de technicité	4.501.724
	§50 Autres charges connexes	
64486	§51 Indemnité exceptionnelle pour cessation progressive d'activité	317.430
64272	§60 Indemnités pour travaux de comités, conseils, commissions	391
	§80 Indemnités de formation	

Chapitre 31-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
642888	§81 Indemnités de formation aux élèves administrateurs et attachés du G.E.N.E.S	74.025
64268	§82 Indemnités d'enseignement et de jury Décret n°56-585 du 12 juin 1956 modifié par le décret n°68-912 du 15 octobre 1968 Participation aux jurys et examens Cours et conférences, enseignements généraux	1.057.207
	§90 Indemnités diverses	
64414	§91 Prime spéciale d'installation Décret n°89-259 du 24 avril 1989 modifié par les décrets n°92-97 du 24 janvier 1992 et n°98-1151 du 10 décembre 1998	514.860
644158	§92 Indemnité d'éloignement Décrets n° 53-1266 du 22 décembre 1953 et n°96-1028 du 27 novembre 1996	617.023
644188	§93 Autres indemnités résidentielles	4.911
64284	§94 Indemnité compensatoire pour frais de transport pour service en Corse Décret n°89-251 du 20 avril 1989 et arrêté du 22 février 2001	55.859
642887	§95 Indemnité exceptionnelle (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	1.195.741
	Article 81 - Service de l'expansion économique à l'étranger	4.303.046
642312	§20 Indemnité de responsabilité aux régisseurs d'avances Décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié et arrêté du 28 mai 1993	22.867
642528	§40 Indemnité mensuelle de technicité	762.801
64486	§70 Indemnité exceptionnelle pour cessation d'activité	15.580
	§80 Indemnités diverses	
61618	§84 Indemnité d'établissement Décret n°67-290 du 28 mars 1967	636.243
642887	§87 Indemnité exceptionnelle (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	2.865.555
	Article 82 - Directions régionales du commerce extérieur	1.378.477
	§10 Indemnités pour travaux supplémentaires	
64224	§11 Indemnités pour travaux supplémentaires : indemnités horaires	27.475
642312	§20 Indemnité de responsabilité aux régisseurs d'avances Décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié et arrêté du 28 mai 1993	1.415
64248	§30 Indemnités dépendant du rendement ou de la productivité	1.221.924
642528	§40 Indemnité mensuelle de technicité	59.825
64284	§50 Indemnité compensatoire pour frais de transport pour service en Corse Décret n°89-251 du 20 avril 1989 et arrêté du 22 février 2001	2.405

Chapitre 31-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	§80 Indemnités diverses	
644158	§82 Indemnités d'éloignement - D. O. M. Décret n° 53-1266 du 22 décembre 1953	46.738
642887	§87 Indemnité exceptionnelle (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	18.695
	Article 87 - Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	31.867.406
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>31.913.106</i>
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>-45.700</i>
	§10 Indemnités pour travaux supplémentaires	
64228	§11 Heures supplémentaires	619.494
	§20 Indemnités pour sujétions spéciales	
642388	§21 Indemnités forfaitaires	396.004
642312	§22 Indemnité de responsabilité aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes Décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 52 régisseurs d'avances et de recettes	14.214
642388	§23 Indemnités aux coordonnateurs de groupements d'achats publics locaux Décret n° 72-871 du 25 septembre 1972	293.853
642331	§29 Indemnités pour travaux dangereux, incommodes, insalubres ou salissants Décret n°67-624 du 23 juillet 1967 modifié par le décret n°76-206 du 24 février 1976 et arrêté du 30 août 2001	150.380
64248	§30 Indemnités dépendant du rendement ou de la productivité	25.810.110
64268	§40 Indemnités d'enseignement et de jury <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Rattachements de fonds de concours</i> Décret n° 56-585 du 12 juin 1956 modifié par le décret n° 68-912 du 15 octobre 1968 Indemnités allouées aux personnels assurant des tâches d'enseignement au centre national de stages, de formation, documentation et coopération internationale Préparation aux concours Enseignements généraux	299.554 <i>345.254</i> <i>-45.700</i> 50.000 32.000 263.254
64276	§50 Vacations versées à des membres du corps médical Décret n° 78-1308 du 13 décembre 1978	32.262
	§60 Indemnités pour qualification et technicité	
642523	§61 Prime de fonctions aux fonctionnaires affectés au traitement de l'information indexée sur le point fonction publique Décret n° 71-343 du 29 avril 1971 modifié par le décret n° 89-558 du 11 août 1989	288.402
642528	§63 Indemnité mensuelle de technicité	2.395.902

Chapitre 31-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
64272	§71	Indemnités allouées au Président et membres de la commission de la sécurité des consommateurs Décret n°85-1497 du 31 décembre 1985 modifié par le décret n°90-376 du 30 avril 1990 et arrêté du 30 avril 1990	29.071
64272	§72	Vacations pour travaux et participation aux séances de la commission de la sécurité des consommateurs	29.453
64486	§80	Indemnité exceptionnelle pour cessation progressive d'activité	163.884
	§90	Indemnités diverses	
64414	§91	Prime spéciale d'installation Décret n°89-259 du 24 avril 1989 modifié par les décrets n°92-97 du 24 janvier 1992 et n°98-1151 du 10 décembre 1998	173.306
644158	§92	Indemnité d'éloignement Décrets n° 53-1266 du 22 décembre 1953 et n°96-1028 du 27 novembre 1996	275.374
64284	§93	Indemnité compensatoire pour frais de transport pour service en Corse Décret n° 89-251 du 20 avril 1989 et arrêté du 22 février 2001	26.354
644188	§94	Autres indemnités résidentielles	4.656
642887	§95	Indemnité exceptionnelle (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	865.133
		Article 91 - Ecoles nationales supérieures des mines	2.861.955
	§10	Indemnités pour travaux supplémentaires	
64221	§11	Heures supplémentaires. Régime général. - Personnels titulaires	177.754
64222	§12	Heures supplémentaires. - Régimes spéciaux Décret n° 58-61 du 27 janvier 1958 modifié par les décrets n° 67-527 du 29 juin 1967 et n° 70-443 du 14 avril 1970, décret n° 73-500 du 25 mai 1973.	1.378
64221	§13	Heures supplémentaires. - Personnels contractuels	"
64224	§14	Indemnités forfaitaires. - Personnels contractuels	8.186
64226	§15	Indemnités forfaitaires spéciales. - Personnels titulaires Personnel administratif. Contrôles et travaux métrologiques spéciaux (décret n° 68-1017 du 20 novembre 1968 modifié par le décret n° 72-158 du 29 février 1972 et l'arrêté du 8 juillet 1985) Personnel supérieur (décrets n° 55-740 du 27 mai 1955, n°73-38 du 4 janvier 1973 et arrêté du 26 février 1996) Personnel technique de laboratoire (décret du 22 août 1978 et arrêté du 2 novembre 1992) Personnel administratif (décret n° 61-1421 du 22 décembre 1961 et arrêté du 23 juillet 1990, décret n° 68-560 du 19 juin 1968 et arrêté du 21 décembre 1993)	128.687
64226	§16	Indemnités forfaitaires spéciales. - Personnels auxiliaires	"
64226	§17	Indemnités forfaitaires spéciales - Activités de mesure	"
	§20	Indemnités pour sujétions spéciales	
642318	§21	Indemnité pour responsabilité pécuniaire Décret n°92-681 du 20 juillet 1992 et arrêté du 28 mai 1993	375

Chapitre 31-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
642331	§23 Indemnités pour travaux dangereux et insalubres Décret n° 67-624 du 23 juillet 1967 modifié et arrêté du 30 août 2001	22
	§30 Indemnités dépendant du rendement ou de la productivité	
642418	§31 Prime de rendement du personnel titulaire	377.745
64244	§34 Prime pour les expertises effectuées par le service des mines	"
	§40 Indemnités de qualification et de technicité	
642523	§41 Prime de fonctions des fonctionnaires affectés au traitement de l'information indexée sur le point fonction publique Décret n° 71-343 du 29 avril 1971 modifié par le décret n° 89-558 du 11 août 1989	"
64253	§43 Primes de recherche et d'enseignement supérieur - Titulaires	2.026.237
64253	§44 Primes de recherche et d'enseignement supérieur - Associés	"
642528	§46 Indemnité mensuelle de technicité	9.478
64245	§47 Prime pédagogique Décret n° 2000-729 du 31 juillet 2000 et arrêté du même jour	"
64254	§48 Prime d'innovation scientifique et technologique Décret n° 2000-730 du 31 juillet 2000 et arrêté du même jour	"
642523	§54 Indemnités de fonctions. - Personnels traitant de l'information Décret n° 72-1012 du 7 novembre 1972 et arrêté du 8 décembre 1992	"
64486	§70 Indemnité exceptionnelle pour cessation progressive d'activité	50.148
	§80 Indemnités diverses	
64414	§82 Prime spéciale d'installation Décret n°89-259 du 24 avril 1989 modifié par les décrets n°92-97 du 24 janvier 1992 et n°98-1151 du 10 décembre 1998	"
644158	§83 Indemnité d'éloignement Décrets n° 53-1266 du 22 décembre 1953 et n°96-1028 du 27 novembre 1996	"
644188	§84 Autres indemnités	"
642887	§87 Indemnité exceptionnelle (décret n° 97-215 du 10 mars 1997 modifié)	81.945
	Article 92 - Ecoles nationales supérieures des mines. Recherche	95.717
	§10 Indemnités pour travaux supplémentaires	
64221	§11 Heures supplémentaires. Régime général. - Titulaires	21.000
64222	§13 Heures supplémentaires. Régime général. - Personnel contractuel	"
64224	§14 Indemnités forfaitaires. - Personnel contractuel	16.877
64226	§15 Indemnités forfaitaires spéciales. - Titulaires	25.410
642418	§31 Prime de rendement du personnel titulaire Décret n° 52-372 du 4 avril 1952	18.000

Chapitre 31-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	§40	Indemnités de qualification et de technicité
64253	§41	Primes de recherche et d'enseignement supérieur. - Titulaires 14.430
64245	§47	Prime pédagogique "
		Décret n° 2000-729 du 31 juillet 2000 et arrêté du même jour
64258	§48	Prime d'innovation scientifique et technologique "
		Décret n° 2000-730 du 31 juillet 2000 et arrêté du même jour
64486	§70	Indemnité exceptionnelle pour cessation progressive d'activité "
	§80	Indemnités diverses
64414	§82	Prime spéciale d'installation "
		Décret n°89-259 du 24 avril 1989 modifié par les décrets n°92-97 du 24 janvier 1992 et n°98-1151 du 10 décembre 1998
644158	§83	Indemnité d'éloignement "
		Décrets n° 53-1266 du 22 décembre 1953 et n°96-1028 du 27 novembre 1996
644188	§84	Autres indemnités "
642887	§87	Indemnité exceptionnelle (décret n° 97-215 du 10 mars 1997 modifié) "

Chapitre 31-94

Prévision de rattachement des fonds de concours

Code du fonds de concours		Montants
	Article 87 - Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	45.700
07-2-6-627	Participations diverses au financement des dépenses du Centre national de formation, de documentation et de coopération internationale de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.	45.700
	Total pour le chapitre :	45.700

Chapitre 31-94

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		1.266.105.902
Modifications des crédits		19.480.595
<i>dont fonds de concours</i>		<i>23.897.368</i>
Crédit disponible pour l'exercice		1.285.586.497
Engagements à l'administration centrale	1.178.001.963	////
Délégations de crédits	91.202.251	////
Paiements		1.267.375.466
Crédit disponible en fin d'exercice		18.211.031

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		1.425.304.453
Modifications des crédits		14.655.690
<i>dont fonds de concours</i>		<i>3.240.831</i>
Crédit disponible pour l'exercice		1.439.960.143
Engagements à l'administration centrale	1.347.573.149	////
Délégations de crédits	88.227.026	////
Paiements		1.434.648.102
Crédit disponible en fin d'exercice		5.312.041

Chapitre 31-97 : Autres personnels non titulaires. Rémunérations

Articles	Crédits	
07	Cour des comptes	22.867
08	Chambres régionales et territoriales des comptes	57.500
12	Administration centrale	3.490.377
13	Services sociaux	4.379.884
24	Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement	630.690
40	Trésor public	18.267.375
61	Direction générale des douanes et droits indirects	996.021
62	Correspondants locaux de la Direction générale des douanes et droits indirects	11.666.875
70	Institut national de la statistique et des études économiques	312.885
83	Services financiers à l'étranger	12.551
87	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	347.586
91	Ecoles nationales supérieures des mines	4.926.232
	Total pour le chapitre	45.110.843

Chapitre 31-97

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
Article 07 - Cour des comptes		22.867
	§50 Auxiliaires sur crédits	
64142	§51 Auxiliaires de bureau ou de service - Rémunérations principales	22.867
644118	§56 Indemnités de résidence (métropole)	"
Article 08 - Chambres régionales et territoriales des comptes		57.500
	§50 Auxiliaires sur crédits	
64142	§51 Auxiliaires de bureau ou de service - Rémunérations principales (4 agents)	57.500
64191	§53 Charges connexes - Majoration de traitement et index de correction (outre-mer)	"
644118	§56 Indemnités de résidence (métropole)	"
Article 12 - Administration centrale		3.490.377
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>3.513.092</i>
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>-22.715</i>
64268	§30 Enseignement - Jury - Recherche	101.270
642528	§40 Indemnité mensuelle de technicité	"
	§50 Auxiliaires sur crédits	
64142	§51 Infirmières - Rémunérations principales (3 agents à mi temps)	15.197
64142	§52 Auxiliaires de service à temps partiel et saisonniers - Rémunérations principales	544.513
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>565.002</i>
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>-20.489</i>
	(4 auxiliaires de service, 7 auxiliaires de bureau et 35 saisonniers en année pleine dont 1 pour la D.S.I.N. et 1 pour le S.E.S.S.I.)	
64162	§53 Vacataires informaticiens de haute technicité (15 agents, dont 10 seront financés à partir de répartitions en gestion)	322.676
64483	§54 Indemnisation du chômage	246.318
64482	§55 Indemnités de préavis et de licenciement	3.269
644118	§56 Indemnités de résidence	24.862
64438	§57 Supplément familial de traitement	1.743
	§60 Vacations	
64274	§61 Service des pensions et gestion de la dette publique (vacations indexées sur le point fonction publique)	142.914
64275	§62 Contrôle d'Etat (vacations non indexées sur le point fonction publique)	3.202
64274	§63 Collaborations diverses (vacations indexées sur le point fonction publique)	714.499

Chapitre 31-97

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
64274	§64 Conseil national de la comptabilité (vacations indexées sur le point fonction publique) (1 agent)	11.186
64272	§65 Commission consultative de l'assurance (loi n° 89-1014 du 31 décembre 1989) - Vacances	12.866
64275	§66 Inspection des installations nucléaires de base et autres collaborations (vacations non indexées sur le point fonction publique)	397.282
64272	§67 Comité technique permanent des barrages - Vacances <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Rattachements de fonds de concours</i>	" 2.226 -2.226
64278	§68 Service spécial des dépôts d'hydrocarbures et service des gisements d'hydrocarbures - Vacances	20.294
64278	§69 Service national des oléoducs interalliés - Vacances	1.524
64282	§70 Personnels en disponibilité pour formation professionnelle - Rémunérations versées sous forme d'indemnité forfaitaire mensuelle	25.916
	§80 Ouvriers de l'ex-service des alcools affectés à l'administration centrale	
64111	§81 Personnels ouvriers affiliés - Salaires	662.850
64111	§82 Personnels ouvriers non affiliés - Salaires	30.771
6466	§83 Contribution au fonds spécial de retraites	181.337
64483	§84 Indemnisation du chômage	7.245
64482	§85 Indemnités de préavis et de licenciement	"
644118	§86 Indemnités de résidence des personnels ouvriers	9.094
64438	§87 Supplément familial de traitement	9.549
	§90 Autres personnels	
64162	§91 Rémunération des apprentis	"
64274	§92 Prise en charge des objecteurs de conscience	"
	Article 13 - Services sociaux	4.379.884
64276	§10 Vacances versées à des membres du corps médical	4.379.884
6468	§20 Cotisations sociales	"
	Article 24 - Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement	630.690
64268	§30 Enseignement - Jury - Recherche - Délégués mineurs	"
	§50 Auxiliaires sur crédits	
64162	§51 Auxiliaires de service - Rémunérations principales (soit 68 équivalents temps plein)	85.427
64162	§52 Saisonniers - Rémunérations principales	337.731

Chapitre 31-97

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	(Soit 15 équivalents temps plein pour les taxes et redevances perçues au titre des activités de mesure, 3 équivalents temps plein pour la D.S.I.N. et 7 équivalents temps plein pour les expertises)	
64483	§54 Indemnisation du chômage	72.273
64482	§55 Indemnités de préavis et de licenciement Décret du 17 janvier 1986	5.525
644118	§56 Indemnités de résidence	10.537
64438	§57 Supplément familial de traitement	9.032
	§60 Vacations	
64273	§61 Vacations versées à des experts techniques contractuels	68.694
64271	§62 Rétributions versées à des membres du corps médical - Médecine du travail dans les mines - Prévention	32.659
64271	§63 Rétributions versées à des membres du corps médical - Prévention, médecine du travail	"
64278	§69 Autres collaborations	"
64282	§70 Personnels en disponibilité pour formation professionnelle - Rémunérations versées sous forme d'indemnité forfaitaire mensuelle	8.812
	§90 Autres personnels	
64162	§91 Rémunération des apprentis	"
64274	§92 Prise en charge des objecteurs de conscience	"
	Article 40 - Trésor public	18.267.375
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>21.578.133</i>
	<i>Ajustements :</i>	<i>-3.310.758</i>
	<i>Reliquat de la provision pour hausse de salaires</i>	<i>-3.310.758</i>
	§50 Auxiliaires ou vacataires sur crédits	
64142	§51 Rémunérations principales <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> (1544 agents)	17.027.028
		<i>20.337.786</i>
		<i>-3.310.758</i>
64191	§53 Majoration de traitement pour affectation outre-mer	296.007
64482	§54 Indemnités de préavis et de licenciement	24.654
64483	§55 Indemnisation du chômage	159.544
644188	§56 Indemnités de résidence	215.840
64438	§57 Supplément familial de traitement	311.478
64162	§60 Vacataires dans les T.O.M. en Nouvelle-Calédonie et à l'étranger	232.824
	§90 Autres personnels	
64113	§91 Portiers, concierges et veilleurs de nuit - Salaires	"
64133	§92 Personnels contractuels (restauration collective)	"

Chapitre 31-97

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
64482	§94 Indemnités de préavis et de licenciement	"
64483	§95 Indemnisation du chômage	"
64162	§96 Rémunération des apprentis	"
	Article 61 - Direction générale des douanes et droits indirects	996.021
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	1.300.919
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	-304.898
§50	Auxiliaires sur crédits	
64142	§51 Auxiliaires de bureau ou de service - Rémunérations principales	912.848
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	1.208.378
	<i>Rattachements de fonds de concours</i> (117 agents)	-295.530
644188	§56 Indemnités de résidence	14.132
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	17.590
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	-3.458
64432	§57 Supplément familial de traitement	20.312
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	26.222
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	-5.910
64282	§70 Personnels en disponibilité pour formation professionnelle - Rémunérations versées sous forme d'indemnité forfaitaire mensuelle	48.729
	Article 62 - Correspondants locaux de la Direction générale des douanes et droits indirects	11.666.875
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	11.720.456
	<i>Ajustements :</i>	-53.581
	<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	-53.581
§50	Correspondants locaux	
64142	§51 Rémunérations (décret n° 86-95 du 15 janvier 1986) - Indemnités de remplacement pendant les congés annuels (décret n° 61-340 du 7 avril 1961)	345.817
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	399.398
	<i>Ajustements</i>	-53.581
	Rémunérations (40 agents dont 19 à 92 %, 15 à 72 % et 6 à 52 %)	363.089
	Indemnités de remplacement pendant les congés annuels	36.309
	Rémunérations : décret n°86-95 du 15 janvier 1986 modifié par le décret n°2002-58 du 11 janvier 2002	
	Indemnités de remplacement pendant les congés annuels : décret n°61-340 du 7 avril 1961 modifié par le décret n°2002-57 du 11 janvier 2002	
644188	§56 Indemnités de résidence	4.020
64432	§57 Supplément familial de traitement	12.216
§60	Autres correspondants locaux	11.304.822

Chapitre 31-97

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	Article 70 - Institut national de la statistique et des études économiques	312.885
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>314.197</i>
	<i>Ajustements :</i>	<i>-1.312</i>
	<i>Insuffisance de la provision pour hausse de salaires</i>	<i>-1.312</i>
§50	Auxiliaires et vacataires sur crédits	
64142	§51 Auxiliaires de bureau ou de service - Rémunérations principales	24.092
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>24.289</i>
	<i>Ajustements</i>	<i>-197</i>
64161	§52 Vacataires - Rémunérations principales	128.399
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>129.514</i>
	<i>Ajustements</i>	<i>-1.115</i>
64482	§54 Indemnités de préavis et de licenciement	3.343
64483	§55 Indemnisation du chômage	54.322
644118	§56 Indemnités de résidence	736
64438	§57 Supplément familial de traitement	523
64282	§70 Personnels en disponibilité pour formation professionnelle - Rémunérations versées sous forme d'indemnité forfaitaire mensuelle	101.470
	Article 83 - Services financiers à l'étranger	12.551
64483	§10 Indemnisation du chômage	12.551
	Article 87 - Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	347.586
§60	Vacataires	
64133	§61 Contractuels rémunérés sur crédits répondant à un besoin occasionnel (Crédit correspondant à la rémunération de 13 agents en année pleine)	335.626
64133	§62 Contractuels rémunérés sur crédits répondant à un besoin saisonnier	"
64482	§63 Indemnités de préavis et de licenciement	"
64483	§64 Indemnisation du chômage	"
64282	§80 Personnels en disponibilité pour formation professionnelle - Rémunérations versées sous forme d'indemnité forfaitaire mensuelle	11.960
	Article 91 - Ecoles nationales supérieures des mines	4.926.232
64268	§30 Enseignement - Jury - Recherche	4.715.912
	§50 Auxiliaires sur crédits	
64162	§52 Saisonniers - Rémunérations principales	"

Chapitre 31-97

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
64483	§54 Indemnisation du chômage Ordonnance n° 84-198 du 21 mars 1984	83.161
64482	§55 Indemnités de préavis et de licenciement Décret du 17 janvier 1986	"
644118	§56 Indemnités de résidence	171
64438	§57 Supplément familial de traitement	"
	§60 Vacations	
64271	§62 Rétributions versées à des membres du corps médical - Prévention, médecine du travail	"
64278	§69 Autres collaborations (Soit 4 équivalents temps plein)	126.988
64282	§70 Personnels en disponibilité pour formation professionnelle - Rémunérations versées sous forme d'indemnité forfaitaire mensuelle	"

Chapitre 31-97

Prévision de rattachement des fonds de concours

Code du fonds de concours		Montants
	Article 12 - Administration centrale	22.715
07-2-2-064	Recettes perçues en contrepartie de travaux statistiques et produit de la vente des publications effectuées par le S.E.S.S.I.	20.489
07-2-6-204	Participations diverses aux dépenses de fonctionnement du comité technique permanent des barrages.	2.226
	Article 61 - Direction générale des douanes et droits indirects	304.898
07-2-6-812	Remboursement des dépenses de fonctionnement des services spécialisés des douanes qui prêtent leur concours à l'office national interprofessionnel des céréales et au fonds national de développement agricole (secteur céréalier).	304.898
	Total pour le chapitre :	327.613

Chapitre 31-97

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		52.532.239
Modifications des crédits		1.577.278
<i>dont fonds de concours</i>		<i>433.911</i>
Crédit disponible pour l'exercice		54.109.517
Engagements à l'administration centrale	40.633.779	/////
Délégations de crédits	7.333.479	/////
Paiements		45.464.076
Crédit disponible en fin d'exercice		8.645.441

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		54.014.036
Modifications des crédits		3.026.774
<i>dont fonds de concours</i>		<i>435.141</i>
Crédit disponible pour l'exercice		57.040.810
Engagements à l'administration centrale	43.518.923	/////
Délégations de crédits	7.302.262	/////
Paiements		46.139.106
Crédit disponible en fin d'exercice		10.901.704

Chapitre 32-92 : Participation aux charges du fonds spécial des ouvriers de l'Etat

Articles	Crédits
10 Fonds spécial des ouvriers de l'Etat	3.567.307
Total pour le chapitre	3.567.307

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		3.609.230
Modifications des crédits		-3.609.230
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		"
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		3.648.715
Modifications des crédits		-3.648.715
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		"
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Chapitre 32-97 : Participation aux charges de pensions civiles

Articles	Crédits
10 Pensions civiles	1.833.200.000
Total pour le chapitre	1.833.200.000

Éléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		1.735.494.857
Modifications des crédits		-1.735.494.857
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		"
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		1.751.273.330
Modifications des crédits		-1.751.273.330
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		"
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Chapitre 33-90 : Cotisations sociales. Part de l'Etat

Articles		Crédits
01	Inspection générale des finances	316.932
02	Contrôle d'Etat	121.513
03	Contrôle financier	55.625
04	Commission de contrôle des assurances et contrôle du fonds de garantie au profit des victimes d'accidents d'automobiles	65.832
05	Contrôle des établissements bancaires et autres contrôles	43.083
07	Cour des comptes	2.730.885
08	Chambres régionales et territoriales des comptes	3.219.281
10	Administration centrale	36.767.974
24	Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement	5.389.284
25	Directions régionales au commerce et à l'artisanat	340.871
40	Trésor public	138.282.321
61	Direction générale des douanes et droits indirects	52.197.999
70	Institut national de la statistique et des études économiques	20.061.939
83	Services financiers à l'étranger	432.796
87	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	11.030.114
91	Ecoles nationales supérieures des mines	3.722.821
92	Ecoles nationales supérieures des mines. Recherche	204.478
	Total pour le chapitre	274.983.748

Chapitre 33-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 01 - Inspection générale des finances	316.932
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	197.932
65115	§60	Taxe pour les transports	119.000
		Article 02 - Contrôle d'Etat	121.513
65115	§60	Taxe pour les transports	121.513
		Article 03 - Contrôle financier	55.625
65115	§60	Taxe pour les transports	55.625
		Article 04 - Commission de contrôle des assurances et contrôle du fonds de garantie au profit des victimes d'accidents d'automobiles	65.832
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	11.834
65115	§60	Taxe pour les transports	53.998
		Article 05 - Contrôle des établissements bancaires et autres contrôles	43.083
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	42.086
65115	§60	Taxe pour les transports	997
		Article 07 - Cour des comptes	2.730.885
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	2.146.687
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	77.520
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	25.628
646222	§24	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	9.362
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	28.862
64633	§40	Sécurité sociale des personnels militaires	15.245
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	13.886
65115	§60	Taxe pour les transports	413.266
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	429
		Article 08 - Chambres régionales et territoriales des comptes	3.219.281

Chapitre 33-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	2.937.216
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	551
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	393
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	22.491
64633	§40	Sécurité sociale des personnels militaires	7.246
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	2.055
65115	§60	Taxe pour les transports	249.156
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	173
Article 10 - Administration centrale			36.767.974
<i>Rattachements de fonds de concours</i>			<i>5.901</i>
Total :			36.773.875
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	25.195.530
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	2.651.067
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	1.634.670
646222	§24	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	319.394
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	1.500.935
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	1.705.307
65115	§60	Taxe pour les transports	3.594.744
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	166.327
Article 24 - Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement			5.389.284
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	4.074.468
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	120.617
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	48.693
646222	§24	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	15.269
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	187.092

Chapitre 33-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
64633	§40	Sécurité sociale des personnels militaires	7.546
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	95.524
65115	§60	Taxe pour les transports	331.295
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	508.780
Article 25 - Directions régionales au commerce et à l'artisanat			340.871
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	21.188
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	128.743
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	71.322
646222	§24	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	16.235
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	24.246
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	61.826
65115	§60	Taxe pour les transports	16.261
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	1.050
Article 40 - Trésor public			138.282.321
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	105.805.437
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	546.620
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	326.503
646222	§24	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	84.181
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	9.047.290
64633	§40	Sécurité sociale des personnels militaires	57.166
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	1.845.481
65115	§60	Taxe pour les transports	17.536.780
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	77.697
64655	§90	Affiliation rétroactive aux assurances sociales	2.955.166

Chapitre 33-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 61 - Direction générale des douanes et droits indirects	52.197.999
		<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>104.123</i>
		Total :	52.302.122
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	42.382.435
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	1.592.407
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	757.683
646222	§24	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	227.650
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	1.548.972
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	757.990
65115	§60	Taxe pour les transports	4.515.335
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	10.571
64655	§90	Affiliation rétroactive aux assurances sociales	404.956
		Article 70 - Institut national de la statistique et des études économiques	20.061.939
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	13.418.188
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	1.665.052
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	620.637
646222	§24	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	219.300
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	305.277
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	957.496
65115	§60	Taxe pour les transports	2.765.002
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	11.895
64655	§90	Affiliation rétroactive aux assurances sociales	99.092
		Article 83 - Services financiers à l'étranger	432.796
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	218.120

Chapitre 33-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	97.102
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	51.857
646222	§24	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	22.147
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	41.228
65115	§60	Taxe pour les transports	1.740
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	602
Article 87 - Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes			11.030.114
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	8.050.727
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	532.564
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	582.013
646222	§24	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	87.883
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	306.582
64633	§40	Sécurité sociale des personnels militaires	"
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	232.590
65115	§60	Taxe pour les transports	1.202.733
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	35.022
64655	§90	Affiliation rétroactive aux assurances sociales	"
Article 91 - Ecoles nationales supérieures des mines			3.722.821
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	2.717.860
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	292.735
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	129.713
646222	§24	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	2.385
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	297.641
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	143.344

Chapitre 33-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
65115	§60	Taxe pour les transports	136.521
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	2.622
		Article 92 - Ecoles nationales supérieures des mines. Recherche	204.478
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	19.700
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	74.650
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	33.410
646222	§24	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	9.960
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	19.038
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	36.177
65115	§60	Taxe pour les transports	10.492
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	1.051

Chapitre 33-90

Analyse des crédits par article et paragraphe

Dispositifs et textes

chapitre 33-90 Cotisations sociales. Part de l'Etat

Récapitulation des cotisations tous articles confondus

§	Désignation	Crédits votés
§ 10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	207.239.408
§ 21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	7.779.628
§ 23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	4.282.522
§ 24	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	1.013.766
§ 32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	13.288.426
§ 40	Sécurité sociale des personnels militaires	87.203
§ 50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	5.892.904
§ 60	Taxe pour les transports	31.124.458
§ 70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	816.219
§ 90	Affiliation rétroactive aux assurances sociales	3.459.214
Total :		274.983.748

§10 Sécurité sociale. Agents titulaires et ouvriers de l'Etat :

décret n°96-1165 du 26 décembre 1996, décret n°97-1249 du 29 décembre 1997 et articles D 712-38, D 712-40, D 712-41, D 712-54-1 du code de la sécurité sociale

§21 Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire :

article L 242-1, article R 242-1 et article D 242-3 du code de la sécurité sociale

§23 Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné :

articles L 242-1 et D 242-4 du code de la sécurité sociale et décret n°2001-1069 du 16 novembre 2001

§24 Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire :

articles L 242-1 et D 242-4 du code de la sécurité sociale

§32 Sécurité sociale. Ensemble des risques. Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle :

décret n°86-83 du 17 janvier 1986 et articles D 242-3, D 242-4, D 242-6-1 et D 242-7 du code de la sécurité sociale

§40 Sécurité sociale des personnels militaires :

articles D 713-15 et D 713-17 du code de la sécurité sociale

§50 Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective :

décret n°70-1277 du 23 décembre 1970 et arrêté du 30 décembre 1991

§60 Taxe pour les transports :

loi n°92-1376 du 30 décembre 1992 (article 115-1 de la loi de finances pour 1993) et décret n°92-1463 du 31 décembre 1992

§70 Cotisations patronales versées au F.N.A.L. personnels non titulaires :

article L 834-1 du code de la sécurité sociale

§90 Affiliation rétroactive aux assurances sociales :

article L 65 du code des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR) et article D 173-16 du code de la sécurité sociale.

Chapitre 33-90

Prévision de rattachement des fonds de concours

Code du fonds de concours		Montants
	Article 10 - Administration centrale	5.901
07-2-2-064	Recettes perçues en contrepartie de travaux statistiques et produit de la vente des publications effectuées par le S.E.S.S.I.	5.122
07-2-6-204	Participations diverses aux dépenses de fonctionnement du comité technique permanent des barrages.	779
	Article 61 - Direction générale des douanes et droits indirects	104.123
07-2-6-812	Remboursement des dépenses de fonctionnement des services spécialisés des douanes qui prêtent leur concours à l'office national interprofessionnel des céréales et au fonds national de développement agricole (secteur céréalier).	104.123
	Total pour le chapitre :	110.024

Chapitre 33-90

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		55.452.984
Modifications des crédits		203.819.418
<i>dont fonds de concours</i>		<i>131.203</i>
Crédit disponible pour l'exercice		259.272.402
Engagements à l'administration centrale	56.885.246	/////
Délégations de crédits	n.r.	/////
Paiements		262.330.205
Crédit disponible en fin d'exercice		-3.057.803

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		263.551.470
Modifications des crédits		4.481.570
<i>dont fonds de concours</i>		<i>131.309</i>
Crédit disponible pour l'exercice		268.033.040
Engagements à l'administration centrale	53.011.902	/////
Délégations de crédits	n.r.	/////
Paiements		266.806.458
Crédit disponible en fin d'exercice		1.226.582

Chapitre 33-91 : Prestations sociales versées par l'Etat

Articles		Crédits
01	Inspection générale des finances	88.539
02	Contrôle d'Etat	73.502
03	Contrôle financier	32.318
04	Commission de contrôle des assurances et contrôle du fonds de garantie au profit des victimes d'accidents d'automobiles	54.396
05	Contrôle des établissements bancaires et autres contrôles	156
07	Cour des comptes	407.444
08	Chambres régionales et territoriales des comptes	555.247
10	Administration centrale	7.441.828
24	Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement	2.158.266
25	Directions régionales au commerce et à l'artisanat	17.909
40	Trésor public	60.518.575
61	Direction générale des douanes et droits indirects	14.776.756
70	Institut national de la statistique et des études économiques	4.901.684
83	Services financiers à l'étranger	18.545
87	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	2.489.756
91	Ecoles nationales supérieures des mines	444.920
92	Ecoles nationales supérieures des mines. Recherche	46.505
	Total pour le chapitre	94.026.346

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 01 - Inspection générale des finances	88.539
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	16.000
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	3.900
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	6.100
647113	§25	Allocations familiales	62.539
		Article 02 - Contrôle d'Etat	73.502
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	10.985
647113	§25	Allocations familiales	62.517
		Article 03 - Contrôle financier	32.318
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	2.570
647113	§25	Allocations familiales	29.748
		Article 04 - Commission de contrôle des assurances et contrôle du fonds de garantie au profit des victimes d'accidents d'automobiles	54.396
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	23.051
647113	§25	Allocations familiales	31.345
		Article 05 - Contrôle des établissements bancaires et autres contrôles	156
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	135
647113	§25	Allocations familiales	21
		Article 07 - Cour des comptes	407.444
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	161.174
647115	§21	Allocation d'adoption	4.679
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	12.478
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	4.211
647116	§24	Complément familial	6.402
647113	§25	Allocations familiales	151.536
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	17.936
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	5.771
647118	§29	Allocation de soutien familial	4.991
647213	§31	Congés de longue durée	19.184
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	240

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les D.O.M.	1.559
64783	§91	Revenu de remplacement du congé de fin d'activité	17.283
Article 08 - Chambres régionales et territoriales des comptes			555.247
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	27.441
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	23.396
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	24.955
647116	§24	Complément familial	10.918
647113	§25	Allocations familiales	235.969
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	45.231
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	7.799
647118	§29	Allocation de soutien familial	13.257
647213	§31	Congés de longue durée	54.993
64726	§33	Capital-décès	76.698
64728	§39	Autres risques maladie	"
64738	§40	Accidents de service	15.711
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	1.598
64783	§91	Revenu de remplacement du congé de fin d'activité	17.281
Article 10 - Administration centrale			7.441.828
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	995.873
647115	§21	Allocation d'adoption	121.421
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	767.612
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	66.035
647116	§24	Complément familial	308.280
647113	§25	Allocations familiales	1.739.067
647114	§26	Allocation de parent isolé	1.764
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	300.969
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	187.204
647118	§29	Allocation de soutien familial	220.857
647213	§31	Congés de longue durée	959.251
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	"
64728	§39	Autres risques maladie	408.794
64738	§40	Accidents de service	211.686
64748	§50	Accidents du travail	45.813
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	83.452

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
64713	§71	Allocation de présence parentale	"
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les D.O.M.	112.497
64712	§75	Congés de naissance ou d'adoption	6.643
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	292
647881	§81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	28.210
647882	§82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	3.807
64783	§91	Revenu de remplacement du congé de fin d'activité	872.301
Article 24 - Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement			2.158.266
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	16.325
647115	§21	Allocation d'adoption	21.019
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	53.633
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	11.721
647116	§24	Complément familial	24.439
647113	§25	Allocations familiales	1.087.029
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	7.880
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	4.157
647118	§29	Allocation de soutien familial	12.967
647213	§31	Congés de longue durée	37.577
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	"
64728	§39	Autres risques maladie	691
64738	§40	Accidents de service	24.231
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	20.150
64713	§71	Allocation de présence parentale	"
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les D.O.M.	1.047
647881	§81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	747.903
64783	§91	Revenu de remplacement du congé de fin d'activité	87.497
Article 25 - Directions régionales au commerce et à l'artisanat			17.909
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	2.077

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
647115	§21	Allocation d'adoption	1.240
647116	§24	Complément familial	8.321
647113	§25	Allocations familiales	6.271
Article 40 - Trésor public			60.518.575
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	1.609.665
647115	§21	Allocation d'adoption	68.313
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	3.897.041
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	354.275
647116	§24	Complément familial	1.461.119
647113	§25	Allocations familiales	17.856.722
647114	§26	Allocation de parent isolé	19.892
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	604.410
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	1.065.446
647118	§29	Allocation de soutien familial	1.096.611
647213	§31	Congés de longue durée	3.773.137
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	623.171
64726	§33	Capital-décès	623.171
64728	§39	Autres risques maladie	696.381
64738	§40	Accidents de service	532.262
64748	§50	Accidents du travail	122.740
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	414.886
64713	§71	Allocation de présence parentale	"
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les D.O.M.	16.879
64712	§75	Congés de naissance ou d'adoption	11.565
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	29.459
647881	§81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	7.993
647882	§82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	702.977
64783	§91	Revenu de remplacement du congé de fin d'activité	24.930.460
Article 61 - Direction générale des douanes et droits indirects			14.776.756
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	744.793
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	705.031

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	277.306
647116	§24	Complément familial	782.059
647113	§25	Allocations familiales	7.536.213
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	1.109.666
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	517.344
647118	§29	Allocation de soutien familial	314.831
647213	§31	Congés de longue durée	691.173
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	710.668
64738	§40	Accidents de service	588.146
64748	§50	Accidents du travail	40.676
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	202.840
64713	§71	Allocation de présence parentale	30.000
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les D.O.M.	8.138
64712	§75	Congés de naissance ou d'adoption	159
647881	§81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	134.737
647882	§82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	60.734
64783	§91	Revenu de remplacement du congé de fin d'activité	322.242
		Article 70 - Institut national de la statistique et des études économiques	4.901.684
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	370.305
647115	§21	Allocation d'adoption	24.940
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	242.994
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	82.961
647116	§24	Complément familial	211.922
647113	§25	Allocations familiales	1.597.163
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	205.574
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	87.320
647118	§29	Allocation de soutien familial	165.089
647213	§31	Congés de longue durée	518.926
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	3.073
64726	§33	Capital-décès	"
64728	§39	Autres risques maladie	180.696
64738	§40	Accidents de service	105.789
64748	§50	Accidents du travail	21.862

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	45.083
64713	§71	Allocation de présence parentale	"
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les D.O.M.	"
64712	§75	Congés de naissance ou d'adoption	16.365
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	29.287
647881	§81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	84.211
647882	§82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	15.853
64783	§91	Revenu de remplacement du congé de fin d'activité	892.271
		Article 83 - Services financiers à l'étranger	18.545
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	193
647116	§24	Complément familial	642
647113	§25	Allocations familiales	17.710
		Article 87 - Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	2.489.756
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	156.430
647115	§21	Allocation d'adoption	2.398
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	80.280
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	31.476
647116	§24	Complément familial	87.684
647113	§25	Allocations familiales	1.233.971
647114	§26	Allocation de parent isolé	1.083
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	162.183
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	68.148
647118	§29	Allocation de soutien familial	56.949
647213	§31	Congés de longue durée	184.182
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	"
64726	§33	Capital-décès	125.649
64738	§40	Accidents de service	44.910
64748	§50	Accidents du travail	43.326
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	15.164
64713	§71	Allocation de présence parentale	"

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les D.O.M.	"
64712	§75	Congés de naissance ou d'adoption	409
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	1.723
647881	§81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	14.531
647882	§82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	23.462
64783	§91	Revenu de remplacement du congé de fin d'activité	155.798
Article 91 - Ecoles nationales supérieures des mines			444.920
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	12.067
647115	§21	Allocation d'adoption	13.555
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	28.487
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	2.487
647116	§24	Complément familial	8.529
647113	§25	Allocations familiales	246.585
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	2.045
647118	§29	Allocation de soutien familial	6.536
647213	§31	Congés de longue durée	55.324
64738	§40	Accidents de service	8.672
64748	§50	Accidents du travail	7.344
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	6.732
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les D.O.M.	8.735
64783	§91	Revenu de remplacement du congé de fin d'activité	37.822
Article 92 - Ecoles nationales supérieures des mines. Recherche			46.505
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	7.400
647115	§21	Allocation d'adoption	241
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	387
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	52
647116	§24	Complément familial	677
647113	§25	Allocations familiales	26.900
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	"
647118	§29	Allocation de soutien familial	225

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	"
64728	§39	Autres risques maladie	7.300
64748	§50	Accidents du travail	1.400
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	507
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les D.O.M.	1.416

Chapitre 33-91

Analyse des crédits par article et paragraphe

Dispositifs et textes

chapitre 33-91 Prestations sociales versées par l'Etat

Récapitulation des prestations tous articles confondus

§	Désignation	Crédits votés
§ 10	Prise en charge des trajets domicile-travail	4.156.484
§ 21	Allocation d'adoption	257.806
§ 22	Allocation pour jeune enfant	5.815.239
§ 23	Allocation d'éducation spéciale	861.579
§ 24	Complément familial	2.910.992
§ 25	Allocations familiales	31.921.306
§ 26	Allocation de parent isolé	22.739
§ 27	Allocation parentale d'éducation	2.453.849
§ 28	Allocation de rentrée scolaire	1.945.234
§ 29	Allocation de soutien familial	1.892.313
§ 31	Congés de longue durée	6.293.747
§ 32	Allocation d'invalidité temporaire	1.336.912
§ 33	Capital-décès	825.518
§ 39	Autres risques maladie	1.293.862
§ 40	Accidents de service	1.531.407
§ 50	Accidents du travail	283.161
§ 60	Contrôles médicaux obligatoires	790.652
§ 71	Allocation de présence parentale	30.000
§ 72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les D.O.M.	150.271
§ 75	Congés de naissance ou d'adoption	35.141
§ 79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	60.761
§ 81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	1.017.585
§ 82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	806.833
§ 91	Revenu de remplacement du congé de fin d'activité	27.332.955
Total :		94.026.346

§10 *Prise en charge des trajets domicile-travail :*
loi n°82-684 du 4 août 1982 modifiée et décret n°82-887 du 18 octobre 1982

§21 *Allocation d'adoption :*
loi n°96-604 du 5 juillet 1996 et circulaire n°6B-02-150 du 21 janvier 2002

§22 Allocation pour jeune enfant :

articles L 531-1, L 531-2, R 531-1 à 15, D 531-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§23 Allocation d'éducation spéciale :

articles L 541-1 à L 541-3, R 541-1 à R 541-7, D 541-1 et D 541-2 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§24 Complément familial :

articles L 522-1 à L 522-2, R 522-1 à R 522-6, D 522-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§25 Allocations familiales :

articles L 521-1 à L 521-3, R 521-1, D 521-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§26 Allocation de parent isolé :

articles L 524-1 à L 524-4, R 524-1 à R 524-13, D 524-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§27 Allocation parentale d'éducation :

articles L 532-1 à L 532-5, R 532-1 à R 532-6, D 532-1 à D 532-5 du code de la sécurité sociale, circulaire n°6B-01-99 du 15 mars 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§28 Allocation de rentrée scolaire :

décret n°2001-719 du 31 juillet 2001, articles L 543-1, R 543-1 à R 543-7, D 543-1 du code de la sécurité sociale, circulaire 6B-01-481 du 31 juillet 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§29 Allocation de soutien familial :

articles L 523-1 à L 523-3, R 523-1 à R 523-8, D 523-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§31 Congé de longue durée :

article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984

§32 Allocation d'invalidité temporaire :

articles L 712 -1, L 712-3, L 712-13 et D 712-13 à D 712-18 du code de la sécurité sociale

§33 Capital-décès :

articles L 712 -1, L 712-3, D 712-19 à D 712-24 du code de la sécurité sociale

§39 Autres risques maladie

§50 Accidents du travail :

décret n°86-83 du 17 janvier 1986

§71 Allocation de présence parentale :

articles L 544-1 à L 544-8, R 544-1 à R 544-3 et D 544-1 à D 544-7 du code de la sécurité sociale, circulaire Budget/Fonction publique n°6B-01-296 et FP/4 n°2013 du 3 octobre 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée.

§72 Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les DOM :

articles L 842-1 à L 842-3, articles L 841-1 à L 841-4, R 841-1, D 841-1 à D 841-5 du code de la sécurité sociale, circulaire n°6B-01-2 du 15 janvier 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§75 Congés de naissance ou d'adoption :

circulaire n°6B-90 du 25 juillet 1979

§91 Revenu de remplacement du congé de fin d'activité :

loi n°96-1093 du 16 décembre 1996 modifiée en dernier lieu par la loi de finances pour 2002.

Chapitre 33-91

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		87.327.158
Modifications des crédits		1.213.149
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		88.540.307
Engagements à l'administration centrale	14.026.295	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		89.503.523
Crédit disponible en fin d'exercice		-963.216

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		91.193.264
Modifications des crédits		1.440.393
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		92.633.657
Engagements à l'administration centrale	13.963.083	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		98.130.460
Crédit disponible en fin d'exercice		-5.496.803

Chapitre 33-92 : Autres dépenses d'action sociale

Articles	Crédits	
07	Cour des comptes	12.220
08	Chambres régionales et territoriales des comptes	8.813
11	Services sociaux. Restaurants	36.191.397
12	Services sociaux. Centres de vacances	24.326.290
13	Services sociaux. Mutuelles, actions socio-culturelles et actions en faveur d'autres organismes	4.584.365
14	Services sociaux. Aide au logement	26.791.390
15	Services sociaux. Secours et prêts	289.653
16	Services médico-sociaux, crèches et handicap	1.112.878
19	Administration centrale	121.904
40	Trésor public	1.406.276
50	Direction générale des impôts	4.219.394
61	Direction générale des douanes et droits indirects	1.449.155
70	Institut national de la statistique et des études économiques	452.929
82	Directions régionales du commerce extérieur	1.147
87	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	77.770
95	Services sociaux. Actions déconcentrées	18.126.188
96	Services sociaux. Dépenses de fonctionnement non réparties	670.776
	Total pour le chapitre	119.842.545

Chapitre 33-92

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
Article 07 - Cour des comptes			12.220
6484	§10	Aide aux enfants handicapés - Allocations	2.439
	§20	Aides aux mères	
6482	§21	Allocations	2.159
62823	§40	Subventions aux associations	7.622
Article 08 - Chambres régionales et territoriales des comptes			8.813
6484	§10	Aide aux enfants handicapés - Allocations	6.199
	§20	Aides aux mères	
6482	§21	Allocations	2.614
Article 11 - Services sociaux. Restaurants			36.191.397
62831	§10	Subventions	36.160.908
21548	§20	Achat de matériel technique	22.867
2188	§30	Autres immobilisations corporelles	7.622
Article 12 - Services sociaux. Centres de vacances			24.326.290
62831	§10	Subventions	24.326.290
Article 13 - Services sociaux. Mutuelles, actions socio-culturelles et actions en faveur d'autres organismes			4.584.365
62823	§10	Subventions	4.584.365
Article 14 - Services sociaux. Aide au logement			26.791.390
6485	§10	Subventions	26.791.390
Article 15 - Services sociaux. Secours et prêts			289.653
6488	§10	Aides et secours divers	252.000
6488	§20	Prêt social	37.653
Article 16 - Services médico-sociaux, crèches et handicap			1.112.878
62831	§10	Subventions	1.097.630
21548	§31	Matériel technique	11.435
2188	§33	Autres immobilisations corporelles	2.290
61888	§40	Prestations de services	1.523
Article 19 - Administration centrale			121.904

Chapitre 33-92

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
6484	§10	Aide aux enfants handicapés - Allocations	117.637
	§20	Aides aux mères	
6482	§21	Allocations	4.267
Article 40 - Trésor public			1.406.276
6484	§10	Aide aux enfants handicapés - Allocations	452.568
	§20	Aides aux mères	
6482	§21	Allocations	452.569
62831	§40	Subventions	272.465
6068	§51	Fournitures liées à la restauration	"
61888	§52	Prestations de services liées à la restauration	"
2188	§60	Emplois des handicapés - Mobilier, matériel, agencement, aménagement	228.674
Article 50 - Direction générale des impôts			4.219.394
6484	§10	Aide aux enfants handicapés - Allocations	696.694
	§20	Aides aux mères	
6482	§21	Allocations	158.824
62831	§40	Subventions	3.094.571
6068	§51	Fournitures liées à la restauration	77.904
61888	§52	Prestations de services liées à la restauration	38.952
2188	§60	Mobilier, matériel, agencement, aménagements - Emplois des handicapés	152.449
Article 61 - Direction générale des douanes et droits indirects			1.449.155
6484	§10	Aide aux enfants handicapés - Allocations	177.435
	§20	Aides aux mères	
6482	§21	Allocations	128.352
6068	§51	Fournitures liées à la restauration	571.684
61888	§52	Prestations de services liées à la restauration	571.684
Article 70 - Institut national de la statistique et des études économiques			452.929
6484	§10	Aide aux enfants handicapés - Allocations	45.032
	§20	Aides aux mères	
6482	§21	Allocations	123.531
6481	§23	Prestation pour la garde de jeunes enfants	15.245

Chapitre 33-92

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
62831	§40	Subventions versées à des associations gérant des restaurants administratifs	269.121
		Article 82 - Directions régionales du commerce extérieur	1.147
	§20	Aides aux mères	
6482	§21	Allocations	1.147
		Article 87 - Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	77.770
6484	§10	Aide aux enfants handicapés - Allocations	22.627
	§20	Aides aux mères	
6482	§21	Allocations	"
6481	§23	Prestation pour la garde de jeunes enfants	39.898
6068	§51	Fournitures liées à la restauration	9.245
61888	§52	Prestations de services liées à la restauration	6.000
		Article 95 - Services sociaux. Actions déconcentrées	18.126.188
	§10	Restaurants	12.958.166
	§20	Secours et avances	2.683.103
	§30	Action sociale	426.857
	§50	Crèches	76.225
61668	§60	Frais de mission	365.878
	§70	Autres dépenses de fonctionnement	396.367
	§80	Subventions	1.219.592
		Article 96 - Services sociaux. Dépenses de fonctionnement non réparties	670.776
	§10	Matériel et fournitures	15.245
	§20	Achat de services	198.184
6518	§30	Impôts et taxes	1.524
	§50	Déplacements temporaires	455.823

Chapitre 33-92

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		116.655.233
Modifications des crédits		2.919.597
<i>dont reports</i>		2.526.278
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		119.574.830
Engagements à l'administration centrale	99.024.593	////
Délégations de crédits	19.016.304	////
Paievements		116.763.730
Crédit disponible en fin d'exercice		2.811.100

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		119.511.352
Modifications des crédits		7.985.646
<i>dont reports</i>		1.462.353
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		127.496.998
Engagements à l'administration centrale	105.880.445	////
Délégations de crédits	20.061.047	////
Paievements		124.831.654
Crédit disponible en fin d'exercice		2.665.344

Chapitre 34-97 : Juridictions financières. Moyens de fonctionnement

Articles		Crédits
07	Cour des comptes et Cour de discipline budgétaire et financière: crédits non déconcentrés	3.481.852
08	Chambres régionales et territoriales des comptes: crédits non déconcentrés	2.633.844
09	Chambres régionales et territoriales des comptes: crédits déconcentrés	9.781.010
	Total pour le chapitre	15.896.706

Chapitre 34-97

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
Article 07 - Cour des comptes et Cour de discipline budgétaire et financière: crédits non déconcentrés		3.481.852
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	300.000
	§20 Achat de services et autres dépenses	300.000
	§30 Locaux	900.000
	§40 Véhicules	1.982
	§50 Déplacements temporaires	179.079
	§60 Autres déplacements	9.147
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	485.855
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	67.535
61341	§95 Entretien de matériel	105.800
202	§96 Logiciels	323.255
6114	§97 Prestations de service	539.517
61821	§98 Formation	95.586
6064	§99 Fournitures et documentation	174.096
Article 08 - Chambres régionales et territoriales des comptes: crédits non déconcentrés		2.633.844
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	1.525
	§20 Achat de services et autres dépenses	137.966
	§40 Véhicules	112.965
	§60 Autres déplacements	439.966
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	710.260
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	45.735
61341	§95 Entretien de matériel	65.248
202	§96 Logiciels	204.265
6114	§97 Prestations de service	485.703
61821	§98 Formation	124.398
6064	§99 Fournitures et documentation	305.813
Article 09 - Chambres régionales et territoriales des comptes: crédits déconcentrés		9.781.010
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	1.371.688
	§20 Achat de services et autres dépenses	894.651
	§30 Locaux	6.270.990

Chapitre 34-97

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	§40 Véhicules	60.980
	§50 Déplacements temporaires	756.149
	§60 Autres déplacements	15.245
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	148.485
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	9.604
6114	§97 Prestations de service	130.496
61821	§98 Formation	25.764
6064	§99 Fournitures et documentation	96.958

Chapitre 34-97

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		16.339.620
Modifications des crédits		1.102.164
<i>dont reports</i>		1.025.939
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		17.441.784
Engagements à l'administration centrale	5.774.565	////
Déléguations de crédits	9.287.454	////
Paievements		15.077.190
Crédit disponible en fin d'exercice		2.364.594

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		16.801.388
Modifications des crédits		4.101.622
<i>dont reports</i>		2.364.593
<i>dont fonds de concours</i>		1.737.029
Crédit disponible pour l'exercice		20.903.010
Engagements à l'administration centrale	8.179.534	////
Déléguations de crédits	10.128.813	////
Paievements		15.932.151
Crédit disponible en fin d'exercice		4.970.859

Chapitre 34-98 : Moyens de fonctionnement des services

Articles	Crédits	
01	Inspection générale des finances	707.548
12	Administration centrale	156.495.026
14	Secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne	84.521
15	Service du médiateur postal	304.898
16	Direction des affaires juridiques	304.898
17	Direction des relations avec les publics et de la communication	14.795.837
18	Direction des relations avec les publics et de la communication. Plan de communication sur le passage à l'euro	7.548.451
32	Service des statistiques industrielles (SESSI)	799.980
33	Commission supérieure du service public (CSSP)	241.235
41	Trésor public: crédits déconcentrés	451.612.279
42	Trésor public: crédits non déconcentrés	156.360.193
43	Applications interministérielles de comptabilité SIGMA et ACCORD	152.449
61	Direction générale des douanes et droits indirects: crédits déconcentrés	96.500.228
62	Direction générale des douanes et droits indirects: crédits non déconcentrés	21.143.108
63	Fonctionnement du traitement automatique du fret international	4.158.863
71	Institut national de la statistique et des études économiques: crédits déconcentrés	12.822.166
72	Institut national de la statistique et des études économiques: crédits non déconcentrés	21.112.454
83	Services financiers à l'étranger	3.097.160
87	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes: crédits déconcentrés	14.812.472
88	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes: crédits non déconcentrés	11.960.970
89	Commission de la sécurité des consommateurs	278.982
93	Comités d'hygiène et de sécurité: crédits déconcentrés	7.164.494
94	Comités d'hygiène et de sécurité: crédits non déconcentrés	480.824
95	Services sociaux: crédits déconcentrés	1.017.142
96	Services sociaux: crédits non déconcentrés	883.030
Total pour le chapitre		984.839.208

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	Article 01 - Inspection générale des finances	707.548
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	20.000
	§20 Achat de services et autres dépenses	229.548
	§50 Déplacements temporaires	458.000
	Article 12 - Administration centrale	156.495.026
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>68.036</i>
	Total :	156.563.062
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	17.028.091
	§20 Achat de services et autres dépenses	25.507.589
	§30 Locaux	74.762.008
	§40 Véhicules	1.505.455
	§50 Déplacements temporaires	7.121.567
	§60 Autres déplacements	835.430
	§70 Dépenses spécifiques	572.914
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	7.391.972
612221	§93 Crédit-bail de matériel	"
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	3.270.000
61341	§95 Entretien de matériel	5.780.000
202	§96 Logiciels	4.790.000
6114	§97 Prestations de service	5.950.000
61821	§98 Formation	160.000
6064	§99 Fournitures et documentation	1.820.000
	Article 14 - Secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne	84.521
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	15.245
	§20 Achat de services et autres dépenses	7.622
	§50 Déplacements temporaires	
61631	§51 Déplacements en métropole (repas et nuitées)	6.098
616328	§53 Déplacements en métropole (autres moyens)	2.744
61611	§56 Déplacements à l'étranger (indemnités)	39.891
616128	§57 Déplacements à l'étranger (transport)	12.921
	Article 15 - Service du médiateur postal	304.898

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
61511	§18 Abonnement et documentation	12.000
	§20 Achat de services et autres dépenses	
61828	§22 Formation (hors informatique) et séminaires	5.000
61884	§23 Etudes (sondages, enquêtes), honoraires	152.449
6111	§24 Travaux d'impression	15.000
6158	§25 Frais de réception, de relations publiques	20.000
64445	§26 Frais de représentation sur justificatif	12.449
	§50 Déplacements temporaires	
61631	§51 Déplacements en métropole (repas et nuitées)	1.000
616328	§53 Déplacements en métropole (autres moyens)	2.000
61611	§56 Déplacements à l'étranger (indemnités)	25.000
616128	§57 Déplacements à l'étranger (transport)	60.000
	Article 16 - Direction des affaires juridiques	304.898
	§20 Achat de services et autres dépenses	
6141	§23 Etudes, conseils et expertises	304.898
	Article 17 - Direction des relations avec les publics et de la communication	14.795.837
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>760.000</i>
	Total :	15.555.837
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
2184	§11 Achat de mobilier	50.000
21548	§12 Achat de matériel technique	88.000
21831	§13 Achat matériel de bureau	78.000
6063	§14 Fournitures de bureau (dont papier)	172.000
6138	§15 Entretien et réparation de matériel et de mobilier	51.000
61218	§16 Location de matériel et de mobilier	162.000
61678	§17 Transport de matériel et de mobilier	19.000
61511	§18 Abonnement et documentation	673.000
6068	§19 Autres fournitures	34.000
	§20 Achat de services et autres dépenses	
6172	§21 Frais de correspondance, expédition, routage	2.870.000
61828	§22 Formation (hors informatique) et séminaires	651.000
61884	§23 Etudes (sondages, enquêtes), honoraires	1.000.000
6111	§24 Travaux d'impression	2.870.000

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
6158	§25 Frais de réception, de relations publiques	177.000
64445	§26 Frais de représentation sur justificatif	51.000
6152	§27 Publicité	"
61711	§28 Télécommunications (voix, fax)	32.000
61888	§29 Autres services	3.741.337
	§30 Locaux	
612118	§31 Locations immobilières	300.000
21818	§32 Agencements, installations (y compris aménagement et câblage de locaux)	596.000
6131	§33 Entretien immobilier	40.000
60618	§34 Energie, eau	40.000
61841	§35 Nettoyage des locaux	43.500
61842	§36 Gardiennage	34.000
612114	§38 Charges connexes aux loyers	10.000
	§50 Déplacements temporaires	
61631	§51 Indemnités journalières - Actions de formation	41.000
616328	§52 Transport de personnel - Actions de formation	30.000
61631	§53 Indemnités journalières - Autres actions	130.000
616328	§54 Transport de personnel - Autres actions	100.000
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	35.000
61341	§95 Entretien de matériel	67.000
6064	§99 Fournitures et documentation	610.000
	Article 18 - Direction des relations avec les publics et de la communication. Plan de communication sur le passage à l'euro	7.548.451
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>3.877.000</i>
	Total :	11.425.451
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
21548	§12 Achat de matériel technique	"
21831	§13 Achat de matériel de bureau	"
6063	§14 Fournitures de bureau (dont papier)	"
6138	§15 Entretien et réparation de matériel et de mobilier	"
61218	§16 Location de matériel et de mobilier	"
61678	§17 Transport de matériel et de mobilier	"
61511	§18 Abonnement et documentation	"
6068	§19 Autres fournitures	"

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	§20 Achat de services et autres dépenses	
6172	§21 Frais de correspondance, expédition, routage	"
61828	§22 Formation (hors informatique) et séminaires	450.000
61884	§23 Etudes (sondages, enquêtes), honoraires	2.100.000
6111	§24 Travaux d'impression	450.000
6158	§25 Frais de réception, de relations publiques	"
64445	§26 Frais de représentation sur justificatif	"
6152	§27 Publicité	3.400.000
61711	§28 Télécommunications (voix, fax)	100.000
61888	§29 Autres services	1.048.451
	Article 32 - Service des statistiques industrielles (SESSI)	799.980
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>157.632</i>
	Total :	957.612
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	99.980
612121	§92 Location de matériel	20.000
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	20.000
61341	§95 Entretien de matériel	180.000
202	§96 Logiciels	210.000
6114	§97 Prestations de service	90.000
61821	§98 Formation	50.000
6064	§99 Fournitures et documentation	130.000
	Article 33 - Commission supérieure du service public (CSSP)	241.235
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	47.381
	§20 Achat de services et autres dépenses	103.909
	§40 Véhicules	9.147
	§50 Déplacements temporaires	45.735
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	20.000
61341	§95 Entretien de matériel	"
202	§96 Logiciels	"
6114	§97 Prestations de service	"
6064	§99 Fournitures et documentation	15.063
	Article 41 - Trésor public: crédits déconcentrés	451.612.279

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	35.159.351
	§20 Achat de services et autres dépenses	207.115.957
	§30 Locaux	104.123.621
	§40 Véhicules	1.479.159
	§50 Déplacements temporaires	12.458.717
	§60 Autres déplacements	3.621.739
	§80 Dépenses spécifiques	85.366.999
	§90 Informatique et télématique	
6114	§97 Prestations de services	2.286.736
	Article 42 - Trésor public: crédits non déconcentrés	156.360.193
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>5.198.511</i>
	Total :	161.558.704
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	5.481.333
	§20 Achat de services et autres dépenses	9.925.156
	§30 Locaux	5.984.917
	§40 Véhicules	305.419
	§50 Déplacements temporaires	3.413.120
	§60 Autres déplacements	9.437.072
	§70 Dépenses spécifiques	2.000.000
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	36.474.923
612121	§92 Location de matériel	"
612221	§93 Crédit-bail de matériel	"
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	24.231.374
61341	§95 Entretien de matériel	22.773.924
202	§96 Logiciels	27.708.933
6114	§97 Prestations de services	5.751.383
61821	§98 Formation	2.377.639
6064	§99 Fournitures et documentation	495.000
	Article 43 - Applications interministérielles de comptabilité SIGMA et ACCORD	152.449
218328	§10 Achat de matériel	45.735
6128	§20 Location ou crédit-bail	"
61712	§30 Coûts de réseaux de télécommunication	"
61341	§40 Maintenance des matériels	"

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
6113	§50	Fourniture et maintenance de progiciels, logiciels d'application ou système	"
	§60	Prestations de services informatiques	91.469
61821	§71	Formation en informatique et télématique	15.245
6064	§72	Fournitures informatiques et télématiques	"
61513	§73	Documentation informatique	"
21811	§74	Aménagement et câblage de locaux	"
Article 61 - Direction générale des douanes et droits indirects: crédits déconcentrés			96.500.228
	§10	Matériel, mobilier et fournitures	
2184	§11	Achat de mobilier	1.350.000
21548	§12	Achat de matériel technique	1.560.000
21831	§13	Achat de matériel de bureau	600.000
6063	§14	Fournitures de bureau	1.800.000
6138	§15	Entretien et réparation de matériel et de mobilier	685.000
61218	§16	Location de matériel et de mobilier	655.000
61678	§17	Transport de matériel et de mobilier	123.000
61511	§18	Abonnement et documentation	695.000
6068	§19	Autres fournitures	1.250.000
	§20	Achat de services et autres dépenses	
6172	§21	Frais de correspondance	4.835.000
61828	§22	Formation (hors informatique)	343.000
61884	§23	Etudes et honoraires	85.000
6111	§24	Travaux d'impression	1.120.000
6153	§25	Frais de réception	152.000
64445	§26	Frais de représentation sur justificatif	138.000
61711	§28	Télécommunications (voix, fax)	5.780.000
61888	§29	Autres services	2.060.000
	§30	Locaux	
612118	§31	Locations immobilières	14.058.000
21818	§32	Agencements, installations (y compris aménagement et câblage de locaux)	2.100.000
6131	§33	Entretien immobilier	2.200.000
60618	§34	Energie, eau	4.650.000
61841	§35	Nettoyage des locaux	5.185.000
61842	§36	Gardiennage	45.000
65118	§37	Impôts relatifs à l'immobilier	157.000

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
612114	§38 Charges connexes aux loyers	1.923.000
	§40 Véhicules	
218211	§41 Achat de véhicules automobiles	2.750.000
6136	§43 Entretien des matériels de transport	985.000
6068	§44 Outillage et fournitures	750.000
60118	§45 Carburants, lubrifiants	3.750.000
61214	§46 Location de véhicules	11.000
6185	§47 Péages (véhicules administratifs)	265.000
65123	§48 Taxe différentielle sur les véhicules terrestres à moteur (vignette)	124.000
	§50 Déplacements temporaires	
61631	§51 Déplacements en métropole (repas et nuitées)	6.428.358
61634	§52 Déplacements en métropole (utilisation du véhicule personnel)	575.000
616328	§53 Déplacements en métropole (autres moyens)	1.371.000
61621	§54 Déplacements outre-mer (indemnités)	515.000
61622	§55 Déplacements outre-mer (transport)	325.000
61611	§56 Déplacements à l'étranger (indemnités)	250.000
616128	§57 Déplacements à l'étranger (transport)	40.000
6187	§58 Déplacements temporaires : expérimentation (décret n°2000-929 du 22 septembre 2000)	"
	§60 Autres déplacements	
616418	§61 Changement de résidence (frais de transport)	185.000
61642	§62 Changement de résidence (indemnités de déménagement en métropole)	1.275.000
61642	§63 Changement de résidence (indemnités de déménagement outre- mer)	1.155.000
61642	§64 Changement de résidence (indemnités de déménagement à l'étranger)	6.000
6165	§65 Transports liés aux congés bonifiés	262.000
61635	§69 Déplacements en métropole (régimes forfaitaires et spéciaux)	9.080.000
	§70 Dépenses spécifiques	
60658	§71 Habillement	180.000
64442	§72 Indemnités d'entretien et de renouvellement d'habillement (décret n°2000-153 du 21 février 2000 modifié)	1.298.000
64446	§73 Indemnité de bicyclette (décret n° 90-437 du 28 mai 1990)	12.500
64448	§74 Allocation pour chiens de service (décret n° 53-1301 du 30 décembre 1953)	325.000
21548	§75 Achat de matériel technique de surveillance	720.000
6138	§76 Entretien et fournitures pour matériel technique de surveillance	345.000

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
64442	§77 Indemnités pour usure et perte accidentelle de vêtements (décret n° 70-1122 du 3 décembre 1970)	25.000
64441	§78 Remboursement de frais aux correspondants locaux	"
64448	§79 Indemnité pour frais de bureau et indemnités de vinage, mutage et sucrage (décret n°58-213 du 26 février 1958)	3.000
	§80 Parc naval et aérien	
6136	§81 Entretien et fonctionnement du matériel (parc naval)	1.550.000
60118	§82 Carburants et lubrifiants (parc naval)	932.000
6136	§83 Entretien et fonctionnement du matériel (parc aérien)	445.000
60118	§84 Carburants et lubrifiants (parc aérien)	15.500
6518	§85 Taxes d'atterrissage	17.000
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	5.069.000
612121	§92 Location de matériel	79.500
612221	§93 Crédit-bail de matériel	2.500
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	26.500
61341	§95 Entretien de matériel	61.000
202	§96 Logiciels	79.000
6114	§97 Prestations de services	812.000
61821	§98 Formation	153.000
6064	§99 Fournitures et documentation	698.370
	Article 62 - Direction générale des douanes et droits indirects: crédits non déconcentrés	21.143.108
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>6.829.450</i>
	Total :	27.972.558
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
2184	§11 Achat de mobilier	781.000
21548	§12 Achat de matériel technique	95.000
21831	§13 Achat de matériel de bureau	40.000
6063	§14 Fournitures de bureau	98.000
6138	§15 Entretien et réparation de matériel et de mobilier	70.000
61218	§16 Location de matériel et de mobilier	18.000
61678	§17 Transport de matériel et de mobilier	6.000
61511	§18 Abonnement et documentation	75.986
6068	§19 Autres fournitures	420.000
	§20 Achat de services et autres dépenses	
6172	§21 Frais de correspondance	262.000

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
61828	§22 Formation (hors informatique)	246.000
61884	§23 Etudes et honoraires	44.000
6111	§24 Travaux d'impression	969.000
6153	§25 Frais de réception	26.500
64445	§26 Frais de représentation sur justificatif	63.500
61711	§28 Télécommunications (voix, fax)	270.000
61888	§29 Autres services	238.000
	§30 Locaux	
612118	§31 Locations immobilières	416.000
21818	§32 Agencements, installations (y compris aménagement et câblage de locaux)	105.000
6131	§33 Entretien immobilier	17.500
60618	§34 Energie, eau	145.500
61841	§35 Nettoyage des locaux	89.000
61842	§36 Gardiennage	4.000
65118	§37 Impôts relatifs à l'immobilier	400
612114	§38 Charges connexes aux loyers	16.000
	§40 Véhicules	
218211	§41 Achat de véhicules automobiles	955.000
21822	§42 Achat de motocycles et cycles	385.000
6136	§43 Entretien des matériels de transport	57.500
6068	§44 Outillage et fournitures	60.000
60118	§45 Carburants, lubrifiants	106.500
61214	§46 Location de véhicules	1.300
6185	§47 Péages (véhicules administratifs)	30.000
	§50 Déplacements temporaires	
61631	§51 Déplacements en métropole (repas et nuitées)	115.000
616328	§53 Déplacements en métropole (autres moyens)	77.500
61621	§54 Déplacements outre-mer (indemnités)	25.000
61622	§55 Déplacements outre-mer (transport)	125.000
61611	§56 Déplacements à l'étranger (indemnités)	275.000
616128	§57 Déplacements à l'étranger (transport)	160.000
6187	§58 Déplacements temporaires : expérimentation (décret n°2000-929 du 22 septembre 2000)	460.000
	§60 Autres déplacements	
616418	§61 Changement de résidence (frais de transport)	27.500
61642	§62 Changement de résidence (indemnités de déménagement en métropole)	1.000

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
61642	§63 Changement de résidence (indemnités de déménagement outre-mer)	130.000
61642	§64 Changement de résidence (indemnités de déménagement à l'étranger)	70.000
6165	§65 Transports liés aux congés bonifiés	54.000
61635	§69 Déplacements en métropole (régimes forfaitaires et spéciaux)	16.500
	§70 Dépenses spécifiques	
60658	§71 Habillement	1.525.000
64442	§72 Indemnités d'entretien et de renouvellement d'habillement (décret n°2000-153 du 21 février 2000 modifié)	23.500
64448	§74 Allocation pour chiens de service (décret n° 53-1301 du 30 décembre 1953)	5.300
21548	§75 Achat de matériel technique de surveillance	1.670.000
6138	§76 Entretien et fournitures pour matériel technique de surveillance	189.000
61888	§78 T.R.A.C.F.I.N. (fonctionnement)	381.122
61888	§79 Participation aux frais de fonctionnement d'organismes divers	165.000
	§80 Parc naval et aérien	
6136	§81 Entretien du matériel (parc naval)	465.000
60118	§82 Carburants et lubrifiants (parc naval)	41.000
6136	§83 Entretien du matériel (parc aérien)	3.950.000
60118	§84 Carburants et lubrifiants (parc aérien)	1.530.000
6518	§85 Taxes d'atterrissage	50.000
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	780.000
612121	§92 Location de matériel	153.000
612221	§93 Crédit-bail de matériel	"
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	1.410.000
61341	§95 Entretien de matériel	395.000
202	§96 Logiciels	337.000
6114	§97 Prestations de services	270.000
61821	§98 Formation	100.000
6064	§99 Fournitures et documentation	55.000
	Article 63 - Fonctionnement du traitement automatique du fret international	4.158.863
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>5.946.556</i>
	Total :	10.105.419
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
2184	§11 Achat de mobilier	7.680

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
21548	§12 Achat de matériel technique	22.867
21831	§13 Achat de matériel de bureau	1.829
6063	§14 Fournitures de bureau	39.637
6138	§15 Entretien et réparation de matériel et de mobilier	47.259
61218	§16 Location de matériel et de mobilier	14.483
61511	§18 Abonnement et documentation	762
6068	§19 Autres fournitures	68.602
	§20 Achat de services et autres dépenses	
6111	§24 Travaux d'impression	22.867
61711	§28 Télécommunications (voix, fax)	121.959
61888	§29 Autres services	331.276
	§30 Locaux	
612118	§31 Locations immobilières	21.281
21818	§32 Agencements, installations (y compris aménagement et câblages de locaux)	12.958
6131	§33 Entretien immobilier	92.994
60618	§34 Energie, eau	101.379
65118	§37 Impôts relatifs à l'immobilier	6.098
612114	§38 Charges connexes aux loyers	7.223
	§40 Véhicules	
6136	§43 Entretien des matériels de transport	1.448
6068	§44 Outillage et fournitures	457
60118	§45 Carburants, lubrifiants	1.753
6185	§47 Péages (véhicules administratifs)	150
	§50 Déplacements temporaires	
61631	§51 Déplacements en métropole (repas et nuitées)	4.421
616328	§53 Déplacements en métropole (autres moyens)	7.470
61611	§56 Déplacements à l'étranger (indemnités)	14.788
616128	§57 Déplacements à l'étranger (transport)	5.793
6187	§58 Déplacements temporaires : expérimentation (décret n°2000-929 du 22 septembre 2000)	"
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	120.000
612221	§93 Crédit-bail de matériel	"
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	850.000
61341	§95 Entretien de matériel	705.000
202	§96 Logiciels	625.000

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
6114	§97 Prestations de services	696.429
61821	§98 Formation	70.000
6064	§99 Fournitures et documentation	135.000
Article 71 - Institut national de la statistique et des études économiques: crédits déconcentrés		12.822.166
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	663.153
	§20 Achat de services et autres dépenses	2.611.368
	§30 Locaux	3.989.899
	§40 Véhicules	157.022
	§50 Déplacements temporaires	533.572
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	1.961.837
612121	§92 Location de matériel	"
612221	§93 Crédit-bail de matériel	"
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	152.449
61341	§95 Entretien de matériel	450.347
202	§96 Logiciels	450.347
6114	§97 Prestations de services	304.898
61821	§98 Formation	450.347
6064	§99 Fournitures et documentation	1.096.927
Article 72 - Institut national de la statistique et des études économiques: crédits non déconcentrés		21.112.454
<i>Rattachements de fonds de concours</i>		<i>14.258.556</i>
Total :		35.371.010
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	485.570
	§20 Achat de services et autres dépenses	943.724
	§30 Locaux	544.903
	§40 Véhicules	127.486
	§50 Déplacements temporaires	448.756
	§60 Autres déplacements	149.174
	§80 Autres dépenses de fonctionnement	
64442	§81 Indemnité de chaussures et de petit équipement (décrets n° 47-603 du 4 avril 1947 et n° 74-720 du 14 août 1974)	763
64447	§82 Indemnité de panier (décret n° 73-979 du 22 octobre 1973)	16.267
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	3.241.129

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
612121	§92 Location de matériel	"
612221	§93 Crédit-bail de matériel	"
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	1.362.041
61341	§95 Entretien de matériel	2.271.735
202	§96 Logiciels	7.552.451
6114	§97 Prestations de services	1.468.756
61821	§98 Formation	762.245
6064	§99 Fournitures et documentation	1.737.454
Article 83 - Services financiers à l'étranger		3.097.160
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	609.796
	§20 Achat de services et autres dépenses	182.939
	§30 Locaux	1.427.413
	§40 Véhicules	69.033
	§50 Déplacements temporaires	381.122
	§60 Autres déplacements	152.449
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	80.036
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	106.714
61341	§95 Entretien de matériel	22.867
202	§96 Logiciels	45.735
61821	§98 Formation	5.336
6064	§99 Fournitures et documentation	13.720
Article 87 - Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes: crédits déconcentrés		14.812.472
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	1.597.077
	§20 Achat de services et autres dépenses	2.133.748
	§30 Locaux	4.996.768
	§40 Véhicules	884.204
	§50 Déplacements temporaires	1.932.106
	§60 Autres déplacements	"
	§70 Dépenses spécifiques	1.726.899
	§90 Informatique et télématique	1.541.670

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
Article 88 - Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes: crédits non déconcentrés		11.960.970
<i>Rattachements de fonds de concours</i>		<i>640.500</i>
Total :		12.601.470
§10	Matériel et fournitures	451.665
§20	Achat de services et autres dépenses	1.398.838
§30	Locaux	961.930
§40	Véhicules	922.926
§50	Déplacements temporaires	4.888.464
§60	Autres déplacements	277.457
§70	Dépenses spécifiques	879.318
§90	Informatique et télématique	2.180.372
Article 89 - Commission de la sécurité des consommateurs		278.982
§10	Matériel, mobilier et fournitures	3.049
§20	Achat de services et autres dépenses	130.918
§30	Locaux	"
§50	Déplacements temporaires	35.066
§60	Autres déplacements	"
§70	Dépenses spécifiques	96.991
§90	Informatique et télématique	"
218328	§91 Achat de matériel	"
612121	§92 Location de matériel	"
612221	§93 Crédit-bail de matériel	"
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	"
61341	§95 Entretien de matériel	"
202	§96 Logiciels	"
6114	§97 Prestations de services	9.147
61821	§98 Formation	3.811
Article 93 - Comités d'hygiène et de sécurité: crédits déconcentrés		7.164.494
§10	Matériel, mobilier et fournitures	2.722.508
§20	Achat de services et autres dépenses	2.364.283
§30	Locaux	1.719.478
§50	Déplacements temporaires	71.645

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
§90	Informatique et télématique	286.580
	Article 94 - Comités d'hygiène et de sécurité: crédits non déconcentrés	480.824
§10	Matériel, mobilier et fournitures	187.512
§20	Achat de services et autres dépenses	149.095
§30	Locaux	120.130
§50	Déplacements temporaires	4.878
§90	Informatique et télématique	19.209
	Article 95 - Services sociaux: crédits déconcentrés	1.017.142
§10	Matériel, mobilier et fournitures	137.204
§20	Achat de services et autres dépenses	182.939
§30	Locaux	41.468
§40	Véhicules	45.735
§70	Médecine de prévention	609.796
	Article 96 - Services sociaux: crédits non déconcentrés	883.030
§10	Matériel, mobilier et fournitures	120.785
§20	Achat de services et autres dépenses	182.939
§30	Locaux	228.674
§40	Véhicules	106.714
§70	Médecine de prévention	243.918

Chapitre 34-98

Prévision de rattachement des fonds de concours

Code du fonds de concours		Montants
	Article 12 - Administration centrale	68.036
07-2-2-064	Recettes perçues en contrepartie de travaux statistiques et produit de la vente des publications effectuées par le S.E.S.S.I.	25.611
07-2-6-204	Participations diverses aux dépenses de fonctionnement du comité technique permanent des barrages.	8.124
07-2-2-252	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations de services fournies par la direction du personnel, de la modernisation et de l'administration et la direction des relations avec le public et de la communication.	34.301
07-2-3-648	Recettes provenant des travaux et publications effectués par le service de conservation des gisements d'hydrocarbures.	"
	Article 17 - Direction des relations avec les publics et de la communication	760.000
07-1-6-072	Contributions de tiers à la réalisation de campagnes de communication	150.000
07-2-2-252	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations de services fournies par la direction du personnel, de la modernisation et de l'administration et la direction des relations avec le public et de la communication.	610.000
	Article 18 - Direction des relations avec les publics et de la communication. Plan de communication sur le passage à l'euro	3.877.000
07-1-4-071	Contributions communautaires à la réalisation de campagnes de communication	37.000
07-1-4-965	Participation de la Commission Européenne aux actions de communication sur le passage à l'euro.	3.840.000
	Article 32 - Service des statistiques industrielles (SESSI)	157.632
07-2-2-064	Recettes perçues en contrepartie de travaux statistiques et produit de la vente des publications effectuées par le S.E.S.S.I.	119.520
07-1-4-949	Participation de la communauté économique européenne à la réalisation du programme de statistique industrielle PRODCOM.	38.112
	Article 42 - Trésor public: crédits non déconcentrés	5.198.511
07-2-2-378	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre des précomptes effectués par les comptables directs du Trésor sur les traitements des agents publics en remboursement d'échéances de prêts souscrits auprès des caisses de crédit municipal.	152.449

Prévision de rattachement des fonds de concours

Code du fonds de concours		Montants
07-2-2-379	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre des paiements à vue par les comptables du Trésor des chèques tirés sur des comptes ouverts dans les caisses de crédit municipal.	15.245
07-2-2-380	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de la prise en charge par les départements informatiques du Trésor de la paie mensuelle des agents de divers organismes publics ayant une personnalité juridique distincte de celle de l'Etat.	457.347
07-2-2-381	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre du recouvrement des produits et règlement des dépenses diverses de l'Office national des forêts par un comptable direct du Trésor.	1.372.041
07-2-2-382	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de la gestion comptable des OPHLM et des OPAC par les comptables directs du Trésor.	2.896.531
07-2-2-383	Produit de la rémunération de services rendus par les services déconcentrés de la DGCP au titre de la mise en place d'une procédure spécifique de débit d'office pour le recouvrement des prêts accordés aux collectivités et établissements publics locaux par des organismes bancaires, d'une part, et de la diffusion d'informations par voie télématique et serveur vocal auprès d'usagers extérieurs à l'administration, d'autre part.	274.408
07-2-3-701	Recettes provenant de l'aliénation de matériels informatiques, bureautiques et télématiques d'occasion.	30.490
	Article 62 - Direction générale des douanes et droits indirects: crédits non déconcentrés	6.829.450
07-1-4-244	Participation de l'Union européenne aux moyens de fonctionnement destinés à la lutte contre la fraude.	1.242.450
07-2-3-259	Produit de la vente par la direction générale des douanes et droits indirects d'informations statistiques issues de documents douaniers.	385.000
07-2-3-701	Recettes provenant de l'aliénation de matériels informatiques, bureautiques et télématiques d'occasion.	3.000
07-2-2-770	Produit des recettes encaissées par les laboratoires des douanes pour l'exécution des analyses, expertises ou épreuves techniques nécessaires à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.	"
07-2-2-795	Produit des recettes encaissées par les laboratoires des douanes pour l'exécution des analyses ou des expertises d'échantillons préalables au dépôt d'une déclaration en douane.	53.000
07-2-6-812	Remboursement des dépenses de fonctionnement des services spécialisés des douanes qui prêtent leur concours à l'office national interprofessionnel des céréales et au fonds national de développement agricole (secteur céréalier).	800.000

Chapitre 34-98

Prévision de rattachement des fonds de concours

Code du fonds de concours		Montants
07-2-2-828	Participation des opérateurs du commerce extérieur aux dépenses du service des douanes en dehors des bureaux des douanes ou de leurs heures légales d'ouverture.	4.320.000
07-2-2-850	Rémunérations pour services rendus par les navires des douanes.	26.000
	Article 63 - Fonctionnement du traitement automatique du fret international	5.946.556
07-2-2-260	Redevances d'abonnement et d'utilisation versées par les utilisateurs du système de traitement automatique des opérations de dédouanement (S.O.F.I.).	5.821.556
07-2-2-414	Sommes versées par les usagers du système S.O.F.I. à titre de remboursement de prestations supplémentaires.	125.000
	Article 72 - Institut national de la statistique et des études économiques: crédits non déconcentrés	14.258.556
07-2-2-246	Rémunérations de certains services rendus par l'I.N.S.E.E.	14.235.689
07-2-3-701	Recettes provenant de l'aliénation de matériels informatiques, bureautiques et télématiques d'occasion.	22.867
	Article 88 - Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes: crédits non déconcentrés	640.500
07-2-2-437	Participation aux dépenses afférentes à la recherche et à la constatation des infractions à la loi du 01-08-1905 sur la répression des fraudes et des falsifications dans le commerce de toutes marchandises.	"
07-2-2-438	Recettes encaissées par les stations et laboratoires d'Etat du service de répression des fraudes et du contrôle de la qualité en contrepartie de prestations effectuées pour des particuliers.	610.000
07-2-6-627	Participations diverses au financement des dépenses du Centre national de formation, de documentation et de coopération internationale de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.	30.500
	Total pour le chapitre :	37.736.241

Chapitre 34-98

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		805.931.011
Modifications des crédits		174.267.148
<i>dont reports</i>		119.401.598
<i>dont fonds de concours</i>		35.241.964
Crédit disponible pour l'exercice		980.198.159
Engagements à l'administration centrale	439.632.073	////
Déléguations de crédits	390.852.433	////
Palements		830.292.999
Crédit disponible en fin d'exercice		149.905.160

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		942.057.015
Modifications des crédits		183.884.263
<i>dont reports</i>		157.295.069
<i>dont fonds de concours</i>		40.263.647
Crédit disponible pour l'exercice		1.125.941.278
Engagements à l'administration centrale	631.391.345	////
Déléguations de crédits	430.739.696	////
Palements		933.011.431
Crédit disponible en fin d'exercice		192.929.847

Chapitre 36-10 : Subventions de fonctionnement

Articles	Crédits	
11	Ecole nationale d'assurances	"
12	Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer	3.658.776
30	Institut national de la consommation	3.811.225
40	Monnaies et médailles	"
50	Masse des douanes	304.898
60	Agence française de sécurité sanitaire des aliments	3.121.279
71	Agence nationale des fréquences (A.N.F.)	27.288.373
72	Groupe des écoles des télécommunications (GET)	52.518.698
73	Groupe des écoles des télécommunications (GET). Recherche	37.350.000
81	Ecole nationale supérieure des mines de Paris	2.687.803
82	Ecole nationale supérieure des mines de Paris. Recherche	15.089.779
83	Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne	1.343.487
84	Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne. Recherche	6.788.842
85	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai	1.867.870
86	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai. Recherche	2.772.828
87	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès	2.301.400
88	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès. Recherche	2.571.900
91	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes	2.588.212
92	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes. Recherche	1.339.860
93	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Albi Carmaux	2.690.555
94	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Albi Carmaux. Recherche	1.451.389
Total pour le chapitre		171.547.174

Chapitre 36-10
Analyse des crédits

article 12 Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer

I. Texte institutif :

Décret n°70-982 du 27 octobre 1970

Etablissement public national à caractère administratif

II. Historique des trois dernières années :

	2000	2001	2002
Budget	4 207 593	3 658 776	3 881 485
Subventions	3 658 776	3 658 776	3 658 776
Effectifs (contractuels)	80	71	74

article 30 Institut national de la consommation

I Textes institutifs :

◆ Article 22 de la loi de finances rectificative pour 1996.

II Historique des trois dernières années :

	2000	2001	2002
Budget	12.836.206	12.709.675	15.213.345
Subventions	3.811.225	3.811.225	3.811.225
Effectifs	80	81	80

article 50 Masse des douanes

I Textes institutifs :

◆ Décret n°97-1181 du 24 décembre 1997 portant statut de la Masse des Douanes.

Etablissement public national à caractère administratif

II Historique :

	2000	2001	2002
Budget modifié	20.347.753	64.064.725	18.665.990
Subvention	1.219.592	1.219.592	304.898

article 60 Agence française de sécurité sanitaire des aliments

I Texte institutif :

◆ Loi n°98-535 du 1^{er} juillet 1998

II Historique :

	2000	2001	2002
Budget HT	41.716.822	42.873.197	44.576.362
Subventions	2.545.899	2.789.817	3.121.279
Effectifs	575	623	656

article 71 Agence nationale des fréquences (A.N.F.)

I Textes institutifs :

- ◆ Décret n° 96-1178 du 27 décembre 1996 pris pour l'application de l'article 14 de la loi n° 96-659 du 26 juillet 1996 de la réglementation des télécommunications
- ◆ Etablissement public administratif créé par le décret n° 96-1178 du 27 décembre 1996 pris en application de l'article 14 de la loi n° 96-659 du 26 juillet 1996 portant réglementation des télécommunications.

Missions :

- ◆ Préparer la position française et coordonner l'action de la représentation française dans les négociations internationales dans le domaine des fréquences radioélectriques ;
- ◆ Gérer et contrôler les réseaux radioélectriques indépendants assurés désormais dans le cadre de la convention signée avec l'Autorité de Régulation des Télécommunications ;
- ◆ Coordonner l'utilisation des fréquences radioélectriques par des services variés autorisés par les divers affectataires.

II Historique des trois dernières années :

	2000	2001
Budget	35.215.723	35.993.213
Subventions	34.758.376	32.471.641
Effectifs(*)	342	342

(*) hors personnel mis à disposition par le ministère de la défense (24)

III Equilibre simplifié du budget de l'établissement

Ressources		Dépenses	
Subventions ETAT (fonctionnement)	27 288 374	Personnel	18 901 239
Ressources propres	1 295 817	Fonctionnement	7 350 482
Subvention d'investissement	5 183 267	Investissements (classe 2)	2 332 470
		Investissements	5 183 267
Total	33 767 458	Total	33 767 458

IV Description des emplois (2001)

Personnels	Personnels
Directeur Général	1
Chef de mission	3
Ingénieur des télécommunications	2
Ingénieur divisionnaire Industrie et mines	1
Ingénieurs en Chef des télécommunications	2
Ingénieur 1 ^{ère} classe	1
Ingénieur 2 ^{ème} classe	1
Administrateur de 1 ^{ère} classe des P&T	1
Attachés principaux de 1 ^{ère} classe	6
Attachés principaux de 2 ^{ème} classe	17
Attachés	58
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle	19
Secrétaires administratifs de classe supérieure	25
Secrétaires administratifs de classe normale	63
Adjoint administratifs principaux 1 ^{ère} classe	2
Adjoint administratifs principaux 2 ^{ème} classe	3
Adjoint administratifs	8
Agent administratif 2 ^{ème} classe	1
Agent contractuel de classe exceptionnelle	5
Agent contractuel de 1 ^{ère} catégorie	33
Agent contractuel de 2 ^{ème} catégorie	90
TOTAL	342

article 72 Groupe des écoles des télécommunications (GET)

I Textes institutifs :

- ◆ Art. 22 de la loi n° 96-659 du 26/07/96 portant réglementation des télécommunications
- ◆ Décret n° 96-1177 du 27/12/96 portant création du Groupe des Ecoles des Télécommunications
- ◆ Etablissement public administratif doté de l'autonomie financière et placé sous la tutelle du ministre des télécommunications est également composé d'un service d'administration générale et de 3 écoles
 - ◆ L'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications (ENST) située à Paris
 - ◆ L'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Bretagne (ENSTB) située à Brest
 - ◆ L'Institut National des Télécommunications (INT) situé à Evry

Missions :

- ◆ Formation initiale d'ingénieurs possédant des compétences scientifiques, techniques, économiques et générales de haut niveau
- ◆ Formation continue d'anciens élèves diplômés de l'école et des cadres qualifiés des secteurs publics et privés
- ◆ Formation postscolaire, qui comporte notamment une préparation au doctorat et une initiation à la recherche
- ◆ Formation par la recherche et diffusion des connaissances scientifiques, techniques et économiques
- ◆ Conduite des actions de recherche dans ses laboratoires et en liaison avec des universités ainsi que d'autres centres de recherches ou entreprises

Le GET est également membre de deux groupements d'intérêt économique (GIE) : l'ENIC (Ecole nouvelle d'ingénieurs en communication) et l'institut EURECOM.

II Historique des trois dernières années :

	1999	2000	2001
Budget primitif (***)	82 749 326	90 638 563	100 555 371
Subventions (*)	70 050 323	75 386 039	79 197 264
Effectifs(**)	881	901	973

- (***) hors amortissements
- (*) En 1999 : 459 500 000 (montant voté) 457 313 700 (montant reçu)
- (**) présents au 31/12 pour 1999 et 2000, budgétés pour 2001 et 2002

III Equilibre simplifié du budget de l'établissement

Ressources		Dépenses	
Subventions	89 868 695	Personnel	75 622 792
Ressources propres	23 282 776	Fonctionnement	30 904 007
Autres ressources (prélèvements sur fonds de roulement)		Investissement	6 624 672
Total	113 151 471	Total	113 151 471

IV Description des emplois (2001)

Catégories d'emplois	Effectifs
Emplois permanents financés	1 037
Contrats à durée déterminée	88
Total	1 125

article 81 Ecole nationale supérieure des mines de Paris

Textes institutifs :

- ◆ Décret n° 91-1033 du 8/10/91
- ◆ Etablissement public national à caractère administratif,

Missions :

- ◆ l'Ecole des mines de Paris forme des ingénieurs entrepreneurs possédant des compétences scientifiques, techniques, humaines et organisationnelles de haut niveau ;
- ◆ Développe en plus des formations classiques des formations spécialisées (Bac + 6) conduisant à la délivrance de Mastères ainsi que des formations doctorales réputées ;
- ◆ Forme des ingénieurs pour l'administration (ingénieurs des mines) ;
- ◆ Concoure à la coopération internationale en matière d'enseignement et de recherche
- ◆ Participe au développement économique, à la création d'activités, l'innovation et au transfert technologique, notamment des petites et moyennes industries, avec lesquelles de nombreux partenariats sont entrepris ;
- ◆ Développe également des actions de créations d'entreprises ou d'activités en contribuant à mettre en place des incubateurs et des pépinières d'entreprises en liaison avec les collectivités locales intéressées, les universités et d'autres grandes écoles

II – Historique des trois dernières années :

	1999	2000	2001
Budget	24 466 198	24 787 695	30 954 439
Subventions	19 963 186	20 188 150	20 579 371
Subventions collectivités	164 644	159 045	151 517
Effectifs	432	432	432

III – Equilibre simplifié du budget de l'établissement (2002)

Ressources		Dépenses	
Subventions ETAT (fonctionnement)	17 312 645	Personnel	12 268 357
Ressources propres	4 723 807	Fonctionnement	9 768 095
Autres ressources (prélèvements sur fonds de roulement)	430 000	Investissements	3 995 026
Subvention d'investissement	3 565 026		
TOTAL	26 031 478	TOTAL	26 031 478

IV – Description des emplois (2002)

Personnels	Effectifs
Personnels enseignants	79
Professeur à occupation principale classe excep.	4
Professeur à occupation principale	4
Professeur	33
Maître assistant hors classe	4
Maître assistant	34
Personnel de laboratoire et de services	48
Technicien de laboratoire de classe excep.	1
Technicien de laboratoire de classe supérieure	2
Technicien principal de laboratoire des écoles	1
Technicien de laboratoire de classe normale	4
Aide technique principal de laboratoire	3
Aide technique de laboratoire	12
Inspecteur de SIM 1 ^{ère} classe	1
Inspecteur de SIM 2 ^{ème} classe	1
Maître ouvrier	1
Agent de service technique 1 ^{ère} classe	4
Agent de service technique 2 ^{ème} classe	17
Infirmier/infirmière de l'Etat	1
Personnel administratif	49
Ingénieur industrie et mines	1
Conservateur en chef des bibliothèques	1
Conservateur de 1 ^{ère} classe des bibliothèques	1

Chargé d'études documentaires	1
Technicien supérieur de l'industrie et des mines	1
S.A. de classe exceptionnelle	2
S.A. de classe supérieure	5
S.A. de classe normale	11
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	6
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	8
Adjoint administratif	12
Personnel contractuel	4
Chargé de mission contractuel de l'industrie	3
Chargé de mission	1
TOTAL	180

article 82 Ecole nationale supérieure des mines de Paris. Recherche

I – Textes institutifs :

- ◆ Décret n° 91-1033 du 8/10/91
- ◆ Etablissement public national à caractère administratif

Missions :

- ◆ l'Ecole des mines de Paris forme des ingénieurs entrepreneurs possédant des compétences scientifiques, techniques, humaines et organisationnelles de haut niveau ;
- ◆ Développe en plus des formations classiques des formations spécialisées (Bac + 6) conduisant à la délivrance de Mastères ainsi que des formations doctorales réputées ;
- ◆ Forme des ingénieurs pour l'administration (ingénieurs des mines) ;
- ◆ Concoure à la coopération internationale en matière d'enseignement et de recherche
- ◆ Participe au développement économique, à la création d'activités, l'innovation et au transfert technologique, notamment des petites et moyennes industries, avec lesquelles de nombreux partenariats sont entrepris ;
- ◆ Développe également des actions de créations d'entreprises ou d'activités en contribuant à mettre en place des incubateurs et des pépinières d'entreprises en liaison avec les collectivités locales intéressées, les universités et d'autres grandes écoles

II – Historique des trois dernières années :

	1999	2000	2001
Budget	24 466 198	24 787 695	30 954 439
Subventions	19 963 186	20 188 150	20 579 371
Subventions collectivités	164 644	159 045	151 517
Effectifs	432	432	432

III – Equilibre simplifié du budget de l'établissement :

Ressources		Dépenses	
Subventions ETAT (fonctionnement)	17 312 645	Personnel	12 268 357
Ressources propres	4 723 807	Fonctionnement	9 768 095
Autres ressources (prélèvements sur fonds de roulement)	430 000		
Subvention d'investissement	3 565 056	Investissements	3 995 026
TOTAL	26 031 478	TOTAL	26 031 478

IV – Description des emplois (2002) :

Personnels	Effectifs
Maîtres assistants	3
Maîtres assistants	3
Personnels de laboratoire et de service	17
Technicien de laboratoire de classe exceptionnelle	1
Technicien de laboratoire de classe supérieure	4
Technicien principal de laboratoires	1
Technicien de laboratoire de classe normale	11
Personnels administratifs	24
Chargé d'études documentaires	4
Secrétaire administratif de classe supérieure	4
Adjoints administratifs principal de 1 ^{ère} classe	2
Adjoints administratifs principal de 2 ^{ème} classe	4
Adjoint administratifs	10
Personnels contractuels	15
Chargé de mission contractuel de l'industrie	12
Contractuels hors catégorie	3
Personnels de recherche	192
Directeur de recherche de classe exceptionnelle	1
Directeur de recherche	16
Maître de recherche	48
Chargé de recherche	25
Attaché de recherche non agrégé	38
Ingénieur de recherche HC A	2
Ingénieur de recherche 1A	5
Ingénieur de recherche 2A	22
Ingénieur de recherche 3A	13
Technicien de recherche 1B	3
Technicien de recherche 2B	5
Technicien de recherche 3B	6
Technicien de recherche 4B	4
Contractuel 1D	1
Contractuel 2D	1
Contractuel 3D	1
Contractuel 4D	1
TOTAL	251

article 83 Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne

Textes institutifs :

- ◆ Décret n° 91-1034 du 8/10/91
- ◆ Etablissement public à caractère administratif

Missions :

- ◆ l'Ecole des mines de Saint-Etienne forme des ingénieurs entrepreneurs possédant des compétences scientifiques, techniques, humaines et organisationnelles de haut niveau ;
- ◆ Développe en plus des formations classiques des formations spécialisées (Bac + 6) conduisant à la délivrance de Mastères ainsi que des formations doctorales réputées ;
- ◆ Forme des ingénieurs pour l'administration (ingénieurs de l'industrie et des mines) ;
- ◆ Concoure à la coopération internationale en matière d'enseignement et de recherche
- ◆ Participe au développement économique, à la création d'activités, l'innovation et au transfert technologique, notamment des petites et moyennes industries, avec lesquelles de nombreux partenariats sont entrepris ;
- ◆ Développe également des actions de créations d'entreprises ou d'activités en contribuant à mettre en place des incubateurs et des pépinières d'entreprises en liaison avec les collectivités locales intéressées, les universités et d'autres grandes écoles

II – historique des trois dernières années :

	1999	2000	2001
Budget	11 330 266	15 566 092	13 646 788
Subventions	9 046 070	9 185 636	9 997 768
Subventions collectivités	1 103 896	1 024 057	512 076
Effectifs	223	223	224

III – Equilibre simplifié du budget de l'établissement :

Ressources		Dépenses	
Subventions ETAT (fonctionnement)	8 235 994	Personnel	6 340 184
Ressources propres	2 990 536	Fonctionnement	4 886 346
Autres ressources			
Subvention d'investissement	1 640 126	Investissements	1 640 126
TOTAL	12 866 656	TOTAL	12 866 656

IV – Description des emplois (2002) :

Personnels	Effectifs
Personnel enseignant	53
Professeur à occupation principale classe except.	3
Professeur à occupation principale	16
Professeur	4
Maître assistant hors classe	2
Maître assistant	28
Personnel de laboratoire et de service	32
Technicien de laboratoire classe supérieure	2
Technicien principal des laboratoires des écoles	1
Technicien de laboratoire classe normale	5
Aide technique principal de laboratoire	1
Aide technique de laboratoire	9
Inspecteur de SIM 1 ^{ère} classe	1
Inspecteur de SIM 2 ^{ème} classe	1
Maître ouvrier	3
Agent des services techniques 1 ^{ère} classe	3
Agent des services techniques 2 ^{ème} classe	6
Personnel administratif	28
Ingénieur des mines	1
Ingénieur de l'industrie et des mines	1
S.A. de classe supérieure	2
S.A. de classe normale	5
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	3
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	6
Adjoint administratif	10
TOTAL	113

article 84 Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne. Recherche

I – Textes institutifs :

- ◆ Décret n° 91-1034 du 8/10/91
- ◆ Etablissement public national à caractère administratif

Missions :

- ◆ L'Ecole des mines de Saint-Etienne forme des ingénieurs entrepreneurs possédant des compétences scientifiques, techniques, humaines et organisationnelles de haut niveau ;
- ◆ Développe en plus des formations classiques des formations spécialisées (Bac + 6) conduisant à la délivrance de Mastères ainsi que des formations doctorales réputées ;
- ◆ Forme des ingénieurs pour l'administration (ingénieurs de l'industrie et des mines) ;
- ◆ Concourt à la coopération internationale en matière d'enseignement et de recherche
- ◆ Participe au développement économique, à la création d'activités, l'innovation et au transfert technologique, notamment des petites et moyennes industries, avec lesquelles de nombreux partenariats sont entrepris ;
- ◆ Développe également des actions de créations d'entreprises ou d'activités en contribuant à mettre en place des incubateurs et des pépinières d'entreprises en liaison avec les collectivités locales intéressées, les universités et d'autres grandes écoles

II – Historique des trois dernières années :

	1999	2000	2001
Budget	11 330 266	15 566 092	13 646 788
Subventions	9 046 070	9 185 636	9 997 768
Subventions collectivités	1 103 896	1 024 057	512 076
Effectifs	223	223	224

III – Equilibre simplifié du budget de l'établissement :

Ressources		Dépenses	
Subventions ETAT (fonctionnement)	8 235 994	Personnel	6 340 184
Ressources propres	2 990 536	Fonctionnement	4 886 346
Subvention d'investissement	1 640 126	Investissements	1 640 126
TOTAL	12 866 656	TOTAL	12 866 656

IV – Description des emplois (2002) :

Personnels	Effectifs
Personnel de laboratoire et de service	13
Technicien de laboratoire de classe exceptionnelle	1
Technicien de laboratoire de classe supérieure	3
Technicien principal de laboratoire	2
Technicien de laboratoire de classe normale	7
Personnel contractuel	3
Chargé de mission contractuel de l'industrie	1
Contractuel hors catégorie	2
Personnel de recherche	96
Directeur de recherche	5
Maître de recherche	15
Chargé de recherche	12
Attaché de recherche agrégé	1
Attaché de recherche non agrégé	18
Ingénieur de recherche HC A	1
Ingénieur de recherche 1A	2
Ingénieur de recherche 2A	9
Ingénieur de recherche 3A	7
Technicien de recherche 1B	3
Technicien de recherche 2B	6
Technicien de recherche 3B	4
Technicien de recherche 4B	4
Contractuel 1D	1
Contractuel 2D	3
Contractuel 3D	2
Contractuel 4D	3
TOTAL	112

article 85 Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai

Textes institutifs :

- ◆ Décret n° 91-1036 du 8/10/91
- ◆ Etablissement public à caractère administratif

Missions :

- ◆ l'Ecole des mines de Douai forme des ingénieurs entrepreneurs possédant des compétences scientifiques, techniques, humaines et organisationnelles de haut niveau ;
- ◆ Développe en plus des formations classiques des formations spécialisées (Bac + 6) conduisant à la délivrance de Mastères ainsi que des formations doctorales réputées ;
- ◆ Forme des ingénieurs pour l'administration (ingénieurs de l'industrie et des mines) ;
- ◆ Concoure à la coopération internationale en matière d'enseignement et de recherche
- ◆ Participe au développement économique, à la création d'activités, l'innovation et au transfert technologique, notamment des petites et moyennes industries, avec lesquelles de nombreux partenariats sont entrepris ;
- ◆ Développe également des actions de créations d'entreprises ou d'activités en contribuant à mettre en place des incubateurs et des pépinières d'entreprises en liaison avec les collectivités locales intéressées, les universités et d'autres grandes écoles

II – Historique des trois dernières années :

	1999	2000	2001
Budget	16 052 764	17 758 090	18 891 232
Subventions	5 936 111	5 680 504	5 817 925
Subventions collectivités	2 419 513	2 411 175	1 414 938
Effectifs	219	221	223

III – Equilibre simplifié du budget de l'établissement :

Ressources		Dépenses	
Subventions ETAT (fonctionnement)	4 731 018	Personnel	2 502 547
Ressources propres	6 842 172	Fonctionnement	9 070 643
Subvention d'investissement	1 638 784	Investissements (1)	1 638 784
TOTAL	13 211 974	TOTAL	13 211 974

(1) dont 115 504 remboursement dette

IV – Description des emplois (2002) :

Personnels	Effectifs
Personnel enseignant	48
Professeur à occupation principale classe excep.	1
Professeur à occupation principale	5
Professeurs	6
Maître assistant hors classe	3
Maître assistant	33
Personnel de laboratoire et de service	59
Technicien de laboratoire de classe exceptionnelle	1
Technicien de laboratoire de classe supérieure	1
Technicien de laboratoire de classe normale	8
Aide technique principal de laboratoire	1
Aide technique de laboratoire	3
Inspecteur de SIM classe exceptionnelle	1
Inspecteur de SIM 1 ^{ère} classe	2
Inspecteur de SIM 2 ^{ème} classe	3
Maître ouvrier principal	2
Maître ouvrier	3
Ouvrier professionnel principal	1
Ouvrier professionnel	4
Agent des services techniques 1 ^{ère} classe	7
Agent des services techniques 2 ^{ème} classe	22
Personnel administratif	63
Ingénieur en chef des mines	1
Ingénieur des mines	2
Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines	4
Ingénieur de l'industrie et mines (chef de mission)	1
Ingénieur de l'industrie et des mines	11
Technicien supérieur de l'industrie et des mines	2
S.A. de classe normale	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	5
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	10
Adjoint administratif	22
Agent administratif de 2 ^{ème} classe	2
Ouvrier groupe 8	2
TOTAL	170

article 86 Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai. Recherche

I – Textes institutifs :

- ◆ Décret n° 91-1036 du 8/10/91
- ◆ Etablissement public national à caractère administratif

Missions :

- ◆ l'Ecole des mines de Douai forme des ingénieurs entrepreneurs possédant des compétences scientifiques, techniques, humaines et organisationnelles de haut niveau ;
- ◆ Développe en plus des formations classiques des formations spécialisées (Bac + 6) conduisant à la délivrance de Mastères ainsi que des formations doctorales réputées ;
- ◆ Forme des ingénieurs pour l'administration (ingénieurs de l'industrie et des mines) ;
- ◆ Concoure à la coopération internationale en matière d'enseignement et de recherche
- ◆ Participe au développement économique, à la création d'activités, l'innovation et au transfert technologique, notamment des petites et moyennes industries, avec lesquelles de nombreux partenariats sont entrepris ;
- ◆ Développe également des actions de créations d'entreprises ou d'activités en contribuant à mettre en place des incubateurs et des pépinières d'entreprises en liaison avec les collectivités locales intéressées, les universités et d'autres grandes écoles

II – historique des trois dernières années :

	1999	2000	2001
Budget	16 052 764	17 758 090	18 891 232
Subventions	5 936 111	5 680 504	5 817 925
Subventions collectivités	2 419 513	2 411 175	1 414 938
Effectifs	219	221	223

III – Equilibre simplifié du budget de l'établissement :

Ressources		Dépenses	
Subventions ETAT (fonctionnement)	4 731 018	Personnel	2 502 547
Ressources propres	6 842 172	Fonctionnement	9 070 643
Autres ressources			
Subvention d'investissement	1 638 784	Investissements	1 638 784
TOTAL	13 211 974	TOTAL	13 211 974

IV – Description des emplois (2002) :

Personnels	Effectifs
Personnel de laboratoire et de service	3
Technicien de laboratoire de classe supérieure	1
Technicien de laboratoire de classe normale	1
Maître ouvrier	1
Personnel administratif	3
Secrétaire administratif de classe normale	2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1
Personnel de recherche	38
Maître de recherche	2
Chargé de recherche	7
Ingénieur de recherche HC A	2
Ingénieur de recherche 1A	3
Ingénieur de recherche 2A	8
Ingénieur de recherche 3A	4
Technicien de recherche 1B	4
Technicien de recherche 2B	3
Technicien de recherche 3B	1
Technicien de recherche 4B	4
TOTAL	44

article 87 Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès

I – Textes institutifs :

- ◆ Décret n° 91-1035 du 8/10/91
- ◆ Etablissement public national à caractère administratif

Missions :

- ◆ l'Ecole des mines d'Alès forme des ingénieurs entrepreneurs possédant des compétences scientifiques, techniques, humaines et organisationnelles de haut niveau ;
- ◆ Développe en plus des formations classiques des formations spécialisées (Bac + 6) conduisant à la délivrance de Mastères ainsi que des formations doctorales réputées ;
- ◆ Forme des ingénieurs pour l'administration (ingénieurs de l'industrie et des mines) ;
- ◆ Concoure à la coopération internationale en matière d'enseignement et de recherche
- ◆ Participe au développement économique, à la création d'activités, l'innovation et au transfert technologique, notamment des petites et moyennes industries, avec lesquelles de nombreux partenariats sont entrepris ;
- ◆ Développe également des actions de créations d'entreprises ou d'activités en contribuant à mettre en place des incubateurs et des pépinières d'entreprises en liaison avec les collectivités locales intéressées, les universités et d'autres grandes écoles

◆

II – Historique des trois dernières années :

	1999	2000	2001
Budget	14 414 956	16 207 463	11 138 294
Subventions	5 836 008	5 848 379	6 102 140
Subventions collectivités	3 697 380	3 907 009	3 201 429
Effectifs	192	194	195

III – Equilibre simplifié du budget de l'établissement :

Ressources		Dépenses	
Subventions ETAT (fonctionnement)	5 304 700	Personnel	3 817 700
Ressources propres	13 746 759	Fonctionnement	15 233 759
Autres ressources			
Subvention d'investissement	1 073 450	Investissements	1 073 450
TOTAL	20 124 909	TOTAL	20 124 909

IV – Description des emplois (2002) :

Personnels	Effectifs
Personnel enseignants	55
Professeur à occupation principale classe except.	1
Professeur à occupation principale	3
Professeur	8
Maître assistant hors classe	7
Maître assistant	36
Personnel de laboratoire et de service	52
Technicien de laboratoire de classe except.	1
Technicien de laboratoire de classe supérieure	1
Technicien de laboratoire de classe normale	4
Aide technique principal de laboratoire	1
Aide technique de laboratoire	3
Inspecteur du SIM classe exceptionnelle	1
Inspecteur du SIM 1 ^{ère} classe	2
Inspecteur du SIM 2 ^{ème} classe	2
Maître ouvrier principal	2
Maître ouvrier	6
Ouvrier professionnel principal	3
Ouvrier professionnel	4
Agent des services techniques 1 ^{ère} classe	5
Agent des services techniques 2 ^{ème} classe	16
Conducteur automobile 1 ^{ère} catégorie	1
Personnel administratif	51
Ingénieur en chef des mines	1
Ingénieur des mines	3
Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines	3
Ingénieur de l'industrie et des mines (chef de mission)	1
Technicien de l'industrie et des mines	1
Ingénieur de l'industrie et des mines	7
S.A. de classe exceptionnelle	2
S.A. de classe supérieure	2
S.A. de classe normale	4
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	4
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	5
Adjoint administratif	17
Agent administratif de 1 ^{ère} classe	1
TOTAL	158

article 88 Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès. Recherche

I – Textes institutifs :

- ◆ Décret n° 91-1035 du 8/10/91
- ◆ Etablissement public national à caractère administratif

Missions :

- ◆ l'Ecole des mines d'Alès forme des ingénieurs entrepreneurs possédant des compétences scientifiques, techniques, humaines et organisationnelles de haut niveau ;
- ◆ Développe en plus des formations classiques des formations spécialisées (Bac + 6) conduisant à la délivrance de Mastères ainsi que des formations doctorales réputées ;
- ◆ Forme des ingénieurs pour l'administration (ingénieurs de l'industrie et des mines) ;
- ◆ Concourt à la coopération internationale en matière d'enseignement et de recherche
- ◆ Participe au développement économique, à la création d'activités, l'innovation et au transfert technologique, notamment des petites et moyennes industries, avec lesquelles de nombreux partenariats sont entrepris ;
- ◆ Développe également des actions de créations d'entreprises ou d'activités en contribuant à mettre en place des incubateurs et des pépinières d'entreprises en liaison avec les collectivités locales intéressées, les universités et d'autres grandes écoles

II – Historique des trois dernières années :

	1999	2000	2001
Budget	14 414 956	16 207 463	11 138 294
Subventions	5 836 008	5 848 379	6 102 140
Subventions collectivités	3 697 380	3 907 009	3 201 429
Effectifs	192	194	195

III – Equilibre simplifié du budget de l'établissement :

Ressources		Dépenses	
Subventions ETAT (fonctionnement)	5 304 700	Personnel	3 817 700
Ressources propres	13 746 759	Fonctionnement	15 233 759
Autres ressources			
Subvention d'investissement	1 073 450	Investissements	1 073 450
TOTAL	20 124 909	TOTAL	20 124 909

IV – Description des emplois (2002) :

Personnels	Effectifs
Personnel de recherche	33
Maître de recherche	3
Chargé de recherche	11
Attaché de recherche non agrégé	1
Ingénieur de recherche 1A	2
Ingénieur de recherche 2A	6
Ingénieur de recherche 3A	3
Technicien de recherche 2B	2
Technicien de recherche 3B	5
TOTAL	33

article 91 Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes

I – Textes institutifs :

Décret n° 91-1037 du 8/10/91

Etablissement public national à caractère administratif

Missions :

l'Ecole des mines de Nantes forme des ingénieurs entrepreneurs possédant des compétences scientifiques, techniques, humaines et organisationnelles de haut niveau ;

Développe en plus des formations classiques des formations spécialisées (Bac + 6) conduisant à la délivrance de Mastères ainsi que des formations doctorales réputées ;

Forme des ingénieurs pour l'administration (ingénieurs de l'industrie et des mines) ;

Concours à la coopération internationale en matière d'enseignement et de recherche

Participe au développement économique, à la création d'activités, l'innovation et au transfert technologique, notamment des petites et moyennes industries, avec lesquelles de nombreux partenariats sont entrepris ;

Développe également des actions de créations d'entreprises ou d'activités en contribuant à mettre en place des incubateurs et des pépinières d'entreprises en liaison avec les collectivités locales intéressées, les universités et d'autres grandes écoles

II – Historique des trois dernières années :

	1999	2000	2001
Budget	11 575 882	12 030 092	17 079 360
Subventions	4 632 323	4 649 941	4 844 093
Subventions collectivités	50 087	262 137	1 004 643
Effectifs	138	139	140

III – Equilibre simplifié du budget de l'établissement

Ressources		Dépenses	
Subventions ETAT (fonctionnement)	3 928 072	Personnel	1 754 539
Ressources propres	4 407 635	Fonctionnement	6 581 168
Autres ressources (prélèvements sur fonds de roulement)	1 220 272		
CAF	182 938,82	Investissements (classe 2)	2 582 439
Subvention d'investissement	965 800		
Autres ressources d'investissement	213 428,62		
TOTAL	10 918 147	TOTAL	10 918 147

IV – Description des emplois (2002)

Personnels	Effectifs
Personnel enseignant	71
Professeur à occupation principale classe except.	1
Professeur à occupation principale	3
Professeur	12
Maître assistant hors classe	2
Maître assistant	53
Personnel de laboratoire et de service	27
Technicien de laboratoire de classe supérieure	1
Technicien de laboratoire de classe normale	9
Aide technique de laboratoire	1
Inspecteur du SIM 2 ^{ème} classe	1
Ouvrier professionnel	8
Agent de service technique de 2 ^{ème} classe	7
Personnel administratif	27
Ingénieur en chef des mines	1
Ingénieur des mines	3
Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines	1
Ingénieur de l'industrie et des mines (chef de mission)	1
Ingénieur de l'industrie et des mines	2
S.A. de classe supérieure	1
S.A. de classe normale	2
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	4
Adjoint administratif	10
TOTAL	125

article 92 Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes. Recherche

I – Textes institutifs :

Décret n° 91-1037 du 8/10/91

Etablissement public national à caractère administratif

Missions :

l'Ecole des mines de Nantes forme des ingénieurs entrepreneurs possédant des compétences scientifiques, techniques, humaines et organisationnelles de haut niveau ;

Développe en plus des formations classiques des formations spécialisées (Bac + 6) conduisant à la délivrance de Mastères ainsi que des formations doctorales réputées ;

Forme des ingénieurs pour l'administration (ingénieurs de l'industrie et des mines) ;

Concours à la coopération internationale en matière d'enseignement et de recherche

Participe au développement économique, à la création d'activités, l'innovation et au transfert technologique, notamment des petites et moyennes industries, avec lesquelles de nombreux partenariats sont entrepris ;

Développe également des actions de créations d'entreprises ou d'activités en contribuant à mettre en place des incubateurs et des pépinières d'entreprises en liaison avec les collectivités locales intéressées, les universités et d'autres grandes écoles

II – Historique des trois dernières années :

	1999	2000	2001
Budget	75.932.809	78.912.233	112 033 256
Subventions	30.386.053	30.501.616	37 775 164
Subventions collectivités	328.550	1.719.508	6 590 027,91
Effectifs	138	139	140

III – Equilibre simplifié du budget de l'établissement

Ressources		Dépenses	
Subventions ETAT (fonctionnement)	3 928 072	Personnel	1 754 539
Ressources propres	4 407 635	Fonctionnement	6 581 168
Autres ressources (prélèvements sur fonds de roulement)	1 220 272		
CAF	182 938	Investissements (classe 2)	2 582 439
Subvention d'investissement	965 800		
Autres ressources d'investissement	213 428		
TOTAL	10 918 147	TOTAL	10 918 147

IV – Description des emplois (2002)

Personnels	Effectifs
Personnel de recherche	16
Directeur de recherche	1
Maître de recherche	2
Chargé de recherche	3
Attaché de recherche non agrégé	3
Ingénieur de recherche 2A	1
Ingénieur de recherche 3A	1
Technicien de recherche 1B	1
Technicien de recherche 2B	2
Technicien de recherche 3B	1
Contractuel 2D	1
TOTAL	16

article 93 Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Albi Carmaux

I – Textes institutifs :

- ◆ Décret n° 93-38 du 11/01/93
- ◆ Etablissement public national à caractère administratif

Missions :

- ◆ l'Ecole des mines d'Albi-Carmaux forme des ingénieurs entrepreneurs possédant des compétences scientifiques, techniques, humaines et organisationnelles de haut niveau ;
- ◆ Développe en plus des formations classiques des formations spécialisées (Bac + 6) conduisant à la délivrance de Mastères ainsi que des formations doctorales réputées ;
- ◆ Forme des ingénieurs pour l'administration (ingénieurs de l'industrie et des mines) ;
- ◆ Concourt à la coopération internationale en matière d'enseignement et de recherche
- ◆ Participe au développement économique, à la création d'activités, l'innovation et au transfert technologique, notamment des petites et moyennes industries, avec lesquelles de nombreux partenariats sont entrepris ;
- ◆ Développe également des actions de créations d'entreprises ou d'activités en contribuant à mettre en place des incubateurs et des pépinières d'entreprises en liaison avec les collectivités locales intéressées, les universités et d'autres grandes écoles

II – Historique des trois dernières années :

	1999	2000	2001
Budget	8 104 667	9 069 619	15 494 899
Subventions	4 454 701	5 385 961	6 601 628
Subventions collectivités	706 710	1 035 145	612 512
Effectifs	123	130	133

III – Equilibre simplifié du budget de l'établissement :

Ressources		Dépenses	
Subventions ETAT (fonctionnement)	4 141 944	Personnel	977 986
Ressources propres	3 824 255	Fonctionnement	6 988 213
Autres ressources			
Subvention d'investissement	1 339 806	Investissements	1 339 806
TOTAL	9 306 595	TOTAL	9 306 595

IV – Description des emplois (2002)

Personnels	Effectifs
Personnel enseignant	71
Professeur à occupation principale classe except.	1
Professeur à occupation principale	5
Professeur	15
Maître assistant hors classe	1
Maître assistant	49
Personnel de laboratoire et de service	10
Technicien de laboratoire de classe supérieure	2
Technicien de laboratoire de classe normale	8
Personnel administratif	31
Ingénieur en chef des mines	1
Ingénieur des mines	2
Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines	1
Ingénieur industrie et mines (chef de mission)	1
Ingénieur de l'industrie et des mines	3
S.A. de classe supérieure	1
S.A. de classe normale	6
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	4
Adjoint administratif	11
TOTAL	112

article 94 Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Albi Carmaux. Recherche

I – Textes institutifs :

- ◆ Décret n° 93-38 du 11/01/93
- ◆ Etablissement public national à caractère administratif

Missions :

- ◆ l'Ecole des mines d'Albi-Carmaux forme des ingénieurs entrepreneurs possédant des compétences scientifiques, techniques, humaines et organisationnelles de haut niveau ;
- ◆ Développe en plus des formations classiques des formations spécialisées (Bac + 6) conduisant à la délivrance de Mastères ainsi que des formations doctorales réputées ;
- ◆ Forme des ingénieurs pour l'administration (ingénieurs de l'industrie et des mines) ;
- ◆ Concourt à la coopération internationale en matière d'enseignement et de recherche
- ◆ Participe au développement économique, à la création d'activités, l'innovation et au transfert technologique, notamment des petites et moyennes industries, avec lesquelles de nombreux partenariats sont entrepris ;
- ◆ Développe également des actions de créations d'entreprises ou d'activités en contribuant à mettre en place des incubateurs et des pépinières d'entreprises en liaison avec les collectivités locales intéressées, les universités et d'autres grandes écoles

II – Historique des trois dernières années :

	1999	2000	2001
Budget	8 104 667	9 069 619	15 494 899
Subventions	4 454 701	5 385 961	6 601 628
Subventions collectivités	706 710	1 035 145	612 512
Effectifs	123	130	133

III – Equilibre simplifié du budget de l'établissement

Ressources		Dépenses	
Subventions ETAT (fonctionnement)	4 141 944	Personnel	977 986
Ressources propres	3 824 255	Fonctionnement	6 988 213
Autres ressources			
Subvention d'investissement	1 339 806	Investissements	1 339 806
TOTAL	9 306 005	TOTAL	9 306 005

IV – Description des emplois (2002)

Personnels	Effectifs
Personnel de recherche	24
Maître de recherche	1
Chargé de recherche	4
Ingénieur de recherche 3A	1
Technicien de recherche 2B	3
Technicien de recherche 3B	3
Technicien de recherche 4B	7
Contractuel 1D	2
Contractuel 2D	2
Contractuel 3D	1
TOTAL	24

Chapitre 36-10

Prévision de rattachement des fonds de concours

Code du fonds de concours		Montants
	Article 11 - Ecole nationale d'assurances	2.159.275
07-2-2-245	Remboursement par les sociétés d'assurances des frais de contrôle et de surveillance affectés au fonctionnement de l'Ecole nationale d'assurances.	2.159.275
	Article 50 - Masse des douanes	180.000
07-2-2-828	Participation des opérateurs du commerce extérieur aux dépenses du service des douanes en dehors des bureaux des douanes ou de leurs heures légales d'ouverture.	180.000
	Total pour le chapitre :	2.339.275

Chapitre 36-10

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		153.789.629
Modifications des crédits		2.852.339
<i>dont reports</i>		261.075
<i>dont fonds de concours</i>		2.284.695
Crédit disponible pour l'exercice		156.641.968
Engagements à l'administration centrale	155.653.315	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paievements		155.653.315
Crédit disponible en fin d'exercice		988.653

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		162.070.074
Modifications des crédits		234.612
<i>dont reports</i>		531.306
<i>dont fonds de concours</i>		2.203.470
Crédit disponible pour l'exercice		162.304.686
Engagements à l'administration centrale	161.588.791	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paievements		161.283.548
Crédit disponible en fin d'exercice		1.021.138

Chapitre 37-01 : Rémunérations pour services rendus

Articles		Crédits
10	Services rendus à l'administration des finances	5.000.000
20	Remboursements à NATEXIS Banque	3.800.000
30	Remboursements à l'Agence française de développement	19.200.000
40	Rémunérations des prestations de la Banque de France	150.000.000
50	Rémunérations des prestations des Instituts d'émission d'outre-mer	4.000.000
60	Dépenses de télécommunications: remboursement au titre de services rendus à diverses administrations	"
70	Franchise postale et affranchissements divers	"
	Total pour le chapitre	182.000.000

Chapitre 37-01

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégués (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		204.129.234
Modifications des crédits		15.495.636
<i>dont reports</i>		10.922.165
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		219.624.870
Engagements à l'administration centrale	209.020.889	////
Délégués de crédits	n.r.	////
Paievements		209.020.889
Crédit disponible en fin d'exercice		10.603.981

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégués (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		196.049.436
Modifications des crédits		75.440.548
<i>dont reports</i>		10.603.981
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		271.489.984
Engagements à l'administration centrale	243.430.212	////
Délégués de crédits	n.r.	////
Paievements		243.746.996
Crédit disponible en fin d'exercice		27.742.988

Chapitre 37-05 : Conseil de la concurrence

Articles	Crédits
10 Rémunérations principales	3.449.783
20 Indemnités et allocations diverses	1.574.259
30 Cotisations sociales	591.696
40 Prestations sociales	127.351
50 Fonctionnement	2.839.654
Total pour le chapitre	8.582.743

Chapitre 37-05

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
Article 10 - Rémunérations principales		3.449.783
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	3.390.383
	Ajustements :	59.400
	<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	25.819
	<i>Ajustements divers</i>	33.581
§10	Personnels titulaires	
6412	§11 Rémunérations principales	1.834.298
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>1.750.808</i>
	<i>Ajustements</i>	<i>83.490</i>
	<i>dont prise en charge de certains personnels civils de coopération culturelle, scientifique et technique en application de l'article 74 (1°) de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984</i>	<i>33.581</i>
	Dépense annuelle correspondant aux 84 emplois détaillés en 3ème partie	1.750.808
64132	§20 Personnels contractuels. Rémunérations principales	1.482.763
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>1.506.853</i>
	<i>Ajustements</i>	<i>-24.090</i>
	Dépense annuelle correspondant aux 37 emplois détaillés en 3ème partie	1.506.853
64487	§60 Nouvelle bonification indiciaire	"
	§80 Indemnités diverses	
644118	§81 Indemnités de résidence (métropole)	98.968
64438	§90 Supplément familial de traitement	33.754
Article 20 - Indemnités et allocations diverses		1.574.259
§10	Indemnités pour travaux supplémentaires	
642231	§11 Indemnités forfaitaires de fonctions et heures supplémentaires indexées sur le point fonction publique	157.858
64228	§14 Indemnités forfaitaires - Personnels administratifs titulaires et personnels contractuels	55.971
64248	§30 Indemnités dépendant du rendement ou de la productivité	1.252.325
	§40 Indemnités de qualification et de technicité	
642523	§41 Prime de fonctions des fonctionnaires affectés au traitement de l'information indexée sur le point fonction publique	5.511
642521	§43 Prime de technicité aux opérateurs sur machines comptables	1.189
642528	§46 Indemnité mensuelle de technicité	75.794
§70	Indemnités diverses	
642887	§79 Indemnité exceptionnelle (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	25.611
Article 30 - Cotisations sociales		591.696
64618	§10 Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	175.684

Chapitre 37-05

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	176.381
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	61.580
646222	§24	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	17.897
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	92.490
65115	§60	Taxe pour les transports	66.684
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	980
		Article 40 - Prestations sociales	127.351
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	30.005
647113	§25	Allocations familiales	97.346
		Article 50 - Fonctionnement	2.839.654
	§10	Matériel, mobilier et fournitures	386.724
	§20	Achat de services et autres dépenses	653.727
	§30	Locaux	1.265.327
	§40	Véhicules	28.508
	§50	Déplacements temporaires	163.883
64272	§70	Indemnités et vacations des membres et rapporteurs	82.322
	§90	Informatique et télématique	
218328	§91	Achat de matériel	106.714
61712	§94	Coûts de réseaux de télécommunication	30.490
61341	§95	Entretien de matériel	10.671
6114	§97	Prestations de service	59.455
6064	§99	Fournitures et documentation	51.833

Chapitre 37-05

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	-----------------------------------

Article 10 - Rémunérations principales

§ 11 Rémunérations principales

84 emplois :

1.750.808

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
<i>32 Personnel administratif</i>					<i>862.493</i>
9	Administrateurs civils de 1ère classe	701-966	581-782	682	319.568
1	Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	864-966	705-782	744	38.736
1	Attaché principal d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	553	28.792
5	Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	495	128.858
2	Inspecteurs de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	379-780	348-641	495	51.544
1	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	445	23.169
6	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	420	131.201
4	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	376	78.304
1	Contrôleur principal du Trésor public	425-612	376-513	445	23.169
2	Contrôleurs du Trésor public de 2ème classe	298-544	290-462	376	39.152
<i>51 Personnel administratif d'exécution</i>					<i>872.695</i>
9	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	376	176.184
26	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	439.940
15	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	241.316
1	Agent administratif de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	293	15.255
<i>1 Personnel d'exploitation</i>					<i>15.620</i>
1	Agent des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	300	15.620
Total : 84				Total :	1.750.808

§ 20 Personnels contractuels. Rémunérations principales

37 emplois :

1.506.853

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Président du Conseil de la concurrence	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E		63.323
3	Vice-présidents du Conseil de la concurrence	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E		189.969
1	Rapporteur général du Conseil de la concurrence	885-Gr.B bis	721-Gr.B bis		47.027
1	Chef de service du Conseil de la concurrence	Gr.A	Gr.A		47.951
2	Chargés de mission	Gr.A	Gr.A		95.902
19	Rapporteurs permanents du Conseil de la concurrence	685-Gr.A	569-Gr.A		736.966
2	Rapporteurs généraux adjoints au Conseil de la concurrence	686-Gr.A	569-Gr.A		77.576
1	Secrétaire général au Conseil de la concurrence	850	694	694	36.133
3	Chargés de mission	585-785	493-645	569	88.873

Chapitre 37-05

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	2 Agents contractuels	701-966	581-782	682	71.016
	1 Agent contractuel	704	583	583	30.354
	1 Secrétaire du Conseil de la concurrence	379-579	348-488	418	21.763
	Total : 37			Total :	1.506.853

Chapitre 37-05

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		1.909.749
Modifications des crédits		332.301
<i>dont reports</i>		332.301
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		2.242.050
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	1.967.770	////
Paievements		1.967.770
Crédit disponible en fin d'exercice		274.280

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		5.215.559
Modifications des crédits		274.281
<i>dont reports</i>		274.281
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		5.489.840
Engagements à l'administration centrale	2.440.309	////
Délégations de crédits	2.656.622	////
Paievements		4.120.302
Crédit disponible en fin d'exercice		1.369.538

Chapitre 37-06 : Autorité de régulation des télécommunications

Articles		Crédits
10	Rémunérations principales	5.488.955
20	Indemnités et allocations diverses	2.517.659
30	Cotisations sociales	981.996
40	Prestations sociales	117.058
50	Fonctionnement	6.976.483
	Total pour le chapitre	16.082.151

Chapitre 37-06

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Rémunérations principales	5.488.955
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>4.870.711</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>618.244</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>618.244</i>
6412	§11	Personnels titulaires - Rémunérations principales	3.084.485
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>3.846.677</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>-762.192</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 127 emplois détaillés en 3ème partie	3.846.677
	§40	Personnels contractuels - Rémunérations principales	2.182.430
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>801.994</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>1.380.436</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 22 emplois détaillés en 3ème partie	801.994
644118	§81	Indemnités de résidence en métropole	163.490
64432	§90	Supplément familial de traitement	58.550
		Article 20 - Indemnités et allocations diverses	2.517.659
	§20	Indemnités pour travaux supplémentaires	
64221	§21	Heures supplémentaires - Régime général - Personnel titulaire	14.996
642231	§24	Indemnités forfaitaires - Personnel titulaire administratif et assimilés	334.903
642231	§25	Indemnités forfaitaires - Personnel contractuel	185.639
64226	§27	Indemnités forfaitaires spéciales - Ingénieurs des télécommunications	74.427
	§30	Indemnités pour sujétions spéciales	
642388	§32	Indemnités pour travaux de nuit et pour travaux des dimanches et jours fériés	2.570
642318	§33	Indemnité pour responsabilité pécuniaire	1.952
642418	§40	Primes de rendement Décret n° 50-196 du 6 février 1950	1.372.380
	§50	Qualification et technicité	
642523	§51	Indemnité de fonction - Personnel traitant l'information	60.968
642522	§52	Primes de langues étrangères	509
64218	§60	Indemnité versée aux membres du collège de l'Autorité de régulation des télécommunications	274.805
642528	§70	Prime de développement en faveur des ingénieurs des télécommunications	116.134
	§80	Indemnités diverses	
642887	§87	Indemnité exceptionnelle (décret n° 97-215 du 10 mars 1997 modifié)	78.376

Chapitre 37-06

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 30 - Cotisations sociales	981.996
	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	
64618	§11	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat métropole et Polynésie	296.718
64621	§21	Agents permanents non titulaires - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	269.280
646221	§23	Agents permanents non titulaires - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	116.015
646222	§24	Agents permanents non titulaires - Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	33.683
64632	§32	Sécurité sociale. Ensemble des risques. Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	8.035
	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	
64658	§51	Cotisations I.R.C.A.N.T.E.C.	127.083
65115	§60	Taxe pour les transports	129.834
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	1.348
		Article 40 - Prestations sociales	117.058
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	51.507
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	"
647116	§24	Complément familial	81
647113	§25	Allocations familiales	58.854
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	5.605
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	"
647118	§29	Allocation de soutien familial	1.011
		Article 50 - Fonctionnement	6.976.483
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>6.991.483</i>
		<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>-15.000</i>
	§10	Matériel, mobilier et fournitures	
2184	§11	Achat de mobilier	30.490
6063	§14	Fournitures de bureau	73.175
61511	§18	Abonnement et documentation	114.337
	§20	Achats de services et autres dépenses	
6172	§21	Frais de correspondance	53.357
61828	§22	Formation (hors informatique)	57.931
6142	§23	Etudes et expertises technico-économiques	1.656.935

Chapitre 37-06

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
6111	§24 Travaux d'impression	15.245
6153	§25 Frais de réception	91.469
64445	§26 Frais de représentation sur justificatif	30.490
61884	§27 Honoraires et traductions	167.696
61711	§28 Télécommunications (voix, fax)	144.826
61888	§29 Autres services	121.959
	§30 Locaux	
612118	§31 Locations et charges immobilières	2.149.532
21818	§32 Agencements, installations (y compris aménagement et câblage de locaux)	22.867
60618	§34 Energie, eau	21.343
61841	§35 Nettoyage des locaux	68.602
	§40 Véhicules	
6136	§43 Entretien des matériels de transport	38.112
61214	§46 Locations de véhicules	80.798
	§50 Déplacements temporaires	401.088
	§60 Autres déplacements	
6165	§65 Transports liés aux congés bonifiés	4.269
	§70 Oeuvres sociales, prestations et versements facultatifs	
6488	§71 Services médicaux sociaux	1.525
6488	§72 Aides réglementaires	762
62831	§73 Colonies de vacances	2.287
62831	§74 Restauration du personnel	167.694
6488	§75 Secours et prêts	762
62823	§77 Associations - subventions	13.720
6152	§80 Communication, information	640.286
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	107.204
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>122.204</i>
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>-15.000</i>
	Dépense annuelle théorique	122.204
612121	§92 Location de matériel	45.735
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	121.962
61341	§95 Maintenance informatique	121.959
202	§96 Logiciels	202.261
6114	§97 Prestations de service	91.469
61821	§98 Formation	22.867
6064	§99 Fournitures et documentation	91.469

Chapitre 37-06

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	-----------------------------------

Article 10 - Rémunérations principales

§ 11 Personnels titulaires - Rémunérations principales

		127 emplois :			3.846.677
Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Président de l'Autorité de régulation des télécommunications	Gr.G	Gr.G		78.096
1	Directeur d'administration centrale	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E		63.323
2	Sous-directeurs d'administration centrale	901-Gr.B	733-Gr.B		90.721
1	Chef de service d'administration centrale	Gr.B bis	Gr.B bis		56.515
4	Membres du Collège de l'Autorité de régulation des télécommunications	Gr.F	Gr.F		284.892
5	Administrateurs hors classe des postes et télécommunications	801-Gr.B	657-Gr.B		216.910
1	Administrateur civil de 1ère classe	701-966	581-782	682	35.508
5	Administrateurs de 1ère classe des postes et télécommunications	701-966	581-782	682	177.538
6	Administrateurs de 2ème classe des postes et télécommunications	427-750	378-618	498	155.567
9	Attachés principaux d'administration centrale de 1ère classe	864-966	705-782	744	348.620
11	Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	553	316.705
34	Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	495	876.234
4	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	445	92.674
2	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	420	43.734
11	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	376	215.336
1	Chargé d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	379-780	348-641	495	25.772
4	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	67.683
3	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	48.264
1	Agent administratif de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	300	15.620
4	Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	293	61.019
1	Agent des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	293	15.255
3	Ingénieurs généraux des télécommunications	1015-Gr.C	820-Gr.C		152.951
5	Ingénieurs en chef des télécommunications	750-Gr.A	618-Gr.A		200.317
8	Ingénieurs de 2ème classe des télécommunications	427-750	378-618	498	207.423
Total : 127		Total :			3.846.677

§ 40 Personnels contractuels - Rémunérations principales

		22 emplois :			801.994
Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
10	Agents contractuels de catégorie exceptionnelle	Gr.A	Gr.A		479.510
2	Agents contractuels de 1ère catégorie	784-1015	644-820	732	76.222

Chapitre 37-06

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	10 Agents contractuels de 2ème catégorie	353-750	328-618	473	246.262
	Total : 22			Total :	801.994

Chapitre 37-06

Prévision de rattachement des fonds de concours

Code du fonds de concours		Montants
	Article 50 - Fonctionnement	15.000
07-2-2-202	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations de service fournies par l'Autorité de régulation des télécommunications.	15.000
	Total pour le chapitre :	15.000

Chapitre 37-06

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		14.029.883
Modifications des crédits		1.504.551
<i>dont reports</i>		965.513
<i>dont fonds de concours</i>		4.857
Crédit disponible pour l'exercice		15.534.434
Engagements à l'administration centrale	n.r.	/////
Délégations de crédits	n.r.	/////
Paievements		14.266.686
Crédit disponible en fin d'exercice		1.267.748

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		15.397.503
Modifications des crédits		1.337.856
<i>dont reports</i>		1.267.749
<i>dont fonds de concours</i>		70.107
Crédit disponible pour l'exercice		16.735.359
Engagements à l'administration centrale	n.r.	/////
Délégations de crédits	n.r.	/////
Paievements		14.046.775
Crédit disponible en fin d'exercice		2.688.584

Chapitre 37-07 : Services pour l'appui aux relations économiques extérieures: dépenses diverses

Articles	Crédits
81 Service de l'expansion économique à l'étranger: dépenses des postes à l'étranger	42.713.257
82 Directions régionales du commerce extérieur: crédits déconcentrés	1.829.388
84 Service de l'expansion économique à l'étranger: crédits non déconcentrés	14.691.392
85 Directions régionales du commerce extérieur: crédits non déconcentrés	152.449
Total pour le chapitre	59.386.486

Chapitre 37-07

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	Article 81 - Service de l'expansion économique à l'étranger: dépenses des postes à l'étranger	42.713.257
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	1.913.257
	§20 Achat de services et autres dépenses	3.495.075
	§30 Locaux	13.000.000
	§40 Véhicules	800.000
	§50 Déplacements temporaires	3.000.000
	§60 Autres déplacements	900.000
	§70 Personnels recrutés localement	
64198	§71 Rémunérations principales	14.300.000
64228	§72 Heures supplémentaires	60.000
64278	§73 Concours temporaires et vacations	200.000
6468	§74 Cotisations sociales	2.000.000
647888	§75 Prestations sociales	100.000
64488	§76 Autres charges connexes	840.000
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	1.342.451
612121	§92 Location de matériel	3.087
612221	§93 Crédit-bail de matériel	"
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	522.835
61341	§95 Entretien de matériel	42.343
202	§96 Logiciels	9.352
6114	§97 Prestations de services	2.691
61821	§98 Formation	2.550
6064	§99 Fournitures et documentation	179.616
	Article 82 - Directions régionales du commerce extérieur: crédits déconcentrés	1.829.388
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	169.388
	§20 Achat de services et autres dépenses	350.000
	§30 Locaux	950.000
	§40 Véhicules	60.000
	§50 Déplacements temporaires	210.000
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	42.665
612121	§92 Location de matériel	24.556

Chapitre 37-07

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
612221	§93 Crédit-bail de matériel	"
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	3.784
61341	§95 Entretien de matériel	10.045
202	§96 Logiciels	"
6114	§97 Prestations de services	359
61821	§98 Formation	"
6064	§99 Fournitures et documentation	8.591
Article 84 - Service de l'expansion économique à l'étranger: crédits non déconcentrés		14.691.392
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	200.000
	§20 Achat de services et autres dépenses	1.966.561
	§30 Locaux	1.400.000
	§40 Véhicules	100.000
	§50 Déplacements temporaires	1.200.000
	§60 Autres déplacements	2.900.000
	§70 Personnels étrangers, concours temporaires	
64198	§71 Rémunérations principales	90.000
64488	§76 Autres charges connexes	10.000
	§80 Coopération technique - Personnels non titulaires	
64282	§81 Indemnité mensuelle volontaires (V.I.A)	1.400.000
64282	§82 Indemnité supplémentaire volontaires (V.I.A)	2.030.000
64488	§83 Charges connexes (frais médicaux CSNA et VIA)	250.000
64198	§84 Rémunérations principales coopérants (C.S.N.A)	520.000
64198	§85 Eléments liés à l'affectation coopérants (C.S.N.A)	1.000.000
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	230.868
612221	§93 Crédit-bail de matériel	"
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	30.781
61341	§95 Entretien de matériel	62.408
202	§96 Logiciels	839.236
6114	§97 Prestations de services	309.875
61821	§98 Formation	29.502
6064	§99 Fournitures et documentation	122.161
Article 85 - Directions régionales du commerce extérieur: crédits non déconcentrés		152.449
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	"

Chapitre 37-07

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	§20 Achats de services et autres dépenses	"
	§40 Véhicules	100.000
	§60 Autres déplacements	"
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	"
612221	§93 Crédit-bail de matériel	52.449
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	"
61341	§95 Entretien de matériel	"
6064	§99 Fournitures et documentation	"

Chapitre 37-07

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		57.840.785
Modifications des crédits		14.404.024
<i>dont reports</i>		4.076.779
<i>dont fonds de concours</i>		1.393.445
Crédit disponible pour l'exercice		72.244.809
Engagements à l'administration centrale	54.481.006	////
Déléguations de crédits	10.561.818	////
Paievements		65.058.024
Crédit disponible en fin d'exercice		7.186.785

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		59.386.486
Modifications des crédits		16.699.843
<i>dont reports</i>		7.186.785
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		76.086.329
Engagements à l'administration centrale	52.089.391	////
Déléguations de crédits	16.257.730	////
Paievements		64.345.247
Crédit disponible en fin d'exercice		11.741.082

Chapitre 37-08 : Commission de régulation de l'Electricité

Articles	Crédits
10 Rémunérations principales	3.114.927
20 Indemnités et allocations diverses	1.121.178
30 Cotisations sociales	691.057
40 Prestations sociales	62.838
50 Fonctionnement	5.563.000
Total pour le chapitre	10.553.000

Chapitre 37-08

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Rémunérations principales	3.114.927
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>3.117.487</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>-2.560</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>-2.560</i>
6412	§11	Personnels titulaires. Rémunérations principales	1.439.073
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>1.438.579</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>494</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 39 emplois détaillés en 3ème partie	1.438.579
64181	§37	Solde des personnels militaires	40.936
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>40.064</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>872</i>
		Dépense annuelle correspondant à l'emploi détaillé en 3ème partie	40.064
64132	§40	Personnels contractuels. Rémunérations principales	1.536.801
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>1.540.727</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>-3.926</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 40 emplois détaillés en 3ème partie	1.540.727
644118	§81	Indemnités de résidence en métropole	90.504
64432	§90	Supplément familial de traitement	7.613
		Article 20 - Indemnités et allocations diverses	1.121.178
	§20	Indemnités pour travaux supplémentaires	
64221	§21	Heures supplémentaires - Régime général - Personnel titulaire	7.365
642231	§24	Indemnités forfaitaires - Personnel titulaire administratif et assimilé	79.145
642231	§25	Indemnités forfaitaires - Personnel contractuel	86.581
	§30	Indemnité pour sujétions spéciales	
64244	§34	Prime pour les expertises effectuées par le service des mines (titulaires ou auxiliaires)	163.057
642418	§40	Prime de rendement des personnels administratifs et techniques	384.856
	§50	Qualification et technicité	
642528	§53	Indemnité mensuelle de technicité	19.736
	§60	Primes et indemnités du personnel militaire	
6432	§61	Indemnités pour charges militaires	9.161
643491	§62	Allocation spéciale de développement des ingénieurs de l'armement	9.604
64343	§65	Prime de service et de rendement	9.147
64272	§71	Indemnité versées aux membres de la Commission	337.226
	§80	Indemnités diverses	
642887	§87	Indemnités exceptionnelles (décret n° 97-215 du 10 mars 1997 modifié)	15.300

Chapitre 37-08

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
Article 30 - Cotisations sociales			691.057
64618	§10	Sécurité sociale - agents titulaires et ouvriers de l'Etat	133.273
64621	§21	Agents permanents non titulaires - cotisations d'assurance maladie sur la totalité du salaire	210.843
646221	§23	Agents permanents non titulaires - cotisations d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	101.719
646222	§24	Agents permanents non titulaires - cotisations d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	27.101
64632	§32	Sécurité sociale - ensemble des risques - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	15.244
	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	
64658	§51	Cotisations I.R.C.A.N.T.E.C.	118.336
65115	§60	Taxe pour les transports	83.315
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	1.226
Article 40 - Prestations sociales			62.838
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	19.696
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	8.842
647116	§24	Complément familial	4.573
647113	§25	Allocations familiales	6.860
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	4.573
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	2.287
64738	§40	Accidents de service	6.860
64748	§50	Accidents du travail	6.860
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	2.287
Article 50 - Fonctionnement			5.563.000
	§10	Matériel, mobilier et fournitures	
2184	§11	Achat de mobilier	60.000
21548	§12	Achat de matériel technique	15.000
21831	§13	Achat de matériel de bureau	15.000
6063	§14	fournitures de bureau	70.000
6138	§15	Entretien et réparation de matériel et de mobilier	15.000
61218	§16	location de matériel et de mobilier	5.000
61678	§17	Transport de matériel et de mobilier	5.000
61511	§18	Abonnement et documentation	60.000

Chapitre 37-08

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
6068	§19 Autres fournitures	10.000
	§20 Achats de services et autres dépenses	
6172	§21 Frais de correspondance	50.000
61828	§22 Formation (hors informatique)	50.000
61884	§23 Honoraires, frais d'interprétariat, traduction	130.000
6153	§25 Frais de réception	20.000
64445	§26 Frais de représentation sur justificatif	20.000
61711	§28 Télécommunications, voix, fax	70.000
61888	§29 Autres services (dont colloques)	70.000
	§30 Locaux	
612118	§31 Locations immobilières	3.000.000
21818	§32 Agencements, installations (y compris aménagement et câblage de locaux)	60.000
6131	§33 Entretien immobilier	90.000
60618	§34 Energie, eau	50.000
61841	§35 Nettoyage des locaux	80.000
61842	§36 Gardiennage	185.000
	§40 Véhicules	
60118	§45 Carburants, lubrifiants	10.000
61214	§46 Location de véhicules	25.000
	§50 Oeuvres sociales	
6488	§51 Services médicaux sociaux	5.000
62831	§53 Colonies de vacances	5.000
62831	§54 Restauration du personnel	35.000
	§60 Déplacements	
61668	§61 Déplacements temporaires	120.000
6141	§70 Etudes	643.000
6152	§80 Communication, information	200.000
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	80.000
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	60.000
61341	§95 Maintenance des matériels	50.000
202	§96 Logiciels	50.000
6114	§97 Prestations de service	60.000
61821	§98 Formation	40.000
6064	§99 Fournitures et documentation	50.000

Chapitre 37-08

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	-----------------------------------

Article 10 - Rémunérations principales

§ 11 Personnels titulaires. Rémunérations principales

39 emplois :

1.438.579

Effectifs	Désignation	Indices			Value
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Président de la Commission de régulation de l'électricité	Gr.G	Gr.G		78.096
1	Directeur d'administration centrale	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E		63.323
2	Sous-directeurs d'administration centrale	901-Gr.B	733-Gr.B		90.721
5	Membres du collège de la Commission de régulation de l'électricité	Gr.F	Gr.F		356.115
1	Administrateur civil hors classe	801-Gr.B	657-Gr.B		43.382
4	Administrateurs civils de 1ère classe	701-966	581-782	682	142.031
4	Administrateurs civils de 2ème classe	427-750	378-618	498	103.712
1	Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	864-966	705-782	744	38.736
3	Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	553	86.374
8	Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	495	206.173
1	Trésorier principal du Trésor public de 1ère catégorie	985	797	797	41.495
1	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	445	23.169
1	Adjoint administratif principal de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	376	19.576
2	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	33.842
3	Ingénieurs des mines	427-852	378-695	537	83.875
1	Ingénieur des ponts et chaussées	427-852	378-695	537	27.959
Total : 39				Total :	1.438.579

§ 37 Solde des personnels militaires

1 emploi :

40.064

Effectifs	Désignation	Indices			Value
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Ingénieur en chef de l'armement	750-Gr.A	618-Gr.A		40.064
Total : 1				Total :	40.064

§ 40 Personnels contractuels. Rémunérations principales

40 emplois :

1.540.727

Effectifs	Désignation	Indices			Value
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
6	Agents contractuels de catégorie exceptionnelle	Gr.A	Gr.A		287.706
2	Agents contractuels de catégorie exceptionnelle	Gr.E	Gr.E		134.742
2	Agents contractuels de catégorie exceptionnelle	Gr.B	Gr.B		105.116
18	Agents contractuels de 1ère catégorie	784-1015	644-820	732	685.993
10	Agents contractuels de 2ème catégorie	353-750	328-618	473	246.262
2	Chargés de mission de classe fonctionnelle du ministère de l'industrie (appellation provisoire)	901-1015	733-820	777	80.908
Total : 40				Total :	1.540.727

Chapitre 37-08

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		15.245
Modifications des crédits		4.573.471
<i>dont reports</i>		4.573.471
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		4.588.716
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paievements		661.175
Crédit disponible en fin d'exercice		3.927.541

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		9.146.941
Modifications des crédits		3.927.540
<i>dont reports</i>		3.927.540
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		13.074.481
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paievements		10.484.951
Crédit disponible en fin d'exercice		2.589.530

Chapitre 37-10 : Dépenses diverses

Articles	Crédits
10 Section de liquidation des anciens services des Etats associés	30.490
20 Caisses régionales de crédit agricole	"
30 Gestion des titres des sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat et des certificats pétroliers	76.225
50 Opérations de liquidation de l'office de radiodiffusion et télévision française (O.R.T.F.)	1.265.326
61 Elections annuelles aux tribunaux de commerce	"
62 Elections des membres des chambres de commerce et d'industrie et des délégués consulaires	"
Total pour le chapitre	1.372.041

Chapitre 37-10

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Section de liquidation des anciens services des Etats associés	30.490
64744	§10	Rentes viagères accidents du travail (agents non titulaires)	30.338
64658	§50	Contributions aux régimes de retraites complémentaires	152
		Article 20 - Caisses régionales de crédit agricole	"
6181	§10	Remboursements de frais d'administration	"
6181	§20	Remboursements de frais de poursuites	"
		Article 30 - Gestion des titres des sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat et des certificats pétroliers	76.225
6181	§10	Frais de gestion financière des titres des sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat	"
6181	§20	Frais de gestion des certificats pétroliers	76.225
		Article 50 - Opérations de liquidation de l'office de radiodiffusion et télévision française (O.R.T.F.)	1.265.326
	§20	Agents de l'O.R.T.F. placés en position spéciale et agents non répartis	1.112.877
	§30	Accidents du travail	152.449
		Article 61 - Elections annuelles aux tribunaux de commerce	"
61888	§10	Remboursements de frais	"
		Article 62 - Elections des membres des chambres de commerce et d'industrie et des délégués consulaires	"
61888	§10	Remboursements de frais	"

Chapitre 37-10

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégués (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		1.749.058
Modifications des crédits		1.305.517
<i>dont reports</i>		<i>1.305.517</i>
<i>dont fonds de concours</i>		<i>"</i>
Crédit disponible pour l'exercice		3.054.575
Engagements à l'administration centrale	1.252.122	////
Délégués de crédits	6.667	////
Paievements		1.158.118
Crédit disponible en fin d'exercice		1.896.457

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégués (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		1.372.041
Modifications des crédits		1.439.110
<i>dont reports</i>		<i>1.896.457</i>
<i>dont fonds de concours</i>		<i>"</i>
Crédit disponible pour l'exercice		2.811.151
Engagements à l'administration centrale	1.151.712	////
Délégués de crédits	13.023	////
Paievements		1.082.313
Crédit disponible en fin d'exercice		1.728.838

Chapitre 37-50 : Direction générale des impôts: dépenses diverses

Articles		Crédits
51	Direction générale des impôts: dépenses diverses déconcentrées	425.900.988
52	Direction générale des impôts: dépenses diverses non déconcentrées	168.810.686
55	Dépenses domaniales	11.499.279
56	Remises diverses	28.661.696
	Total pour le chapitre	634.872.649

Chapitre 37-50

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
Article 51 - Direction générale des impôts: dépenses diverses déconcentrées		425.900.988
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
2184	§11 Achat de mobilier	8.459.800
21548	§12 Achat de matériel technique (hors cadastre)	2.127.600
6063	§14 Fournitures de bureau	11.180.900
6138	§15 Entretien et réparation de matériel et de mobilier (hors cadastre)	2.000.600
61218	§16 Location de matériel et de mobilier	858.100
61678	§17 Transport de matériel et de mobilier	2.568.800
61511	§18 Abonnement et documentation	5.637.200
6068	§19 Autres fournitures	3.076.500
	§20 Achat de services et autres dépenses	
6172	§21 Frais de correspondance	92.261.288
61828	§22 Formation (hors informatique)	270.600
61884	§23 Etudes et honoraires	879.500
6111	§24 Travaux d'impression	8.496.900
6153	§25 Frais de réception	705.500
642888	§26 Indemnité spéciale aux géomètres principaux, géomètres et techniciens géomètres du service du cadastre ainsi qu'aux personnels affectés en qualité d'aide-géomètre	2.900
64448	§27 Autres indemnités représentatives de frais	22.100
61711	§28 Télécommunications (voix, fax)	17.615.400
61888	§29 Autres services	3.791.300
	§30 Locaux	
612118	§31 Locations immobilières	54.569.800
21818	§32 Agencements, installations (y compris aménagement et câblage des locaux)	18.641.100
6131	§33 Entretien immobilier	12.938.200
60618	§34 Energie, eau	19.194.600
61841	§35 Nettoyage des locaux	17.006.900
61842	§36 Gardiennage	2.111.000
65118	§37 Impôts relatifs à l'immobilier	5.469.000
612114	§38 Charges connexes aux loyers	4.501.000
	§40 Véhicules et déplacements temporaires	
218211	§41 Achat de véhicules de liaison	237.200
218218	§42 Achat d'autres véhicules	192.700
6136	§43 Entretien, outillage et fournitures	399.000

Chapitre 37-50

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
60118	§44 Carburants, lubrifiants	601.200
61214	§45 Location de véhicules	121.600
61631	§46 Déplacements en métropole (repas et nuitées)	14.052.600
61634	§47 Déplacements en métropole (usage du véhicule personnel)	14.303.800
616328	§48 Déplacements en métropole (autres moyens)	5.965.800
61635	§49 Déplacements en métropole et DOM (régimes forfaitaires et spéciaux)	1.000
	§50 Déplacements temporaires et autres déplacements	
61628	§51 Déplacements outre-mer	738.600
61618	§52 Déplacements à l'étranger	"
616418	§53 Changement de résidence (frais de transport)	167.800
61642	§54 Changement de résidence (indemnités de déménagement en métropole)	2.655.000
61642	§55 Changement de résidence (indemnités de déménagement outre-mer)	584.400
61642	§56 Changement de résidence (indemnités de déménagement à l'étranger)	76.800
6165	§57 Transports liés aux congés bonifiés	200
6187	§58 Déplacements temporaires - Expérimentation - Transport (décret n°2000-929 du 22 septembre 2000)	879.300
6187	§59 Déplacements temporaires - Expérimentation - Hébergement, restauration (décret n°2000-929 du 22 septembre 2000)	320.300
	§60 Auxiliaires et vacataires sur crédits et autres personnels non titulaires	
64198	§61 Auxiliaires ou vacataires sur crédits et manoeuvres du cadastre - Rémunérations principales (1780 agents)	24.216.300
64191	§62 Majoration de traitement pour affectation dans les DOM	89.400
644112	§63 Indemnités de résidence (métropole)	182.800
64432	§64 Supplément familial de traitement	86.700
64118	§65 Rémunérations pour remplacement des gardiens-concierges ou des veilleurs de nuit (173 agents)	2.350.800
64483	§66 Indemnités de préavis et de licenciement et indemnisation du chômage	433.100
64198	§67 Rémunérations du personnel d'entretien (35 agents)	462.500
64133	§68 Personnels contractuels (restauration collective) (16 agents)	218.200
642888	§69 Indemnités et allocations diverses des personnels non titulaires	2.145.800

Chapitre 37-50

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	§70 Cotisations sociales - Part de l'Etat et prestations sociales versées par l'Etat	
64621	§71 Agents permanents non titulaires - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	237.500
646221	§72 Agents permanents non titulaires - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	201.600
646222	§73 Agents non titulaires - Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	101.000
64632	§74 Sécurité sociale - Ensemble de risques - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	7.669.000
64658	§75 Cotisations I.R.C.A.N.T.E.C. et autres cotisations de retraites complémentaires	950.400
65115	§76 Taxe pour les transports	253.000
63332	§77 Cotisations patronales versée au F.N.A.L. au titre des personnels non titulaires	39.000
64428	§78 Prise en charge des trajets domicile-travail des personnels non titulaires	75.700
647888	§79 Prestations sociales versées aux personnels non titulaires	248.000
	§80 Dépenses spécifiques	
218321	§81 Achat d'autocommutateurs	461.200
218322	§82 Achat de matériel de reprographie	1.859.700
218323	§83 Achat de matériel spécialisé et de matériel de servitude	1.638.600
21548	§84 Achat de matériel technique du cadastre	711.200
6064	§85 Consommables et maintenance des matériels de reprographie	4.591.100
61341	§86 Maintenance de matériel spécialisé et de matériel de servitude	2.829.300
6138	§87 Maintenance des matériels techniques du cadastre	424.000
612122	§88 Location de matériel de reprographie	986.800
6181	§89 Commissions bancaires liées aux règlements par carte bancaire et aux téléversements	386.200
	§90 Informatique et télématique	
218321	§91 Achat de matériel	25.841.200
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	344.000
61341	§95 Entretien de matériel	1.262.000
202	§96 Logiciels	685.000
6114	§97 Prestations de service	205.000
61821	§98 Formation	18.000
6064	§99 Fournitures et documentation	8.013.000
	Article 52 - Direction générale des impôts: dépenses diverses non déconcentrées	168.810.686
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>170.710.686</i>

Chapitre 37-50

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>-1.900.000</i>
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
2184	§11 Achat de mobilier	550.300
21548	§12 Achat de matériel technique (hors cadastre)	54.900
6063	§14 Fournitures de bureau	16.100
6138	§15 Entretien et réparation de matériel et de mobilier (hors cadastre)	2.700
61218	§16 Location de matériel et de mobilier	"
61678	§17 Transport de matériel et de mobilier	100
61511	§18 Abonnement et documentation	65.400
6068	§19 Autres fournitures	18.600
	§20 Achat de services et autres dépenses	
6172	§21 Frais de correspondance	2.174.000
61828	§22 Formation (hors informatique)	100
61884	§23 Etudes et honoraires	150.800
6111	§24 Travaux d'impression	17.425.400
6153	§25 Frais de réception	9.200
642888	§26 Indemnité spéciale aux géomètres principaux, géomètres et techniciens géomètres du service du cadastre ainsi qu'aux personnels affectés en qualité d'aide-géomètre Décret n° 76-550 du 16 juin 1976	1.573.200
64448	§27 Autres indemnités représentatives de frais	653.700
61711	§28 Télécommunications (voix, fax)	21.900
61888	§29 Autres services	589.900
	§30 Locaux	
612118	§31 Locations immobilières	2.022.900
21818	§32 Agencements, installations (y compris aménagement et câblage des locaux)	22.400
61841	§35 Nettoyage des locaux	226.900
612114	§38 Charges connexes aux loyers	39.100
	§40 Véhicules et déplacements temporaires	
616328	§48 Déplacements en métropole (autres moyens)	43.300
61635	§49 Déplacements en métropole et DOM (régimes forfaitaires et spéciaux)	43.058.823
	§50 Déplacements temporaires et autres déplacements	
61628	§51 Déplacements outre-mer	220.000
616418	§53 Changement de résidence (frais de transport)	14.500
61642	§55 Changement de résidence (indemnités de déménagement outre-mer)	3.300

Chapitre 37-50

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
61642	§56 Changement de résidence (indemnités de déménagement à l'étranger)	22.500
6165	§57 Transports liés aux congés bonifiés	464.400
6187	§58 Déplacements temporaires - Expérimentation - Transport (décret n°2000-929 du 22 septembre 2000)	347.700
6187	§59 Déplacements temporaires - Expérimentation - Hébergement, restauration (décret n°2000-929 du 22 septembre 2000)	19.000
	§80 Dépenses spécifiques	
218321	§81 Achat d'autocommutateurs	206.200
218322	§82 Achat de matériel de reprographie	13.500
6064	§85 Consommables et maintenance des matériels de reprographie	36.200
612122	§88 Location de matériel de reprographie	106.100
	§90 Informatique et télématique	
218321	§91 Achat de matériel	8.964.563
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>10.864.563</i>
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>-1.900.000</i>
612221	§93 Crédit-bail de matériel	9.900.000
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	18.256.000
61341	§95 Entretien de matériel	10.338.000
202	§96 Logiciels	21.915.000
6114	§97 Prestations de service	26.495.000
61821	§98 Formation	2.582.000
6064	§99 Fournitures et documentation	187.000
	Article 55 - Dépenses domaniales	11.499.279
	§10 Domaines de l'Etat et biens des contumax - Bâtiments	
21313	§11 Travaux (grosses réparations)	237.756
6142	§12 Frais d'expertises	3.095
6138	§14 Entretien mobilier et immobilier	10.482.809
6152	§15 Publicité	91.469
	§20 Domaine de Chambord	
21313	§21 Travaux (grosses réparations)	231.113
6138	§24 Entretien mobilier et immobilier	3.110
	§30 Epaves, déshérences et biens vacants	
21313	§31 Travaux (grosses réparations)	129.297
6068	§32 Fournitures	1.244
6138	§34 Entretien immobilier, entretien du matériel et du mobilier	50.474
6152	§35 Publicité	192.196
61841	§36 Nettoyage des locaux	933

Chapitre 37-50

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
60618	§37 Energie, eau	11.563
6186	§38 Assurances	8.738
61888	§39 Autres prestations de services	53.958
	§40 Séquestres d'intérêt général et administration provisoire des biens spoliés	
61888	§41 Prestations de services	1.524
Article 56 - Remises diverses		28.661.696
	§10 Remises et commissions	
65128	§12 Remises aux usagers des machines à timbrer	365.878
65128	§14 Remises aux receveurs des postes commissionnés en qualité d'auxiliaires de l'administration des impôts sur la vente des timbres mobiles, des vignettes représentatives de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur et sur les recettes autres que celles de la débite des valeurs fiscales	304.898
65128	§15 Taxation sur le prix de la débite des timbres mobiles	24.179.695
65128	§16 Taxation sur la vente des vignettes représentatives de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur	3.811.225

Chapitre 37-50

Prévision de rattachement des fonds de concours

Code du fonds de concours		Montants
	Article 52 - Direction générale des impôts: dépenses diverses non déconcentrées	1.900.000
07-2-2-277	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations fournies par la direction générale des impôts.	1.880.000
07-2-3-705	Recettes provenant de l'aliénation de matériels informatiques, bureautiques et télématiques d'occasion bénéficiant à la direction générale des impôts.	20.000
	Total pour le chapitre :	1.900.000

Chapitre 37-50

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		675.479.707
Modifications des crédits		74.079.876
<i>dont reports</i>		45.904.550
<i>dont fonds de concours</i>		1.699.299
Crédit disponible pour l'exercice		749.559.583
Engagements à l'administration centrale	160.180.000	/////
Délégations de crédits	494.801.797	/////
Paievements		654.981.796
Crédit disponible en fin d'exercice		94.577.787

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		651.853.550
Modifications des crédits		142.035.332
<i>dont reports</i>		94.577.786
<i>dont fonds de concours</i>		2.221.974
Crédit disponible pour l'exercice		793.888.882
Engagements à l'administration centrale	239.423.010	/////
Délégations de crédits	498.956.695	/////
Paievements		675.198.622
Crédit disponible en fin d'exercice		118.690.260

Chapitre 37-53 : Révision et actualisation des évaluations cadastrales des propriétés bâties et non bâties

Articles	Crédits
50 Révision et actualisation des évaluations cadastrales des propriétés bâties et non bâties	"
Total pour le chapitre	"

Chapitre 37-53

Prévision de rattachement des fonds de concours

Code du fonds de concours		Montants
	Article 50 - Révision et actualisation des évaluations cadastrales des propriétés bâties et non bâties	15.245
07-1-6-916	Participations aux opérations d'amélioration de l'adressage en Corse et dans les départements d'outre-mer.	15.245
	Total pour le chapitre :	15.245

Chapitre 37-53

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		"
Modifications des crédits		50.840.435
<i>dont reports</i>		<i>50.840.435</i>
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		50.840.435
Engagements à l'administration centrale	258.038	////
Délégations de crédits	906.581	////
Paievements		1.164.620
Crédit disponible en fin d'exercice		49.675.815

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		"
Modifications des crédits		49.691.060
<i>dont reports</i>		<i>49.675.815</i>
<i>dont fonds de concours</i>		<i>15.245</i>
Crédit disponible pour l'exercice		49.691.060
Engagements à l'administration centrale	65.810	////
Délégations de crédits	2.592.418	////
Paievements		2.588.873
Crédit disponible en fin d'exercice		47.102.187

**Chapitre 37-61 : Dépenses et remboursements supportés par la France au titre de
l'infrastructure pétrolière**

Articles	Crédits
10 Oléoducs	"
30 Taxes supportées par la France	8.842.043
Total pour le chapitre	8.842.043

Chapitre 37-61
Analyse des crédits

article 30 Taxes supportées par la France

- ◆ Le financement des dépenses d'exploitation et de rénovation du réseau français des oléoducs de l'organisation du Traité de l'Atlantique Nord est assuré par des versements mensuels faits par l'Agence de Gestion des Oléoducs en Centre Europe (CEPMAT), mais celui-ci, en application des accords d'Ottawa, ne comprend pas les taxes nationales qui restent à la charge de la France.
- ◆ Les crédits de T.V.A. nécessaires, font l'objet du chapitre 37.61. art. 30. Ils sont destinés à rembourser la Société TRAPIL, exploitante du réseau pour le compte de l'Etat, des taxes qu'elle paie au titre des prestations qu'elle effectue dans le cadre d'une convention annuelle Etat-TRAPIL.

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution 2001	Indicateurs d'activité
Création du service national des Oléoducs interalliés	Loi du 3 décembre 1954 ratifiant les accords d'Ottawa du 20 septembre 1951	37.61 art. 30	9.427.816	Trafic ou réseau Niveau d'investissements : projets de rénovation

Consommations de taxes pour les années antérieures :

	1999	2000	2001
Inscrits en LFI	7 774 899 €	8 537 144 €	8 122 788 €
Complément obtenu	914 694 €	- 315 569 €	1 372 041 €
Crédits totaux	8 689 593 €	8 221 575 €	9 451 839 €

Consommation réelle :

Au titre de l'année de gestion n	8 013 046 €	8 233 484 €	9 081 476 €
Au titre de l'année n-1	664 625 €	756 653 €	747 000 €
Solde restant dû au titre de l'année n			
Total des besoins	8 677 672 €	8 990 138 €	9 828 477 €

Par rapport à un volume hors taxes annuel de :

	1999	2000	2001
	40 993 371 €	44 823 632 €	47 236 327 €

Chapitre 37-61

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		8.537.145
Modifications des crédits		47.550.788
<i>dont reports</i>		1.543.961
<i>dont fonds de concours</i>		45.590.641
Crédit disponible pour l'exercice		56.087.933
Engagements à l'administration centrale	55.260.724	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		55.260.724
Crédit disponible en fin d'exercice		827.209

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		8.122.789
Modifications des crédits		1.372.041
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		9.494.830
Engagements à l'administration centrale	9.494.830	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		9.427.816
Crédit disponible en fin d'exercice		67.014

**Chapitre 37-70 : Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.
Dépenses diverses**

Articles	Crédits
10 Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement: crédits déconcentrés	29.432.942
20 Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement sous contrat de service	1.206.592
30 Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement: crédits non déconcentrés	6.931.507
Total pour le chapitre	37.571.041

Chapitre 37-70

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
Article 10 - Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement: crédits déconcentrés		29.432.942
§10	Matériel, mobilier et fournitures	2.906.813
§20	Achat de services et autres dépenses	6.265.655
§30	Locaux	10.671.431
§40	Véhicules	2.622.123
§50	Déplacements temporaires	2.408.694
§60	Autres déplacements	320.143
§80	Crédits sociaux	152.449
§90	Informatique et télématique	4.085.634
Article 20 - Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement sous contrat de service		1.206.592
§10	Matériel, mobilier et fournitures	89.141
§20	Achat de services et autres dépenses	289.653
§30	Locaux	431.431
§40	Véhicules	106.714
§50	Déplacements temporaires	91.469
§60	Autres déplacements	13.720
§70	Frais de personnel	1.525
§80	Crédits sociaux	1.525
§90	Informatique et télématique	181.414
Article 30 - Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement: crédits non déconcentrés		6.931.507
§10	Matériel, mobilier et fournitures	178.015
§20	Achat de services et autres dépenses	2.180.021
§90	Informatique et télématique	4.573.471

Chapitre 37-70

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégués (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		36.988.514
Modifications des crédits		11.762.242
<i>dont reports</i>		13.573.508
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		48.750.756
Engagements à l'administration centrale	5.666.057	////
Délégués de crédits	34.816.647	////
Paievements		40.482.703
Crédit disponible en fin d'exercice		8.268.053

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégués (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		35.973.203
Modifications des crédits		8.875.234
<i>dont reports</i>		8.268.053
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		44.848.437
Engagements à l'administration centrale	6.007.524	////
Délégués de crédits	36.252.812	////
Paievements		38.889.637
Crédit disponible en fin d'exercice		5.958.800

Chapitre 37-75 : Travaux de recensement, enquêtes statistiques et études économiques

	Articles	Crédits
71	Recensement de la population	"
72	Enquêtes statistiques	13.817.168
81	Etudes relatives au financement des entreprises publiques	4.570.000
82	Evaluation des opérations d'exportation relevant de l'aide au développement	460.000
83	Evaluations préalables d'opérations d'exportation	300.000
	Total pour le chapitre	19.147.168

Chapitre 37-75

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 71 - Recensement de la population	"
	§10	Informatique	
218321	§11	Achat de matériel	"
6128	§12	Location ou crédit-bail	"
61712	§13	Coûts de réseaux de télécommunication	"
61341	§14	Maintenance des matériels	"
6113	§15	Fourniture et maintenance de progiciels et logiciels	"
6114	§16	Prestations de services informatiques	"
61821	§17	Formation en informatique et télématique	"
21811	§18	Aménagement et câblage de locaux	"
	§20	Matériel et mobilier	"
	§30	Véhicules	"
	§40	Locaux	"
	§50	Fournitures	"
	§60	Abonnements, documentation, impressions	"
	§70	Services	"
	§90	Autres dépenses	
642884	§91	Rémunérations à l'acte	"
61668	§92	Transports et déplacements de personnel	"
64274	§93	Prise en charge des objecteurs de conscience	"
64483	§94	Indemnisation du chômage	"
64161	§95	Vacataires : rémunérations principales	"
6468	§96	Vacataires : charges sociales	"
		Article 72 - Enquêtes statistiques	13.817.168
		<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>7.500.492</i>
		Total :	21.317.660
	§50	Fournitures	863.449
	§60	Abonnements, documentation, impressions	493.861
	§70	Services	1.424.396
	§90	Autres dépenses	
642884	§91	Rémunérations à l'acte	10.286.193
61665	§92	Transports et déplacements de personnel	746.525
64274	§93	Prise en charge des objecteurs de conscience	"
64483	§94	Indemnisation du chômage	"
61711	§97	Remboursement de frais de téléphone payés par des tiers	2.744

Chapitre 37-75

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	Article 81 - Etudes relatives au financement des entreprises publiques	4.570.000
	Article 82 - Evaluation des opérations d'exportation relevant de l'aide au développement	460.000
	Article 83 - Evaluations préalables d'opérations d'exportation	300.000

Chapitre 37-75

Prévision de rattachement des fonds de concours

Code du fonds de concours		Montants
	Article 72 - Enquêtes statistiques	7.500.492
07-2-2-246	Rémunérations de certains services rendus par l'I.N.S.E.E.	6.101.010
07-1-4-249	Contribution de l'Union européenne à certaines études ou enquêtes de l'INSEE.	1.372.041
07-2-2-250	Remboursement par les communes des frais occasionnés lors des opérations de rectification des chiffres officiels de population.	27.441
	Total pour le chapitre :	7.500.492

Chapitre 37-75

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		26.810.619
Modifications des crédits		69.424.681
<i>dont reports</i>		62.645.039
<i>dont fonds de concours</i>		6.779.642
Crédit disponible pour l'exercice		96.235.300
Engagements à l'administration centrale	62.029.611	/////
Déléguations de crédits	6.317.536	/////
Paievements		68.347.491
Crédit disponible en fin d'exercice		27.887.809

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		21.398.679
Modifications des crédits		32.379.360
<i>dont reports</i>		27.887.809
<i>dont fonds de concours</i>		7.426.194
Crédit disponible pour l'exercice		53.778.039
Engagements à l'administration centrale	32.778.158	/////
Déléguations de crédits	6.742.857	/////
Paievements		30.074.937
Crédit disponible en fin d'exercice		23.703.102

Chapitre 37-90 : Formation

Articles	Crédits
11 Institut de la gestion publique et du développement économique	10.112.594
13 Cellule de reclassement et d'insertion des personnels handicapés	488.751
71 Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et Statistique. INSEE.	2.875.328
72 Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et Statistique. INSEE. Enseignement supérieur	1.326.649
91 Ecoles nationales supérieures des mines	2.219.657
92 Ecoles nationales supérieures des mines. Recherche	4.175.306
Total pour le chapitre	21.198.285

Chapitre 37-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	Article 11 - Institut de la gestion publique et du développement économique	10.112.594
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>762.245</i>
	Total :	10.874.839
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	600.000
	§20 Achat de services et autres dépenses	660.000
	§30 Locaux	50.594
	§40 Véhicules	62.000
	§50 Déplacements temporaires	90.000
	§70 Dépenses spécifiques pédagogiques	
64268	§71 Indemnités d'enseignement et de jury	3.700.000
61888	§72 Prestations pédagogiques externes	4.200.000
	§90 Informatique et télématique	750.000
	Article 13 - Cellule de reclassement et d'insertion des personnels handicapés	488.751
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	91.469
	§20 Achat de services et autres dépenses	60.980
	§30 Locaux	46.649
	§40 Véhicules	15.245
	§70 Dépenses spécifiques	
64272	§71 Vacances	106.714
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	87.694
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	"
61341	§95 Entretien de matériel	20.000
202	§96 Logiciels	40.000
6114	§97 Prestations de service	10.000
61821	§98 Formation	10.000
	Article 71 - Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et Statistique. INSEE.	2.875.328
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>884.204</i>
	Total :	3.759.532
64268	§10 Indemnités d'enseignement et de jury (décret n° 56-585 du 12 juin 1956 modifié par le décret n° 68-912 du 15 octobre 1968)	823.391
218328	§20 Dépenses d'informatique	949.668

Chapitre 37-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
2188	§31	Achat de matériel	218.197
6068	§32	Achat de fournitures	"
61888	§40	Achat de services	298.232
61888	§50	Autres dépenses de fonctionnement	221.793
6348	§60	Bourses de recherche à des élèves chercheurs du G.E.N.E.S	364.047
6343	§70	Bourses d'entretien à des élèves du G.E.N.E.S.	"
Article 72 - Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et Statistique. INSEE. Enseignement supérieur			1.326.649
64268	§10	Indemnités d'enseignement et de jury (décret n° 56-585 du 12 juin 1956 modifié par le décret n° 68-912 du 15 octobre 1968)	605.374
218328	§20	Dépenses d'informatique	270.911
2188	§31	Achat de matériel	77.871
6068	§32	Achat de fournitures	"
61888	§40	Achat de services	104.202
61888	§50	Autres dépenses de fonctionnement	76.048
6343	§70	Bourses d'entretien à des élèves du G.E.N.E.S.	192.243
Article 91 - Ecoles nationales supérieures des mines			2.219.657
	§20	Achat de services et autres dépenses	
6348	§22	Bourses	2.205.387
	§60	Autres déplacements	
616418	§61	Changement de résidence (frais de transport)	254
61642	§62	Changement de résidence (indemnités de déménagement en métropole)	4.503
6165	§65	Transports liés aux congés bonifiés	9.513
Article 92 - Ecoles nationales supérieures des mines. Recherche			4.175.306
	§20	Achat de services et autres dépenses	
6348	§22	Bourses	4.171.190
	§60	Autres déplacements	
6165	§65	Transports liés aux congés bonifiés	4.116

Chapitre 37-90

Prévision de rattachement des fonds de concours

Code du fonds de concours		Montants
	Article 11 - Institut de la gestion publique et du développement économique	762.245
07-2-2-373	Participation de candidats, de stagiaires ou d'organismes distincts de l'Etat aux dépenses de préparation à des concours ou de formation professionnelle engagées par le C.F.P.P.	762.245
	Article 71 - Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et Statistique. INSEE.	884.204
07-2-6-247	Versements effectués par les candidats aux concours d'admission à l'E.N.S.A.E. par les élèves et auditeurs de l'école au titre des droits d'inscription ou de scolarité.	609.796
07-1-6-248	Participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue et des premières formations technologiques et professionnelles dispensées par l' E.N.S.A.E.	274.408
	Total pour le chapitre :	1.646.449

Chapitre 37-90

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégués (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		31.047.424
Modifications des crédits		34.611.077
<i>dont reports</i>		43.215.285
<i>dont fonds de concours</i>		1.834.354
Crédit disponible pour l'exercice		65.658.501
Engagements à l'administration centrale	37.609.041	////
Délégués de crédits	6.065.959	////
Paievements		43.595.145
Crédit disponible en fin d'exercice		22.063.356

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégués (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		21.136.607
Modifications des crédits		6.843.381
<i>dont reports</i>		5.912.473
<i>dont fonds de concours</i>		1.562.047
Crédit disponible pour l'exercice		27.979.988
Engagements à l'administration centrale	19.560.341	////
Délégués de crédits	6.334.289	////
Paievements		23.069.065
Crédit disponible en fin d'exercice		4.910.923

Chapitre 37-91 : Frais de justice et réparations civiles

Articles		Crédits
07	Cour des comptes et Cour de discipline budgétaire et financière	"
08	Chambres régionales et territoriales des comptes	"
12	Administration centrale	3.911.887
15	Direction des affaires juridiques	2.358.234
16	Mission interministérielle d'enquête sur les marchés	4.573
24	Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement	76.225
40	Trésor public	188.543
50	Direction générale des impôts	2.989.224
61	Direction générale des douanes et droits indirects	2.972.905
70	Institut national de la statistique et des études économiques	15.245
81	Service de l'expansion économique à l'étranger	15.245
83	Services financiers à l'étranger	"
87	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	407.039
	Total pour le chapitre	12.939.120

Chapitre 37-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 07 - Cour des comptes et Cour de discipline budgétaire et financière	"
6183	§10	Honoraires d'avocats et d'experts	"
6183	§20	Frais de justice et de procédure - Cour de discipline budgétaire et financière	"
63831	§30	Dommages-intérêts et indemnités	"
		Article 08 - Chambres régionales et territoriales des comptes	"
6183	§10	Honoraires d'avocats et d'experts	"
63831	§30	Dommages-intérêts et indemnités	"
		Article 12 - Administration centrale	3.911.887
6183	§10	Honoraires d'avocats et d'experts	817.172
6183	§20	Frais de justice et de procédure	15.245
63831	§30	Dommages-intérêts et indemnités	3.048.980
6384	§40	Rentes versées à des tiers	30.490
		Article 15 - Direction des affaires juridiques	2.358.234
6183	§11	Honoraires d'avocats, avoués, auxiliaires de justice, experts. Protection des fonctionnaires. - Dépenses sans ordonnancement	1.981.837
6183	§12	Honoraires d'avocats, avoués, auxiliaires de justice, experts - Dépenses avec ordonnancement	231.723
6183	§20	Frais d'actes et de contentieux	99.854
63831	§30	Dommages-intérêts et indemnités	44.820
		Article 16 - Mission interministérielle d'enquête sur les marchés	4.573
6183	§10	Honoraires d'experts	"
6183	§20	Frais de justice et de procédure	4.573
		Article 24 - Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement	76.225
6183	§10	Honoraires d'avocats et d'experts	76.225
6183	§20	Frais de justice et de procédure	"
63831	§30	Dommages-intérêts et indemnités	"
6384	§40	Rentes versées à des tiers	"

Chapitre 37-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
Article 40 - Trésor public			188.543
6183	§10	Honoraires d'avocats et d'experts	"
6183	§20	Frais de justice et de procédure	"
63831	§30	Dommages-intérêts et indemnités	188.543
6384	§40	Rentes versées à des tiers	"
Article 50 - Direction générale des impôts			2.989.224
6183	§10	Honoraires d'avocats et d'experts	92.693
6183	§20	Frais de justice et de procédure	457.347
63831	§30	Dommages-intérêts et indemnités	2.439.184
Article 61 - Direction générale des douanes et droits indirects			2.972.905
6183	§10	Honoraires d'avocats et d'experts	325.000
6183	§20	Frais de justice et de procédure	77.905
63831	§30	Dommages-intérêts et indemnités	2.550.000
6384	§40	Rentes versées à des tiers	20.000
Article 70 - Institut national de la statistique et des études économiques			15.245
6183	§10	Honoraires d'avocats et d'experts	15.245
6183	§20	Frais de justice et de procédure	"
63831	§30	Dommages-intérêts et indemnités	"
6384	§40	Rentes versées à des tiers	"
Article 81 - Service de l'expansion économique à l'étranger			15.245
63831	§30	Dommages-intérêts et indemnités	9.245
6384	§40	Rentes versées à des tiers	6.000
Article 83 - Services financiers à l'étranger			"
6183	§10	Honoraires d'avocats et d'experts	"
6183	§20	Frais de justice et de procédure	"
63831	§30	Dommages-intérêts et indemnités	"
6384	§40	Rentes versées à des tiers	"

Chapitre 37-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 87 - Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	407.039
6183	§10	Honoraires d'avocats et d'experts	208.855
6183	§22	Frais d'actes et de contentieux	198.184
63831	§30	Dommmages-intérêts et indemnités	"
6384	§40	Rentes versées à des tiers	"

Chapitre 37-91

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		12.634.222
Modifications des crédits		33.538.784
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		46.173.006
Engagements à l'administration centrale	44.176.484	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		47.355.727
Crédit disponible en fin d'exercice		-1.182.721

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		12.939.120
Modifications des crédits		4.024.654
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		16.963.774
Engagements à l'administration centrale	34.859.731	////
Délégations de crédits	2.343.000	////
Paiements		38.924.892
Crédit disponible en fin d'exercice		-21.961.118

Chapitre 37-92 : Réforme - modernisation du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Articles	Crédits
91 Nouveau système d'information des administrations fiscales	50.547.421
92 Rénovation de la gestion publique	27.169.823
93 Actions innovantes	13.828.952
Total pour le chapitre	91.546.196

Chapitre 37-92

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

Sans objet

Exercice 2001 (situation provisoire) (chapitre nouveau)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		69.821.650
Modifications des crédits		16.789.887
<i>dont reports</i>		17.094.785
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		86.611.537
Engagements à l'administration centrale	72.251.169	////
Délégations de crédits	170.543	////
Paiements		37.721.910
Crédit disponible en fin d'exercice		48.889.627

Chapitre 37-93 : Actions de modernisation budgétaire et comptable

Articles		Crédits
10	Etudes budgétaires et financières	594.000
20	Modernisation des outils de gestion budgétaire et comptable	30.175.000
30	Soutien à la recherche en matière de finances publiques	15.000
40	Mission de modernisation du système budgétaire et comptable	3.367.000
	Total pour le chapitre	34.151.000

Chapitre 37-93

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Etudes budgétaires et financières	594.000
6141	§10	Etudes	594.000
		Article 20 - Modernisation des outils de gestion budgétaire et comptable	30.175.000
	§10	Crédit à répartir	30.175.000
		Dépense annuelle correspondant aux 14 emplois détaillés en 3ème partie	486.485
		Autres dépenses	29.688.515
		Article 30 - Soutien à la recherche en matière de finances publiques	15.000
61888	§10	Soutien en matière de finances publiques	15.000
		Article 40 - Mission de modernisation du système budgétaire et comptable	3.367.000
	§10	Matériel, mobilier et fournitures	1.683.500
	§20	Achat de services et autres dépenses	1.683.500

Chapitre 37-93

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	---

Article 20 - Modernisation des outils de gestion budgétaire et comptable

§ 10 Crédit à répartir

14 emplois :

486.485

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
8	Chargés de mission	801-1015	657-820	739	307.802
6	Chargés de mission de niveau II	471-901	410-733	572	178.683
Total : 14				Total :	486.485

Chapitre 37-93

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		27.959.150
Modifications des crédits		-18.799.147
<i>dont reports</i>		1.050.621
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		9.160.003
Engagements à l'administration centrale	4.573	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paievements		4.573
Crédit disponible en fin d'exercice		9.155.430

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		21.556.291
Modifications des crédits		-8.834.342
<i>dont reports</i>		9.269.636
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		12.721.949
Engagements à l'administration centrale	58.171	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paievements		57.111
Crédit disponible en fin d'exercice		12.664.838

Analyse des crédits du titre III

1) Grille d'analyse du titre III

Exécution 2001	Administration centrale	Services déconcentrés	Services opérationnels*	Total
Dépenses immobilières	71 266 326	319 642 242	30 624 200	421 532 768
- dont locations	28 483 250	142 160 342	13 964 443	184 608 036
- dont agencement	2 559 426	44 056 535	2 298 235	48 914 197
- dont entretien	15 237 627	22 724 315	2 193 193	40 155 135
- dont fluides	6 955 091	40 656 666	4 431 468	52 043 226
- dont nettoyage	6 058 320	40 225 062	5 524 422	51 807 804
- dont gardiennage	8 001 689	3 545 746	46 048	11 593 483
- dont impôts	1 012 392	12 217 283	166 295	13 395 969
Matériels, mobiliers, fournitures	20 700 919	94 059 563	9 108 545	123 869 026
Dépenses logistiques	30 646 287	359 240 892	31 732 375	421 619 553
Dépenses liées à l'activité	53 383 743	164 730 392	28 576 917	246 691 052
Dépenses spécifiques	4 715 861	55 200 613	12 619 502	72 535 976
Total	180 713 135	992 873 702	112 661 539	1 286 248 375
Effectifs	12 857	155 406	20 603	188 866
Surface en m ²	686 265	5 088 076	601 479	6 375 820

2) Tableau d'information relatif au parc automobile

Désignation	Administration centrale	Services déconcentrés	Services opérationnels	Total
<i>Véhicules de tourisme et assimilés :</i>				
- puissance fiscale inférieure ou égale à 4 CV	49	356	733	1 138
- puissance fiscale supérieure à 4 CV et inférieure ou égale à 7 CV	295	2 065	1 836	4 196
- puissance fiscale supérieure à 7 CV	25	79	62	166
<i>Autres véhicules immatriculés :</i>				
- véhicules utilitaires	87	776	296	1 159
- motocycles et cycles	34	25	271	330
- véhicules de transport en commun	11	1	1	13
- divers (engins spéciaux, etc.)	6	18	8	32

3) Dépenses informatiques de l'année (tous chapitres de fonctionnement confondus) :

Décomposition par nature de la dépense	Achat de matériel (dont Crédit-bail)	Maintenance du matériel	Réseaux de données	Droits d'usage des logiciels et progiciels	Prestations de service	Formation	Fournitures	Aménagement/câblage
Valeur année N	105,98	45,45	55,02	68,28	55,12	7,23	13,87	8,9

Evolution stock/flux	Mesures de continuité	Mesures nouvelles	Total	Nombre d'écrans	dont micros	Nombre de positions de travail à informatiser	Valeur d'achat du patrimoine grand et moyen système	Valeur d'achat du patrimoine équipement de réseaux	Age moyen des micros
Année N-1	233,95	103,9	337,85	188 356	176 773	81 039			3,4 ans
Année N	272,11	81,96	354,07	194 166	192 426	80 772			3,2 ans

Personnels ayant une activité majoritairement informatique	Nombre catégorie A ou assimilés	Nombre catégorie B	Nombre catégorie C	Somme des rémunérations, indemnités, primes
Année N-1	1 520	2 435	2 469	248,02
Année N	1 546	2 496	2 436	250,06

Chapitre 41-10 : Subventions à des organismes publics et internationaux

Articles	Crédits
10 Contributions aux organismes de postes et télécommunications dans les territoires d'outre-mer	952.806
20 Expositions internationales	"
40 Contribution aux frais de fonctionnement des organisations internationales	8.059.218
50 Coopération dans les domaines de l'énergie et des matières premières	106.714
Total pour le chapitre	9.118.738

Chapitre 41-10

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Contributions aux organismes de postes et télécommunications dans les territoires d'outre-mer	952.806
62351	§15	Subventions aux collectivités territoriales des Territoires d'outre-mer et autres territoires à statut spécial. Mission permanente auprès du Haut-Commissaire de la République en Nouvelle Calédonie	438.520
62351	§19	Subventions aux collectivités territoriales des Territoires d'outre-mer et autres territoires à statut spécial. Cellules des postes et télécommunications de la Polynésie Française et de Mayotte	514.286
		Article 20 - Expositions internationales	"
62823	§62	Subventions aux associations	"
		Article 40 - Contribution aux frais de fonctionnement des organisations internationales	8.059.218
6271	§11	Part contributive de la France aux frais de la conférence européenne des postes et télécommunications	7.623
6272	§12	Part contributive de la France aux frais de l'Union internationale des télécommunications	6.311.389
6272	§13	Part contributive de la France aux frais de l'Union postale universelle	1.308.775
6271	§14	Part contributive de la France au Bureau européen des fréquences	159.310
6271	§15	Part contributive de la France à l'Institut européen des normes de télécommunications	167.694
6271	§16	Part contributive de la France à l'Office européen des télécommunications	94.518
6272	§17	Part contributive de la France aux frais de l'universal mobile télécommunications service forum	9.909
		Article 50 - Coopération dans les domaines de l'énergie et des matières premières	106.714
6272	§52	Subventions aux institutions internationales	106.714
6273	§53	Subventions aux institutions étrangères	"

Chapitre 41-10
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

article 10 Contributions aux organismes de postes et télécommunications dans les territoires d'outre-mer

41.10 art. 10 § 15– Subventions aux collectivités territoriales des TOM et autres territoires à statut spécial - Mission permanente auprès du Haut-Commissaire de la République en Nouvelle Calédonie

- ◆ Fonctionnement de la mission permanente, placée auprès du Haut-Commissariat de la République, chargée, au regard de la loi organique sur la Nouvelle Calédonie, de la réglementation des fréquences radioélectriques et des liaisons gouvernementales, de sécurité et de défense ainsi que des relations internationales, notamment la représentation dans les organismes onusiens (Union Postale Universelle et Union Internationale des Télécommunications).

41.10 art. 10 § 19 – Subvention à la cellule des postes et télécommunications de la Polynésie française et à la cellule des postes et télécommunications auprès du Préfet de Mayotte

- ◆ Fonctionnement de la cellule des postes et télécommunications de Polynésie française, placée auprès du Haut-Commissariat de la République.
- ◆ Fonctionnement de la Cellule des Postes et Télécommunications placée auprès du Préfet de Mayotte

La mission permanente en Nouvelle Calédonie ainsi que les 2 cellules des postes et télécommunications ci-dessus décrites sont rattachées au Service des Postes et des Personnels des Postes et Télécommunications à la Direction Générale de l'Industrie, des Technologies de l'Information et des Postes (DIGITIP)

article 40 Contribution aux frais de fonctionnement des organisations internationales

◆ **Part contributive de la France aux frais de la Conférence Européenne des Postes & Télécommunications (CEPT)**

Créée en 1959, l'acte fondamental est l'arrangement instituant la CEPT. Seules les administrations européennes des postes et télécommunications déjà membres de l'Union postale universelle (UPU) et de l'Union internationale des télécommunications (UIT) peuvent y adhérer. L'Administration gérante désignée par la conférence assume les frais courants et chaque administration rembourse sa part selon un partage en 3 classes. La France cote dans la classe de 25 parts.

◆ **Part contributive de la France aux frais de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT)**

La convention internationale créant l'UIT a été signée par la France en 1865, réactualisée lors des conférences des plénipotentiaires de l'UIT (organe suprême) qui se tiennent tous les cinq ans. Les droits et obligations des membres découlent de la Constitution et de la convention de l'UIT. Les cotisations sont payées chaque année pour l'année suivante, à raison de 30 unités contributives pour la France.

◆ **Part contributive de la France aux frais de l'Union Postale Universelle (UPU)**

L'UPU a été créée en 1874. Son congrès se réunit tous les cinq ans. Le budget est arrêté sur une base biennale par le Conseil d'Administration de l'Union. La France cote dans la classe de 50 unités. Cette contribution au budget général est appelée chaque année pour l'année suivante. Outre ladite contribution, et les contributions aux frais d'interprétation des sessions, la France doit verser obligatoirement une contribution aux frais de traduction vers la langue officielle (le français). L'Etat français ne verse aucune contribution volontaire aux fonds spéciaux de l'Union.

● **Part contributive de la France au budget de fonctionnement de l'European Radiocommunications Office (ERO)**

L'European Radiocommunications Office est un organisme qui a été créé par la Conférence européenne des postes et télécommunications en 1991 (un protocole d'accord a été signé en vue d'un accord international pour la gestion des fréquences). La France cote dans la classe de 25 unités.

◆ **Part contributive de la France à l'Institut Européen des Normes de Télécommunications (ETSI)**

L'administration française participe à l'ETSI depuis sa création le 1^{er} janvier 1991. La France est inscrite pour 45 unités. L'ETSI est une association loi 1901, basée à Sophia Antipolis qui réunit les autorités de régulation, les opérateurs publics et les principaux acteurs du domaine des télécommunications.

Les normes de l'ETSI servent de références pour la préparation des directives communautaires, il est particulièrement important que la DIGITIP participe à ses travaux.

◆ **Part contributive de la France au budget de fonctionnement de l'European Telecommunications office (ETO)**

Organisme créé en 1994 par la CEPT. La France cotise dans la classe de 25 unités.

◆ **Cotisation annuelle à l'Universal Mobile Télécommunications service forum (UMTS)**

Forum créé en mars 1996, il coordonne les programmes de normalisation, l'adaptation des régimes de licence et la libéralisation harmonisée des fréquences.

article 50 Coopération dans les domaines de l'énergie et des matières premières

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution n-1	Indicateurs d'activité
Coopération dans le domaine de L'énergie et des matières premières		41.10 art. 50	87 983,07 €	Voir ci-dessous :

- ◆ 1 Décision A.T.E.E. : adhésion à l'association technique énergie environnement au club Cogeneurop (cotisation 2001 = 5 488,16 €)
- ◆ 1 Décision OBSER'VER (Observatoire des énergies renouvelables) : adhésion à l'association de la loi 1901 (cotisation 2001 = 7 622,45 €)
- ◆ 2 Décisions concernant la Charte de l'Energie : contribution financière de la France au protocole sur l'efficacité énergétique et les aspects environnementaux connexes (contribution 2001 = 29 900,59 €)
- ◆ 1 décision concernant la fondation Energie pour le Monde (FONDEM) participation française en qualité de secrétariat rapporteur des travaux de la « task Force » énergies renouvelables du G8 = 37 350,01 €

Chapitre 41-10

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		26.527.791
Modifications des crédits		1.734.049
<i>dont reports</i>		1.734.049
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		28.261.840
Engagements à l'administration centrale	27.578.226	////
Déléguations de crédits	326.835	////
Paievements		27.905.061
Crédit disponible en fin d'exercice		356.779

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		9.118.738
Modifications des crédits		356.779
<i>dont reports</i>		356.779
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		9.475.517
Engagements à l'administration centrale	8.689.429	////
Déléguations de crédits	346.822	////
Paievements		8.911.920
Crédit disponible en fin d'exercice		563.597

Chapitre 42-07 : Application de conventions fiscales passées entre la France et des Etats étrangers

Articles	Crédits
10 Régime fiscal applicable aux membres des forces armées stationnées dans les Républiques africaines et malgache	"
20 Accord frontalier avec la Confédération Helvétique du 11 avril 1983	88.200.000
30 Accord lié à l'avenant à la convention fiscale franco-marocaine du 29 mai 1970, signé le 18 août 1989	900.000
Total pour le chapitre	89.100.000

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		78.511.244
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		6.573.449 "
Crédit disponible pour l'exercice		85.084.693
Engagements à l'administration centrale	85.084.697	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		85.084.697
Crédit disponible en fin d'exercice		-4

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		85.676.348
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		9.482.329 "
Crédit disponible pour l'exercice		95.158.677
Engagements à l'administration centrale	95.159.201	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		95.159.201
Crédit disponible en fin d'exercice		-524

Chapitre 43-01 : Actions d'incitation et de formation

Articles	Crédits
20 Ecole supérieure d'électricité	6.890.695
30 Ecole nationale supérieure des postes et télécommunications (formation des administrateurs P et T)	304.898
90 Ecole nationale supérieure de création industrielle	1.433.021
Total pour le chapitre	8.628.614

Chapitre 43-01
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

article 20 Ecole supérieure d'électricité

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution n-1	Indicateurs d'activité
Formation supérieure des ingénieurs et recherche dans le secteur de l'électricité	Association loi 1901 créée le 16 février 1987 à la sous-préfecture de Palaiseau	43-01-20	6 433 348,53 €	Elèves formés : 1215 Dont 69 élèves étrangers sous convention et 89 élèves étrangers admis par filière concours ou sur titre. Contrats de recherche : 250 Elèves français envoyés en stage à l'étranger : 135

article 30 Ecole nationale supérieure des postes et télécommunications (formation des administrateurs P et T)

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution 2001	Indicateurs d'activité
Ecole nationale supérieure des postes et télécommunications	Arrêté n° 112 du 19 février 1992	43-01-30	309 958 €	Prévision 2001 : 14 élèves français envoyés à l'étranger.

I Textes institutifs

- ◆ Arrêté n° 112 du 19 février 1992 approuvant le contrat constitutif du GIE ainsi que certaines dispositions de son règlement intérieur.
- ◆ Groupement d'intérêt économique (GIE)

II Historique des trois dernières années :

	1999	2000	2001
Budget	5 091 797 €	4 713 807 €	4 713 807 €
Subventions	306 727 €	320 142 €	320 142 €
Effectifs	104	94	48

III Equilibre simplifié du budget de l'établissement

Ressources		Dépenses	
Subventions Etat	320.142,94 €	Personnel	1.646.449,39 €
		Fonctionnement	1.143.367,36 €
Ressources propres	2.469.674,08 €	Investissement	
		Charges diverses	
Total	2.789.817,02 €		2.789.817,02 €

IV Description des emplois (2001)

Personnel mis à disposition par France Télécom.	Effectifs
Cadre supérieur	1
Contractuel A en CDI	3
Contractuel B en CDI	1
Cadre fonctionnaire catégorie A	5
Personnel fonctionnaire catégorie B	5
TOTAL	15

NB : la baisse des emplois (de 34 en 2001 à 15 en 2002) s'explique par la mise en extinction de droit du corps des administrateurs PTT par l'arrêt des recrutements des administrateurs au 31/12/2002, avec comme conséquence la liquidation à cette date du GIE ENSPTT.

article 90 Ecole nationale supérieure de création industrielle

I Textes institutifs

- ◆ Décret n° 84-969 du 28/10/1984 modifié par
- ◆ Décret n° 92-82 du 22/01/92
- ◆ Etablissement public à caractère industriel et commercial

II Historique des trois dernières années :

	1999	2000	2001
Budget	4 947 474 €	5 240 038,4 €	5 508 103,40 €
Subventions	1 372 041 €	1 433 020,80 €	1 433 020,80 €
Effectifs	126	126	126
Dont effectifs budgétaires	44	53	55

III Equilibre simplifié du budget de l'établissement

Ressources		Dépenses	
Subventions Etat	4 591 558 €	Personnel	3 163 007 €
Dont SEI	1 433 021 €	Fonctionnement	962 557 €
Ressources propres	624 628 €	Investissement	90 622 €
Total	5 216 186 €	Total	5 216 186 €

IV Description des emplois (2001)

Personnels	Effectifs
Directeur	1
Secrétaire général	1
Agent comptable	1
Chargés de mission /Directeurs d'unité	5
Responsables pédagogique	10
Responsables de département	16
Assistants	10
Assistants administratifs	5
Secrétaires de direction / technicien	2
Employés administratifs	2
Magasinier /employé	1
Agent de service	1
TOTAL	55

Chapitre 43-01

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		7.881.614
Modifications des crédits		64.841
<i>dont reports</i>		17.582
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		7.946.455
Engagements à l'administration centrale	7.935.396	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Palements		7.935.396
Crédit disponible en fin d'exercice		11.059

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		7.881.614
Modifications des crédits		314.609
<i>dont reports</i>		9.711
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		8.196.223
Engagements à l'administration centrale	8.176.328	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Palements		8.176.328
Crédit disponible en fin d'exercice		19.895

Chapitre 44-03 : Interventions en faveur du commerce, de l'artisanat et des services

Articles		Crédits
10	Aides à la formation	15.320.854
20	Actions économiques	12.306.322
30	Contrats de plan Etat-régions	3.735.001
40	Agence pour la création d'entreprises	3.248.254
Total pour le chapitre		34.610.431

Chapitre 44-03

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Aides à la formation	15.320.854
		<i>Rattachements de fonds de concours</i>	2.286.735
		Total :	17.607.589
		Article 11 - Aides à la formation (hors fonds social européen 2000-2006)	10.554.154
		<i>Rattachements de fonds de concours</i>	2.286.735
		Total :	12.840.889
62371	§17	Subventions aux organismes consulaires	178.517
62381	§18	Subventions aux autres organismes publics locaux	2.134.286
62411	§21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)	4.654.918
62511	§31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux	"
62823	§62	Subventions aux associations	3.586.433
		Article 12 - Aides à la formation (contrepartie des financements en provenance du fonds social européen 2000-2006)	4.766.700
62371	§17	Subventions aux organismes consulaires	1.608.750
62381	§18	Subventions aux autres organismes publics locaux	"
62411	§21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)	"
62511	§31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux	"
62823	§62	Subventions aux associations	3.157.950
		Article 13 - Aides à la formation (crédits en provenance du fonds social européen 2000-2006)	"
62371	§17	Subventions aux organismes consulaires	"
62381	§18	Subventions aux autres organismes publics locaux	"
62411	§21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)	"
62511	§31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux	"
62823	§62	Subventions aux associations	"
		Article 20 - Actions économiques	12.306.322
		<i>Rattachements de fonds de concours</i>	762.245
		Total :	13.068.567

Chapitre 44-03

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 21 - Actions économiques (hors fonds social européen 2000-2006)	12.306.322
		<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>762.245</i>
		Total :	13.068.567
62371	§17	Subventions aux organismes consulaires	4.727.083
62381	§18	Subventions aux autres organismes publics locaux	"
62411	§21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)	"
62511	§31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux	258.000
62823	§62	Subventions aux associations	7.321.239
		Article 22 - Actions économiques (contrepartie des financements en provenance du fonds social européen 2000-2006)	"
62371	§17	Subventions aux organismes consulaires	"
62381	§18	Subventions aux autres organismes publics locaux	"
62411	§21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)	"
62511	§31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux	"
62823	§62	Subventions aux associations	"
		Article 23 - Actions économiques (crédits en provenance du fonds social européen 2000-2006)	"
62371	§17	Subventions aux organismes consulaires	"
62381	§18	Subventions aux autres organismes publics locaux	"
62411	§21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)	"
62511	§31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux	"
62823	§62	Subventions aux associations	"
		Article 30 - Contrats de plan Etat-régions	3.735.001
62371	§17	Subventions aux organismes consulaires	3.735.001
62381	§18	Subventions aux autres organismes publics locaux	"
62411	§21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)	"
62511	§31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux	"

Chapitre 44-03

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
62823	§62	Subventions aux associations	"
		Article 40 - Agence pour la création d'entreprises	3.248.254
		Article 41 - Agence pour la création d'entreprises (hors fonds social européen 2000-2006)	3.248.254
62823	§62	Subventions aux associations	3.248.254
		Article 42 - Agence pour la création d'entreprises (contrepartie des financements en provenance du FSE 2000-2006)	"
62823	§62	Subventions aux associations	"
		Article 43 - Agence pour la création d'entreprises (crédits en provenance du FSE 2000-2006)	"
62823	§62	Subventions aux associations	"

Chapitre 44-03
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

article 10 Aides à la formation

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution n-1	Indicateurs d'activité
◆ Subventions à différents organismes de formation dans le cadre de conventions de formation professionnelle au profit des demandeurs d'emploi (I.P.C. : institut de promotion commerciale et IFOCOP : institut de formation commerciale permanente)	Article L 941.1 du code du travail	44.03.10	16 360 000 € 4,49 M€ pour ses actions	Les 22 IPC conventionnés avec le Secrétariat d'Etat aux PME, au commerce, à l'artisanat et à la consommation ont organisé, en 2001, 34 cycles de formation pour 575 stagiaires, représentant 650 000 heures/stagiaires. L'IFOCOP a organisé, en 2000 ¹ , 64 cycles de formation pour 1 800 stagiaires représentant 1 700 000 heures/stagiaires.
◆ Financement de la rémunération des stagiaires entrés dans le cycle de formation conventionnés relevant du régime public de rémunération (CNASEA)	Article L 941.1 du code du travail		4,65 M€ versés au CNASEA	En 2001, la subvention versée au CNASEA a permis de financer près de 8 500 mois/stagiaires.
◆ Subventions aux chambres régionales de commerce et d'industrie organisant des formations destinées aux créateurs d'entreprises commerciales	Art. 59 de la loi n° 1973-1193 du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat		1,21 M€ versés aux CRCI	En 2000 ² , les chambres régionales de commerce et d'industrie ont formé 18 600 stagiaires, représentant 200 000 heures/stagiaires
◆ Actions de sensibilisation des jeunes aux métiers de l'artisanat, soutiens à des actions de formations initiale et continue dans le secteur des métiers	Voie conventionnelle		2,64 M€ attribués aux bénéficiaires	En 2001, des subventions ont été versées à 10 organismes oeuvrant à cette fin (ex : Centre d'études, de recherche et de formations aux arts verriers, Institut européen des métiers de la musique).
◆ Actions de formation destinées aux agents d'assistance techniques dans les secteurs du commerce et de l'artisanat	Voie conventionnelle		3,40 M€ versés aux bénéficiaires	En 2001, les conventions en vigueur avec l'Institut Supérieur des Métiers (ISM) et le Centre d'études et de formation des assistants du commerce (CEFAC) ont été reconduites. En 2000, l'ISM a formé 450 stagiaires et le CEFAC en a formé 40.

article 20 Actions économiques

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution n-1	Indicateurs d'activité
◆ Subventions accordées par voie de convention, aux programmes de développement économique présentés par les chambres de métiers et les organisations professionnelles du seul secteur de l'artisanat	Circulaire du 24 janvier 2000 relative au développement économique des petites et moyennes entreprises commerciales, artisanales et de services (titre I) voie conventionnelle	44-03-20	14,31 M€ 9,96 M€ versés aux bénéficiaires	Les subventions octroyées à 191 organismes dans le cadre des programmes de développement économique se sont élevées à 9,96 MF.
◆ Financement de projets présentés par les réseaux d'appuis aux entreprises commerciales, artisanales et se services (personnes publiques, associations, réseaux consulaires).	Circulaire du 24 janvier 2000 relative au développement économique des petites et moyennes entreprises commerciales, artisanales et de services (titre II) voie conventionnelle		1,04 M€ attribués	15 réseaux d'appuis ont conclu des conventions, en vue de conduire des actions dans le domaine de la création, de la transmission et de la reprise d'entreprises, ainsi que dans le domaine de l'accès aux marchés (export).
◆ Aides aux groupements d'entreprises du petit et moyen commerce	Voie conventionnelle et décisions d'attribution de subventions		0,68 M€ versés aux bénéficiaires	38 dossiers ont été traités, en majorité pour des unions locales de commerçants et d'artisans.
◆ Soutien aux métiers d'art, notamment en accompagnant les missions de la S.E.M.A. chargée de redonner une nouvelle dynamique à ce secteur, et en soutenant des manifestations à valeur exemplaire	Voie conventionnelle		2,10 M€ versés aux bénéficiaires	La subvention accordée à la Société d'encouragement des métiers d'art (1,91 M€) représente 91 % du montant des aides attribuées à ce secteur.
◆ Aides apportées par voie de convention à des organisations professionnelles de l'artisanat en vue de faciliter l'entrée en vigueur du dispositif d'aménagement et de réduction du temps de travail dans les entreprises de moins de 20 salariés, et également de lutter contre les pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs	Loi n° 1998-461 du 13 juin 1998 d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail. Loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail. Convention cadre du 21 octobre 98 entre les ministère de l'emploi et de la solidarité, le secrétariat d'état aux PMECA et l'union professionnelle artisanale.		0,41 M€ engagés	Deux dossiers ont fait l'objet de conventions en 2001 : 1. Avec l'union professionnelle artisanale et la confédération générale de l'alimentation de détail ; 2. Avec la confédération française et démocratique du travail (CFDT) pour l'aide à l'organisation d'un colloque sur les relations de travail au sein des TPE.
◆ Aides apportées aux organismes oeuvrant en faveur des PME afin de faciliter le passage des entreprises à l'euro.	Voie conventionnelle et décisions d'attribution de subventions		0,11 M€ engagés	Huit subventions ont été accordées pour des opérations qui ont eu parfois un fort impact médiatique : train de l'euro, opération 10000 commerçants.

article 30 Contrats de plan Etat-régions

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution n-1	Indicateurs d'activité
♦ Aides à la création, à la transmission et à l'accompagnement d'entreprises artisanales, commerciales et de services	Loi n° 1982-653 du 29 juillet 1982 Décret n° 1983-82 du 21 janvier 83 relatifs aux contrats de plan	44-03-30	5,05 M€	
♦ Actions relatives aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, et transferts de technologie	La génération des contrats de plan (XIIème plan) pour la période 2000/2006 a fait l'objet d'une première décision de répartition lors du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 23 juillet 1999, la répartition de la seconde enveloppe étant intervenue lors de la réunion interministérielle du 22 novembre 1999.			
♦ Actions orientées vers la promotion de la qualité				
♦ Actions de restructuration de la fonction commerciale, notamment à l'export et pour la participation à des manifestations professionnelles				
♦ Opérations de modernisation de l'artisanat et du commerce nécessitant un diagnostic des besoins (aide au conseil).				

article 40 Agence pour la création d'entreprises

Textes institutifs :

- Association loi 1901, nouveau statut depuis juin 1997.
- Etablissement public industriel et commercial

Missions :

- ♦ Assurer le secrétariat du CNCE en organisant et animant les commissions qui le composent et veiller au suivi des propositions émises par ces dernières.
- ♦ Collecter, mettre en forme et diffuser les informations nécessaires à une meilleure connaissance de la création d'entreprise afin de répondre aux besoins des acteurs.
- ♦ Mettre au point et diffuser des méthodes et fiches techniques relatives à la création d'entreprise.
- ♦ Mettre en œuvre des programmes annuels et pluriannuels définis par le CNCE.
- ♦ Faciliter les relations entre le CNCE et les organismes régionaux de création d'entreprise.

II – Historique des trois dernières années :

	1999	2000	2001
Budget	3 216 674 €	4 024 654 €	3 917 940 €
Subventions	2 911 776 €	2 911 776 €	3 201 429 €
Effectifs	30	33	34

III – Equilibre simplifié du budget de l'établissement (2002)

Ressources		Dépenses	
Subventions ETAT (fonctionnement)	3 277 654 €	Personnel	2 134 286 €
Subvention spécifique + recettes	687 545 €	Fonctionnement	940 610 €
		Investissements	890 303 €
TOTAL	3 965 199 €	TOTAL	3 965 199 €

IV – Description des emplois (2002)

Personnels	Effectifs
Cadres	24
Non cadres	10
TOTAL	34

Chapitre 44-03

Prévision de rattachement des fonds de concours

Code du fonds de concours		Montants
	Article 11 - Aides à la formation (hors fonds social européen 2000-2006)	2.286.735
07-1-4-903	Participation du Fonds social européen aux actions de formation d'agents d'assistance technique, de formation qualifiante et d'innovation pédagogique.	2.286.735
	Article 21 - Actions économiques (hors fonds social européen 2000-2006)	762.245
07-1-4-789	Participation du fonds social européen aux actions de développement économique des PME/TPE artisanales, commerciales et de services	762.245
	Total pour le chapitre :	3.048.980

Chapitre 44-03

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		33.002.925
Modifications des crédits		4.766.057
<i>dont reports</i>		3.573.834
<i>dont fonds de concours</i>		1.344.672
Crédit disponible pour l'exercice		37.768.982
Engagements à l'administration centrale	29.709.621	////
Délégations de crédits	3.960.223	////
Paievements		33.669.844
Crédit disponible en fin d'exercice		4.099.138

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		33.801.453
Modifications des crédits		4.665.011
<i>dont reports</i>		3.683.611
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		38.466.464
Engagements à l'administration centrale	28.474.846	////
Délégations de crédits	7.255.085	////
Paievements		30.391.713
Crédit disponible en fin d'exercice		8.074.751

Chapitre 44-04 : Agence nationale pour la valorisation de la recherche

Articles	Crédits
20 Agence nationale pour la valorisation de la recherche	36.050.605
30 Dépenses liées au fonctionnement du Secrétariat général de la coordination nationale "EUREKA"	907.072
40 Réseau de diffusion technologique	2.660.845
Total pour le chapitre	39.618.522

Chapitre 44-04
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

article 20 Agence nationale pour la valorisation de la recherche

I Textes institutifs

- ◆ Loi n°67-7 du 3 janvier 1967
- ◆ Décret n°68-647 du 3 janvier 1967 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'ANVAR
- ◆ Décret n°79-615 du 13 juillet 1979 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'ANVAR
- ◆ Décret n°79-616 du 13 juillet 1979 relatif à l'aide à l'innovation
- ◆ Décret n°79-617 du 13 juillet 1979 relatif à la prime à l'innovation
- ◆ Décret n°97-152 du 19 février 1997 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'ANVAR
- ◆ Décret n°97-682 du 31 mai 1997 relatif à l'aide à l'innovation
- ◆ Décret n°97-237 du 14 mars 1997 relatif aux fonds communs de placement dans l'innovation.

Missions :

L'agence française de l'innovation est un établissement public à caractère industriel et commercial, créé en 1967, placé sous la tutelle des ministères chargés de l'industrie, des petites et moyennes entreprises et de la recherche. L'ANVAR finance et accompagne les projets d'innovation. Elle met en oeuvre depuis 1979 l'aide à l'innovation, avance à taux zéro, remboursable en cas de succès. Elle assure un contact de proximité avec 24 délégations régionales, proches du terrain et travaille en relation étroite avec tous les acteurs économiques, technologiques et financiers de l'innovation, tant en France qu'à l'étranger.

II Historique des trois dernières années :

	1999	2000	2001
Budget réalisé HT (produit)	34 457 130	36 857 450	38 882 721
Subventions TTC	35 825 519	35 753 868	35 679 625
Effectifs budgétaires	365	375	375

III Equilibre simplifié du budget de l'établissement :

Ressources	Dépenses
Subventions Etat	Personnel 23 845 392
Fonctionnement 29 832 463	Fonctionnement 14 274 779
Investissements 762 245	Investissements 762 245
Ressources propres 8 288 013	Charges financières 305
Total 38 882 721	Total 38 882 721

IV Description des emplois (2001) :

Personnels	Effectifs en %
Cadres (au siège)	32 %
Cadres (en région)	68 %
Non cadres (au siège)	43 %
Non cadres (en région)	57 %
Total (au siège)	36 %
Total (en région)	64 %

article 30 Dépenses liées au fonctionnement du Secrétariat général de la coordination nationale "EUREKA"

I Textes institutifs

Le comité interministériel EUREKA est institué et régi par les décrets n° 86-294 du 27 février 1986 et n° 90-462 du 31 mai 1990.

Sa mission est de coordonner l'action des départements ministériels concernés par les projets Eurêka auxquels participent des entreprises et organismes de recherche français. Son secrétaire général, nommé par décret en conseil des ministres, est assisté d'un coordinateur national et du secrétariat français Eurêka.

Le coordinateur national est nommé par les ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, par délégation du premier ministre sur proposition du secrétaire général. Il a la responsabilité de l'animation de l'équipe du secrétariat français qui assure l'urgence et le suivi des projets Eurêka aux plans national et européen.

II Historique des trois dernières années :

	1999	2000	2001
Budget réalisé HT (produit)	888 443	760 078	849 750
Subventions TTC	914 694	909 006	907 072
Effectifs budgétaires	0	0	0

III Equilibre simplifié du budget de l'établissement :

Ressources		Dépenses	
Subventions Etat		Personnel	426 474
Fonctionnement	758 421	Fonctionnement	423 276
Investissements	0	Investissements	0
Ressources propres		Charges financières	0
Reliquat exercice antérieur	91 329		
Total	849 750	Total	849 750

article 40 Réseau de diffusion technologique

I Textes institutifs

Le Réseau de diffusion technologique est actuellement en place dans 21 régions (et en Ile-de-France depuis janvier 2001). Le fonctionnement et l'animation sont confiées dans chaque région à une association, dans le cadre d'un budget annuel. Ce budget inclut les frais de personnel, les frais de fonctionnement, et les frais liés aux actions.

II Historique des trois dernières années :

	1999	2000	2001
Budget réalisé HT (produit)	2 098 386	2 115 931	2 224 787
Subventions TTC	2 530 654	2 530 654	2 660 845
Effectifs budgétaires	0	0	0

III Equilibre simplifié du budget de l'établissement

Ressources		Dépenses	
Subventions Etat		Personnel	0
Fonctionnement	2 224 787	Fonctionnement	2 224 787
Ressources propres	0	Investissements	0
		Charges financières	0
Total	2 224 787	Total	2 224 787

Chapitre 44-04

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		39.423.316
Modifications des crédits		-245.443
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		39.177.873
Engagements à l'administration centrale	39.178.146	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		39.178.146
Crédit disponible en fin d'exercice		-273

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		39.247.542
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		39.247.542
Engagements à l'administration centrale	39.247.269	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		39.247.269
Crédit disponible en fin d'exercice		273

Chapitre 44-05 : Centres techniques et organismes assimilés

Articles	Crédits
10 Organismes relevant du secteur de la fonderie et de la mécanique	36.272.196
20 Organismes relevant des secteurs du textile et de l'habillement	14.237.028
90 Organismes relevant d'autres secteurs	12.375.996
Total pour le chapitre	62.885.220

Chapitre 44-05

Analyse des crédits

Dispositifs et textes

Textes et dispositifs :

Les centres techniques industriels ont été créés à partir de 1948 conformément à la loi du 22 juillet 1948 (loi 48-1228 publiée au J.O. du 27 juillet 1948) fixant leur statut juridique. Ces établissements ont pour objet de promouvoir le progrès techniques, de participer à l'amélioration du rendement et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Ils coordonnent et facilitent les initiatives et exécutent ou font exécuter les travaux de laboratoire et d'ateliers expérimentaux indispensables dans le cadre de la législation existante et en accord avec les organismes habilités à cet effet. Ils participent aux enquêtes sur la normalisation et à l'établissement des règles permettant le contrôle de la qualité. Ils font profiter la branche d'activité intéressée des résultats de leurs travaux.

Subventions :

Jusqu'en 1999, les ressources allouées aux centres techniques et organismes assimilés considérés provenaient de taxes parafiscales qui sont arrivées à échéance (à l'exception de celles perçues par les centres techniques de la mécanique, budgétisés à hauteur du tiers du produit de la taxe parafiscale). A partir de 2000, le budget général a commencé à inscrire en loi de finances des montants permettant une budgétisation progressive et partielle.

Pour 2002, le budget général a inscrit 62,89 M€ répartis en 3 articles ci-dessous :

- ◆ Art. 10 = 36 272 196 € – pour les secteurs de la fonderie et de la mécanique
- ◆ Art. 20 = 14 237 028 € – pour le secteur du textile et de l'habillement
- ◆ Art. 90 = 12 375 966 € – pour les autres secteurs (papier, ameublement, corps gras).

Organismes	LFI 2002 en M€
CTIF	10,43
CETIM	21,53
CETIAT	2,02
CTICM	1,18
CTEDC	0,87
IS	0,24
Total article 10	36,27
IFTH	10,33
CTTN	0,54
IFM	3,36
Total article 20	14,24
ITERG	5,62
CTIPCC	3,66
AFOCEL	1,82
CODIFA	1,27
Total article 90	12,37
TOTAUX	62,89

Chapitre 44-05

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		37.654.907
Modifications des crédits		-182.939
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		37.471.968
Engagements à l'administration centrale	37.395.744	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		37.395.744
Crédit disponible en fin d'exercice		76.224

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		62.885.220
Modifications des crédits		76.225
<i>dont reports</i>		76.225
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		62.961.445
Engagements à l'administration centrale	61.908.982	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		61.908.982
Crédit disponible en fin d'exercice		1.052.463

Chapitre 44-42 : Interventions diverses

Articles		Crédits
11	Actions d'insertion économique	228.674
15	Centre d'accueil et d'orientation des journalistes étrangers	304.898
17	Plan de communication sur le passage à l'Euro	2.286.735
61	Interventions liées au secteur des contributions indirectes	"
71	Instituts de statistiques	41.161
72	Collectivités locales	"
87	Actions concertées et aides aux organisations nationales de consommateurs	4.180.693
88	Actions concertées d'intérêt local	3.430.859
	Total pour le chapitre	10.473.020

Chapitre 44-42

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 11 - Actions d'insertion économique	228.674
62421	§22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)	228.674
		Article 15 - Centre d'accueil et d'orientation des journalistes étrangers	304.898
	§10		"
62421	§22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)	304.898
		Article 17 - Plan de communication sur le passage à l'Euro	2.286.735
62823	§62	Subventions aux associations	2.286.735
		Article 61 - Interventions liées au secteur des contributions indirectes	"
63831	§10	Rachats d'alambics - Versements d'indemnités	"
63831	§20	Suppressions de débits de boissons - Versements d'indemnités	"
		Article 71 - Instituts de statistiques	41.161
62421	§22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)	41.161
		Article 72 - Collectivités locales	"
62321	§12	Subventions aux départements	"
62331	§13	Subventions aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (syndicats, régies, communautés urbaines, de communes et d'agglomérations,...)	"
62341	§14	Subventions à la ville ou au département de Paris	"
		Article 87 - Actions concertées et aides aux organisations nationales de consommateurs	4.180.693
62823	§62	Subventions aux associations	4.180.693
		Article 88 - Actions concertées d'intérêt local	3.430.859
62381	§18	Subventions aux autres organismes publics locaux. Centres techniques régionaux de la consommation	2.054.152
62421	§22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)	1.376.707

Chapitre 44-42
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

article 61 Interventions liées au secteur des contributions indirectes

- ◆ § 10 : Rachats d'alambics :

Article 310 bis du code général des impôts et articles 51A à 51H de l'annexe IV du code général des impôts

- ◆ § 20 : Suppression des débits de boissons :

Ordonnance n°60-1253 du 29 novembre 1960 (article L 49-1 et 2)

Décrets n°61-607 et n°61-608 du 14 juin 1961 (articles R 2-1 à R 2-11)

Chapitre 44-42

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		8.614.731
Modifications des crédits		40.415.941
<i>dont reports</i>		1.541.441
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		49.030.672
Engagements à l'administration centrale	6.512.794	////
Délégations de crédits	2.162.055	////
Paievements		8.671.334
Crédit disponible en fin d'exercice		40.359.338

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		8.738.378
Modifications des crédits		45.344.421
<i>dont reports</i>		40.359.338
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		54.082.799
Engagements à l'administration centrale	8.910.909	////
Délégations de crédits	4.421.622	////
Paievements		12.300.640
Crédit disponible en fin d'exercice		41.782.159

Chapitre 44-80 : Subventions à différents organismes et aux actions concourant à l'amélioration de l'environnement et de la compétitivité des entreprises

Articles	Crédits	
20	Accompagnement de la procédure ATOUT	3.190.629
30	Agence nationale pour le développement de la productique appliquée à l'industrie	3.599.103
40	Autres actions concourant à l'amélioration de l'environnement et de la compétitivité des entreprises	4.977.828
51	Actions dans le domaine du nucléaire	7.652.941
52	Institut national de l'environnement industriel et des risques	3.035.658
60	Transport de presse	289.653.133
90	Etablissements intervenant dans la gestion de "l'après-mines"	3.109.960
	Total pour le chapitre	315.219.252

Chapitre 44-80

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 20 - Accompagnement de la procédure ATOUT	3.190.629
62823	§62	Subventions aux associations	3.190.629
		Article 30 - Agence nationale pour le développement de la productique appliquée à l'industrie	3.599.103
62823	§62	Subventions aux associations	3.599.103
		Article 40 - Autres actions concourant à l'amélioration de l'environnement et de la compétitivité des entreprises	4.977.828
		Article 41 - Autres actions concourant à l'amélioration de l'environnement et de la compétitivité des entreprises. - Opérations déconcentrées	"
62411	§21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)	"
62511	§31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux	"
62541	§34	Subventions aux entreprises privées non agricoles	"
62823	§62	Subventions aux associations	"
		Article 42 - Autres actions concourant à l'amélioration de l'environnement et de la compétitivité des entreprises. - Autres opérations	4.977.828
62411	§21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)	"
62511	§31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux	"
62541	§34	Subventions aux entreprises privées non agricoles	4.977.828
62823	§62	Subventions aux associations	"
		Article 51 - Actions dans le domaine du nucléaire	7.652.941
62411	§21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)	"
62421	§22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)	6.128.451
62511	§31	Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux	1.524.490
62541	§34	Subventions aux entreprises privées non agricoles	"

Chapitre 44-80

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 52 - Institut national de l'environnement industriel et des risques	3.035.658
62421	§22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)	3.035.658
		Article 60 - Transport de presse	289.653.133
62511	§11	Contribution à la réduction de la charge supportée par la Poste au titre du transport de la presse	289.653.133
		Article 90 - Etablissements intervenant dans la gestion de "l'après-mines"	3.109.960
62411	§21	Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)	"
62421	§22	Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)	3.109.960

Chapitre 44-80
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

article 30 Agence nationale pour le développement de la productique appliquée à l'industrie

I Textes institutifs

- Créée en 1968 sous la forme d'une association de la loi 1901
- Missions :
L'ADEPA assure pour le compte des pouvoirs publics une mission d'intérêt général dans le domaine de la « productique », de la conception à la maintenance, exercée principalement auprès des PMI de tous secteurs. Cette activité, financée par la subvention annuelle de fonctionnement, se concrétise notamment par des programmes régionaux, définis en liaison étroite avec les DRIRE : interventions auprès d'entreprises, promotion de méthodes et de technologies, ainsi qu'expertises visant à conforter la pertinence des soutiens financiers accordés par les DRIRE. L'ADEPA développe par ailleurs, de façon totalement séparée, une activité significative dans le domaine concurrentiel.

II Historique des trois dernières années :

	1999	2000	2000
Budget HT	9 393 756	9 238 715	9 866 000
Subventions HT	3 018 895	3 018 898	3 018 898
Effectifs budgétaires	124	119	119

III Equilibre simplifié du budget de l'établissement

Ressources		Dépenses	
Subventions Etat	3 018 898	Personnel	7 710 00
		Fonctionnement	2 284 000
Ressources propres	6 975 102	Investissements	0
		Charges diverses	0
Total	9 904 000	Total	9 994 000

Pour un effectif prévisionnel de 125,66 équivalent hommes temps plein

article 51 Actions dans le domaine du nucléaire

I – Textes institutifs

- Article L 542 et suivants du code de l'environnement relatifs aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs
- Décret n° 92-1391 du 30 décembre 1992 relatif à l'ANDRA
- Etablissement public à caractère industriel et commercial
- Missions : la subvention versée à l'ANDRA, en hausse de 1,29 M€ par rapport à 2001, a pour objet de réaliser à la fois l'inventaire géographique national et pour la première fois à partir de 2002 l'inventaire de référence, selon une nouvelle méthodologie permettant d'approfondir la comptabilité des déchets radioactifs sur le sol français.

II – Historique des trois dernières années :

	1999	2000	2001
Budget		118 000 000	127 000 000
Subvention TTC		150 000	230 000
Effectifs budgétaires		356	344

III – Equilibre simplifié du budget de l'établissement (2002) :

Ressources		Dépenses	
Subventions	1,52	Personnel & charges	26,70
		Fonctionnement	115,20
Ressources propres	153,90	Investissement	2,4
		Charges fiscales	11,1
Total	155,42	Total	155,4

IV – Description des emplois (2002) :

Personnels	Effectifs
Cadres	60,3 %
Techniciens et agents de maîtrise	10,9 %
Employés	27,2 %
Ouvriers	1,6 %
Total	365

Actions dans le domaine du nucléaire – Comité local d'information et de suivi (CLIS) de bure

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution 2001	Indicateurs d'activité
	Article L 542-1 et suivants du code de l'environnement	44-80-51	6.393.164 €	Recherche sur la gestion des déchets radioactifs

Subvention 2002 = 304 898 €

Cette subvention permet de financer en totalité les frais de fonctionnement du CLIS du laboratoire souterrain d'étude du stockage géologique des déchets radioactifs sur le site de Bure (Meuse/Haute-Marne)

article 52 Institut national de l'environnement industriel et des risques

I Textes institutifs

- Décret n° 90-1089 du 7/12/1990 portant création de l'INERIS
- Etablissement public à caractère industriel et commercial
- L'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) est un établissement public à caractère industriel et commercial . Il a pour mission de réaliser ou de faire réaliser des études et des recherches permettant de prévenir les risques que les activités économiques font peser sur la santé des personnes et des biens, ainsi que sur l'environnement et de fournir toute prestation destinée à faciliter l'adaptation des entreprises.
L'INERIS a son siège à Verneuil-en-Halatte dans l'Oise. Il s'appuie sur six délégations régionales et un laboratoire intégré à l'école des mines de Nancy.

II - Historique des trois dernières années :

	1999	2000	2001
Budget	36.984.132	38.920.234	42.990.623
Subventions TTC	14.726.575	18.004.229	20.717.821
Effectifs budgétaires	421	438	438

III - Equilibre simplifié du budget de l'établissement (2001)

	Ressources	Dépenses
Subventions Etat	20.288.000	Personnel 26.965.000
Subvention spécifique	24.309.000	Fonctionnement 14.515.000
		Investissements
Total	44.597.000	41.480.000

IV - Description des emplois (2001)

Personnels	Effectifs
TOTAL	438

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution 2001	Indicateurs d'activité
Etablissement public à caractère industriel et commercial	Décret du 7/12/1990	44-80 art. 52	3.063.158	Financement d'études dans le domaine et le fonctionnement de laboratoires participant aux travaux de normalisation européens, entretien et modernisation des appareillages : 10 études réalisées

article 90 Etablissements intervenant dans la gestion de "l'après-mines"

44-80 art. 90 § 10 – Etablissements intervenant dans la gestion de « l'après-mines »

- GEODERIS (groupement d'intérêt public) en cours de création : chargé de la surveillance des anciens travaux miniers dont les principaux champs d'intervention sont le site pétrolier de Pechelbronn en Alsace, les bassins salifère et ferrifère lorrains.

Exécution 2001 = 1 981 837 €

- GISOS (groupement d'intérêt scientifique) – contrat de partenariat entre le BRGM, INERIS, INPL, LAEGO et l'école des mines de Nancy : chargé de conduire des recherches pour améliorer les réponses aux problèmes posés par l'arrêt d'exploitation.

Exécution 2001 = 305 000 €

- APSRM (Agence de prévention et de surveillance des risques miniers) – créée par la loi du 30 mars 1999 : dommages et prévention des risques miniers.

Chapitre 44-80

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		309.981.295
Modifications des crédits		2.711.633
<i>dont reports</i>		1.171.898
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		312.692.928
Engagements à l'administration centrale	309.125.605	////
Délégations de crédits	951.282	////
Paievements		310.076.887
Crédit disponible en fin d'exercice		2.616.041

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		316.744.390
Modifications des crédits		2.369.671
<i>dont reports</i>		2.386.440
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		319.114.061
Engagements à l'administration centrale	318.256.006	////
Délégations de crédits	573.208	////
Paievements		314.427.468
Crédit disponible en fin d'exercice		4.686.593

Chapitre 44-84 : Subventions pour le développement des relations économiques extérieures

	Articles	Crédits
10	Centre français du commerce extérieur	20.275.720
21	Comité français des manifestations économiques à l'étranger (CFME) - Agence pour la coopération technique industrielle et économique (ACTIM)	19.573.387
30	Bureau international des tarifs douaniers de Bruxelles	97.288
40	Bureau international des expositions	12.714
50	Projets de développement économique	"
60	Agence française pour les investissements internationaux	4.588.895
	Total pour le chapitre	44.548.004

Chapitre 44-84
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

Dispositifs résultants de textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution 2001	Indicateurs d'activités
CFCE – Centre Français du Commerce Extérieur Subvention annuelle	Décret du 4 mai 1960	44-84 article 10	18 979 902	Nbre de clients facturés pour des prestations payantes du réseau des PEE : 15 500 Nbre de séminaires organisés par le CFCE en France : 126 Nbre de notes et études PEE CFCE : 29 800 Nbre de clients aux renseignements réglementaires : 1 050 abonnés
UBIFRANCE – Agence pour la promotion internationale des technologies et des entreprises françaises Subvention annuelle	Convention DREE/Etat du 7 janvier 1997	44-84 article 20	19 654 946	Nbre de clients : 2 578 Nbre d'opérations collectives (foires et salons) : 169 Nbre d'opérations individuelles (invitations de décideurs...) : 245 Nbre de séminaires et colloques techniques : 55 Nbre de communiqués de presse : 1 778
BITDB – Bureau International des Tarifs Douaniers et de Bruxelles	/	44-84 article 30	79 273	Contribution obligatoire à une organisation internationale
BIE – Bureau International des Expositions	/	44-84 article 40	13 263	Contribution obligatoire à une organisation internationale

Chapitre 44-84

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		36.892.662
Modifications des crédits		1.205.766
<i>dont reports</i>		<i>1.205.766</i>
<i>dont fonds de concours</i>		<i>"</i>
Crédit disponible pour l'exercice		38.098.428
Engagements à l'administration centrale	36.892.662	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Palements		36.892.662
Crédit disponible en fin d'exercice		1.205.766

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		39.941.643
Modifications des crédits		530.417
<i>dont reports</i>		<i>1.205.766</i>
<i>dont fonds de concours</i>		<i>"</i>
Crédit disponible pour l'exercice		40.472.060
Engagements à l'administration centrale	38.727.386	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Palements		38.727.386
Crédit disponible en fin d'exercice		1.744.674

Chapitre 44-93 : Normes qualité

Articles	Crédits
20 Accréditation et contrôle de produits industriels	1.067.143
30 Laboratoire national d'essais	11.529.025
50 Association française de normalisation (A.F.N.O.R.)	18.926.438
70 Bureau national de métrologie	10.210.635
80 Coopération internationale	906.494
90 Promotion de la normalisation et de la qualité	362.578
Total pour le chapitre	43.002.313

Chapitre 44-93
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

article 20 Accréditation et contrôle de produits industriels

44-93 art. 20 § 10 – Accréditation et contrôle de produits industriels

La subvention au COFRAC a pour objectif de couvrir les coûts d'accréditations des laboratoires d'étalonnages et l'activité internationale (2,7 MF).

Le contrôle de conformité à la réglementation des produits industriels dans le cadre de protocoles signés avec la DGCCRF et la DGDDI se traduit par 2 conventions auprès du LCIE et du LNE.

article 30 Laboratoire national d'essais

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution n-1	Indicateurs d'activité
Subvention de fonctionnement au LNE :	Etablissement public à caractère industriel et commercial Décret du 10 mars 1978 modifié	44-93-30	81,08 M€	Part des subventions dans le total des ressources 2001 = 17 % CA 2001 = 32 %

I Textes institutifs

- ◆ Loi 78-23 du 10 janvier 1978
- ◆ Décret n° 78-280 du 10 mars 1978 modifié
- ◆ Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC)
- ◆ Missions : le LNE est chargé d'effectuer tous les travaux d'étude, de recherche, de consultation, d'expertise, d'essai, de contrôles, et toutes prestations d'assistance technique utiles à la protection et à l'information des consommateurs ou à l'amélioration de la qualité des produits.

II Historique des trois dernières années :

	1999	2000	2001
Budget HT	51.135.669	50.564.900	55.643.891
Subventions HT	12.328.857	10.897.208	9.497.574
Subvention BNH	1.676.939	1.542.784	3.155.695
Effectifs	566	580,5	619,5

III Equilibre simplifié du budget de l'établissement

Ressources		Dépenses	
Subventions Etat	9.690.000	Personnel	28.249.000
Subvention BNH	4.115.000	Fonctionnement	19.981.000
Ressources propres	47.896.000	Investissement	12.471.000
		Charges diverses	1.000.000
Total	61.701.000	Total	61.701.000

IV Description des emplois (2002)

Personnels	Effectifs
contrat à durée indéterminée (CDI)	607,5
contrat à durée déterminée (CDD)	18
Mis à disposition	7
TOTAL	632,5

article 50 Association française de normalisation (A.F.N.O.R.)

Textes institutifs :

- Association loi 1901 reconnue d'utilité publique (Décret 26 janvier 1984 modifié) (l'AFNOR est un groupe constitué d'une part d'une association et d'une filiale sous forme de société anonyme).

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution n-1	Indicateurs d'activité
AFNOR	Voir ci-dessus	44-93-50	17 607 861,49 €	
Groupe				Part des subventions dans le total des ressources : 21,4 % Production annuelle des normes : 1837 Résultat : 0 CA : 381 400
Association				Part des subventions Dans le total des ressources : 25,9 % CA : 290 180 Résultat : -425

II – Historique des trois dernières années :

	1999	2000	2001	
			GROUPE	ASSOCIATION
Budget	89 999 801,82 €	75 614 712,55 €	77 779 488,59 €	64 254 974,03 €
Subventions	15 562 910,37 €	15 595 534,46 €	16 662 677,58 €	16 662 677,58 €
Effectifs	604	606	611	495

III – Equilibre simplifié du budget de l'établissement (2002) :

	RESSOURCES		DEPENSES	
	Association	Groupe	Association	Groupe
Subventions Etat	110 000	110000		
Personnels et impôts			201 401	251 989
Ressources propres	413 819	424 469		
Fonctionnement			266 318	226080
Amortissements et provisions			56 100	56 400
TOTAL	523 819	534 469	523 819	534 469

article 70 Bureau national de métrologie

- ◆ Subvention de fonctionnement versée au BNM, groupement d'intérêt public créé par arrêté ministériel du 22 décembre 1994, permettant le financement de frais de personnel et frais de fonctionnement des cinq laboratoires nationaux de métrologie dont le BNM assure la coordination, les laboratoires associés au BNM, les frais de fonctionnement du secrétariat permanent du BNM (personnes) et les actions de coopération internationale et de communications.

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution n-1	Indicateurs d'activité
Groupement d'intérêt public	Arrêté du 22/12/94	44.93 art.70	10 267 441,31 €	Nombre d'actions menées au sein des laboratoires du BNM + laboratoires extérieurs = 175

article 80 Coopération internationale

- ◆ Procédure 98/34 (convention avec l'AFNOR) mécanisme d'information réciproque des Etats membres de l'Union Européenne ;
- ◆ Convention avec l'AFNOR au titre de la coopération internationale.

Chapitre 44-93

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		41.923.480
Modifications des crédits		-52.702
<i>dont reports</i>		14.376
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		41.870.778
Engagements à l'administration centrale	41.386.041	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paievements		41.386.041
Crédit disponible en fin d'exercice		484.737

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		43.245.213
Modifications des crédits		-378.703
<i>dont reports</i>		107.609
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		42.866.510
Engagements à l'administration centrale	42.761.889	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paievements		42.747.041
Crédit disponible en fin d'exercice		119.469

Chapitre 44-95 : Participation à divers fonds de garantie

Articles		Crédits
10	Garanties accordées par l'Etat à divers instituts de participation et aux prêts consentis par certains établissements financiers	131.400.000
20	Fonds de garantie d'emprunts accordés aux petites et moyennes entreprises	9.146.941
30	Garantie des prêts à la création d'entreprise	15.250.000
	Total pour le chapitre	155.796.941

Chapitre 44-95

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		117.690.641
Modifications des crédits		26.213.510
<i>dont reports</i>		77.585
<i>dont fonds de concours</i>		3.573.471
Crédit disponible pour l'exercice		143.904.151
Engagements à l'administration centrale	143.826.566	/////
Délégations de crédits	n.r.	/////
Paiements		143.826.566
Crédit disponible en fin d'exercice		77.585

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		163.425.346
Modifications des crédits		-7.622.451
<i>dont fonds de concours</i>		4.573.471
Crédit disponible pour l'exercice		155.802.895
Engagements à l'administration centrale	155.772.406	/////
Délégations de crédits	n.r.	/////
Paiements		155.772.406
Crédit disponible en fin d'exercice		30.489

Chapitre 44-97 : Participation de l'Etat au service d'emprunts à caractère économique

Articles		Crédits
10	Secteur public	"
20	Secteur concurrentiel	900.000
30	Etablissements financiers et assimilés	490.000.000
90	Diverses bonifications	3.100.000
Total pour le chapitre		494.000.000

Chapitre 44-97

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Secteur public	"
62511	§10	Bonifications d'intérêts	"
		Article 20 - Secteur concurrentiel	900.000
62511	§10	Bonifications d'intérêts	900.000
		Article 30 - Etablissements financiers et assimilés	490.000.000
		Article 31 - Sociétés de développement régional	2.200.000
62511	§10	Bonifications d'intérêts	2.200.000
		Article 32 - NATEXIS Banque (ex Crédit National)	1.000.000
62511	§10	Bonifications d'intérêts	1.000.000
		Article 33 - Crédit d'équipement des P.M.E.	10.300.000
62511	§10	Bonifications d'intérêts	10.300.000
		Article 34 - Caisse française de développement industriel (C.F.D.I.)	14.100.000
62511	§10	Bonifications d'intérêts	14.100.000
		Article 35 - Caisse centrale de crédit coopératif	1.200.000
62511	§10	Bonifications d'intérêts	1.200.000
		Article 36 - Agence française du développement	449.000.000
63814	§11	Bonifications d'intérêts	139.840.000
63814	§12	Bonifications d'intérêts - Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du F.M.I.	48.780.000
63814	§13	Indemnisation au titre des annulations de dettes	257.640.000
63814	§14	Indemnisation au titre de la réduction des taux d'intérêt des prêts aux pays à revenu intermédiaire	2.740.000
		Article 37 - Société centrale de crédit maritime mutuel	12.200.000
62511	§10	Bonifications d'intérêts	12.200.000
		Article 38 - NATEXIS Banque (ex Banque française pour le commerce extérieur)	"
62511	§10	Bonifications d'intérêts - Crédits à l'exportation	"
62511	§20	Bonifications d'intérêts - Consolidation de crédits à l'exportation	"
6181	§30	Impayés sur consolidation de crédits à l'exportation	"
		Article 90 - Diverses bonifications	3.100.000
6181	§10	Diverses bonifications	3.100.000

Chapitre 44-97

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		658.427.305
Modifications des crédits		3.994.448
<i>dont fonds de concours</i>		<i>1.555.264</i>
Crédit disponible pour l'exercice		662.421.753
Engagements à l'administration centrale	685.916.970	////
Délégations de crédits	56.343	////
Paiements		610.971.703
Crédit disponible en fin d'exercice		51.450.050

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		525.851.542
Modifications des crédits		399.674
<i>dont fonds de concours</i>		<i>399.674</i>
Crédit disponible pour l'exercice		526.251.216
Engagements à l'administration centrale	633.387.781	////
Délégations de crédits	24.866	////
Paiements		581.255.440
Crédit disponible en fin d'exercice		-55.004.224

Chapitre 44-98 : Bonifications d'intérêt dans le domaine de l'artisanat

Articles	Crédits
10 Crédit agricole	3.776.162
20 Banques populaires	5.282.358
30 Autres banques	3.899.646
Total pour le chapitre	12.958.166

Chapitre 44-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Crédit agricole	3.776.162
62611	§41	Subventions versées aux institutions monétaires et de crédit (y compris institut d'émission des Dom-Tom)	3.776.162
62621	§42	Subventions versées à des entreprises d'assurance et de capitalisation	"
		Article 20 - Banques populaires	5.282.358
62611	§41	Subventions versées aux institutions monétaires et de crédit (y compris institut d'émission des Dom-Tom)	5.282.358
62621	§42	Subventions versées à des entreprises d'assurance et de capitalisation	"
		Article 30 - Autres banques	3.899.646
62611	§41	Subventions versées aux institutions monétaires et de crédit (y compris institut d'émission des Dom-Tom)	3.899.646
62621	§42	Subventions versées à des entreprises d'assurance et de capitalisation	"

Chapitre 44-98
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

article 10 Crédit agricole

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution n-1	Indicateurs d'activité
Crédit Agricole	Décision d'attribution de subventions prises dans le cadre d'une convention générale passée entre l'Etat et le crédit agricole le 24 novembre 1982.	44-98-10	3,21 M€	La dernière enveloppe allouée aux bonifications est commune aux années 2000 et 2001. Au 30/09/01, 1 250 prêts ont été octroyés pour un montant total de 33,54 M€ soit 26 830 € par prêt.

article 20 Banques populaires

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution n-1	Indicateurs d'activité
Banques Populaires	Décision d'attribution de subventions prises dans le cadre d'une convention générale conclue entre l'Etat et la chambre syndicale des banques populaires le 26 novembre 1982.	44-98-20	4,64 M€	La dernière enveloppe allouée aux bonifications est communes aux années 2000 et 2001. Au 30/09/01, 2 210 prêts ont été octroyés pour un montant total de 46,70 M€ soit 21 130 € par prêt.

article 30 Autres banques

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution n-1	Indicateurs d'activité
Autres banques	Conventions particulières avec la Société Générale, la BNP, la Caisse centrale de crédit mutuel, la Caisse centrale de crédit coopératif et la SODIPA (association française de banques).	44-98-30	4,10 M€	La dernière enveloppe allouée aux bonifications est commune aux années 2000 et 2001. Au 30/09/01, 1 650 prêts ont été octroyés pour un montant total de 33,84 M€ soit 20 510 € par prêt.

Chapitre 44-98

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		18.751.229
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		18.751.229
Engagements à l'administration centrale	19.389.529	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		19.389.529
Crédit disponible en fin d'exercice		-638.300

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		18.751.229
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		18.751.229
Engagements à l'administration centrale	11.952.062	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		11.952.062
Crédit disponible en fin d'exercice		6.799.167

Chapitre 45-10 : Subventions aux établissements publics dans les domaines de l'énergie et des matières premières

Articles		Crédits
10	Charbonnages de France	446.980.518
20	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	15.079.453
40	Commissariat à l'énergie atomique	366.420.000
60	Sûreté nucléaire Défense	2.058.000
	Total pour le chapitre	830.537.971

Chapitre 45-10
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

article 10 Charbonnages de France

I. Texte institutif :

Texte constitutif : Décret n° 59-1036 du 4/09/1959 portant statut des Charbonnages de France et des houillères de bassin

Dans un contexte de déficit structurel de l'exploitation charbonnière, l'aide de l'Etat à Charbonnages de France a pour objectif d'accompagner la fin de cette exploitation d'ici à 2005.

II. Historique des trois dernières années :(chiffres prévisionnels)

	1999 (1)	2000 (2)	2001 (3)
Budget (3EPIC) hors charges spécifiques	845 000 000	851 000 000	0
Dotation en capital	381 120 000	548 800 000	83 846 959
LFR	33 500 000	33 500 000	0
Charges spécifiques	437 530 000	433 000 000	456 600 000
TOTAL	852 200 000	1 015 300 000	540.400.000
Effectifs des EPIC	9 164	7 973	6 933

(1) Annulation de 3,05 M€en LFR

(2) Annulation de 4,57 M€en LFR

(3) Annulation de 2,29 M€en LFR

III. Equilibre simplifié du budget prévisionnel pour l'année 2001 :

Les comptes de Charbonnages de France sont structurellement déficitaires malgré le concours de l'Etat, le solde non couvert étant financé par l'emprunt.

Produits d'exploitation	1 114,0 M€
Charges d'exploitation	1 685,3 M€
Résultat d'exploitation	- 571,2 M€
Résultat courant	- 878,2 M€
Résultat net	- 567,1 M€

IV. Grille d'analyse :

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution n-1	Indicateurs d'activité
Charbonnages de France	Décret n° 59-1036 du 4/09/1959	45.10 art. 10	437 986,03	

article 20 Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

I - Textes institutifs

- ◆ Loi n° 90-1130 du 19/12/1990 portant création de l'ADEME
- ◆ Décret n° 91-732 du 26/07/91 modifié
- ◆ Etablissement public à caractère industriel et commercial
- ◆ Missions : l'ADEME, placée sous la tutelle des ministres chargés de la recherche, de l'environnement et de l'énergie, a pour mission, la réalisation d'économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables, la prévention et la lutte contre la pollution de l'air, la limitation de production des déchets, leur élimination, leur récupération et leur valorisation, la protection des sols et la remise en état des sites pollués, le réaménagement et la surveillance de certaines installations de stockage de déchets en cas de défaillance de l'exploitant, le développement des technologies propres, la lutte contre les nuisances sonores. Elle dispose d'une délégation dans chaque région.
- ◆ Les 15 M€ de la dotation 2002 correspondent à la quote-part du Secrétariat d'Etat à l'Industrie pour le financement de 251 postes budgétaires à l'ADEME.

II - Historique des trois dernières années :

	1999	2000	2001
Budget	58 232 000	59 756 000	69 894 000
(hors interventions)			
Subventions	51 667 000	51 524 000	55 182 000
Effectifs	673,5	699,5	833,5

III - Equilibre simplifié du budget de l'établissement (2002)

	Ressources		Dépenses	
Subventions Etat	60 960	Personnel	49 140	
Dont SEI	15 093	Fonctionnement	14 419	
Ressources propres	14 020	Investissement	1 986	
		Charges diverses	9 435	
Total	74 980		74 980	

IV Description des emplois (2002)

Personnels	Effectifs
Ingénieurs	45 %
Chargés d'études	15 %
Secrétariat	22 %
Administration – Gestion	16 %
Direction	2 %

Pour un effectif total autorisé de 833,5 postes en 2002

article 40 Commissariat à l'énergie atomique

I - Textes institutifs

- ◆ Ordonnance n° 45-2563 du 18 octobre 1945 modifiée
- ◆ Décret n° 70-878 du 29 septembre 1970 modifié
- ◆ Etablissement public à caractère scientifique, technique et industriel, le CEA est un organisme de recherche et de développement dans le secteur nucléaire et plus généralement dans les domaines d'application de l'atome (science de la matière, science du vivant, technologies avancées). Les recherches menées par l'établissement ont une vocation d'appui à l'industrie dans les domaines de l'électronucléaire, de la santé, de l'électronique et des matériaux. Pour mener cette recherche, l'établissement s'appuie sur une recherche fondamentale dans le domaine des sciences nucléaires, où il joue un rôle fédérateur parmi les autres organismes de recherche et les universités françaises.
- ◆ La subvention permet de financer les charges de personnel du CEA afin de :
 - soutenir la compétitivité des installations nucléaires actuelles et préparer leur renouvellement
 - développer la recherche en matière de technologies avancées
 - favoriser le transfert de technologies pour permettre la création ou le développement d'entreprises innovantes.

II - Historique des trois dernières années :

	1999	2000	2001
Budget	2 796 000 000	2 770 000 000	2 674 600 000
Subventions	2 170 000 000	2 185 000 000	2 060 100 000
<i>Dont industrie</i>	316 000 000	359 000 000	368 900 000
Effectifs	16 164	16 288	15 076

III - Equilibre simplifié du budget de l'établissement (2002)

	Ressources		Dépenses
Subvention civile	925 700 000	Personnel & charges associées	1 101 100 000
Ressources propres	1 143 400 000	Soutien des programmes	1 136 000 000
Subvention Défense	625 500 000	Investissement	268 700 000
		Charges fiscales	188 800 000
Total	2 694 600 000		2 694 600 000

IV - Description des emplois (2001)

Personnels	Effectifs
Effectif CEA	15 076
Dont :	
Cadres	47,4 %
Techniciens et agents de maîtrise	27,8 %
Employés	22,2 %
Ouvriers	2,5 %

article 60 Sûreté nucléaire Défense

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution n-1 (à défaut n-2)	Indicateurs d'activité
	Décret n° 2001-592 du 5 juillet 2001	45-10-60	néant	Voir ci-dessous

Subvention : 2 058 000 €

Cette subvention est destinée à couvrir, pour la partie industrie, les frais de fonctionnement alloués à l'autorité en charge de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour les installations et activités intéressant la défense.

Chapitre 45-10

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		924.984.412
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-16.769.392 "
Crédit disponible pour l'exercice		908.215.020
Engagements à l'administration centrale	908.215.020	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		908.215.020
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		838.317.146
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-6.860.206 "
Crédit disponible pour l'exercice		831.456.940
Engagements à l'administration centrale	831.456.940	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		831.456.940
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Chapitre 46-93 : Indemnisations liées aux sinistres de "l'après-mines" et prestations à certains retraités des mines et des industries électriques et gazières

Articles	Crédits
10 Prestations de chauffage et de logement aux anciens mineurs des mines fermées	21.647.760
20 Prestations diverses versées au titre des mines et ardoisières en activité	11.727.903
30 Prise en charge et garanties de retraite des anciens agents français des établissements publics, offices et sociétés concessionnaires de services publics d'Algérie, du Maroc, de Tunisie et d'Outre-mer	21.800.209
40 Indemnisations liées aux sinistres de "l'après-mines"	3.048.980
Total pour le chapitre	58.224.852

Chapitre 46-93
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

article 10 Prestations de chauffage et de logement aux anciens mineurs des mines fermées

- ◆ Subventions à la Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines (CANSSM) au titre des prestations de chauffage et de logement versées aux retraités des mines fermées, en application de l'article 24 de la loi de finances rectificative pour 1970 (loi n° 70-128 du 31 décembre 1970).
- ◆ Versement d'aides exceptionnelles aux retraités ou veuves de retraités des mines de fer, évacués de la cité Curel à Moyeuvre-Grande (Moselle).

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution n-1	Indicateurs d'activité
Prestation de chauffage et de logement aux anciens mineurs des mines fermées.	Loi n° 70-128 du 31/12/1970	46.93 art.10	21 872 769 €	4 décisions d'engagement, 4 ordonnances de paiement, 4 déclaration de mines fermées en 2001.
Prise en charge des loyers des anciens mineurs de fer de Moyeuvre-Grande.	Décision du secrétaire d'Etat à l'industrie du 27 juin 2001.	46.93 art.10	198 184 €	1 convention 3 ordonnances de paiement.

article 20 Prestations diverses versées au titre des mines et ardoisières en activité

- ◆ Subvention au fonds de garantie et de compensation des prestations de chauffage et de logement versées au personnel retraité des mines métalliques et diverses. Ce fonds est géré par la CANSSM.
- ◆ Remboursement à divers organismes des dépenses de retraites anticipées de la Société Ardoisières d'Angers (lettres du Ministre du budget des 16 mars 1993 et 6 mars 1998), de l'ex Société Ardoisière de l'Anjou (lettre du Ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire du 3 novembre 1986), de la société des mines et produits chimiques de Salsigne (lettre du Ministre du budget du 17 décembre 1993), de la mine de Noailhac Saint-Salvy (lettre du Ministre du budget du 6 décembre 1993), de la société Sémang (lettre du Directeur du budget du 16 novembre 1999) et des mines de potasse d'Alsace (lettre du Directeur du Budget du 9 août 2000).
- ◆ Remboursement aux sociétés des mines de fer des dépenses qu'elles assument au titre des pensions de retraites de base, des indemnités de chauffage, de logement et de raccordement versées aux retraités normaux et anticipés (décision du Premier Ministre en date du 28 mars 1979 et 22 février 1982) ainsi que de certaines dépenses de conversion des mineurs des mines en cours de fermeture.
- ◆ Subvention à la Société Ardoisières d'Angers au titre des cotisations de raccordement à l'U.R.R.P.I.M.M.E.C. et des prestations de chauffage et de logement versées aux mineurs retraités (réunion interministérielle du 16 juin 1986).

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution n-1	Indicateurs d'activité
Retraites anticipées de la Sté Ardoisières d'angers.	Lettres du ministre du budget des 16/03/93 et 06/03/98	46-93-20	1 009 875 €	1 convention 8 ordonnances de paiement
Retraites anticipées de l'ex société Ardoisière de l'Anjou	Lettre du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire du 3/11/86	46-93-20	3 026 €	1 convention 4 ordonnances de paiement
Retraites anticipées de la Société des mines et produits chimiques de Salsigne	Lettre du ministre du budget du 17/12/1993	46-93-20	31 854 €	2 conventions 8 ordonnances de paiement
Retraites anticipées de la mine de Noailhac-Saint-Salvy	Lettre du ministre du budget du 6/12/1993	46-93-20	144 261 €	2 conventions 8 ordonnances de paiement
Retraites anticipées de la Société SEMANG	Lettre du Directeur du budget du 16/11/1999	46-93-20	10 949 €	1 convention 4 ordonnances de paiement
Retraites anticipées des mines de potasse d'Alsace	Lettre du Directeur du budget du 9/08/2000	46-93-20	569 322 €	2 conventions 8 ordonnances de paiement
Remboursement à la société Ardoisières d'Angers des cotisations de raccordement à l'URRPIMMEC et des prestations de chauffage et de logement versées aux retraités	Réunion interministérielle du 16/06/1986	46-93-20	2 075 536 €	2 conventions 5 ordonnances de paiement
Retraites normales et anticipées des mines de fer	Décisions du premier ministre des 28/03/79 et 22/02/82	46-93-20	6 482 400 €	2 conventions 8 ordonnances de paiement
Subvention au fonds de compensation des prestations de chauffage et de logement des mines métalliques et diverses	Lettre du directeur du budget du 23/11/2000	46-93-20	3 862 184 €	1 convention 1 ordonnance de paiement

article 30 Prise en charge et garanties de retraite des anciens agents français des établissements publics, offices et sociétés concessionnaires de services publics d'Algérie, du Maroc, de Tunisie et d'Outre-mer

- ◆ En application de la loi n° 56-782 du 4 août 1956, l'Etat apporte sa garantie aux pensions constituées par le personnel français des sociétés concessionnaires d'électricité et de gaz du Maroc et de Tunisie auprès des caisses de retraite de ces deux pays. Par la suite, cette garantie a été étendue aux pensions servies aux anciens agents de nationalité française d'électricité et gaz d'Algérie.
- ◆ En vertu des conventions passées entre l'Etat et Electricité de France, c'est le service des retraites d'Electricité de France qui assure le service « pensions d'ancienneté » des personnels concernés. Sont remboursées, chaque année, les sommes effectivement avancées par cet établissement au cours de l'année précédente.

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution n-1	Indicateurs d'activité
Prise en charge et garanties de retraite des anciens agents français	Loi n° 56-782 du 4/08/1956	46.93 art. 30	Crédits ouverts en 2001 = 23.077.732 Dépenses réelles = 22.804.623	• 1 ordonnance de paiement • 3718 retraites

article 40 Indemnisations liées aux sinistres de "l'après-mines"

Ces crédits sont destinés à indemniser les victimes des sinistres miniers dans le cadre des obligations qui incombent à l'Etat en application des articles 75-1 ; 75-2 ; 75-3 du code minier.

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		61.060.405
Modifications des crédits		9.080.980
<i>dont reports</i>		9.080.980
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		70.141.385
Engagements à l'administration centrale	61.283.789	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paievements		61.283.789
Crédit disponible en fin d'exercice		8.857.596

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		61.539.095
Modifications des crédits		5.122.595
<i>dont reports</i>		8.857.596
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		66.661.690
Engagements à l'administration centrale	60.673.003	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paievements		58.347.298
Crédit disponible en fin d'exercice		8.314.392

Dépenses en capital

Chapitre 52-61 : Infrastructure pétrolière

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision		(en milliers d'euros)	
		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Oléoducs. Financement multilatéral	"	"
20	Oléoducs. Financement national	"	"
Total pour le chapitre		"	"

Chapitre 52-61

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	65.204	1.496	"	63.708	2.728	60.980
1 ^{er} janvier 2002	111.266	1.496	"	109.770	48.790	60.980

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	65.204	2.728
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-2.333	-2.333
Modifications des crédits en 2001	48.395	48.395
Fonds de concours	47.999	47.999
Transferts ou répartitions reçus	396	396
Loi de finances pour 2002	"	"
En compte au 1er janvier 2002	111.266	48.790

Chapitre 52-61

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Origine	Chapitre	(en milliers d'euros)	
		Crédits de paiement à recevoir	
Ministère		Au 1er janvier 2001	Au 1er janvier 2002
Défense	53-71	1.496	1.496
Totaux des crédits de paiement à recevoir		1.496	1.496

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 52-61

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	(en milliers d'euros)	
	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	927	396
Loi de finances pour 2000	"	"
Modifications des crédits	60.980	"
Crédit disponible pour l'exercice	61.907	396
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	-888	////
Délégations	"	////
Paievements	////	22
Crédit disponible en fin d'exercice	62.795	374
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	62.795	1.201
Loi de finances pour 2001	"	"
Modifications des crédits	48.395	48.395
Crédit disponible pour l'exercice	111.190	49.596
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	47.342	////
Délégations	"	////
Paievements	////	47.360
Crédit disponible en fin d'exercice	63.848	2.236
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	63.848	2.236
Loi de finances pour 2002	"	"
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	63.848	2.236

Les reliquats et reports, pour l'exercice 2000, tiennent compte du transport de crédits en provenance du chapitre 52-61 du budget Economie, finances et industrie - III. Industrie

Le signe négatif figurant sur la ligne des affectations d'autorisations de programme est dû à des retraits d'affectation.

Chapitre 54-90 : Apports au fonds de dotation ou au capital des entreprises publiques ou d'économie mixte

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision		(en milliers d'euros)	
		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Entreprises publiques ou d'économie mixte	"	"
	Total pour le chapitre	"	"

Chapitre 54-90

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	548.816	"	"	548.816	548.816	"
1 ^{er} janvier 2002	548.816	"	"	548.816	548.816	"

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	548.816	548.816
Loi de finances pour 2002	"	"
En compte au 1er janvier 2002	548.816	548.816

Chapitre 54-90

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 54-90

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	426.857	426.857
Loi de finances pour 2000	"	"
Modifications des crédits	"	"
Crédit disponible pour l'exercice	426.857	426.857
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	"	////
Délégations	"	////
Paievements	////	"
Crédit disponible en fin d'exercice	426.857	426.857
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	426.857	426.857
Loi de finances pour 2001	"	"
Modifications des crédits	"	"
Crédit disponible pour l'exercice	426.857	426.857
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	"	////
Délégations	"	////
Paievements	////	"
Crédit disponible en fin d'exercice	426.857	426.857
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	426.857	426.857
Loi de finances pour 2002	"	"
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	426.857	426.857

Les reliquats et reports, pour l'exercice 2000, tiennent compte du transport de crédits en provenance du chapitre 54-90 du budget Economie, finances et industrie - I. Charges communes

Chapitre 54-93 : Etudes dans les domaines industriels, de l'énergie et des matières premières

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

		(en milliers d'euros)	
Articles de prévision		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Etudes industrielles	2.876	2.907
	Dotation destinée aux moyens d'expertise, d'évaluation et de prospective dans le domaine de la politique industrielle.		
30	Etudes de sécurité industrielle	76	54
	Financement d'études, d'essais et d'expertises pour la sécurité industrielle.		
40	Observatoire de l'énergie	686	510
	Financement d'études et d'enquêtes statistiques effectuées par l'observatoire de l'énergie.		
50	Observatoire des matières premières	305	284
	Etudes et expertises menées par l'observatoire des matières premières.		
60	Etudes en matière d'actions régionales	646	528
	Moyens d'expertises en matière d'actions régionales.		
91	Sûreté nucléaire	152	"
	Financement d'études permettant d'analyser et d'anticiper les principales causes d'incidents sur les centrales nucléaires.		
92	Analyses de sûreté	1.082	1.082
	Travaux d'expertises dans le domaine nucléaire.		
	Total pour le chapitre	5.823	5.365

Chapitre 54-93

Dispositifs, références des textes et indicateurs

Chapitre 54-93 art.40 :

Dispositifs et textes :

Financement des études économiques et statistiques nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Observatoire de l'Énergie, telles que définies par l'arrêté de création du 29/6/82.

Ces études contribuent, d'une part, à la définition et à la mise en œuvre de la politique énergétique de la France, d'autre part, à satisfaire des engagements internationaux, notamment avec l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), et l'Office statistique de la Commission européenne (EUROSTAT).

En 2001, lancement de 16 études dont 9 à caractère statistique, 5 à caractère économique et 2 à caractère technique.

(en €)

Exécution n- 1	Administration centrale	Services déconcentrés	Services opérationnels	Total
Immobilier - dont maintien en état de l'existant - dont opérations nouvelles				
Gros équipement				
Autres	548.800,21			548.800,21
Surfaces créées (m ²)				
Surfaces abandonnées (m ²)				

Chapitre 54-93 art.50 :

Dispositifs :

Les crédits inscrits à ce chapitre ont pour objet de mettre en œuvre les conditions nécessaires et les moyens de l'analyse de la sécurité d'approvisionnement de la France en matières premières. Ils sont donc destinés à des travaux de suivi du secteur, ainsi qu'au suivi des marchés, des filières et de leur environnement géopolitique, social et économique, de même qu'à l'entretien de procédure de veille en terme de sécurité d'approvisionnement.

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution 2001	Indicateurs d'activité
Création de l'Observatoire des Matières Premières	Arrêté du 12/11/61	54-93 art.50	0,200 M€	10 études en 2001 : - 5 études veille-sécurité approvisionnement - 3 études économie générale - 2 études technico-économique

N.B. – Les chiffres sont provisoires.

Chapitre 54-93

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	190.790	"	"	190.790	184.442	6.348
1 ^{er} janvier 2002	120.404	"	"	120.404	113.624	6.780

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	190.790	184.442
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-76.183	-76.183
Modifications des crédits en 2001	-26	"
Annulations	-26	"
Loi de finances pour 2002	5.823	5.365
En compte au 1er janvier 2002	120.404	113.624

Chapitre 54-93

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 54-93

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	3.025	15.373
Loi de finances pour 2000	80.722	80.722
Modifications des crédits	855	855
Crédit disponible pour l'exercice	84.602	96.950
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	79.645	/////
Délégations	489	/////
Paievements	/////	25.816
Crédit disponible en fin d'exercice	4.468	71.134
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	4.468	71.134
Loi de finances pour 2001	5.976	5.519
Modifications des crédits	-26	"
Crédit disponible pour l'exercice	10.418	76.653
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	5.349	/////
Délégations	580	/////
Paievements	/////	70.491
Crédit disponible en fin d'exercice	4.489	6.162
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	4.489	6.162
Loi de finances pour 2002	5.823	5.365
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	10.312	11.527

Les reliquats et reports, pour l'exercice 2000, tiennent compte du transport de crédits en provenance du chapitre 54-93 du budget Economie, finances et industrie - III. Industrie

Chapitre 57-90 : Equipements administratifs et techniques

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

		(en milliers d'euros)	
Articles de prévision		Autorisations de programme	Crédits de paiement
07	Cour des comptes	1.387	1.148
	Ravalement de la cour d'honneur	1.219	////
	Installation du local de reprographie	168	////
08	Chambres régionales et territoriales des comptes	899	505
	Maintenance des bâtiments	228	////
	Travaux de sécurité	305	////
	Mise en sécurité de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France	366	////
10	Administration centrale	8.384	3.049
	Etudes	160	////
	Constructions	8.224	////
24	Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement	1.296	"
	Construction et aménagements de locaux		
36	Commissariat à l'aménagement du marché d'intérêt national de Rungis	46	46
	Travaux de sécurité et aménagements divers		
37	Centres d'essais des véhicules	9.604	3.887
	Contruction et aménagement de halles techniques		
39	Programme civil de défense	"	"
40	Trésor public	30.795	18.385
	Acquisitions de terrains et immeubles	915	////
	Travaux et constructions :	29.880	////
	- Trésoreries générales	26.831	////
	- Départements informatiques	1.524	////
	- Recettes des finances	305	////
	- Trésoreries	1.220	////
54	Direction générale des impôts	38.875	37.395
	Constructions	6.098	////
	Travaux lourds et rénovations	22.258	////
	Mise à niveau technique du parc	9.757	////
	Travaux d'équipement du cadastre	762	////
59	Opérations à caractère interministériel suivies par la direction générale des impôts	"	"
61	Direction générale des douanes et droits indirects	21.343	9.147
	Travaux et constructions	8.537	////
	Matériels de surveillance, parc naval et aérien	12.806	////

Articles de prévision		Autorisations de programme	Crédits de paiement
62	Traitement automatique du fret international	"	"
70	Institut national de la statistique et des études économiques	3.887	3.049
	Rénovation des directions régionales de l'INSEE (Orléans, Bordeaux, Rennes, Chamalières, Dijon)	2.973	////
	Travaux de gros entretien	914	////
81	Service de l'expansion économique à l'étranger	2.287	2.287
	Achat, construction et aménagement de logements de fonction et de locaux administratifs		
83	Services financiers à l'étranger	"	"
87	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	2.820	4.040
	Travaux et constructions	1.143	////
	Matériels techniques des laboratoires	1.677	////
93	Travaux d'hygiène et de sécurité	11.388	6.708
	Travaux et constructions		
94	Opérations communes et conduites d'opérations	"	"
	Les crédits de paiement correspondant aux opérations communes conduites par la direction du personnel, de la modernisation et de l'administration sont inscrits à l'article propre de chaque direction (DGCP : 12,2 millions d'euros, DGDDI : 5,6 millions d'euros, DGCCRF : 1,5 millions d'euros)		
95	Equipements sociaux	9.147	4.985
	Constructions et aménagements de locaux : restaurants, centres de vacances, crèches et divers		
96	Dotations non réparties	"	305
97	Opérations à caractère interministériel (achèvement des opérations en cours)	"	"
	Total pour le chapitre	142.158	94.936

Chapitre 57-90

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	1.511.766	731	14.040	1.525.075	1.135.458	389.617
1 ^{er} janvier 2002	1.497.399	7.439	14.185	1.504.145	1.081.728	422.417

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002
(calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	1.511.766	1.135.458
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-155.677	-155.677
Modifications des crédits en 2001	-848	7.011
Annulations	-21.669	-7.247
Fonds de concours	15.180	15.180
Transferts ou répartitions reçus	6.964	256
Transferts ou répartitions versés	-1.323	-1.178
Loi de finances pour 2002	142.158	94.936
En compte au 1er janvier 2002	1.497.399	1.081.728

Chapitre 57-90

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

(en milliers d'euros)			
Origine		Crédits de paiement à recevoir	
Ministère	Chapitre	Au 1er janvier 2001	Au 1er janvier 2002
SGPM	57-01	"	6.708
SGDN	57-03	95	95
Equipement services communs	57-91	575	575
Environnement	67-20	61	61
Totaux des crédits de paiement à recevoir		731	7.439

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

(en milliers d'euros)			
Destination		Crédits de paiement à verser	
Ministère	Chapitre	Au 1er janvier 2001	Au 1er janvier 2002
Affaires étrangères	57-10	2.211	2.211
Equipement services communs	57-91	550	550 ¹
	57-92	11.279	11.279
Défense	54-41	"	145
Totaux des crédits de paiement à verser		14.040	14.185

¹ Une partie des crédits en provenance du chapitre (ancien) 57-05 des charges communes

Chapitre 57-90

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	(en milliers d'euros)	
	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	221.000	205.618
Loi de finances pour 2000	143.752	149.708
Modifications des crédits	15.459	-6.420
Crédit disponible pour l'exercice	380.211	348.906
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	153.168	/////
Délégations	30.864	/////
Paievements	/////	160.447
Crédit disponible en fin d'exercice	196.179	188.459
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	196.179	188.459
Loi de finances pour 2001	143.363	107.146
Modifications des crédits	-436	7.423
Crédit disponible pour l'exercice	339.106	303.028
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	155.846	/////
Délégations	25.498	/////
Paievements	/////	141.706
Crédit disponible en fin d'exercice	157.762	161.322
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	157.762	161.322
Loi de finances pour 2002	142.158	94.936
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	299.920	256.258

Les reliquats et reports, pour l'exercice 2000, tiennent compte du transport de crédits en provenance des chapitres 57-01 et 57-05 du budget Economie, finances et industrie - I. Charges communes

Les reliquats et reports, pour l'exercice 2000, tiennent compte du transport de crédits à destination du chapitre 57-91 du budget Economie, finances et industrie

Montant des autorisations de programmes provisionnelles non couvertes par des fonds de concours au 1er janvier 2002 : 808 m€

Chapitre 57-91 : Travaux de sécurité dans les mines et expropriations sur les sites miniers

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision		(en milliers d'euros)	
		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Travaux de sécurité dans les mines	7.105	13.263
	Travaux à réaliser en application du code minier.		
20	Expropriations sur les sites miniers	1.220	1.220
	Expropriations sur les sites miniers.		
	Total pour le chapitre	8.325	14.483

Chapitre 57-91

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	25.896	"	"	25.896	21.458	4.438
1 ^{er} janvier 2002	36.655	"	"	36.655	36.088	567

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	25.896	21.458
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-859	-859
Modifications des crédits en 2001	3.293	1.006
Décrets d'avance	3.049	762
Fonds de concours	244	244
Loi de finances pour 2002	8.325	14.483
En compte au 1er janvier 2002	36.655	36.088

Chapitre 57-91

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 57-91

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	(en milliers d'euros)	
	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	5.135	3.500
Loi de finances pour 2000	5.336	6.098
Modifications des crédits	"	"
Crédit disponible pour l'exercice	10.471	9.598
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	"	////
Délégations	6.623	////
Paievements	////	4.089
Crédit disponible en fin d'exercice	3.848	5.509
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	3.848	5.509
Loi de finances pour 2001	11.354	7.622
Modifications des crédits	3.293	1.006
Crédit disponible pour l'exercice	18.495	14.137
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	130	////
Délégations	18.110	////
Paievements	////	8.326
Crédit disponible en fin d'exercice	255	5.811
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	255	5.811
Loi de finances pour 2002	8.325	14.483
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	8.580	20.294

Les reliquats et reports, pour l'exercice 2000, tiennent compte du transport de crédits en provenance du chapitre 57-90 du budget Economie, finances et industrie

Chapitre 58-00 : Participation de la France au capital d'organismes internationaux

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

		(en milliers d'euros)	
Articles de prévision		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Société interaméricaine d'investissement	"	2.290
	Cet article comporte uniquement des crédits de paiement (services votés) pour la poursuite des opérations lancées au titre des lois de finances antérieures.		
20	Banque asiatique de développement	"	2.130
	Cet article comporte uniquement des crédits de paiement (services votés) pour la poursuite des opérations lancées au titre des lois de finances antérieures.		
30	Banque interaméricaine de développement	"	"
40	Groupe de la banque mondiale	"	"
51	Banque européenne de reconstruction et de développement	"	23.930
	Cet article comporte uniquement des crédits de paiement (services votés) pour la poursuite des opérations lancées au titre des lois de finances antérieures.		
52	Banque européenne d'investissement	"	"
60	Banque ouest-africaine de développement	"	610
	Cet article comporte uniquement des crédits de paiement (services votés) pour la poursuite des opérations lancées au titre des lois de finances antérieures.		
70	Banque africaine de développement	"	3.050
	Cet article comporte uniquement des crédits de paiement (services votés) pour la poursuite des opérations lancées au titre des lois de finances antérieures.		
80	Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale	"	"
90	Banque de développement des Caraïbes	"	"
	Total pour le chapitre	"	32.010

Chapitre 58-00

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	483.445	"	"	483.445	227.367	256.078
1 ^{er} janvier 2002	393.500	"	"	393.500	204.336	189.164

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002
(calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	483.445	227.367
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-56.657	-56.657
Modifications des crédits en 2001	-33.288	1.616
Annulations	-33.288	"
Loi de finances rectificative	"	1.616
Loi de finances pour 2002	"	32.010
En compte au 1er janvier 2002	393.500	204.336

Chapitre 58-00

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 58-00

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	(en milliers d'euros)	
	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	105.567	18.460
Loi de finances pour 2000	15.245	36.130
Modifications des crédits	"	"
Crédit disponible pour l'exercice	120.812	54.590
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	27.362	////
Délégations	"	////
Paievements	////	34.975
Crédit disponible en fin d'exercice	93.450	19.615
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	93.450	19.615
Loi de finances pour 2001	"	16.769
Modifications des crédits	-33.288	1.616
Crédit disponible pour l'exercice	60.162	38.000
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	-33.288	////
Délégations	"	////
Paievements	////	31.034
Crédit disponible en fin d'exercice	93.450	6.966
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	93.450	6.966
Loi de finances pour 2002	"	32.010
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	93.450	38.976

Les reliquats et reports, pour l'exercice 2000, tiennent compte du transport de crédits en provenance du chapitre 58-00 du budget Economie, finances et industrie - I. Charges communes

Le signe négatif figurant sur la ligne des affectations d'autorisations de programme est dû à des retraits d'affectation.

Chapitre 62-92 : Actions dans les domaines de l'énergie et des matières premières

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision	Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Actions concourant à la maîtrise de l'énergie	36.893
	Dotation destinée à la poursuite des actions de promotion de l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques, ainsi que du développement et de la diversification des productions et des consommations d'énergies renouvelables.	12.196
20	Energie et matières premières. Coopération internationale	1.448
	Dotation destinée à la poursuite des actions de formation des responsables techniques et administratifs des pays en voie de développement et des actions de coopération internationale.	1.448
30	Fonds de soutien aux hydrocarbures	25.154
	Dotation destinée au financement des actions de soutien à la recherche et au développement en matière de techniques de prospection, d'exploitation et de raffinage des hydrocarbures.	25.154
40	Commissariat à l'énergie atomique	57.168
	Soutien aux programmes de recherche du C.E.A.	57.168
	Total pour le chapitre	120.663

Chapitre 62-92

Dispositifs, références des textes et indicateurs

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution budgétaire 2001	Indicateurs d'activité
Actions concourant à la maîtrise de l'énergie	Loi n° 90-1130 du 19/12/90 Décret n° 91-732 du 26/07/91 modifié	62-92 art.10	24.392 m€ (3.049 m€transférés) (3.049 m€reportés)	11 programmes répartis sur 3 thèmes, conduits par l'ADEME.
ENERGIE Dotation destinée à la coopération internationale dans le secteur de l'énergie : soutien à des réponses à appel d'offre, à des projets		62-92 art.20	103 m€	2 paiements
ADEME/IPEEFI IPEEFI/RAO (Identification de projets énergétiques éligibles aux financements internationaux)	Loi n° 90-1130 du 19/12/90 Décret n° 91-732 du 26/07/91 modifié	62-92 art.20	68.602,06 €	1 paiement (avance à notification)
ENERGIE Fondation Energies pour le Monde (FONDEM)	Fondation reconnue d'utilité publique, créée en 1990 à l'initiative de la DGEMP avec des partenaires institutionnels		34.301,03 €	2 paiements dont : 1 avance à notification (convention Madagascar) 1 paiement (convention au Vietnam)
MATIERES PREMIERES Dotation destinée à la coopération internationale dans le secteur des matières premières : - opérations d'assistance technique dans les domaines de la cartographie géologique, inventaire minier, sécurité dans l'environnement minier - actions de formation continue dans le domaine des matières premières minérales			1.108.744,14 €	11 conventions - 9 actions de formation continue du centre d'études supérieures des matières premières CESMAT - 80 stagiaires étrangers - 2 actions de coopération internationale d'assistance technique (BRGM, ASGA, ARMINES) dont : - 1 convention sur un projet en Algérie - 1 convention sur un projet au Vietnam
Dotation destinée au financement des actions de soutien à la recherche et au développement en matière de techniques de prospection, d'exploitation et de raffinage des	Loi de finances du 31/12/98 (Art.72) – suppression du compte d'affectation spéciale du Trésor et budgétisation des	62-92 art.30	30.550.783 €	Aides accordées : 34,61 M€(en AP) Taux moyen des aides : 50%

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution budgétaire 2001	Indicateurs d'activité
hydrocarbures	opérations en compte Décision interministérielle du 10/04/96			<p>Nombre moyen de partenaires par programme : 3</p> <p>Répartition des aides par catégorie de programmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exploration production : 15,09 M€ - études pétrolières et marines : 17,84 M€ - raffinage moteurs : 1,68 M€ <p>Répartition des aides par catégorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entreprises parapétrolières : 60% - centres de recherche : 29% - entreprises pétrolières : 11%
C.E.A. Etablissement de caractère scientifique, technique et industriel	Ordonnance n° 45-2563 du 18/10/45 modifiée Décret n° 70-878 du 29/9/70 modifié.	62-92 art.40	Subvention Industrie : 57 M€	<p>Cette subvention permet de financer les dépenses d'investissement du CEA pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutenir la compétitivité des installations nucléaires actuelles et préparer leur renouvellement - Développer la recherche en matière de technologies avancées - Favoriser le transfert de technologies pour permettre la création ou le développement d'entreprises innovantes

Chapitre 62-92

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	2.962.247	335.974	"	2.626.273	2.548.544	77.729
1 ^{er} janvier 2002	2.238.784	395.480	"	1.843.304	1.744.313	98.991

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002
(calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	2.962.247	2.548.544
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-1.932.815	-1.932.815
Modifications des crédits en 2001	1.088.689	1.032.618
Annulations	-4.958	-1.524
Transferts ou répartitions reçus	1.096.696	1.037.191
Transferts ou répartitions versés	-3.049	-3.049
Loi de finances pour 2002	120.663	95.966
En compte au 1er janvier 2002	2.238.784	1.744.313

Chapitre 62-92

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

(en milliers d'euros)

Origine		Crédits de paiement à recevoir	
Ministère	Chapitre	Au 1er janvier 2001	Au 1er janvier 2002
Economie, finances et industrie	68-00	122	122
Défense	51-71	307.956	361.740
	52-81	"	6.708
Défense	53-81	29.178	30.672
	55-11	820	2.273
Défense	55-21	-2.102	-6.035
Totaux des crédits de paiement à recevoir		335.974	395.480

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 62-92

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	(en milliers d'euros)	
	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	352.552	20.251
Loi de finances pour 2000	133.926	101.302
Modifications des crédits	1.086.529	1.088.463
Crédit disponible pour l'exercice	1.573.007	1.210.016
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	1.218.698	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	1.194.067
Crédit disponible en fin d'exercice	354.309	15.949
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	354.309	15.949
Loi de finances pour 2001	130.496	123.244
Modifications des crédits	1.088.690	1.032.618
Crédit disponible pour l'exercice	1.573.495	1.171.811
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	1.168.335	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	1.154.473
Crédit disponible en fin d'exercice	405.160	17.338
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	405.160	17.338
Loi de finances pour 2002	120.663	95.966
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	525.823	113.304

Les reliquats et reports, pour l'exercice 2000, tiennent compte du transport de crédits en provenance des chapitres 62-00 et 62-01 du budget Economie, finances et industrie - III. Industrie

Chapitre 63-04 : Agence nationale des fréquences (A.N.F.)

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision		(en milliers d'euros)	
		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Agence nationale des fréquences (A.N.F.)	5.793	5.183
	Dépenses d'équipement de l'A.N.F.		
	Total pour le chapitre	5.793	5.183

Chapitre 63-04

Dispositifs, références des textes et indicateurs

Indicateur	Nature	Année 2001	Observations
Le suivi des radioamateurs	Nombre d'examens radioamateurs passés	793	
	Nombre d'examens réussis	377	Soit, 47,54% de reçus
Les réseaux locaux radioélectriques	Nombre de demandes de réseaux traitées par le CGR (Centre de Gestion des Radiocommunications)	1750	
		1750	
Le suivi des contrôles des réseaux	Nombre de contrôles effectués		
Le contrôle du spectre des fréquences radioélectriques	Nombre de stations de contrôle radioélectrique en service	53	
	Nombre de postes-opérateurs	18	
Activité radiomaritime	Nombre de navires contrôlés	3183	
Examens CRR	Nombre de candidats	5729	
	Nombre de reçus	5657	

Chapitre 63-04

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	91.233	"	"	91.233	78.999	12.234
1 ^{er} janvier 2002	80.714	"	"	80.714	67.870	12.844

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	91.233	78.999
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-16.312	-16.312
Loi de finances pour 2002	5.793	5.183
En compte au 1er janvier 2002	80.714	67.870

Chapitre 63-04

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 63-04

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

		(en milliers d'euros)
	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	14.429	13.263
Loi de finances pour 2000	8.994	8.690
Modifications des crédits	20.276	11.434
Crédit disponible pour l'exercice	43.699	33.387
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	20.580	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	20.581
Crédit disponible en fin d'exercice	23.119	12.806
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	23.119	12.806
Loi de finances pour 2001	5.641	8.232
Modifications des crédits	"	"
Crédit disponible pour l'exercice	28.760	21.038
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	14.330	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	18.751
Crédit disponible en fin d'exercice	14.430	2.287
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	14.430	2.287
Loi de finances pour 2002	5.793	5.183
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	20.223	7.470

Les reliquats et reports, pour l'exercice 2000, tiennent compte du transport de crédits en provenance du chapitre 63-04 du budget Economie, finances et industrie - III. Industrie

Chapitre 64-00 : Interventions en faveur des petites et moyennes entreprises (commerce extérieur)

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

		(en milliers d'euros)	
Articles de prévision		Autorisations de programme	Crédits de paiement
30	Contrats de plan Etat-Régions - Aide au commerce extérieur	9.451	5.335
	Aide à la promotion commerciale des P.M.E.		
40	Aide au développement d'implantations commerciales et industrielles à l'étranger	"	"
50	Aide pour l'équipement hôtelier	"	"
	Total pour le chapitre	9.451	5.335

Chapitre 64-00

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	78.911	76	"	78.835	68.280	10.555
1 ^{er} janvier 2002	50.658	76	"	50.582	45.780	4.802

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	78.911	68.280
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-27.835	-27.835
Modifications des crédits en 2001	-9.869	"
Annulations	-12.461	"
Loi de finances rectificative	2.592	"
Loi de finances pour 2002	9.451	5.335
En compte au 1er janvier 2002	50.658	45.780

Chapitre 64-00

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Origine	Chapitre	(en milliers d'euros)	
		Crédits de paiement à recevoir	
Ministère		Au 1er janvier 2001	Au 1er janvier 2002
Economie, finances et industrie	64-92	76	76
Totaux des crédits de paiement à recevoir		76	76

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 64-00

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	(en milliers d'euros)	
	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	22.272	16.085
Loi de finances pour 2000	6.860	6.593
Modifications des crédits	-5.723	"
Crédit disponible pour l'exercice	23.409	22.678
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	177	////
Délégations	8.759	////
Paievements	////	4.373
Crédit disponible en fin d'exercice	14.473	18.305
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	14.473	18.305
Loi de finances pour 2001	9.452	6.403
Modifications des crédits	-9.869	"
Crédit disponible pour l'exercice	14.056	24.708
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	-17.457	////
Délégations	10.820	////
Paievements	////	5.441
Crédit disponible en fin d'exercice	20.693	19.267
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	20.693	19.267
Loi de finances pour 2002	9.451	5.335
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	30.144	24.602

Les reliquats et reports, pour l'exercice 2000, tiennent compte du transport de crédits en provenance du chapitre 64-00 du budget Economie, finances et industrie - I. Charges communes

Le signe négatif figurant sur la ligne des affectations d'autorisations de programme est dû à des retraits d'affectation.

Chapitre 64-02 : Aides au commerce, à l'artisanat et aux services

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision	(en milliers d'euros)	Autorisations de programme	Crédits de paiement
20 Interventions en faveur de l'installation d'activités artisanales en milieu urbain		"	"
30 Fonds d'aménagement des structures artisanales Poursuite des opérations.		305	305
40 Contrats de plan Etat-régions Aides au commerce et à l'artisanat, notamment dans les zones sensibles, dans le cadre de la nouvelle génération de contrats de plan Etat-régions.		5.412	3.948
60 Aides à la formation professionnelle		"	"
Total pour le chapitre		5.717	4.253

Chapitre 64-02

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	53.620	"	"	53.620	39.755	13.865
1 ^{er} janvier 2002	55.018	"	"	55.018	39.866	15.152

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	53.620	39.755
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-4.142	-4.142
Modifications des crédits en 2001	-177	"
Annulations	-177	"
Loi de finances pour 2002	5.717	4.253
En compte au 1er janvier 2002	55.018	39.866

Chapitre 64-02

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 64-02

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	(en milliers d'euros)	
	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	1.471	3.204
Loi de finances pour 2000	4.345	4.162
Modifications des crédits	-194	"
Crédit disponible pour l'exercice	5.622	7.366
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	180	////
Délégations	3.278	////
Paievements	////	3.735
Crédit disponible en fin d'exercice	2.164	3.631
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	2.164	3.631
Loi de finances pour 2001	3.887	3.705
Modifications des crédits	-177	"
Crédit disponible pour l'exercice	5.874	7.336
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	720	////
Délégations	2.213	////
Paievements	////	2.975
Crédit disponible en fin d'exercice	2.941	4.361
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	2.941	4.361
Loi de finances pour 2002	5.717	4.253
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	8.658	8.614

Les reliquats et reports, pour l'exercice 2000, tiennent compte du transport de crédits en provenance du chapitre 64-02 du budget Economie, finances et industrie - IV. Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Chapitre 64-92 : Actions de développement industriel régional en faveur des petites et moyennes industries

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

		(en milliers d'euros)	
Articles de prévision		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Actions de développement industriel régional en faveur des petites et moyennes industries (hors actions de diffusion)	76.377	75.798
	Dotation destinée à la poursuite des actions d'amélioration de la compétitivité des entreprises, en particulier des P.M.I. pour l'essentiel dans le cadre des contrats de plan Etat-régions.		
	Art. 11 - Actions de développement industriel régional - Opérations déconcentrées.	75.157	////
	Art. 12 - Actions de développement industriel régional - Autres opérations.	1.220	////
20	Diffusion des techniques. Recherche	32.014	25.611
	Financement des procédures de diffusion des technologies en direction des P.M.I.		
30	Diffusion des nouveaux outils d'information et de communication dans les petites et moyennes industries	7.622	3.811
	Programme destiné à encourager les P.M.I. à utiliser les nouvelles technologies de l'information.		
	Total pour le chapitre	116.013	105.220

Chapitre 64-92

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	748.540	320	76	748.296	461.158	287.138
1 ^{er} janvier 2002	766.229	320	76	765.985	478.168	287.817

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	748.540	461.158
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-90.344	-90.344
Modifications des crédits en 2001	-7.980	2.134
Annulations	-11.029	-915
Fonds de concours	3.049	3.049
Loi de finances pour 2002	116.013	105.220
En compte au 1er janvier 2002	766.229	478.168

Chapitre 64-92

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

(en milliers d'euros)			
Origine		Crédits de paiement à recevoir	
Ministère	Chapitre	Au 1er janvier 2001	Au 1er janvier 2002
Aménagement du territoire	65-00	320	320
Totaux des crédits de paiement à recevoir		320	320

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

(en milliers d'euros)			
Destination		Crédits de paiement à verser	
Ministère	Chapitre	Au 1er janvier 2001	Au 1er janvier 2002
Economie, finances et industrie	64-00	76	76
Totaux des crédits de paiement à verser		76	76

Chapitre 64-92

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

		(en milliers d'euros)
	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	19.648	4.389
Loi de finances pour 2000	112.812	107.172
Modifications des crédits	9.582	5.564
Crédit disponible pour l'exercice	142.042	117.125
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	7.894	/////
Délégations	95.893	/////
Paievements	/////	103.300
Crédit disponible en fin d'exercice	38.255	13.825
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	38.255	13.825
Loi de finances pour 2001	116.014	113.575
Modifications des crédits	-7.980	2.134
Crédit disponible pour l'exercice	146.289	129.534
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	10.032	/////
Délégations	114.176	/////
Paievements	/////	108.931
Crédit disponible en fin d'exercice	22.081	20.603
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	22.081	20.603
Loi de finances pour 2002	116.013	105.220
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	138.094	125.823

Les reliquats et reports, pour l'exercice 2000, tiennent compte du transport de crédits en provenance du chapitre 64-92 du budget Economie, finances et industrie - III. Industrie

Chapitre 64-93 : Equipement naval. Interventions

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision		(en milliers d'euros)	
		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Aide à la construction navale	"	103.665
	Cet article comporte uniquement des crédits de paiement (services votés), pour la poursuite des opérations engagées au titre des lois de finances antérieures.		
30	Restructurations industrielles	"	"
	Total pour le chapitre	"	103.665

Chapitre 64-93

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	2.292.421	"	"	2.292.421	1.908.574	383.847
1 ^{er} janvier 2002	1.301.405	"	"	1.301.405	1.021.223	280.182

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	2.292.421	1.908.574
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-991.016	-991.016
Loi de finances pour 2002	"	103.665
En compte au 1er janvier 2002	1.301.405	1.021.223

Chapitre 64-93

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 64-93

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	379.425	78.855
Loi de finances pour 2000	196.202	196.202
Modifications des crédits	"	4.192
Crédit disponible pour l'exercice	575.627	279.249
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	187.353	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	197.600
Crédit disponible en fin d'exercice	388.274	81.649
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	388.274	81.649
Loi de finances pour 2001	"	137.661
Modifications des crédits	"	"
Crédit disponible pour l'exercice	388.274	219.310
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	298.689	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	184.023
Crédit disponible en fin d'exercice	89.585	35.287
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	89.585	35.287
Loi de finances pour 2002	"	103.665
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	89.585	138.952

Les reliquats et reports, pour l'exercice 2000, tiennent compte du transport de crédits en provenance du chapitre 64-93 du budget Economie, finances et industrie - III. Industrie

Chapitre 64-94 : Normes qualité

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

		(en milliers d'euros)	
Articles de prévision		Autorisations de programme	Crédits de paiement
20	Actions d'incitation et de développement de la métrologie	6.555	6.784
	Renforcement des moyens et des équipements nécessaires à la métrologie scientifique et appliquée.		
30	Laboratoire national d'essais. Equipement	6.860	5.336
	Poursuite de la modernisation des équipements du Laboratoire national d'essais.		
40	Actions de normalisation et de qualité	3.049	1.524
	Accompagnement des entreprises dans leurs demandes qualité-certification et normalisation (actions collectives).		
	Total pour le chapitre	16.464	13.644

Chapitre 64-94

Dispositifs, références des textes et indicateurs

Dispositifs	Chapitre et article	Dotation 2001 (A.P.)	Dotation 2002 (A.P.)	Indicateurs d'activité
Subvention d'équipement du L.N.E. pour permettre au laboratoire de poursuivre la modernisation de son équipement et d'être à la hauteur de ses concurrents (TUV, Lloyds...)	64-94 art.30	2.744 m€	6.860 m€	En l'an 2001, centenaire du L.N.E. et transfert de la métrologie légale.
Appel à proposition qui vise à apporter un soutien financier aux actions collectives de diffusion et de développement de la qualité, de la certification, des essais et des normes.	64-94 art.40	4.116 m€	3.049 m€	

Chapitre 64-94

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	71.760	"	"	71.760	59.338	12.422
1 ^{er} janvier 2002	72.616	"	"	72.616	57.374	15.242

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	71.760	59.338
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-15.608	-15.608
Loi de finances pour 2002	16.464	13.644
En compte au 1er janvier 2002	72.616	57.374

Chapitre 64-94

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 64-94

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	509	1.836
Loi de finances pour 2000	13.720	13.720
Modifications des crédits	"	"
Crédit disponible pour l'exercice	14.229	15.556
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	13.138	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	12.490
Crédit disponible en fin d'exercice	1.091	3.066
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	1.091	3.066
Loi de finances pour 2001	14.178	13.720
Modifications des crédits	"	"
Crédit disponible pour l'exercice	15.269	16.786
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	14.446	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	13.454
Crédit disponible en fin d'exercice	823	3.332
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	823	3.332
Loi de finances pour 2002	16.464	13.644
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	17.287	16.976

Les reliquats et reports, pour l'exercice 2000, tiennent compte du transport de crédits en provenance du chapitre 64-94 du budget Economie, finances et industrie - III. Industrie

Chapitre 64-96 : Reconversion et restructurations industrielles

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

		(en milliers d'euros)	
Articles de prévision		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Actions de restructuration - hors Comité interministériel de restructurations industrielles (CIRI)	9.147	3.049
	Dotations destinées à la couverture des opérations dans les zones en cours de restructuration industrielle.		
	Art. 11 - Actions de restructuration et de reconversion hors C.I.R.I. - Opérations déconcentrées.	3.000	////
	Art. 12 - Actions de restructuration et de reconversion hors C.I.R.I. - Autres restructurations et reconversions.	6.147	////
20	Actions de restructuration suivies par le Comité interministériel de restructurations industrielles (CIRI)	"	"
30	Reconversion des zones minières	19.056	7.622
	Dotations destinées à la poursuite du financement des dépenses de reconversion des zones minières.		
40	Interventions dans le cadre du Fonds d'industrialisation de la Lorraine (FIL)	12.196	7.318
	Dotations destinées à financer les actions de diversification industrielle en Lorraine, dans le cadre du Fonds d'Industrialisation de la Lorraine (F.I.L.).		
60	Autres modes de conversion	3.049	305
	Dotations destinées à la mise en place de nouveaux modes de conversion dans les zones victimes de sinistres industriels importants.		
	Total pour le chapitre	43.448	18.294

Chapitre 64-96

Dispositifs, références des textes et indicateurs

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution n-1	Indicateurs d'activité
Fonds d'industrialisation des bassins miniers (FIBM)	Lettre du Premier ministre du 23/07/83 Circulaire du 26/12/97 du Secrétaire d'Etat à l'Industrie	64-96 art.30	AP = 18.293.882 € CP = 21.342.862 €	<ul style="list-style-type: none">- 2 décisions d'affectations d'autorisation de programme- 3 ordonnances de paiement- notifications de crédits aux 11 préfets des bassins miniers (2 fois/an)- réponses aux demandes ponctuelles des préfets et des élus

Chapitre 64-96

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	698.227	1.326	"	696.901	595.052	101.849
1 ^{er} janvier 2002	720.020	1.326	"	718.694	589.988	128.706

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002
(calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	698.227	595.052
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-14.877	-14.877
Modifications des crédits en 2001	-6.778	-8.481
Annulations	-12.017	-10.671
Transferts ou répartitions reçus	2.190	2.190
Loi de finances rectificative	3.049	"
Loi de finances pour 2002	43.448	18.294
En compte au 1er janvier 2002	720.020	589.988

Chapitre 64-96

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Origine	Chapitre	(en milliers d'euros)	
		Crédits de paiement à recevoir	
Ministère		Au 1er janvier 2001	Au 1er janvier 2002
Aménagement du territoire	65-00	1.326	1.326
Totaux des crédits de paiement à recevoir		1.326	1.326

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 64-96

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	62.834	67.442
Loi de finances pour 2000	46.497	39.027
Modifications des crédits	-6.839	-1.524
Crédit disponible pour l'exercice	102.492	104.945
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	41.206	/////
Délégations	11.434	/////
Paievements	/////	26.369
Crédit disponible en fin d'exercice	49.852	78.576
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	49.852	78.576
Loi de finances pour 2001	41.923	21.800
Modifications des crédits	-6.778	-8.482
Crédit disponible pour l'exercice	84.997	91.894
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	32.378	/////
Délégations	17.483	/////
Paievements	/////	39.793
Crédit disponible en fin d'exercice	35.136	52.101
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	35.136	52.101
Loi de finances pour 2002	43.448	18.294
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	78.584	70.395

Les reliquats et reports, pour l'exercice 2000, tiennent compte du transport de crédits en provenance du chapitre 64-96 du budget Economie, finances et industrie - III. Industrie

Chapitre 66-01 : Développement de la recherche industrielle et innovation

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

		(en milliers d'euros)	
Articles de prévision		Autorisations de programme	Crédits de paiement
80	Recherche industrielle et innovation	282.031	213.429
	Soutien des programmes de recherche et de développement.		
	Total pour le chapitre	282.031	213.429

Chapitre 66-01

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	3.180.438	"	8.690	3.189.128	2.676.017	513.111
1 ^{er} janvier 2002	3.229.587	"	8.690	3.238.277	2.661.748	576.529

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	3.180.438	2.676.017
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-185.775	-185.775
Modifications des crédits en 2001	-47.107	-41.923
Annulations	-47.107	-41.923
Loi de finances pour 2002	282.031	213.429
En compte au 1er janvier 2002	3.229.587	2.661.748

Chapitre 66-01

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

(en milliers d'euros)

Destination		Crédits de paiement à verser	
Ministère	Chapitre	Au 1er janvier 2001	Au 1er janvier 2002
Recherche	66-04	8.690	8.690
Totaux des crédits de paiement à verser		8.690	8.690

Chapitre 66-01

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	(en milliers d'euros)	
	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	83.105	50.816
Loi de finances pour 2000	279.896	262.670
Modifications des crédits	-85.151	-22.867
Crédit disponible pour l'exercice	277.850	290.619
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	231.291	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	202.166
Crédit disponible en fin d'exercice	46.559	88.453
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	46.559	88.453
Loi de finances pour 2001	279.896	236.296
Modifications des crédits	-47.107	-41.923
Crédit disponible pour l'exercice	279.348	282.826
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	266.683	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	181.794
Crédit disponible en fin d'exercice	12.665	101.032
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	12.665	101.032
Loi de finances pour 2002	282.031	213.429
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	294.696	314.461

Les reliquats et reports, pour l'exercice 2000, tiennent compte du transport de crédits en provenance du chapitre 66-01 du budget Economie, finances et industrie - III. Industrie

Chapitre 66-02 : Agence nationale pour la valorisation de la recherche

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision		(en milliers d'euros)	
		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Actions en faveur de l'innovation	121.197	101.912
	Poursuite des actions en faveur de l'innovation technologique.		
20	Subvention d'équipement	762	762
	Dépenses d'équipement de l'agence.		
	Total pour le chapitre	121.959	102.674

Chapitre 66-02

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	871.290	"	"	871.290	485.528	385.762
1 ^{er} janvier 2002	668.729	"	"	668.729	263.682	405.047

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	871.290	485.528
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-324.520	-324.520
Loi de finances pour 2002	121.959	102.674
En compte au 1er janvier 2002	668.729	263.682

Chapitre 66-02

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 66-02

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	"	"
Loi de finances pour 2000	121.959	102.674
Modifications des crédits	"	-30.490
Crédit disponible pour l'exercice	121.959	72.184
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	121.959	////
Délégations	"	////
Paievements	////	72.184
Crédit disponible en fin d'exercice	"	"
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	"	"
Loi de finances pour 2001	121.959	102.674
Modifications des crédits	"	"
Crédit disponible pour l'exercice	121.959	102.674
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	121.959	////
Délégations	"	////
Paievements	////	95.052
Crédit disponible en fin d'exercice	"	7.622
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	"	7.622
Loi de finances pour 2002	121.959	102.674
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	121.959	110.296

Chapitre 66-70 : Ecoles nationales supérieures des mines

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

		(en milliers d'euros)	
Articles de prévision		Autorisations de programme	Crédits de paiement
70	Soutien de programme. Recherche	2.714	2.714
	Dépenses de soutien des programmes.		
81	Ecole nationale supérieure des mines de Paris	2.318	2.134
	Moyens affectés aux programmes d'équipement.		
82	Ecole nationale supérieure des mines de Paris. Recherche	550	427
	Dépenses d'équipement, de construction et d'aménagement des laboratoires.		
83	Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne	1.385	1.218
	Moyens affectés aux programmes d'équipement.		
84	Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne. Recherche	152	152
	Dépenses d'équipement, de construction et d'aménagement des laboratoires.		
85	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai	924	786
	Moyens affectés aux programmes d'équipement.		
86	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai. Recherche	92	168
	Dépenses d'équipement, de construction et d'aménagement des laboratoires.		
87	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès	1.062	798
	Moyens affectés aux programmes d'équipement.		
88	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès. Recherche	152	183
	Dépenses d'équipement, de construction et d'aménagement des laboratoires.		
91	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes	603	495
	Moyens affectés aux programmes d'équipement.		
92	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes. Recherche	152	198
	Dépenses d'équipement, de construction et d'aménagement des laboratoires.		
93	Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Albi Carmaux	265	211
	Moyens affectés aux programmes d'équipement.		

Articles de prévision	Autorisations de programme	Crédits de paiement
94 Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Albi Carmaux. Recherche	152	122
Dépenses d'équipement, de construction et d'aménagement des laboratoires.		
Total pour le chapitre	10.521	9.606

Chapitre 66-70

Dispositifs, références des textes et indicateurs

Nature de l'activité	Objectif 2001	Résultat 2001	Objectif 2002	Observations
Taux de placement des élèves :	100%	100%	100%	
Nombre d'élèves formés :	4.400	(*)	(*)	
Part des ressources propres :	30%	40%	40%	(*) – ne peut être établi à cette date.

Chapitre 66-70

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	102.707	58	"	102.649	98.059	4.590
1 ^{er} janvier 2002	93.471	"	"	93.471	87.966	5.505

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	102.707	98.059
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-19.757	-19.757
Modifications des crédits en 2001	"	58
Transferts ou répartitions reçus	"	58
Loi de finances pour 2002	10.521	9.606
En compte au 1er janvier 2002	93.471	87.966

Chapitre 66-70

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Origine	Chapitre	(en milliers d'euros) Crédits de paiement à recevoir	
		Au 1er janvier 2001	Au 1er janvier 2002
Ministère			
Recherche	66-05	58	"
Totaux des crédits de paiement à recevoir		58	"

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 66-70

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	(en milliers d'euros)	
	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	152	153
Loi de finances pour 2000	9.757	9.604
Modifications des crédits	"	58
Crédit disponible pour l'exercice	9.909	9.815
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	9.688	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	9.594
Crédit disponible en fin d'exercice	221	221
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	221	221
Loi de finances pour 2001	9.604	9.604
Modifications des crédits	"	58
Crédit disponible pour l'exercice	9.825	9.883
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	9.398	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	9.621
Crédit disponible en fin d'exercice	427	262
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	427	262
Loi de finances pour 2002	10.521	9.606
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	10.948	9.868

Les reliquats et reports, pour l'exercice 2000, tiennent compte du transport de crédits en provenance du chapitre 66-70 du budget Economie, finances et industrie - III. Industrie

Chapitre 68-00 : Aide extérieure

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision		(en milliers d'euros)	
		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Dons aux Etats étrangers	7.620	25.920
	Crédits d'aide à différents Etats.		
20	Dons associés aux prêts de la Caisse française de développement	"	"
30	Dons destinés à financer les projets dans les pays les plus pauvres	"	"
	Total pour le chapitre	7.620	25.920

Chapitre 68-00

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	1.019.031	"	122	1.019.153	817.927	201.226
1 ^{er} janvier 2002	766.409	"	122	766.531	604.545	161.986

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002
(calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	1.019.031	817.927
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-250.278	-250.278
Modifications des crédits en 2001	-9.964	10.976
Annulations	-11.702	"
Loi de finances rectificative	1.738	10.976
Loi de finances pour 2002	7.620	25.920
En compte au 1er janvier 2002	766.409	604.545

Chapitre 68-00

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

(en milliers d'euros)

Destination		Crédits de paiement à verser	
Ministère	Chapitre	Au 1er janvier 2001	Au 1er janvier 2002
Economie, finances et industrie	62-92	122	122
Totaux des crédits de paiement à verser		122	122

Chapitre 68-00

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	66.180	21.475
Loi de finances pour 2000	42.686	45.735
Modifications des crédits	-10.671	-3.049
Crédit disponible pour l'exercice	98.195	64.161
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	35.989	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	59.403
Crédit disponible en fin d'exercice	62.206	4.758
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	62.206	4.758
Loi de finances pour 2001	"	15.245
Modifications des crédits	-9.964	10.976
Crédit disponible pour l'exercice	52.242	30.979
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	24.827	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	22.463
Crédit disponible en fin d'exercice	27.415	8.516
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	27.415	8.516
Loi de finances pour 2002	7.620	25.920
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	35.035	34.436

Les reliquats et reports, pour l'exercice 2000, tiennent compte du transport de crédits en provenance du chapitre 68-00 du budget Economie, finances et industrie - I. Charges communes

Chapitre 68-04 : Participation de la France à divers fonds

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision	Autorisations de programme	Crédits de paiement
(en milliers d'euros)		
10 Fonds africain de développement Reconstitution des ressources du Fonds.	224.710	72.870
20 Fonds de solidarité africain	"	"
30 Fonds international de développement de l'agriculture Cet article comporte uniquement des crédits de paiement (services votés) pour la poursuite des opérations lancées au titre des lois de finances antérieures.	"	8.080
40 Fonds asiatique de développement Cet article comporte uniquement des crédits de paiement (services votés) pour la poursuite des opérations lancées au titre des lois de finances antérieures.	"	31.100
50 Fonds d'assistance technique et fonds multilatéraux placés auprès de la BERD Reconstitution des ressources du Fonds.	4.570	4.570
61 Fonds commun des produits de base	"	"
62 Participation de la France à la reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (A.I.D.) Cet article comporte uniquement des crédits de paiement (services votés) pour la poursuite des opérations lancées au titre des lois de finances antérieures.	"	258.550
70 Fonds multilatéraux de soutien aux pays en situation d'arriérés	"	"
80 Fonds de développement de l'Amérique latine et des Caraïbes	"	"
90 Fonds pour l'environnement mondial Reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial et poursuite des opérations lancées au titre des lois de finances antérieures.	131.410	59.910
Total pour le chapitre	360.690	435.080

Chapitre 68-04

Dispositifs, références des textes et indicateurs

Désignation de l'organisme	Année de création	Eléments d'information
B.I.D. (Banque Interaméricaine de Développement)	1959	<ul style="list-style-type: none">- Cette banque internationale de développement a son siège à Washington.- 46 pays en sont membres dont la France.- Ses ressources comportent des souscriptions au capital effectuées par les Etats membres (le principal actionnaire sont les Etats-Unis) et des emprunts.- Son rôle est de faire des prêts aux Etats et aux organismes publics avec la garantie des Etats.
FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial)	1994	<ul style="list-style-type: none">- Ce fonds bilatéral a pour but de donner des subventions pour la prise en compte de l'aspect environnemental dans les projets de développement.- Ses ressources proviennent du budget de l'Etat français.- Il est lié au F.E.M. (Fonds pour l'environnement mondial), organisme multilatéral créé en 1990 et fondé essentiellement sur des contributions des Etats de l'O.C.D.E.

Chapitre 68-04

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	1.787.005	"	"	1.787.005	1.309.558	477.447
1 ^{er} janvier 2002	2.209.589	"	"	2.209.589	1.809.429	400.160

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	1.787.005	1.309.558
Modifications des crédits en 2001	61.894	64.791
Loi de finances rectificative	61.894	64.791
Loi de finances pour 2002	360.690	435.080
En compte au 1er janvier 2002	2.209.589	1.809.429

Chapitre 68-04

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 68-04

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	951.839	213.672
Loi de finances pour 2000	147.876	304.898
Modifications des crédits	73.633	84.152
Crédit disponible pour l'exercice	1.173.348	602.722
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	1.001.472	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	480.617
Crédit disponible en fin d'exercice	171.876	122.105
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	171.876	122.105
Loi de finances pour 2001	24.392	384.172
Modifications des crédits	61.894	64.791
Crédit disponible pour l'exercice	258.162	571.068
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	167.444	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	454.855
Crédit disponible en fin d'exercice	90.718	116.213
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	90.718	116.213
Loi de finances pour 2002	360.690	435.080
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	451.408	551.293

Les reliquats et reports, pour l'exercice 2000, tiennent compte du transport de crédits en provenance du chapitre 68-04 du budget Economie, finances et industrie - I. Charges communes

III. Documents annexes

Crédits ouverts à titre non reconductible

Chapitre	Article	Objet	Montant
34-97	09	Chambres régionales et territoriales des comptes : crédits déconcentrés	152.000
34-98	88	Installation de la direction nationale des enquêtes de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	25.154
37-05	50	15ème anniversaire de la création du Conseil de la concurrence	163.288
44-03	20	Intervention en faveur du commerce, de l'artisanat et des services	220.400
44-42	88	Actions concertées d'intérêt local	10.700

Récapitulation générale des emplois budgétaires

Evolution du nombre des emplois

Catégories d'emplois	Effectifs au 31-12-2001	Suppressions	Créations	Effectifs au 31-12-2002	Différence entre 2002 et 2001
Titulaires	177.390	3.346	3.294	177.338	-52
Contractuels	2.091	56	1.526	3.561	+1.470
Ouvriers	163	"	"	163	"
Militaires sous contrat et de carrière	61	12	10	59	-2
Total	179.705	3.414	4.830	181.121	+1.416

Récapitulation détaillée des emplois budgétaires

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Chapitre 31-10 Dépenses de personnel des services sous contrat d'objectifs et de moyens				
Article 51 Direction générale des impôts: rémunérations principales				
Titulaires				
Agent de constatation ou d'assiette principal de 2ème classe des impôts (Polynésie française) (échelle 5)	267-427	271-378	1	083302
Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	13	101902
Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	39	101901
Agents de constatation ou d'assiette des impôts de la Polynésie française (échelle 4)	259-382	266-351	2	083301
Agents de constatation ou d'assiette des impôts (échelle 4)	259-382	266-351	19.276	083201
Agents de constatation ou d'assiette principaux de 1ère classe des impôts (NEI)	396-449	359-393	5.376	083203
Agents de constatation ou d'assiette principaux de 2ème classe des impôts (échelle 5)	267-427	271-378	9.715	083202
Agents des services techniques de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	147	102402
Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	316	102401
Chargés de mission de 1ère catégorie affectés à la mission d'expertises et de liaisons à la direction générale des impôts	935-Gr.A	759-Gr.A	2	0000000687
Chargés de mission de 2ème catégorie affectés à la mission d'expertises et de liaisons à la direction générale des impôts	819-1015	670-820	6	0000000688
Chargés de mission de 3ème catégorie affectés à la mission d'expertises et de liaisons à la direction générale des impôts	720-1015	595-820	11	0000000689
Chefs des services fiscaux de classe fonctionnelle	Gr.A-Gr.B	Gr.A-Gr.B	47	133701
Chefs des services fiscaux de classe normale	1015-Gr.A	820-Gr.A	80	133702
Contrôleurs de 1ère classe des impôts	384-579	351-488	4.088	132202
Contrôleurs de 1ère classe des impôts de la Polynésie française	384-579	351-488	2	00788P
Contrôleurs de 2ème classe des impôts	298-544	290-462	12.373	132203
Contrôleurs de 2ème classe des impôts de la Polynésie française	298-544	290-462	4	00797P
Contrôleurs principaux des impôts	425-612	376-513	5.487	132201
Délégués interrégionaux des impôts	Gr.A-Gr.C	Gr.A-Gr.C	11	0000000736
Directeurs départementaux des services déconcentrés de la direction générale des impôts	875-1015	713-820	161	133703
Directeurs divisionnaires des services déconcentrés de la direction générale des impôts	759-985	625-797	674	133704
Géomètres et géomètres principaux du cadastre	410-612	367-513	740	01037B
Inspecteurs des services déconcentrés de la direction générale des impôts	379-780	348-641	11.809	133709
Inspecteurs divisionnaires de classe exceptionnelle des services déconcentrés de la direction générale des impôts	864-966	705-782	237	133707
Inspecteurs divisionnaires de classe normale des services déconcentrés de la direction générale des impôts	705-901	584-733	1.237	133708
Inspecteurs principaux de 1ère classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	864-966	705-782	453	133705
Inspecteurs principaux de 2ème classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	540-821	458-672	1.506	133706
Inspecteurs vérificateurs spécialisés à la direction générale des impôts	481-602	416-506	716	0000000338
Inspecteurs-élèves des services déconcentrés de la direction générale des impôts	302-340	293-320	915	133710
Receveurs divisionnaires des services déconcentrés de la direction générale des impôts	985	797	108	133712

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Receveurs principaux de 1ère classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	864-966	705-782	588	133713
Receveurs principaux de 2ème classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	780-821	641-672	742	133714
Techniciens-géomètres du cadastre	298-544	290-462	818	138203
Totaux pour les titulaires			77.700	
Contractuels				
Agents contractuels	244-448	261-392	7	00685B
Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	245-343	262-323	790	01076B
Agents contractuels de catégorie B	274-474	276-412	57	00683B
Agents contractuels de 1er niveau	1383-1725	1080-1319	2	01086B
Agents contractuels de 1ère catégorie	376-448	345-392	5	00684B
Agents contractuels de 2ème niveau	1100-1438	880-1120	8	01087B
Agents contractuels de 3ème niveau	824-1150	675-915	9	01088B
Agents contractuels de 4ème niveau	595-910	500-740	17	01089B
Agents contractuels hors catégorie	341-579	321-488	8	00863B
Contractuels de catégorie C	307	297	2	00687B
Totaux pour les contractuels			905	
Totaux pour l'article 51			78.605	

Article 52 Service de la documentation nationale du cadastre: personnel ouvrier

Ouvriers				
Ouvriers	-	-	161	00352P
Totaux pour les ouvriers			161	
Totaux pour l'article 52			161	

Article 81 Service de l'expansion économique à l'étranger: rémunérations principales

Titulaires				
Attaché de l'Institut national de la statistique et des études économiques	379-780	348-641	1	133603
Attachés agricoles	508-966	436-782	11	000000300
Attachés commerciaux de la direction des relations économiques extérieures	379-780	348-641	98	139103
Attachés commerciaux principaux de 2ème classe de la direction des relations économiques extérieures	504-821	433-672	5	139102
Chef de service d'administration centrale	Gr.B bis	Gr.B bis	1	000000018
Conseillers commerciaux de classe exceptionnelle de 1ère catégorie	Gr.C	Gr.C	3	01235P
Conseillers commerciaux de classe exceptionnelle de 2ème catégorie	Gr.B	Gr.B	12	01236P
Conseillers commerciaux de 1ère classe	701-966	581-782	38	01234P
Conseillers commerciaux de 2ème classe	427-750	378-618	47	01232P
Conseillers commerciaux hors classe	801-Gr.A	657-Gr.A	62	01233P
Ministres conseillers pour les affaires économiques et commerciales de 1ère catégorie	Gr.E	Gr.E	4	000000659
Ministres conseillers pour les affaires économiques et commerciales de 2ème catégorie	Gr.A-Gr.D	Gr.A-Gr.D	7	000000660
Totaux pour les titulaires			289	
Contractuels				
Agents contractuels de catégorie B	393	357	239	00701B
Agents contractuels de 1ère catégorie A	660	550	55	00699B
Agents contractuels de 1ère catégorie C	307	297	200	00691B
Agents contractuels de 2ème catégorie A	603	506	202	00700B

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Agents contractuels de 2ème catégorie C	262	267	39	00703B
Totaux pour les contractuels			735	
Totaux pour l'article 81			1.024	

Article 82 Directions régionales du commerce extérieur: rémunérations principales

Titulaires				
Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	24	102003
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	396-449	359-393	3	102001
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	17	102002
Attachés régionaux du commerce extérieur	642-852	536-695	33	0000000330
Directeurs régionaux de 1ère classe	1015-Gr.B	820-Gr.B	8	00705B
Directeurs régionaux de 2ème classe	901-Gr.A	733-Gr.A	16	00706B
Totaux pour les titulaires			101	
Totaux pour l'article 82			101	

Totaux pour le chapitre 31-10 79.891

Chapitre 31-90 Rémunérations principales et dépenses de personnels ouvriers

Article 01 Inspection générale des finances

Titulaires				
Inspecteurs de 3ème classe et inspecteurs adjoints des finances	427-750	378-618	28	00727B
Inspecteurs des finances de 1ère classe	1015-Gr.B bis	820-Gr.B bis	17	079704
Inspecteurs des finances de 2ème classe	801-966	657-782	29	079703
Inspecteurs généraux des finances	Gr.D-Gr.E	Gr.D-Gr.E	32	079705
Totaux pour les titulaires			106	
Totaux pour l'article 01			106	

Article 02 Contrôle d'Etat

Titulaires				
Chefs de mission de contrôle économique et financier	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E	24	0000000325
Contrôleurs d'Etat de 1ère et 2ème classes	901-Gr.D	733-Gr.D	68	00666B
Totaux pour les titulaires			92	
Totaux pour l'article 02			92	

Article 03 Contrôle financier

Titulaires				
Contrôleurs financiers de 1ère et 2ème classes	901-Gr.E	733-Gr.E	46	00667B
Totaux pour les titulaires			46	
Totaux pour l'article 03			46	

Article 04 Commission de contrôle des assurances et contrôle du fonds de garantie au profit des victimes d'accidents d'automobiles

Titulaires				
Commissaire du gouvernement auprès du fonds de garantie au profit des victimes accidentées de la route	1015-Gr.C	820-Gr.C	1	0000000325
Commissaires contrôleurs chefs de brigade du contrôle des assurances	901-Gr.A	733-Gr.A	16	0000000328
Commissaires contrôleurs de 1ère et 2ème classes	427-852	378-695	31	00719B
Commissaires contrôleurs élèves du contrôle des assurances	395	358	6	00668B

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Commissaires contrôleurs en chef du contrôle des assurances	750-1015	618-820	8	080303
Commissaires contrôleurs généraux du contrôle des assurances	1015-Gr.C	820-Gr.C	7	080304
Totaux pour les titulaires			69	
Totaux pour l'article 04			69	

Article 05 Contrôle des établissements bancaires et autres contrôles

Titulaires				
Commissaire aux comptes	-	-	1	00346P
Totaux pour les titulaires			1	
Totaux pour l'article 05			1	

Article 12 Administration centrale

Titulaires				
Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	1.526	104001
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	481	104003
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	841	104002
Administrateurs civils de 1ère classe	701-966	581-782	148	006002
Administrateurs civils de 2ème classe	427-750	378-618	111	006001
Administrateurs civils hors classe	801-Gr.B	657-Gr.B	226	006003
Administrateurs de 1ère classe des postes et télécommunications	701-966	581-782	9	028602
Administrateurs hors classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	801-Gr.B	657-Gr.B	3	080504
Administrateurs hors classe des postes et télécommunications	801-Gr.B	657-Gr.B	8	028603
Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	2	101801
Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	14	101802
Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	8	102303
Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	22	102301
Agents principaux des services techniques de 1ère catégorie	390-579	356-488	12	000000024
Agents principaux des services techniques de 2ème catégorie	390-544	356-462	23	000000023
Architecte de classe exceptionnelle	811-966	664-782	1	078903
Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	777	134703
Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	379-780	348-641	31	133603
Attachés principaux d'administration centrale de 1ère classe	864-966	705-782	141	134701
Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	264	134702
Attachés principaux de 1ère classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	864-966	705-782	4	133601
Attachés principaux de 2ème classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	504-821	433-672	10	133602
Chargé d'études documentaires principal de 2ème classe relevant du ministère de l'équipement	563-821	476-672	1	141102
Chargés d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	379-780	348-641	39	141103
Chef de garage principal (NEI)	396-449	359-393	1	010502
Chef de standard (échelle 5)	267-427	271-378	1	010603
Chefs de garage (échelle 5)	267-427	271-378	7	010501

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Chefs de mission du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	759-1015	625-820	88	0000000654
Chefs de service d'administration centrale	Gr.B bis	Gr.B bis	28	0000000018
Chefs de service intérieur d'administration centrale de 1ère catégorie	298-544	290-462	6	0000000022
Chefs de service intérieur d'administration centrale de 2ème catégorie	298-501	290-431	5	0000000021
Commissaire divisionnaire de police	901-1015	733-820	1	134801
Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	251-364	263-337	9	010402
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	245-343	262-323	16	010401
Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	259-382	266-351	14	010403
Conseiller financier de classe exceptionnelle des services financiers à l'étranger	Gr.C	Gr.C	1	00707B
Conseiller pour les affaires économiques auprès du secrétaire général du gouvernement	Gr.C	Gr.C	1	0000000323
Conseillers financiers ou adjoints financiers	685-1015	569-820	2	00634B
Conservateur de 1ère classe du patrimoine	616-852	516-695	1	101402
Conservateur général des bibliothèques	901-Gr.C	733-Gr.C	1	109401
Contrôleur de 2ème classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	298-544	290-462	1	132103
Contrôleur de 2ème classe des impôts	298-544	290-462	1	132203
Contrôleurs du Trésor public de 1ère classe	384-579	351-488	132	131602
Contrôleurs du Trésor public de 2ème classe	298-544	290-462	435	131603
Contrôleurs principaux des installations téléphoniques des finances	426-579	377-488	12	085803
Contrôleurs principaux du Trésor public	425-612	376-513	98	131601
Dessinateurs du ministère de l'économie et des finances (échelle 4)	259-382	266-351	8	079601
Dessinateurs principaux de 1ère classe du ministère de l'économie, des finances et du budget	396-449	359-393	2	079603
Dessinateurs principaux de 2ème classe du ministère de l'économie, des finances et du budget (échelle 5)	267-427	271-378	3	079602
Dessinateurs projeteurs de 1ère classe des finances	384-579	351-488	3	079508
Dessinateurs projeteurs de 2ème classe des finances	298-544	290-462	10	079509
Dessinateurs projeteurs en chef des finances	487-619	420-518	4	079505
Directeur départemental des services déconcentrés de la direction générale des impôts	875-1015	713-820	1	133703
Directeur divisionnaire des services déconcentrés de la direction générale des impôts	759-985	625-797	1	133704
Directeurs adjoints et sous-directeurs	901-Gr.B	733-Gr.B	108	00055B
Directeurs de projet	901-Gr.B	733-Gr.B	18	0000000744
Directeurs généraux et directeurs	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E	24	00009B
Elèves ingénieurs des mines	395	358	28	00375P
Ingénieur des ponts et chaussées	427-852	378-695	1	00117B
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	593-966	499-782	1	036702
Ingénieur en chef du génie rural des eaux et des forêts	750-Gr.A	618-Gr.A	1	001103
Ingénieurs adjoints à l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances	425-612	376-513	16	079101
Ingénieurs de l'industrie et des mines	379-750	348-618	43	004905
Ingénieurs de 1ère classe des télécommunications	772-852	634-695	6	028703
Ingénieurs de 2ème classe des télécommunications	427-750	378-618	18	028701
Ingénieurs des mines	427-852	378-695	60	00554B
Ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines	593-966	499-782	6	004906
Ingénieurs en chef des mines	750-Gr.A	618-Gr.A	36	004303
Ingénieurs en chef des ponts et chaussées	750-Gr.A	618-Gr.A	8	036602
Ingénieurs en chef des télécommunications	750-Gr.A	618-Gr.A	9	028702
Ingénieurs généraux des mines	Gr.B-Gr.D	Gr.B-Gr.D	26	004304

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Ingénieurs généraux des ponts et chaussées	Gr.B-Gr.D	Gr.B-Gr.D	4	00585B
Ingénieurs généraux des télécommunications	1015-Gr.C	820-Gr.C	9	028704
Ingénieurs mécaniciens électriciens de classe exceptionnelle à l'administration centrale du ministère de l'économie	811-966	664-782	9	079003
Ingénieurs mécaniciens électriciens de classe normale	416-852	369-695	12	01275P
Ingénieurs-économistes de la construction de classe normale du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie	379-750	348-618	26	141902
Ingénieurs-économistes de la construction de classe supérieure du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie	593-966	499-782	12	141901
Inspecteur de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	1	102305
Inspecteur des douanes et droits indirects	379-780	348-641	1	133510
Inspecteurs de l'industrie	750-966	618-782	9	039801
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de classe exceptionnelle d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	3	102302
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	14	102304
Inspecteurs des services déconcentrés de la direction générale des impôts	379-780	348-641	8	133709
Inspecteurs du Trésor public	379-780	348-641	77	133409
Inspecteurs généraux de l'industrie	1015-Gr.C	820-Gr.C	18	039802
Inspecteurs généraux des postes et télécommunications	1015-Gr.C	820-Gr.C	17	028901
Inspecteurs principaux du Trésor public de 2ème classe	538-821	456-672	5	133408
Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	163	102801
Maîtres ouvriers principaux d'administration centrale	351-479	327-415	39	102802
Métreurs vérificateurs de l'administration centrale de la santé publique et du travail (échelle 5)	267-427	271-378	2	028501
Ouvriers des constructions navales	-	-	2	00320P
Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	27	102701
Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	19	102702
Présidents de section du conseil général des mines	Gr.E	Gr.E	2	0000000119
Receveurs des finances de 1ère catégorie	985	797	2	133403
Receveurs-percepteurs du Trésor public	780-821	641-672	20	133405
Secrétaire général du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie	Gr.G	Gr.G	1	0000000735
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	345	128901
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	803	128903
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	230	128902
Sous-chef de service administratif du service des laboratoires	289-533	283-455	1	00633B
Technicien de l'industrie et des mines	298-544	290-462	1	041603
Traducteurs	379-750	348-618	11	140703
Traducteurs principaux de 1ère et 2ème classe	660-966	550-782	5	01042B
Trésoriers principaux du Trésor public	901	733	13	133402
Trésoriers principaux du Trésor public de 1ère catégorie	985	797	13	133401
Vice-président du conseil général des mines	Gr.F	Gr.F	1	0000000120
Vice-président du conseil général des technologies de l'information	Gr.D	Gr.D	1	01206P
Totaux pour les titulaires			7.930	
Contractuels				
Agent contractuel	446	391	1	00329B
Agent contractuel	685	569	1	00644B

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Agent contractuel de catégorie exceptionnelle	Gr.C	Gr.C	1	00566B
Agent contractuel de catégorie exceptionnelle	Gr.B	Gr.B	1	00567B
Agent contractuel de catégorie exceptionnelle	Gr.A	Gr.A	1	00568B
Agent contractuel de 1ère catégorie de l'industrie	287-561	282-474	1	049702
Agents contractuels	Gr.B	Gr.B	2	00246B
Agents contractuels	337	318	6	00255B
Agents contractuels	244	261	7	00819B
Agents contractuels	850	694	17	00656B
Agents contractuels	244-282	261-280	10	00256B
Agents contractuels de 1ère catégorie	784-1015	644-820	6	00569B
Agents de service contractuels	244-314	261-302	2	00724B
Agents de service de 2ème catégorie contractuels	244-282	261-280	3	00016B
Chargé de mission	Gr.D	Gr.D	1	00588B
Chargé de mission	Gr.A-Gr.C	Gr.A-Gr.C	1	00641B
Chargé de mission	885-Gr.B	721-Gr.B	1	00653B
Chargé de mission	850	694	1	00655B
Chargé de mission	1015	820	1	00639B
Chargé de mission, chef du protocole	515	442	1	00647B
Chargé de recherche	480-1015	415-820	1	00591B
Chargés de mission	Gr.B	Gr.B	8	00001B
Chargés de mission	Gr.A	Gr.A	4	00002B
Chargés de mission	471-966	410-782	9	00551B
Chargés de mission	379	348	3	00658B
Chargés de mission	950-Gr.B	770-Gr.B	4	00652B
Chargés de mission	Gr.B bis	Gr.B bis	5	00651B
Chargés de mission	766	630	5	00643B
Chargés de mission	885	721	3	00642B
Chargés de mission	474	412	7	00640B
Chargés de mission	785-Gr.B	645-Gr.B	2	00637B
Chargés de mission	789	648	3	00590B
Chargés de mission contractuels de l'industrie	471-966	410-782	100	049704
Chargés de mission de classe fonctionnelle du ministère de l'industrie (appellation provisoire)	901-1015	733-820	8	00868B
Chargés de mission de niveau I	801-1015	657-820	27	00654B
Chargés de mission de niveau II	471-901	410-733	123	00635B
Chargés de mission de niveau III	379-780	348-641	97	00636B
Chef du service des archives	430-1015	379-820	1	00648B
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie contractuels	244-282	261-280	8	00010B
Conseiller technique	Gr.E	Gr.E	1	00650B
Contractuel hors catégorie	582-750	491-618	1	00595B
Contractuels hors catégorie	379-780	348-641	3	00552B
Contractuels hors échelle	Gr.C	Gr.C	2	00587B
Ingénieur contractuel	885	721	1	00645B
Ingénieur contractuel	485-885	419-721	1	00646B
Ingénieur de recherche 3A	438-750	385-618	1	00609B
Ingénieurs de recherche 2A	473-801	411-657	2	00608B
Secrétaire général	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E	1	00638B
Totaux pour les contractuels			496	
Militaires sous contrat et de carrière				
Gendarmes	266-479	270-415	7	00004M
Ingénieur militaire en chef de 1ère classe	Gr.A	Gr.A	1	00691P
Ingénieurs de l'armement	427-750	378-618	4	099205
Ingénieurs en chef de l'armement	750-Gr.A	618-Gr.A	9	099203

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Ingénieurs en chef de 2ème classe des études et techniques d'armement	792-879	650-716	2	099402
Ingénieurs en chef de 2ème classe du service des essences des armées	792-879	650-716	4	00074M
Ingénieurs généraux de l'armement	Gr.B-Gr.D	Gr.B-Gr.D	2	00586B
Ingénieurs principaux de l'armement	701-852	581-695	9	099204
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière			38	
Totaux pour l'article 12			8.464	

Article 13 Services sociaux. Délégations départementales

Titulaires				
Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	3	104001
Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	5	102003
Adjoint de contrôle des services déconcentrés concurrence, consommation et répression des fraudes (échelle 4)	259-382	266-351	2	086301
Agent de constatation principal de 1ère classe des douanes (NEI)	396-449	359-393	1	084503
Agents de constatation des douanes (échelle 4)	259-382	266-351	13	084501
Agents de constatation ou d'assiette des impôts (échelle 4)	259-382	266-351	48	083201
Agents de constatation ou d'assiette principaux de 1ère classe des impôts (NEI)	396-449	359-393	6	083203
Agents de constatation ou d'assiette principaux de 2ème classe des impôts (échelle 5)	267-427	271-378	13	083202
Agents de constatation principaux de 2ème classe des douanes (échelle 5)	267-427	271-378	4	084502
Agents de recouvrement du Trésor (échelle 4)	259-382	266-351	28	081401
Agents de recouvrement principaux de 1ère classe du Trésor (NEI)	396-449	359-393	3	081403
Agents de recouvrement principaux de 2ème classe du Trésor (échelle 5)	267-427	271-378	9	081402
Assistants de service social	322-593	307-499	83	107901
Assistants de service social principaux	422-638	374-533	26	107902
Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat	461-660	403-550	15	107801
Contrôleur de 2ème classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	298-544	290-462	1	131803
Contrôleur principal des impôts	425-612	376-513	1	132201
Contrôleurs de 1ère classe des impôts	384-579	351-488	2	132202
Contrôleurs de 2ème classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	298-544	290-462	2	132103
Contrôleurs de 2ème classe des douanes et droits indirects	298-544	290-462	3	131903
Contrôleurs de 2ème classe des impôts	298-544	290-462	7	132203
Contrôleurs du Trésor public de 1ère classe	384-579	351-488	2	131602
Contrôleurs du Trésor public de 2ème classe	298-544	290-462	6	131603
Infirmières en chef ou infirmiers en chef de l'Etat	422-638	374-533	3	128601
Infirmières ou infirmiers de l'Etat	322-558	307-472	49	128603
Infirmières principales ou infirmiers principaux de l'Etat	471-593	410-499	7	128602
Inspecteurs des douanes et droits indirects	379-780	348-641	12	133510
Inspecteurs des services déconcentrés de la direction générale des impôts	379-780	348-641	36	133709
Inspecteurs du Trésor public	379-780	348-641	28	133409
Totaux pour les titulaires			418	
Totaux pour l'article 13			418	

Article 15 Service du médiateur postal

Titulaires

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Adjoint administratif d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	1	104001
Administrateur civil hors classe	801-Gr.B	657-Gr.B	1	006003
Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	2	134703
Chef de service d'administration centrale	Gr.B bis	Gr.B bis	1	0000000018
Secrétaire administratif de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	1	128903
Totaux pour les titulaires			6	
Totaux pour l'article 15			6	

Article 24 Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement

Titulaires				
Adjoint administratifs de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 4)	259-382	266-351	434	102201
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (NEI)	396-449	359-393	102	102203
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 5)	267-427	271-378	208	102202
Agent des services techniques de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 3)	251-364	263-337	1	103305
Agents administratifs de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 3)	251-364	263-337	4	102102
Agents administratifs de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 2)	245-343	262-323	5	102101
Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	4	102303
Assistants techniques des travaux publics de l'Etat	298-544	290-462	16	034904
Chefs de mission du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	759-1015	625-820	70	0000000654
Chefs de section des travaux publics de l'Etat	359-579	333-488	7	034905
Chefs de section principaux des travaux publics de l'Etat	393-612	357-513	6	034907
Experts techniques (échelle 5)	267-427	271-378	404	043001
Experts techniques principaux	309-479	298-415	124	043002
Ingénieur de 2ème classe des télécommunications	427-750	378-618	1	028701
Ingénieurs de l'industrie et des mines	379-750	348-618	299	004905
Ingénieurs des mines	427-852	378-695	43	00554B
Ingénieurs des ponts et chaussées	427-852	378-695	17	00117B
Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	379-750	348-618	31	036704
Ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines	593-966	499-782	115	004906
Ingénieurs divisionnaires des travaux publics de l'Etat	593-966	499-782	7	036702
Ingénieurs en chef des mines	750-Gr.A	618-Gr.A	24	004303
Ingénieurs en chef des ponts et chaussées	750-Gr.A	618-Gr.A	4	036602
Ingénieurs généraux des mines	Gr.B-Gr.D	Gr.B-Gr.D	7	004304
Maître ouvrier principal d'administration centrale	351-479	327-415	1	102802
Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	2	102801
Ouvrier professionnel des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	1	102901
Ouvrier professionnel principal des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	1	102902
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	4	128901
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de l'économie, des finances et de l'industrie	425-612	376-513	6	130501
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	9	128903
Secrétaires administratifs de classe normale de l'économie, des finances et de l'industrie	298-544	290-462	14	130503
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	10	128902

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Secrétaires administratifs de classe supérieure de l'économie, des finances et de l'industrie	384-579	351-488	4	130502
Techniciens de l'industrie et des mines	298-544	290-462	118	041603
Techniciens en chef de l'industrie et des mines	393-612	357-513	62	041602
Techniciens supérieurs de l'industrie et des mines	359-579	333-488	13	041601
Techniciens supérieurs de l'industrie et des mines (2ème grade nouveau)	384-579	351-488	47	00744P
Totaux pour les titulaires			2.225	
Contractuels				
Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	245-343	262-323	40	01076B
Chargés de mission contractuels de l'industrie	471-966	410-782	17	049704
Totaux pour les contractuels			57	
Militaires sous contrat et de carrière				
Ingénieur en chef de 2ème classe des études et techniques d'armement	792-879	650-716	1	099402
Ingénieur principal des études et techniques d'armement	653-741	544-611	1	099401
Ingénieurs en chef de l'armement	750-Gr.A	618-Gr.A	7	099203
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière			9	
Totaux pour l'article 24			2.291	

Article 25 Délégations régionales au commerce et à l'artisanat

Contractuels				
Chargés de mission	471-966	410-782	43	00551B
Totaux pour les contractuels			43	
Totaux pour l'article 25			43	

Article 40 Trésor public

Titulaires				
Agents de recouvrement du Trésor de la Polynésie française (échelle 4)	259-382	266-351	24	081501
Agents de recouvrement du Trésor (échelle 4)	259-382	266-351	16.407	081401
Agents de recouvrement principaux de 1ère classe du Trésor de Polynésie Française (NEI)	396-449	359-393	3	081503
Agents de recouvrement principaux de 1ère classe du Trésor (NEI)	396-449	359-393	3.621	081403
Agents de recouvrement principaux de 2ème classe du Trésor de Polynésie Française (échelle 5)	267-427	271-378	6	081502
Agents de recouvrement principaux de 2ème classe du Trésor (échelle 5)	267-427	271-378	7.115	081402
Chefs des services du Trésor public	875-1015	713-820	45	0000000686
Contrôleur du Trésor public de 1ère classe de la Polynésie française	384-579	351-488	1	132303
Contrôleurs du Trésor public de 1ère classe	384-579	351-488	3.572	131602
Contrôleurs du Trésor public de 2ème classe	298-544	290-462	10.709	131603
Contrôleurs du Trésor public de 2ème classe de la Polynésie française	298-544	290-462	9	132304
Contrôleurs principaux du Trésor public	425-612	376-513	3.707	131601
Directeurs départementaux du Trésor public	759-985	625-797	169	133406
Huissiers du Trésor public	379-780	348-641	603	139501
Inspecteurs des services déconcentrés de la direction générale des impôts	379-780	348-641	2	133709
Inspecteurs du Trésor public	379-780	348-641	6.072	133409
Inspecteurs du Trésor public hors métropole	379-780	348-641	52	082508
Inspecteurs principaux du Trésor public de 1ère classe	864-966	705-782	4	133407
Inspecteurs principaux du Trésor public de 2ème classe	538-821	456-672	193	133408

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Inspecteurs stagiaires du Trésor public	302-340	293-320	371	133410
Payeur général du trésor	Gr.D	Gr.D	1	001707
Receveur général des finances de Paris	Gr.D	Gr.D	1	001706
Receveurs des finances	901	733	41	133404
Receveurs des finances de 1ère catégorie	985	797	102	133403
Receveurs-percepteurs des finances de 1ère classe du Trésor public hors métropole	901-985	733-797	20	082509
Receveurs-percepteurs des finances de 2ème classe du Trésor public hors métropole	780-821	641-672	8	082510
Receveurs-percepteurs du Trésor public	780-821	641-672	1.376	133405
Trésoriers principaux du Trésor public	901	733	375	133402
Trésoriers principaux du Trésor public de 1ère catégorie	985	797	666	133401
Trésoriers-payeurs généraux	1015-Gr.D	820-Gr.D	108	00669B
Trésoriers-payeurs-généraux de 3ème catégorie	Gr.A	Gr.A	2	001703
Totaux pour les titulaires			55.385	
Contractuels				
Agent contractuel de 1ère catégorie	390-455	356-397	1	00671B
Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	245-343	262-323	463	01076B
Cadres locaux	-	-	10	00672B
Cadres locaux et contractuels	-	-	90	00673B
Ingénieurs informaticiens	-	-	24	00670B
Totaux pour les contractuels			588	
Totaux pour l'article 40			55.973	

Article 61 Direction générale des douanes et droits indirects

Titulaires				
Administrateur civil de 2ème classe	427-750	378-618	1	006001
Agent administratif de 2ème classe des services déconcentrés de Polynésie française (échelle 2)	245-343	262-323	1	01240P
Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	26	101902
Agents de constatation des douanes de la Polynésie française (échelle 4)	259-382	266-351	43	084701
Agents de constatation des douanes (échelle 4)	259-382	266-351	5.318	084501
Agents de constatation principaux de 1ère classe des douanes (NEI)	396-449	359-393	1.382	084503
Agents de constatation principaux de 1ère classe des douanes Polynésie française (NEI)	396-449	359-393	13	084703
Agents de constatation principaux de 2ème classe des douanes (échelle 5)	267-427	271-378	2.533	084502
Agents de constatation principaux de 2ème classe des douanes Polynésie française (échelle 5)	267-427	271-378	14	084702
Agents des services techniques de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	5	102402
Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	15	102401
Aides principaux de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 3)	251-364	263-337	4	145401
Aides techniques de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 5)	267-427	271-378	25	145302
Aides techniques principaux de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	351-479	327-415	20	145301
Attaché d'administration centrale	379-780	348-641	1	134703
Chefs de service interrégional des douanes et droits indirects	1015-Gr.A	820-Gr.A	7	133501
Contrôleurs de 1ère classe des douanes et droits indirects	384-579	351-488	1.380	131902
Contrôleurs de 1ère classe des douanes et droits indirects de la Polynésie française	384-579	351-488	6	00786P

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Contrôleurs de 2ème classe des douanes et droits indirects	298-544	290-462	4.131	131903
Contrôleurs de 2ème classe des douanes et droits indirects de la Polynésie française	298-544	290-462	27	01241P
Contrôleurs principaux des douanes et droits indirects	425-612	376-513	1.514	131901
Contrôleurs principaux des douanes et droits indirects de la Polynésie française	425-612	376-513	3	00871P
Directeur de laboratoire de classe exceptionnelle du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	958-Gr.A	775-Gr.A	1	145701
Directeur de laboratoire de classe supérieure du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	864-1015	705-820	1	145702
Directeurs adjoints des douanes et droits indirects	759-985	625-797	133	133504
Directeurs de laboratoire de 1ère classe du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	852-958	695-775	14	145703
Directeurs de laboratoire de 2ème classe du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	660-852	550-695	14	145704
Directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects	Gr.B	Gr.B	5	000000339
Directeurs régionaux de classe fonctionnelle des douanes et droits indirects	1015-Gr.A	820-Gr.A	14	133502
Directeurs régionaux de classe normale des douanes et droits indirects	875-1015	713-820	31	133503
Ingénieur de 2ème classe des télécommunications	427-750	378-618	1	028701
Ingénieurs de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	379-750	348-618	31	145705
Inspecteurs des douanes et droits indirects	379-780	348-641	2.256	133510
Inspecteurs principaux de 1ère classe des douanes et droits indirects	864-966	705-782	102	133508
Inspecteurs principaux de 2ème classe des douanes et droits indirects	540-821	458-672	154	01542P
Inspecteurs-élèves des douanes et droits indirects	302-340	293-320	80	133511
Receveurs principaux de 1ère classe des douanes et droits indirects	864-966	705-782	134	133506
Receveurs principaux de 2ème classe des douanes et droits indirects	780-821	641-672	408	133507
Receveurs régionaux des douanes et droits indirects	985	797	42	133505
Techniciens de laboratoire de classe exceptionnelle du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	393-612	357-513	2	145601
Techniciens de laboratoire de classe normale du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	298-544	290-462	13	145603
Techniciens de laboratoire de classe supérieure du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	359-579	333-488	6	145602
Totaux pour les titulaires			19.911	
Contractuels				
Agents contractuels	394	358	13	00688B
Agents contractuels	329	312	22	00689B
Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	245-343	262-323	140	01076B
Agents contractuels de 1ère catégorie C	307	297	8	00691B
Contractuel de catégorie B	393	357	1	00686B
Totaux pour les contractuels			184	
Militaires sous contrat et de carrière				
Colonels échelon exceptionnel et classe normale	1015-Gr.A	820-Gr.A	10	00054M
Commandant d'administration	659-750	549-618	1	00053M
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière			11	
Totaux pour l'article 61			20.106	

Article 70 Institut national de la statistique et des études économiques

Titulaires

Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	1.549	102003
---	---------	---------	-------	--------

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	396-449	359-393	473	102001
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	874	102002
Administrateurs de 1ère classe de l'I.N.S.E.E.	701-966	581-782	128	080503
Administrateurs de 2ème classe de l'I.N.S.E.E.	427-750	378-618	119	080502
Administrateurs hors classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	801-Gr.B	657-Gr.B	218	080504
Administrateurs stagiaires de l'I.N.S.E.E.	395	358	19	080501
Agents des services techniques de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	6	102402
Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	2	102401
Assistant de bibliothèques de classe exceptionnelle	425-612	376-513	1	131401
Assistant de bibliothèques de classe normale	298-544	290-462	1	131403
Assistant de bibliothèques de classe supérieure	384-579	351-488	1	131402
Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	379-780	348-641	589	133603
Attachés principaux de 1ère classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	864-966	705-782	110	133601
Attachés principaux de 2ème classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	504-821	433-672	206	133602
Chargés de mission de classe exceptionnelle de l'Institut national de la statistique et des études économiques	616-966	516-782	11	139001
Chef de garage (échelle 5)	267-427	271-378	1	010501
Chef de service d'administration centrale	Gr.B bis	Gr.B bis	1	000000018
Chefs de mission du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	759-1015	625-820	15	0000000654
Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	251-364	263-337	3	010402
Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	259-382	266-351	4	010403
Conservateur en chef des bibliothèques	701-Gr.A	581-Gr.A	1	109501
Contrôleurs de 1ère classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	384-579	351-488	401	132102
Contrôleurs de 2ème classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	298-544	290-462	1.207	132103
Contrôleurs principaux de l'Institut national de la statistique et des études économiques	425-612	376-513	356	132101
Directeur général d'administration centrale	Gr.E	Gr.E	1	00045B
Inspecteurs généraux de l'Institut national de la statistique et des études économiques	1015-Gr.C	820-Gr.C	40	080401
Magasiniers en chef (échelle 5)	267-427	271-378	2	060701
Maîtres de conférences de 2ème classe	530-677	453-563	5	052501
Maîtres ouvriers des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	22	103001
Maîtres ouvriers principaux des services déconcentrés	351-479	327-415	10	103002
Ouvrier professionnel principal des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	1	102902
Professeurs des universités de 2ème classe	801-Gr.A	657-Gr.A	6	052001
Totaux pour les titulaires			6.383	
Contractuels				
Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	245-343	262-323	11	01076B
Chargés de mission	Gr.B	Gr.B	4	00001B
Chargés de mission	Gr.A	Gr.A	15	00002B
Chargés de mission de niveau I	801-1015	657-820	11	00654B
Chargés de mission niveau B	274-474	276-412	12	00696B
Chargés de mission niveau 2	471-901	410-733	95	00693B
Chargés de mission niveau 3	404-841	364-687	100	00694B

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Chargés de mission niveau 4	379-741	348-611	27	00695B
Totaux pour les contractuels			275	
Totaux pour l'article 70			6.658	

Article 83 Services financiers à l'étranger

Titulaires

Attachés financiers	558-830	472-679	23	00349P
Conseillers financiers de classe exceptionnelle des services financiers à l'étranger	Gr.C	Gr.C	2	00707B
Conseillers financiers de classe exceptionnelle des services financiers à l'étranger	1015-Gr.B	820-Gr.B	2	00708B
Conseillers financiers des services financiers à l'étranger	750-966	618-782	11	080001
Totaux pour les titulaires			38	

Contractuels

Agents contractuels de catégorie B	393	357	21	00701B
Agents contractuels de 1ère catégorie A	660	550	9	00699B
Agents contractuels de 1ère catégorie C	307	297	21	00691B
Agents contractuels de 2ème catégorie A	603	506	11	00700B
Agents contractuels de 2ème catégorie C	262	267	10	00703B
Totaux pour les contractuels			72	
Totaux pour l'article 83			110	

Article 87 Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Titulaires

Adjoints de contrôle des services déconcentrés concurrence, consommation et répression des fraudes (échelle 4)	259-382	266-351	345	086301
Adjoints de contrôle principaux de 1ère classe concurrence, consommation et répression des fraudes (NEI)	396-449	359-393	97	086303
Adjoints de contrôle principaux de 2ème classe concurrence, consommation et répression des fraudes (échelle 5)	267-427	271-378	183	086302
Aides de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 2)	245-343	262-323	10	145402
Aides principaux de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 3)	251-364	263-337	16	145401
Aides techniques de laboratoire des établissements d'enseignement agricole publics	267-427	271-378	33	132602
Aides techniques principaux de laboratoire des établissements d'enseignement agricole publics	351-479	327-415	7	132601
Aides techniques principaux de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	351-479	327-415	12	145301
Chefs de service départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	759-985	625-797	70	133304
Chefs de service régional de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	1015-Gr.A	820-Gr.A	22	133301
Contrôleurs de 1ère classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	384-579	351-488	253	131802
Contrôleurs de 2ème classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	298-544	290-462	756	131803
Contrôleurs principaux de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	425-612	376-513	273	131801
Directeurs de laboratoire de classe exceptionnelle du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	958-Gr.A	775-Gr.A	2	145701
Directeurs de laboratoire de classe supérieure du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	864-1015	705-820	3	145702
Directeurs de laboratoire de 1ère classe du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	852-958	695-775	9	145703

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Directeurs de laboratoire de 2ème classe du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	660-852	550-695	12	145704
Directeurs départementaux de classe exceptionnelle de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	1015-Gr.A	820-Gr.A	16	133302
Directeurs départementaux de classe normale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	875-1015	713-820	64	133303
Directeurs régionaux de la concurrence et de la consommation	Gr.B	Gr.B	11	000000340
Ingénieurs de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	379-750	348-618	75	145705
Inspecteurs de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	379-780	348-641	1.021	133201
Inspecteurs principaux de 1ère classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	864-966	705-782	45	133305
Inspecteurs principaux de 2ème classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	603-821	506-672	199	133306
Techniciens de laboratoire de classe exceptionnelle du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	393-612	357-513	28	145601
Techniciens de laboratoire de classe normale du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	298-544	290-462	84	145603
Techniciens de laboratoire de classe supérieure du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	359-579	333-488	28	145602
Totaux pour les titulaires			3.674	
Contractuels				
Agents contractuels	755	622	15	01029B
Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	245-343	262-323	7	01076B
Agents contractuels de 1ère catégorie	340-593	320-499	18	00709B
Agents contractuels de 2ème catégorie	284-544	281-462	20	00710B
Chargé de mission	701-966	581-782	1	00291P
Totaux pour les contractuels			61	
Totaux pour l'article 87			3.735	

Article 91 Ecoles nationales supérieures des mines

Titulaires

Adjoints administratifs de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 4)	259-382	266-351	82	102201
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (NEI)	396-449	359-393	21	102203
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 5)	267-427	271-378	37	102202
Agent administratif de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 3)	251-364	263-337	1	102102
Agents administratifs de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 2)	245-343	262-323	2	102101
Agents des services techniques de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 3)	251-364	263-337	19	103305
Agents des services techniques de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 2)	245-343	262-323	68	107401
Aides techniques des laboratoires des écoles nationales supérieures des mines (échelle 5)	267-427	271-378	28	042801
Aides techniques principaux de laboratoire des écoles nationales supérieures des mines	351-479	327-415	6	042802
Chargé d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	379-780	348-641	1	141103
Chefs de mission du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	759-1015	625-820	4	000000654
Conducteur d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	251-364	263-337	1	010402

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Conservateur de 1ère classe des bibliothèques	616-852	516-695	1	109502
Conservateur en chef des bibliothèques	701-Gr.A	581-Gr.A	1	109501
Infirmière ou infirmier de l'Etat	322-558	307-472	1	128603
Ingénieurs de l'industrie et des mines	379-750	348-618	25	004905
Ingénieurs des mines	427-852	378-695	11	00554B
Ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines	593-966	499-782	9	004906
Ingénieurs en chef des mines	750-Gr.A	618-Gr.A	4	004303
Inspecteurs du service intérieur et du matériel classe exceptionnelle industrie et aménagement du territoire	396-449	359-393	2	103302
Inspecteurs du service intérieur et du matériel de 1ère classe de l'industrie et de l'aménagement du territoire (éch.5)	267-427	271-378	6	103303
Inspecteurs du service intérieur et du matériel de 2ème classe de l'industrie et de l'aménagement du territoire (éch. 4)	259-382	266-351	8	103304
Maîtres assistants	480-1015	415-820	233	00239B
Maîtres assistants hors classe	801-Gr.A	657-Gr.A	19	00603B
Maîtres ouvriers des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	13	103001
Maîtres ouvriers principaux des services déconcentrés	351-479	327-415	4	103002
Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	16	102901
Ouvriers professionnels principaux des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	4	102902
Professeurs	801-Gr.C	657-Gr.C	92	00600B
Professeurs à occupation principale	801-Gr.C	657-Gr.C	22	00602B
Professeurs à occupation principale de classe exceptionnelle	Gr.D-Gr.E	Gr.D-Gr.E	11	00599B
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de l'économie, des finances et de l'industrie	425-612	376-513	4	130501
Secrétaires administratifs de classe normale de l'économie, des finances et de l'industrie	298-544	290-462	29	130503
Secrétaires administratifs de classe supérieure de l'économie, des finances et de l'industrie	384-579	351-488	11	130502
Technicien de l'industrie et des mines	298-544	290-462	1	041603
Techniciens de laboratoire de classe exceptionnelle des écoles nationales supérieures des mines	393-612	357-513	3	136801
Techniciens de laboratoire de classe normale des écoles nationales supérieures des mines	298-544	290-462	38	136803
Techniciens de laboratoire de classe supérieure des écoles nationales supérieures des mines	359-579	333-488	9	136802
Techniciens principaux des laboratoires des écoles nationales supérieures des mines (3ème grade nouveau)	384-612	351-513	2	00673P
Techniciens supérieurs de l'industrie et des mines (2ème grade nouveau)	384-579	351-488	3	00744P
Totaux pour les titulaires			852	
Contractuels				
Chargé de mission	789	648	1	00590B
Chargés de mission contractuels de l'industrie	471-966	410-782	3	049704
Totaux pour les contractuels			4	
Ouvriers				
Ouvriers groupe 8	-	-	2	00322P
Totaux pour les ouvriers			2	
Totaux pour l'article 91			858	

Article 92 Ecoles nationales supérieures des mines. Recherche

Titulaires

Adjoints administratifs de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 4)	259-382	266-351	10	102201
---	---------	---------	----	--------

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (NEI)	396-449	359-393	2	102203
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 5)	267-427	271-378	5	102202
Chargés d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	379-780	348-641	4	141103
Maître ouvrier des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	1	103001
Maîtres assistants	480-1015	415-820	3	00239B
Secrétaires administratifs de classe normale de l'économie, des finances et de l'industrie	298-544	290-462	2	130503
Secrétaires administratifs de classe supérieure de l'économie, des finances et de l'industrie	384-579	351-488	4	130502
Techniciens de laboratoire de classe exceptionnelle des écoles nationales supérieures des mines	393-612	357-513	2	136801
Techniciens de laboratoire de classe normale des écoles nationales supérieures des mines	298-544	290-462	19	136803
Techniciens de laboratoire de classe supérieure des écoles nationales supérieures des mines	359-579	333-488	8	136802
Techniciens principaux des laboratoires des écoles nationales supérieures des mines (3ème grade nouveau)	384-612	351-513	3	00673P
Totaux pour les titulaires			63	
Contractuels				
Chargés de mission contractuels de l'industrie	471-966	410-782	13	049704
Contractuels hors catégorie	379-780	348-641	5	00552B
Totaux pour les contractuels			18	
Totaux pour l'article 92			81	
Totaux pour le chapitre 31-90			99.057	

Chapitre 31-91 Juridictions financières. Rémunérations principales

Article 07	Cour des comptes			
Titulaires				
Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	49	104001
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	16	104003
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	50	104002
Administrateurs civils hors classe	801-Gr.B	657-Gr.B	4	006003
Agent de constatation ou d'assiette principal de 2ème classe des impôts (échelle 5)	267-427	271-378	1	083202
Agent de recouvrement principal de 1ère classe du Trésor (NEI)	396-449	359-393	1	081403
Agent des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	1	102301
Agents de recouvrement principaux de 2ème classe du Trésor (échelle 5)	267-427	271-378	3	081402
Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	25	102303
Assistants de la Cour des Comptes	500-821	430-672	87	01390P
Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	20	134703
Attachés principaux d'administration centrale de 1ère classe	864-966	705-782	3	134701
Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	4	134702
Auditeurs de 1ère classe de la Cour des Comptes	655-801	545-657	17	080902
Auditeurs de 2ème classe de la Cour des Comptes	427-750	378-618	6	080901
Chargés d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	379-780	348-641	5	141103

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Conseiller référendaire délégué dans les fonctions de secrétaire général	Gr.B bis	Gr.B bis	1	00711B
Conseillers maîtres de la Cour des Comptes	Gr.D-Gr.E	Gr.D-Gr.E	85	080905
Conseillers maîtres en service extraordinaire à la Cour des Comptes	749	618	10	0000000560
Conseillers référendaires de 1ère classe de la Cour des Comptes	1015-Gr.B bis	820-Gr.B bis	67	080904
Conseillers référendaires de 2ème classe de la Cour des Comptes	801-Gr.A	657-Gr.A	42	080903
Conseillers référendaires délégués dans les fonctions d'avocat général	Gr.B bis	Gr.B bis	3	00713B
Conseillers référendaires délégués dans les fonctions de secrétaire général adjoint	Gr.B	Gr.B	2	00712B
Conservateur des bibliothèques de 1ère et 2ème classes	416-852	369-695	1	00715B
Contrôleurs du Trésor public de 1ère classe	384-579	351-488	4	131602
Contrôleurs du Trésor public de 2ème classe	298-544	290-462	13	131603
Contrôleurs principaux des impôts	425-612	376-513	2	132201
Contrôleurs principaux du Trésor public	425-612	376-513	4	131601
Dessinateur projeteur de 2ème classe des finances	298-544	290-462	1	079509
Directeur départemental du Trésor public	759-985	625-797	1	133406
Inspecteur de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	1	102304
Inspecteur des douanes et droits indirects	379-780	348-641	1	133510
Inspecteur principal de 1ère classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	864-966	705-782	1	133705
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	2	102305
Inspecteurs des services déconcentrés de la direction générale des impôts	379-780	348-641	3	133709
Inspecteurs du Trésor public	379-780	348-641	6	133409
Inspecteurs principaux du Trésor public de 2ème classe	538-821	456-672	2	133408
Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	3	102801
Ouvrier professionnel d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	1	102701
Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	3	102702
Premier président de la Cour des Comptes	Gr.G	Gr.G	1	080907
Présidents de chambre de la Cour des Comptes	Gr.F	Gr.F	7	080906
Procureur général de la Cour des Comptes	Gr.G	Gr.G	1	080908
Rapporteurs de la Cour des Comptes	701-Gr.B	581-Gr.B	25	01455P
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	5	128901
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	29	128903
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	8	128902
Trésorier principal du Trésor public de 1ère catégorie	985	797	1	133401
Totaux pour les titulaires			628	
Contractuels				
Agent contractuel	801-Gr.A	657-Gr.A	1	00838B
Agent contractuel	801	657	1	01085B
Contractuel hors échelle	Gr.C	Gr.C	1	00587B
Contractuels hors catégorie	379-780	348-641	2	00552B
Totaux pour les contractuels			5	
Totaux pour l'article 07			633	

Article 08 Chambres régionales et territoriales des comptes

Titulaires

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Adjoint administratif d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	1	104001
Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	95	102003
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	396-449	359-393	33	102001
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	2	104002
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	87	102002
Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	22	101902
Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	13	101901
Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	22	102303
Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	22	102301
Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	864-966	705-782	1	134701
Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	107	134703
Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	10	134702
Chargés d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	379-780	348-641	7	141103
Chefs magasiniers des archives de la Cour des Comptes de 2ème catégorie (échelle 3)	251-364	263-337	17	081202
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	245-343	262-323	23	010401
Conseillers de 1ère classe des Chambres Régionales des Comptes	701-966	581-782	83	002702
Conseillers de 2ème classe des Chambres Régionales des Comptes	427-750	378-618	106	002701
Conseillers hors classe des Chambres Régionales des Comptes	801-Gr.A	657-Gr.A	121	002703
Contrôleurs du Trésor public de 1ère classe	384-579	351-488	38	131602
Contrôleurs du Trésor public de 2ème classe	298-544	290-462	115	131603
Contrôleurs principaux du Trésor public	425-612	376-513	32	131601
Greffiers de Chambre de la Cour des Comptes	359-652	333-543	24	081101
Inspecteurs du Trésor public	379-780	348-641	21	133409
Inspecteurs principaux du Trésor public de 1ère classe	864-966	705-782	2	133407
Inspecteurs principaux du Trésor public de 2ème classe	538-821	456-672	23	133408
Magasiniers des archives de la Cour des Comptes (échelle 2)	245-343	262-323	25	081201
Présidents de section des Chambres Régionales des Comptes	966-Gr.B	782-Gr.B	46	002704
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	4	128901
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	40	128903
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	12	128902
Secrétaires de documentation de classe normale de la culture et de l'architecture	298-544	290-462	10	135204
Secrétaires de documentation de classe supérieure de la culture et de l'architecture	384-579	351-488	4	135203
Trésoriers principaux et trésoriers principaux de 1ère catégorie du Trésor public	901-985	733-797	3	00716B
Totaux pour les titulaires			1.171	
Contractuels				
Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	245-343	262-323	5	01076B
Totaux pour les contractuels			5	
Totaux pour l'article 08			1.176	
Totaux pour le chapitre 31-91			1.809	

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Chapitre 37-05 Conseil de la concurrence				
Article 10 Rémunérations principales				
Titulaires				
Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	15	104001
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	9	104003
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	26	104002
Administrateurs civils de 1ère classe	701-966	581-782	9	006002
Agent administratif de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	1	101802
Agent des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	1	102303
Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	864-966	705-782	1	134701
Attaché principal d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	1	134702
Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	5	134703
Contrôleur principal du Trésor public	425-612	376-513	1	131601
Contrôleurs du Trésor public de 2ème classe	298-544	290-462	2	131603
Inspecteurs de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	379-780	348-641	2	133201
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	1	128901
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	4	128903
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	6	128902
Totaux pour les titulaires			84	
Contractuels				
Agent contractuel	704	583	1	01069B
Agents contractuels	701-966	581-782	2	00768B
Chargés de mission	Gr.A	Gr.A	2	00002B
Chargés de mission	585-785	493-645	3	00766B
Chef de service du Conseil de la concurrence	Gr.A	Gr.A	1	01093B
Président du Conseil de la concurrence	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E	1	00661B
Rapporteur général du Conseil de la concurrence	885-Gr.B bis	721-Gr.B bis	1	00663B
Rapporteurs généraux adjoints au Conseil de la concurrence	686-Gr.A	569-Gr.A	2	01281P
Rapporteurs permanents du Conseil de la concurrence	685-Gr.A	569-Gr.A	19	00664B
Secrétaire du Conseil de la concurrence	379-579	348-488	1	00665B
Secrétaire général au Conseil de la concurrence	850	694	1	01282P
Vice-présidents du Conseil de la concurrence	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E	3	00662B
Totaux pour les contractuels			37	
Totaux pour l'article 10			121	
Totaux pour le chapitre 37-05			121	

Chapitre 37-06 Autorité de régulation des télécommunications

Article 10 Rémunérations principales				
Titulaires				
Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	3	104001
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	4	104002
Administrateur civil de 1ère classe	701-966	581-782	1	006002

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Administrateurs de 1ère classe des postes et télécommunications	701-966	581-782	5	028602
Administrateurs de 2ème classe des postes et télécommunications	427-750	378-618	6	028601
Administrateurs hors classe des postes et télécommunications	801-Gr.B	657-Gr.B	5	028603
Agent administratif de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	1	101801
Agent des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	1	102301
Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	4	101802
Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	34	134703
Attachés principaux d'administration centrale de 1ère classe	864-966	705-782	9	134701
Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	11	134702
Chargé d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	379-780	348-641	1	141103
Chef de service d'administration centrale	Gr.B bis	Gr.B bis	1	000000018
Directeur d'administration centrale	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E	1	000000012
Ingénieurs de 2ème classe des télécommunications	427-750	378-618	8	028701
Ingénieurs en chef des télécommunications	750-Gr.A	618-Gr.A	5	028702
Ingénieurs généraux des télécommunications	1015-Gr.C	820-Gr.C	3	028704
Membres du Collège de l'Autorité de régulation des télécommunications	Gr.F	Gr.F	4	01137P
Président de l'Autorité de régulation des télécommunications	Gr.G	Gr.G	1	01136P
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	4	128901
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	11	128903
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	2	128902
Sous-directeurs d'administration centrale	901-Gr.B	733-Gr.B	2	000000019
Totaux pour les titulaires			127	
Contractuels				
Agents contractuels de catégorie exceptionnelle	Gr.A	Gr.A	10	00568B
Agents contractuels de 1ère catégorie	784-1015	644-820	2	00569B
Agents contractuels de 2ème catégorie	353-750	328-618	10	00570B
Totaux pour les contractuels			22	
Totaux pour l'article 10			149	
Totaux pour le chapitre 37-06			149	

Chapitre 37-08 Commission de régulation de l'Electricité

Article 10 Rémunérations principales

Titulaires

Adjoint administratif principal de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	1	104003
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	2	104002
Administrateur civil hors classe	801-Gr.B	657-Gr.B	1	006003
Administrateurs civils de 1ère classe	701-966	581-782	4	006002
Administrateurs civils de 2ème classe	427-750	378-618	4	006001
Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	864-966	705-782	1	134701
Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	8	134703
Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	3	134702
Directeur d'administration centrale	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E	1	000000012

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Ingénieur des ponts et chaussées	427-852	378-695	1	00117B
Ingénieurs des mines	427-852	378-695	3	00554B
Membres du collège de la Commission de régulation de l'électricité	Gr.F	Gr.F	5	01441P
Président de la Commission de régulation de l'électricité	Gr.G	Gr.G	1	01440P
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	1	128901
Sous-directeurs d'administration centrale	901-Gr.B	733-Gr.B	2	0000000019
Trésorier principal du Trésor public de 1ère catégorie	985	797	1	133401
Totaux pour les titulaires			39	
Contractuels				
Agents contractuels de catégorie exceptionnelle	Gr.B	Gr.B	2	00567B
Agents contractuels de catégorie exceptionnelle	Gr.E	Gr.E	2	01442P
Agents contractuels de catégorie exceptionnelle	Gr.A	Gr.A	6	00568B
Agents contractuels de 1ère catégorie	784-1015	644-820	18	00569B
Agents contractuels de 2ème catégorie	353-750	328-618	10	00570B
Chargés de mission de classe fonctionnelle du ministère de l'industrie (appellation provisoire)	901-1015	733-820	2	00868B
Totaux pour les contractuels			40	
Militaires sous contrat et de carrière				
Ingénieur en chef de l'armement	750-Gr.A	618-Gr.A	1	099203
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière			1	
Totaux pour l'article 10			80	
Totaux pour le chapitre 37-08			80	
Chapitre 37-93 Actions de modernisation budgétaire et comptable				
Article 20 Modernisation des outils de gestion budgétaire et comptable				
Contractuels				
Chargés de mission	801-1015	657-820	8	00290P
Chargés de mission de niveau II	471-901	410-733	6	00635B
Totaux pour les contractuels			14	
Totaux pour l'article 20			14	
Totaux pour le chapitre 37-93			14	
Effectifs totaux			181.121	

Récapitulation détaillée des emplois budgétaires par corps

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires
				au 31-12-2002
Titulaires				177.338
<i>Adjoins administratifs d'administration centrale</i>	1040			3.030
Adjoins administratifs d'administration centrale (échelle 4)	104001	259-382	266-351	1.598
Adjoins administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	104003	396-449	359-393	507
Adjoins administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	104002	267-427	271-378	925
<i>Adjoins administratifs de l'administration centrale et des services déconcentrés</i>	1022			901
Adjoins administratifs de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 4)	102201	259-382	266-351	526
Adjoins administratifs principaux de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (NEI)	102203	396-449	359-393	125
Adjoins administratifs principaux de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 5)	102202	267-427	271-378	250
<i>Adjoins administratifs des services déconcentrés</i>	1020			3.160
Adjoins administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	102003	259-382	266-351	1.673
Adjoins administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	102001	396-449	359-393	509
Adjoins administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	102002	267-427	271-378	978
<i>Adjoins de contrôle de la concurrence, de la consommation, de la consommation et de la répression des fraudes</i>	0863			627
Adjoins de contrôle des services déconcentrés concurrence, consommation et répression des fraudes (échelle 4)	086301	259-382	266-351	347
Adjoins de contrôle principaux de 1ère classe concurrence, consommation et répression des fraudes (NEI)	086303	396-449	359-393	97
Adjoins de contrôle principaux de 2ème classe concurrence, consommation et répression des fraudes (échelle 5)	086302	267-427	271-378	183
<i>Administrateurs civils</i>	0060			510
Administrateurs civils de 1ère classe	006002	701-966	581-782	162
Administrateurs civils de 2ème classe	006001	427-750	378-618	116
Administrateurs civils hors classe	006003	801-Gr.B	657-Gr.B	232
<i>Administrateurs de l'institut national de la statistique et des études économiques</i>	0805			487
Administrateurs de 1ère classe de l'I.N.S.E.E.	080503	701-966	581-782	128
Administrateurs de 2ème classe de l'I.N.S.E.E.	080502	427-750	378-618	119
Administrateurs hors classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	080504	801-Gr.B	657-Gr.B	221
Administrateurs stagiaires de l'I.N.S.E.E.	080501	395	358	19
<i>Administrateurs des Postes et télécommunications</i>	0286			33
Administrateurs de 1ère classe des postes et télécommunications	028602	701-966	581-782	14
Administrateurs de 2ème classe des postes et télécommunications	028601	427-750	378-618	6
Administrateurs hors classe des postes et télécommunications	028603	801-Gr.B	657-Gr.B	13
<i>Agents administratifs de l'administration centrale</i>	1018			22
Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	101801	251-364	263-337	3
Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	101802	245-343	262-323	19
<i>Agents administratifs de l'industrie</i>	1021			12
Agents administratifs de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 3)	102102	251-364	263-337	5

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires
				au 31-12-2002
Agents administratifs de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 2)	102101	245-343	262-323	7
<i>Agents administratifs des services déconcentrés</i>	1019			113
Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	101902	251-364	263-337	61
Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	101901	245-343	262-323	52
<i>Agents de constatation des douanes</i>	0845			9.251
Agents de constatation des douanes (échelle 4)	084501	259-382	266-351	5.331
Agents de constatation principaux de 1ère classe des douanes (NEI)	084503	396-449	359-393	1.383
Agents de constatation principaux de 2ème classe des douanes (échelle 5)	084502	267-427	271-378	2.537
<i>Agents de constatation des douanes de la Polynésie française</i>	0847			70
Agents de constatation des douanes de la Polynésie française (échelle 4)	084701	259-382	266-351	43
Agents de constatation principaux de 1ère classe des douanes Polynésie française (NEI)	084703	396-449	359-393	13
Agents de constatation principaux de 2ème classe des douanes Polynésie française (échelle 5)	084702	267-427	271-378	14
<i>Agents de constatation ou d'assiette des impôts</i>	0832			34.435
Agents de constatation ou d'assiette des impôts (échelle 4)	083201	259-382	266-351	19.324
Agents de constatation ou d'assiette principaux de 1ère classe des impôts (NEI)	083203	396-449	359-393	5.382
Agents de constatation ou d'assiette principaux de 2ème classe des impôts (échelle 5)	083202	267-427	271-378	9.729
<i>Agents de constatation ou d'assiette des impôts de la Polynésie française</i>	0833			3
Agents de constatation ou d'assiette des impôts de la Polynésie française (échelle 4)	083301	259-382	266-351	2
Agent de constatation ou d'assiette principal de 2ème classe des impôts (Polynésie française) (échelle 5)	083302	267-427	271-378	1
<i>Agents de recouvrement du trésor</i>	0814			27.187
Agents de recouvrement du Trésor (échelle 4)	081401	259-382	266-351	16.435
Agents de recouvrement principaux de 1ère classe du Trésor (NEI)	081403	396-449	359-393	3.625
Agents de recouvrement principaux de 2ème classe du Trésor (échelle 5)	081402	267-427	271-378	7.127
<i>Agents de recouvrement du trésor de la Polynésie française</i>	0815			33
Agents de recouvrement du Trésor de la Polynésie française (échelle 4)	081501	259-382	266-351	24
Agents de recouvrement principaux de 1ère classe du Trésor de Polynésie Française (NEI)	081503	396-449	359-393	3
Agents de recouvrement principaux de 2ème classe du Trésor de Polynésie Française (échelle 5)	081502	267-427	271-378	6
<i>Agents des services techniques de l'administration centrale</i>	1023			127
Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	102303	251-364	263-337	60
Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	102301	245-343	262-323	46
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de classe exceptionnelle d'administration centrale (NEI)	102302	396-449	359-393	3
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	102304	267-427	271-378	15

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires
				au 31-12-2002
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	102305	259-382	266-351	3
<i>Agents des services techniques de l'industrie</i>	1074			68
Agents des services techniques de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 2)	107401	245-343	262-323	68
<i>Agents des services techniques de l'industrie et de l'aménagement du territoire</i>	1033			36
Agents des services techniques de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 3)	103305	251-364	263-337	20
Inspecteurs du service intérieur et du matériel classe exceptionnelle industrie et aménagement du territoire	103302	396-449	359-393	2
Inspecteurs du service intérieur et du matériel de 1ère classe de l'industrie et de l'aménagement du territoire (éch.5)	103303	267-427	271-378	6
Inspecteurs du service intérieur et du matériel de 2ème classe de l'industrie et de l'aménagement du territoire (éch. 4)	103304	259-382	266-351	8
<i>Agents des services techniques des services déconcentrés</i>	1024			491
Agents des services techniques de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	102402	251-364	263-337	158
Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	102401	245-343	262-323	333
<i>Aide de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie</i>	1454			30
Aides de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 2)	145402	245-343	262-323	10
Aides principaux de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 3)	145401	251-364	263-337	20
<i>Aide technique de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie</i>	1453			57
Aides techniques de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 5)	145302	267-427	271-378	25
Aides techniques principaux de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	145301	351-479	327-415	32
<i>Aides techniques de laboratoire des établissements d'enseignement agricole publics</i>	1326			40
Aides techniques de laboratoire des établissements d'enseignement agricole publics	132602	267-427	271-378	33
Aides techniques principaux de laboratoire des établissements d'enseignement agricole publics	132601	351-479	327-415	7
<i>Aides techniques de laboratoires des écoles nationales supérieures des mines</i>	0428			34
Aides techniques des laboratoires des écoles nationales supérieures des mines (échelle 5)	042801	267-427	271-378	28
Aides techniques principaux de laboratoire des écoles nationales supérieures des mines	042802	351-479	327-415	6
<i>Architectes à l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances</i>	0789			1
Architecte de classe exceptionnelle	078903	811-966	664-782	1
<i>Assistants de service social des administrations de l'Etat</i>	1079			109
Assistants de service social	107901	322-593	307-499	83
Assistants de service social principaux	107902	422-638	374-533	26
<i>Assistants des bibliothèques</i>	1314			3
Assistant de bibliothèques de classe exceptionnelle	131401	425-612	376-513	1
Assistant de bibliothèques de classe normale	131403	298-544	290-462	1
Assistant de bibliothèques de classe supérieure	131402	384-579	351-488	1

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires au 31-12-2002
<i>Attachés commerciaux de la direction des relations économiques extérieures</i>	1391			103
Attachés commerciaux de la direction des relations économiques extérieures	139103	379-780	348-641	98
Attachés commerciaux principaux de 2ème classe de la direction des relations économiques extérieures	139102	504-821	433-672	5
<i>Attachés d'administration centrale</i>	1347			1.403
Attachés d'administration centrale	134703	379-780	348-641	954
Attachés principaux d'administration centrale de 1ère classe	134701	864-966	705-782	156
Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	134702	504-821	433-672	293
<i>Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques</i>	1336			951
Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	133603	379-780	348-641	621
Attachés principaux de 1ère classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	133601	864-966	705-782	114
Attachés principaux de 2ème classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	133602	504-821	433-672	216
<i>Chargés de mission de l'Institut national de la statistique et des études économiques</i>	1390			11
Chargés de mission de classe exceptionnelle de l'Institut national de la statistique et des études économiques	139001	616-966	516-782	11
<i>Chargés d'études documentaires (corps interministériel) relevant du ministère chargé de l'équipement</i>	1411			58
Chargé d'études documentaires principal de 2ème classe relevant du ministère de l'équipement	141102	563-821	476-672	1
Chargés d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	141103	379-780	348-641	57
<i>Chefs de garage</i>	0105			9
Chefs de garage (échelle 5)	010501	267-427	271-378	8
Chef de garage principal (NEI)	010502	396-449	359-393	1
<i>Conducteurs d'automobile</i>	0104			70
Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	010402	251-364	263-337	13
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	010401	245-343	262-323	39
Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	010403	259-382	266-351	18
<i>Conseillers financiers des services financiers à l'étranger</i>	0800			11
Conseillers financiers des services financiers à l'étranger	080001	750-966	618-782	11
<i>Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat</i>	1078			15
Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat	107801	461-660	403-550	15
<i>Conservateurs des bibliothèques</i>	1095			3
Conservateur de 1ère classe des bibliothèques	109502	616-852	516-695	1
Conservateurs en chef des bibliothèques	109501	701-Gr.A	581-Gr.A	2
<i>Conservateurs du patrimoine</i>	1014			1
Conservateur de 1ère classe du patrimoine	101402	616-852	516-695	1
<i>Conservateurs généraux des bibliothèques</i>	1094			1
Conservateur général des bibliothèques	109401	901-Gr.C	733-Gr.C	1
<i>Contrôle des assurances</i>	0803			15
Commissaires contrôleurs en chef du contrôle des assurances	080303	750-1015	618-820	8
Commissaires contrôleurs généraux du contrôle des assurances	080304	1015-Gr.C	820-Gr.C	7

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires
				au 31-12-2002
<i>Contrôleurs de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes</i>	1318			1.283
Contrôleurs de 1ère classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	131802	384-579	351-488	253
Contrôleurs de 2ème classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	131803	298-544	290-462	757
Contrôleurs principaux de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	131801	425-612	376-513	273
<i>Contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques</i>	1321			1.967
Contrôleurs de 1ère classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	132102	384-579	351-488	401
Contrôleurs de 2ème classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	132103	298-544	290-462	1.210
Contrôleurs principaux de l'Institut national de la statistique et des études économiques	132101	425-612	376-513	356
<i>Contrôleurs des douanes et droits indirects</i>	1319			7.028
Contrôleurs de 1ère classe des douanes et droits indirects	131902	384-579	351-488	1.380
Contrôleurs de 2ème classe des douanes et droits indirects	131903	298-544	290-462	4.134
Contrôleurs principaux des douanes et droits indirects	131901	425-612	376-513	1.514
<i>Contrôleurs des impôts</i>	1322			21.961
Contrôleurs de 1ère classe des impôts	132202	384-579	351-488	4.090
Contrôleurs de 2ème classe des impôts	132203	298-544	290-462	12.381
Contrôleurs principaux des impôts	132201	425-612	376-513	5.490
<i>Contrôleurs du Trésor public</i>	1316			18.870
Contrôleurs du Trésor public de 1ère classe	131602	384-579	351-488	3.748
Contrôleurs du Trésor public de 2ème classe	131603	298-544	290-462	11.280
Contrôleurs principaux du Trésor public	131601	425-612	376-513	3.842
<i>Contrôleurs du Trésor public de la Polynésie française</i>	1323			10
Contrôleur du Trésor public de 1ère classe de la Polynésie française	132303	384-579	351-488	1
Contrôleurs du Trésor public de 2ème classe de la Polynésie française	132304	298-544	290-462	9
<i>Contrôleurs principaux installations téléphoniques administration centrale ministère économie et finances</i>	0858			12
Contrôleurs principaux des installations téléphoniques des finances	085803	426-579	377-488	12
<i>Corps de conception et de direction de la police nationale</i>	1348			1
Commissaire divisionnaire de police	134801	901-1015	733-820	1
<i>Dessinateurs du ministère de l'économie et des finances</i>	0796			13
Dessinateurs du ministère de l'économie et des finances (échelle 4)	079601	259-382	266-351	8
Dessinateurs principaux de 1ère classe du ministère de l'économie, des finances et du budget	079603	396-449	359-393	2
Dessinateurs principaux de 2ème classe du ministère de l'économie, des finances et du budget (échelle 5)	079602	267-427	271-378	3
<i>Dessinateurs projeteurs au ministère de l'économie et des finances</i>	0795			18
Dessinateurs projeteurs de 1ère classe des finances	079508	384-579	351-488	3
Dessinateurs projeteurs de 2ème classe des finances	079509	298-544	290-462	11
Dessinateurs projeteurs en chef des finances	079505	487-619	420-518	4

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires au 31-12-2002
<i>Experts techniques des services déconcentrés de l'industrie</i>	0430			528
Experts techniques (échelle 5)	043001	267-427	271-378	404
Experts techniques principaux	043002	309-479	298-415	124
<i>Fonctionnaires de direction et d'encadrement de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes</i>	1333			416
Chefs de service départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	133304	759-985	625-797	70
Chefs de service régional de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	133301	1015-Gr.A	820-Gr.A	22
Directeurs départementaux de classe exceptionnelle de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	133302	1015-Gr.A	820-Gr.A	16
Directeurs départementaux de classe normale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	133303	875-1015	713-820	64
Inspecteurs principaux de 1ère classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	133305	864-966	705-782	45
Inspecteurs principaux de 2ème classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	133306	603-821	506-672	199
<i>Géomètres du cadastre</i>	0836			740
Géomètres et géomètres principaux du cadastre	01037B	410-612	367-513	740
<i>Géomètres du cadastre</i>	1382			818
Techniciens-géomètres du cadastre	138203	298-544	290-462	818
<i>Greffiers chefs de service et greffiers de Chambre de la Cour des Comptes</i>	0811			24
Greffiers de Chambre de la Cour des Comptes	081101	359-652	333-543	24
<i>Huissiers du Trésor public</i>	1395			603
Huissiers du Trésor public	139501	379-780	348-641	603
<i>Infirmières et infirmiers de l'Etat, corps interministériel</i>	1286			60
Infirmières en chef ou infirmiers en chef de l'Etat	128601	422-638	374-533	3
Infirmières ou infirmiers de l'Etat	128603	322-558	307-472	50
Infirmières principales ou infirmiers principaux de l'Etat	128602	471-593	410-499	7
<i>Ingénieurs adjoints à l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances</i>	0791			16
Ingénieurs adjoints à l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances	079101	425-612	376-513	16
<i>Ingénieurs de l'industrie et des mines</i>	0049			497
Ingénieurs de l'industrie et des mines	004905	379-750	348-618	367
Ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines	004906	593-966	499-782	130
<i>Ingénieurs des mines</i>	0043			97
Ingénieurs en chef des mines	004303	750-Gr.A	618-Gr.A	64
Ingénieurs généraux des mines	004304	Gr.B-Gr.D	Gr.B-Gr.D	33
<i>Ingénieurs des ponts et chaussées</i>	0366			31
Ingénieurs des ponts et chaussées	00117B	427-852	378-695	19
Ingénieurs en chef des ponts et chaussées	036602	750-Gr.A	618-Gr.A	12
<i>Ingénieurs des télécommunications</i>	0287			60
Ingénieurs de 1ère classe des télécommunications	028703	772-852	634-695	6
Ingénieurs de 2ème classe des télécommunications	028701	427-750	378-618	28
Ingénieurs en chef des télécommunications	028702	750-Gr.A	618-Gr.A	14
Ingénieurs généraux des télécommunications	028704	1015-Gr.C	820-Gr.C	12

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires
				au 31-12-2002
<i>Ingénieurs des travaux publics de l'Etat</i>	0367			39
Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	036704	379-750	348-618	31
Ingénieurs divisionnaires des travaux publics de l'Etat	036702	593-966	499-782	8
<i>Ingénieurs du génie rural des eaux et des forêts</i>	0011			1
Ingénieur en chef du génie rural des eaux et des forêts	001103	750-Gr.A	618-Gr.A	1
<i>Ingénieurs mécaniciens électriciens à l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances</i>	0790			9
Ingénieurs mécaniciens électriciens de classe exceptionnelle à l'administration centrale du ministère de l'économie	079003	811-966	664-782	9
<i>Ingénieurs-économistes de la construction du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie</i>	1419			38
Ingénieurs-économistes de la construction de classe normale du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie	141902	379-750	348-618	26
Ingénieurs-économistes de la construction de classe supérieure du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie	141901	593-966	499-782	12
<i>Inspecteur général de l'institut national de la statistique des études économiques</i>	0804			40
Inspecteurs généraux de l'Institut national de la statistique et des études économiques	080401	1015-Gr.C	820-Gr.C	40
<i>Inspecteurs de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes</i>	1332			1.023
Inspecteurs de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	133201	379-780	348-641	1.023
<i>Inspecteurs généraux des Postes et télécommunications</i>	0289			17
Inspecteurs généraux des postes et télécommunications	028901	1015-Gr.C	820-Gr.C	17
<i>Inspection générale de l'industrie</i>	0398			27
Inspecteurs de l'industrie	039801	750-966	618-782	9
Inspecteurs généraux de l'industrie	039802	1015-Gr.C	820-Gr.C	18
<i>Inspection générale des finances</i>	0797			78
Inspecteurs des finances de 1ère classe	079704	1015-Gr.B bis	820-Gr.B bis	17
Inspecteurs des finances de 2ème classe	079703	801-966	657-782	29
Inspecteurs généraux des finances	079705	Gr.D-Gr.E	Gr.D-Gr.E	32
<i>Magasiniers des archives de la Cour des Comptes</i>	0812			42
Chefs magasiniers des archives de la Cour des Comptes de 2ème catégorie (échelle 3)	081202	251-364	263-337	17
Magasiniers des archives de la Cour des Comptes (échelle 2)	081201	245-343	262-323	25
<i>Magasiniers en chef</i>	0607			2
Magasiniers en chef (échelle 5)	060701	267-427	271-378	2
<i>Magistrats de la Cour des Comptes</i>	0809			226
Auditeurs de 1ère classe de la Cour des Comptes	080902	655-801	545-657	17
Auditeurs de 2ème classe de la Cour des Comptes	080901	427-750	378-618	6
Conseillers maîtres de la Cour des Comptes	080905	Gr.D-Gr.E	Gr.D-Gr.E	85
Conseillers référendaires de 1ère classe de la Cour des Comptes	080904	1015-Gr.B bis	820-Gr.B bis	67
Conseillers référendaires de 2ème classe de la Cour des Comptes	080903	801-Gr.A	657-Gr.A	42
Premier président de la Cour des Comptes	080907	Gr.G	Gr.G	1
Présidents de chambre de la Cour des Comptes	080906	Gr.F	Gr.F	7
Procureur général de la Cour des Comptes	080908	Gr.G	Gr.G	1
<i>Maîtres de conférences</i>	0525			5
Maîtres de conférences de 2ème classe	052501	530-677	453-563	5

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires
				au 31-12-2002
<i>Maîtres ouvriers d'administration centrale</i>	1028			208
Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	102801	267-427	271-378	168
Maîtres ouvriers principaux d'administration centrale	102802	351-479	327-415	40
<i>Maîtres ouvriers des services déconcentrés</i>	1030			50
Maîtres ouvriers des services déconcentrés (échelle 5)	103001	267-427	271-378	36
Maîtres ouvriers principaux des services déconcentrés	103002	351-479	327-415	14
<i>Membres des Chambres Régionales des Comptes</i>	0027			356
Conseillers de 1ère classe des Chambres Régionales des Comptes	002702	701-966	581-782	83
Conseillers de 2ème classe des Chambres Régionales des Comptes	002701	427-750	378-618	106
Conseillers hors classe des Chambres Régionales des Comptes	002703	801-Gr.A	657-Gr.A	121
Présidents de section des Chambres Régionales des Comptes	002704	966-Gr.B	782-Gr.B	46
<i>Métreur vérificateur de l'administration centrale de la santé publique et du travail</i>	0285			2
Métreurs vérificateurs de l'administration centrale de la santé publique et du travail (échelle 5)	028501	267-427	271-378	2
<i>Ouvriers professionnels de l'administration centrale</i>	1027			50
Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	102701	251-364	263-337	28
Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	102702	259-382	266-351	22
<i>Ouvriers professionnels des services déconcentrés</i>	1029			23
Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	102901	251-364	263-337	17
Ouvriers professionnels principaux des services déconcentrés (échelle 4)	102902	259-382	266-351	6
<i>Personnel de catégorie A des services du trésor hors métropole</i>	0825			80
Inspecteurs du Trésor public hors métropole	082508	379-780	348-641	52
Receveurs-percepteurs des finances de 1ère classe du Trésor public hors métropole	082509	901-985	733-797	20
Receveurs-percepteurs des finances de 2ème classe du Trésor public hors métropole	082510	780-821	641-672	8
<i>Personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects</i>	1335			3.221
Chefs de service interrégional des douanes et droits indirects	133501	1015-Gr.A	820-Gr.A	7
Directeurs adjoints des douanes et droits indirects	133504	759-985	625-797	133
Directeurs régionaux de classe fonctionnelle des douanes et droits indirects	133502	1015-Gr.A	820-Gr.A	14
Directeurs régionaux de classe normale des douanes et droits indirects	133503	875-1015	713-820	31
Inspecteurs des douanes et droits indirects	133510	379-780	348-641	2.270
Inspecteurs principaux de 1ère classe des douanes et droits indirects	133508	864-966	705-782	102
Inspecteurs-élèves des douanes et droits indirects	133511	302-340	293-320	80
Receveurs principaux de 1ère classe des douanes et droits indirects	133506	864-966	705-782	134
Receveurs principaux de 2ème classe des douanes et droits indirects	133507	780-821	641-672	408
Receveurs régionaux des douanes et droits indirects	133505	985	797	42
<i>Personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des impôts</i>	1337			18.609
Chefs des services fiscaux de classe fonctionnelle	133701	Gr.A-Gr.B	Gr.A-Gr.B	47
Chefs des services fiscaux de classe normale	133702	1015-Gr.A	820-Gr.A	80

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires
				au 31-12-2002
Directeurs départementaux des services déconcentrés de la direction générale des impôts	133703	875-1015	713-820	162
Directeurs divisionnaires des services déconcentrés de la direction générale des impôts	133704	759-985	625-797	675
Inspecteurs des services déconcentrés de la direction générale des impôts	133709	379-780	348-641	11.858
Inspecteurs divisionnaires de classe exceptionnelle des services déconcentrés de la direction générale des impôts	133707	864-966	705-782	237
Inspecteurs divisionnaires de classe normale des services déconcentrés de la direction générale des impôts	133708	705-901	584-733	1.237
Inspecteurs principaux de 1ère classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	133705	864-966	705-782	454
Inspecteurs principaux de 2ème classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	133706	540-821	458-672	1.506
Inspecteurs-élèves des services déconcentrés de la direction générale des impôts	133710	302-340	293-320	915
Receveurs divisionnaires des services déconcentrés de la direction générale des impôts	133712	985	797	108
Receveurs principaux de 1ère classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	133713	864-966	705-782	588
Receveurs principaux de 2ème classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	133714	780-821	641-672	742
<i>Personnels de catégorie A du Trésor public</i>	1334			9.584
Directeurs départementaux du Trésor public	133406	759-985	625-797	170
Inspecteurs du Trésor public	133409	379-780	348-641	6.204
Inspecteurs principaux du Trésor public de 1ère classe	133407	864-966	705-782	6
Inspecteurs principaux du Trésor public de 2ème classe	133408	538-821	456-672	223
Inspecteurs stagiaires du Trésor public	133410	302-340	293-320	371
Receveurs des finances	133404	901	733	41
Receveurs des finances de 1ère catégorie	133403	985	797	104
Receveurs-percepteurs du Trésor public	133405	780-821	641-672	1.396
Trésoriers principaux du Trésor public	133402	901	733	388
Trésoriers principaux du Trésor public de 1ère catégorie	133401	985	797	681
<i>Personnels scientifiques de laboratoire du MEFI</i>	1457			162
Directeurs de laboratoire de classe exceptionnelle du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	145701	958-Gr.A	775-Gr.A	3
Directeurs de laboratoire de classe supérieure du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	145702	864-1015	705-820	4
Directeurs de laboratoire de 1ère classe du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	145703	852-958	695-775	23
Directeurs de laboratoire de 2ème classe du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	145704	660-852	550-695	26
Ingénieurs de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	145705	379-750	348-618	106
<i>Professeurs des universités</i>	0520			6
Professeurs des universités de 2ème classe	052001	801-Gr.A	657-Gr.A	6
<i>Secrétaires administratifs d'administration centrale</i>	1289			1.529
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	128901	425-612	376-513	364
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	128903	298-544	290-462	897
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	128902	384-579	351-488	268
<i>Secrétaires administratifs du ministère de l'industrie</i>	1305			74
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de l'économie, des finances et de l'industrie	130501	425-612	376-513	10

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires au 31-12-2002
Secrétaires administratifs de classe normale de l'économie, des finances et de l'industrie	130503	298-544	290-462	45
Secrétaires administratifs de classe supérieure de l'économie, des finances et de l'industrie	130502	384-579	351-488	19
<i>Secrétaires de documentation de la culture et de l'architecture</i>	1352			14
Secrétaires de documentation de classe normale de la culture et de l'architecture	135204	298-544	290-462	10
Secrétaires de documentation de classe supérieure de la culture et de l'architecture	135203	384-579	351-488	4
<i>Technicien de laboratoire du MEFI</i>	1456			161
Techniciens de laboratoire de classe exceptionnelle du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	145601	393-612	357-513	30
Techniciens de laboratoire de classe normale du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	145603	298-544	290-462	97
Techniciens de laboratoire de classe supérieure du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	145602	359-579	333-488	34
<i>Techniciens de laboratoire des écoles nationales des mines</i>	1368			79
Techniciens de laboratoire de classe exceptionnelle des écoles nationales supérieures des mines	136801	393-612	357-513	5
Techniciens de laboratoire de classe normale des écoles nationales supérieures des mines	136803	298-544	290-462	57
Techniciens de laboratoire de classe supérieure des écoles nationales supérieures des mines	136802	359-579	333-488	17
<i>Techniciens de l'industrie et des mines</i>	0416			195
Techniciens de l'industrie et des mines	041603	298-544	290-462	120
Techniciens en chef de l'industrie et des mines	041602	393-612	357-513	62
Techniciens supérieurs de l'industrie et des mines	041601	359-579	333-488	13
<i>Techniciens des travaux publics de l'Etat</i>	0349			29
Assistants techniques des travaux publics de l'Etat	034904	298-544	290-462	16
Chefs de section des travaux publics de l'Etat	034905	359-579	333-488	7
Chefs de section principaux des travaux publics de l'Etat	034907	393-612	357-513	6
<i>Téléphonistes</i>	0106			1
Chef de standard (échelle 5)	010603	267-427	271-378	1
<i>Traducteurs du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie</i>	1407			16
Traducteurs	140703	379-750	348-618	11
Traducteurs principaux de 1ère et 2ème classe	01042B	660-966	550-782	5
<i>Trésoriers-payeurs-général</i>	0017			4
Payeur général du trésor	001707	Gr.D	Gr.D	1
Receveur général des finances de Paris	001706	Gr.D	Gr.D	1
Trésoriers-payeurs-général de 3ème catégorie	001703	Gr.A	Gr.A	2
<i>Emplois fonctionnels</i>				1.197
Agents principaux des services techniques de 1ère catégorie	0000000024	390-579	356-488	12
Agents principaux des services techniques de 2ème catégorie	0000000023	390-544	356-462	23
Attachés agricoles	0000000300	508-966	436-782	11
Attachés régionaux du commerce extérieur	0000000330	642-852	536-695	33
Chargés de mission de 1ère catégorie affectés à la mission d'expertises et de liaisons à la direction générale des impôts	0000000687	935-Gr.A	759-Gr.A	2
Chargés de mission de 2ème catégorie affectés à la mission d'expertises et de liaisons à la direction générale des impôts	0000000688	819-1015	670-820	6
Chargés de mission de 3ème catégorie affectés à la mission	0000000689	720-1015	595-820	11

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires
				au 31-12-2002
d'expertises et de liaisons à la direction générale des impôts				
Chefs de mission de contrôle économique et financier	0000000327	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E	24
Chefs de mission du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	0000000654	759-1015	625-820	177
Chefs de service d'administration centrale	0000000018	Gr.B bis	Gr.B bis	32
Chefs de service intérieur d'administration centrale de 1ère catégorie	0000000022	298-544	290-462	6
Chefs de service intérieur d'administration centrale de 2ème catégorie	0000000021	298-501	290-431	5
Chefs des services du Trésor public	0000000686	875-1015	713-820	45
Commissaires contrôleurs chefs de brigade du contrôle des assurances	0000000328	901-Gr.A	733-Gr.A	16
Commissaire du gouvernement auprès du fonds de garantie au profit des victimes accidentées de la route	0000000325	1015-Gr.C	820-Gr.C	1
Conseillers maîtres en service extraordinaire à la Cour des Comptes	0000000560	749	618	10
Conseiller pour les affaires économiques auprès du secrétaire général du gouvernement	0000000323	Gr.C	Gr.C	1
Délégués interrégionaux des impôts	0000000736	Gr.A-Gr.C	Gr.A-Gr.C	11
Directeurs d'administration centrale	0000000012	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E	2
Directeurs de projet	0000000744	901-Gr.B	733-Gr.B	18
Directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects	0000000339	Gr.B	Gr.B	5
Directeurs régionaux de la concurrence et de la consommation	0000000340	Gr.B	Gr.B	11
Inspecteurs vérificateurs spécialisés à la direction générale des impôts	0000000338	481-602	416-506	716
Ministres conseillers pour les affaires économiques et commerciales de 1ère catégorie	0000000659	Gr.E	Gr.E	4
Ministres conseillers pour les affaires économiques et commerciales de 2ème catégorie	0000000660	Gr.A-Gr.D	Gr.A-Gr.D	7
Présidents de section du conseil général des mines	0000000119	Gr.E	Gr.E	2
Secrétaire général du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie	0000000735	Gr.G	Gr.G	1
Sous-directeurs d'administration centrale	0000000019	901-Gr.B	733-Gr.B	4
Vice-président du conseil général des mines	0000000120	Gr.F	Gr.F	1
Autres emplois				1.567
Agent administratif de 2ème classe des services déconcentrés de Polynésie française (échelle 2)	01240P	245-343	262-323	1
Assistants de la Cour des Comptes	01390P	500-821	430-672	87
Attachés financiers	00349P	558-830	472-679	23
Commissaire aux comptes	00346P	-	-	1
Commissaires contrôleurs de 1ère et 2ème classes	00719B	427-852	378-695	31
Commissaires contrôleurs élèves du contrôle des assurances	00668B	395	358	6
Conseillers commerciaux de classe exceptionnelle de 1ère catégorie	01235P	Gr.C	Gr.C	3
Conseillers commerciaux de classe exceptionnelle de 2ème catégorie	01236P	Gr.B	Gr.B	12
Conseillers commerciaux de 1ère classe	01234P	701-966	581-782	38
Conseillers commerciaux de 2ème classe	01232P	427-750	378-618	47
Conseillers commerciaux hors classe	01233P	801-Gr.A	657-Gr.A	62
Conseillers financiers de classe exceptionnelle des services financiers à l'étranger	00707B	Gr.C	Gr.C	3
Conseillers financiers de classe exceptionnelle des services financiers à l'étranger	00708B	1015-Gr.B	820-Gr.B	2
Conseillers financiers ou adjoints financiers	00634B	685-1015	569-820	2
Conseillers référendaires délégués dans les fonctions d'avocat général	00713B	Gr.B bis	Gr.B bis	3

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires
				au 31-12-2002
Conseiller référendaire délégué dans les fonctions de secrétaire général	00711B	Gr.B bis	Gr.B bis	1
Conseillers référendaires délégués dans les fonctions de secrétaire général adjoint	00712B	Gr.B	Gr.B	2
Conservateur des bibliothèques de 1ère et 2ème classes	00715B	416-852	369-695	1
Contrôleurs de 1ère classe des douanes et droits indirects de la Polynésie française	00786P	384-579	351-488	6
Contrôleurs de 1ère classe des impôts de la Polynésie française	00788P	384-579	351-488	2
Contrôleurs de 2ème classe des douanes et droits indirects de la Polynésie française	01241P	298-544	290-462	27
Contrôleurs de 2ème classe des impôts de la Polynésie française	00797P	298-544	290-462	4
Contrôleurs d'Etat de 1ère et 2ème classes	00666B	901-Gr.D	733-Gr.D	68
Contrôleurs financiers de 1ère et 2ème classes	00667B	901-Gr.E	733-Gr.E	46
Contrôleurs principaux des douanes et droits indirects de la Polynésie française	00871P	425-612	376-513	3
Directeurs adjoints et sous-directeurs	00055B	901-Gr.B	733-Gr.B	108
Directeur général d'administration centrale	00045B	Gr.E	Gr.E	1
Directeurs généraux et directeurs	00009B	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E	24
Directeurs régionaux de 1ère classe	00705B	1015-Gr.B	820-Gr.B	8
Directeurs régionaux de 2ème classe	00706B	901-Gr.A	733-Gr.A	16
Elèves ingénieurs des mines	00375P	395	358	28
Ingénieurs des mines	00554B	427-852	378-695	117
Ingénieurs généraux des ponts et chaussées	00585B	Gr.B-Gr.D	Gr.B-Gr.D	4
Ingénieurs mécaniciens électriciens de classe normale	01275P	416-852	369-695	12
Inspecteurs de 3ème classe et inspecteurs adjoints des finances	00727B	427-750	378-618	28
Inspecteurs principaux de 2ème classe des douanes et droits indirects	01542P	540-821	458-672	154
Maîtres assistants	00239B	480-1015	415-820	236
Maîtres assistants hors classe	00603B	801-Gr.A	657-Gr.A	19
Membres du collège de la Commission de régulation de l'électricité	01441P	Gr.F	Gr.F	5
Membres du Collège de l'Autorité de régulation des télécommunications	01137P	Gr.F	Gr.F	4
Ouvriers des constructions navales	00320P	-	-	2
Président de la Commission de régulation de l'électricité	01440P	Gr.G	Gr.G	1
Président de l'Autorité de régulation des télécommunications	01136P	Gr.G	Gr.G	1
Professeurs	00600B	801-Gr.C	657-Gr.C	92
Professeurs à occupation principale	00602B	801-Gr.C	657-Gr.C	22
Professeurs à occupation principale de classe exceptionnelle	00599B	Gr.D-Gr.E	Gr.D-Gr.E	11
Rapporteurs de la Cour des Comptes	01455P	701-Gr.B	581-Gr.B	25
Sous-chef de service administratif du service des laboratoires	00633B	289-533	283-455	1
Techniciens principaux des laboratoires des écoles nationales supérieures des mines (3ème grade nouveau)	00673P	384-612	351-513	5
Techniciens supérieurs de l'industrie et des mines (2ème grade nouveau)	00744P	384-579	351-488	50
Trésoriers principaux et trésoriers principaux de 1ère catégorie du Trésor public	00716B	901-985	733-797	3
Trésoriers-payeurs généraux	00669B	1015-Gr.D	820-Gr.D	108
Vice-président du conseil général des technologies de l'information	01206P	Gr.D	Gr.D	1
Contractuels				3.561
<i>Agents contractuels, chargés de mission</i>	<i>0500</i>			<i>1</i>
Agent contractuel	01069B	704	583	1
<i>Agents contractuels de l'industrie</i>	<i>0497</i>			<i>134</i>
Agent contractuel de 1ère catégorie de l'industrie	049702	287-561	282-474	1

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires
				au 31-12-2002
Chargés de mission contractuels de l'industrie	049704	471-966	410-782	133
<i>Autres emplois</i>				3.426
Agents contractuels	00246B	Gr.B	Gr.B	2
Agents contractuels	00255B	337	318	6
Agents contractuels	00256B	244-282	261-280	10
Agents contractuels	00656B	850	694	17
Agents contractuels	00688B	394	358	13
Agents contractuels	00768B	701-966	581-782	2
Agent contractuel	00838B	801-Gr.A	657-Gr.A	1
Agents contractuels	01029B	755	622	15
Agent contractuel	01085B	801	657	1
Agents contractuels	00819B	244	261	7
Agents contractuels	00689B	329	312	22
Agents contractuels	00685B	244-448	261-392	7
Agent contractuel	00644B	685	569	1
Agent contractuel	00329B	446	391	1
Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	01076B	245-343	262-323	1.456
Agents contractuels de catégorie B	00683B	274-474	276-412	57
Agents contractuels de catégorie B	00701B	393	357	260
Agent contractuel de catégorie exceptionnelle	00566B	Gr.C	Gr.C	1
Agents contractuels de catégorie exceptionnelle	00567B	Gr.B	Gr.B	3
Agents contractuels de catégorie exceptionnelle	00568B	Gr.A	Gr.A	17
Agents contractuels de catégorie exceptionnelle	01442P	Gr.E	Gr.E	2
Agents contractuels de 1er niveau	01086B	1383-1725	1080-1319	2
Agents contractuels de 1ère catégorie	00569B	784-1015	644-820	26
Agents contractuels de 1ère catégorie	00684B	376-448	345-392	5
Agents contractuels de 1ère catégorie	00709B	340-593	320-499	18
Agent contractuel de 1ère catégorie	00671B	390-455	356-397	1
Agents contractuels de 1ère catégorie A	00699B	660	550	64
Agents contractuels de 1ère catégorie C	00691B	307	297	229
Agents contractuels de 2ème catégorie	00570B	353-750	328-618	20
Agents contractuels de 2ème catégorie	00710B	284-544	281-462	20
Agents contractuels de 2ème catégorie A	00700B	603	506	213
Agents contractuels de 2ème catégorie C	00703B	262	267	49
Agents contractuels de 2ème niveau	01087B	1100-1438	880-1120	8
Agents contractuels de 3ème niveau	01088B	824-1150	675-915	9
Agents contractuels de 4ème niveau	01089B	595-910	500-740	17
Agents contractuels hors catégorie	00863B	341-579	321-488	8
Agents de service contractuels	00724B	244-314	261-302	2
Agents de service de 2ème catégorie contractuels	00016B	244-282	261-280	3
Cadres locaux	00672B	-	-	10
Cadres locaux et contractuels	00673B	-	-	90
Chargés de mission	00001B	Gr.B	Gr.B	12
Chargés de mission	00551B	471-966	410-782	52
Chargé de mission	00291P	701-966	581-782	1
Chargés de mission	00002B	Gr.A	Gr.A	21
Chargé de mission	00588B	Gr.D	Gr.D	1
Chargé de mission	00639B	1015	820	1
Chargé de mission	00641B	Gr.A-Gr.C	Gr.A-Gr.C	1
Chargés de mission	00643B	766	630	5
Chargés de mission	00642B	885	721	3
Chargés de mission	00766B	585-785	493-645	3

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires
				au 31-12-2002
Chargés de mission	00658B	379	348	3
Chargé de mission	00655B	850	694	1
Chargé de mission	00653B	885-Gr.B	721-Gr.B	1
Chargés de mission	00652B	950-Gr.B	770-Gr.B	4
Chargés de mission	00651B	Gr.B bis	Gr.B bis	5
Chargés de mission	00640B	474	412	7
Chargés de mission	00637B	785-Gr.B	645-Gr.B	2
Chargés de mission	00590B	789	648	4
Chargés de mission	00290P	801-1015	657-820	8
Chargé de mission, chef du protocole	00647B	515	442	1
Chargés de mission de classe fonctionnelle du ministère de l'industrie (appellation provisoire)	00868B	901-1015	733-820	10
Chargés de mission de niveau I	00654B	801-1015	657-820	38
Chargés de mission de niveau II	00635B	471-901	410-733	129
Chargés de mission de niveau III	00636B	379-780	348-641	97
Chargés de mission niveau B	00696B	274-474	276-412	12
Chargés de mission niveau 2	00693B	471-901	410-733	95
Chargés de mission niveau 3	00694B	404-841	364-687	100
Chargés de mission niveau 4	00695B	379-741	348-611	27
Chargé de recherche	00591B	480-1015	415-820	1
Chef de service du Conseil de la concurrence	01093B	Gr.A	Gr.A	1
Chef du service des archives	00648B	430-1015	379-820	1
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie contractuels	00010B	244-282	261-280	8
Conseiller technique	00650B	Gr.E	Gr.E	1
Contractuel de catégorie B	00686B	393	357	1
Contractuels de catégorie C	00687B	307	297	2
Contractuels hors catégorie	00552B	379-780	348-641	10
Contractuel hors catégorie	00595B	582-750	491-618	1
Contractuels hors échelle	00587B	Gr.C	Gr.C	3
Ingénieur contractuel	00645B	885	721	1
Ingénieur contractuel	00646B	485-885	419-721	1
Ingénieurs de recherche 2A	00608B	473-801	411-657	2
Ingénieur de recherche 3A	00609B	438-750	385-618	1
Ingénieurs informaticiens	00670B	-	-	24
Président du Conseil de la concurrence	00661B	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E	1
Rapporteurs généraux adjoints au Conseil de la concurrence	01281P	686-Gr.A	569-Gr.A	2
Rapporteur général du Conseil de la concurrence	00663B	885-Gr.B bis	721-Gr.B bis	1
Rapporteurs permanents du Conseil de la concurrence	00664B	685-Gr.A	569-Gr.A	19
Secrétaire du Conseil de la concurrence	00665B	379-579	348-488	1
Secrétaire général	00638B	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E	1
Secrétaire général au Conseil de la concurrence	01282P	850	694	1
Vice-présidents du Conseil de la concurrence	00662B	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E	3
Ouvriers				163
<i>Autres emplois</i>				163
Ouvriers	00352P	-	-	161
Ouvriers groupe 8	00322P	-	-	2
Militaires sous contrat et de carrière				59
<i>Ingénieurs de l'armement</i>	0992			30
Ingénieurs de l'armement	099205	427-750	378-618	4
Ingénieurs en chef de l'armement	099203	750-Gr.A	618-Gr.A	17
Ingénieurs principaux de l'armement	099204	701-852	581-695	9

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires
				au 31-12-2002
<i>Ingénieurs des études et techniques d'armement</i>	<i>0994</i>			<i>4</i>
Ingénieurs en chef de 2ème classe des études et techniques d'armement	099402	792-879	650-716	3
Ingénieur principal des études et techniques d'armement	099401	653-741	544-611	1
<i>Autres emplois</i>				<i>25</i>
Colonels échelon exceptionnel et classe normale	00054M	1015-Gr.A	820-Gr.A	10
Commandant d'administration	00053M	659-750	549-618	1
Gendarmes	00004M	266-479	270-415	7
Ingénieurs en chef de 2ème classe du service des essences des armées	00074M	792-879	650-716	4
Ingénieurs généraux de l'armement	00586B	Gr.B-Gr.D	Gr.B-Gr.D	2
Ingénieur militaire en chef de 1ère classe	00691P	Gr.A	Gr.A	1

Présentation des dépenses, par agrégat et titre

Situation des dépenses pour 2001, par agrégat et titre (situation provisoire au 25 mars 2002)

Agrégats	Dépenses ordinaires		Dépenses en capital		Total (€)
	Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI	
11 Cour des comptes et Chambres régionales et territoriales des comptes	84.797.781		1.389.231		86.187.012
12 Trésor public	2.448.887.804		15.517.923		2.464.405.727
13 Direction générale des impôts	3.362.033.444		44.949.658		3.406.983.102
14 Direction générale des douanes et des droits indirects	836.970.345	3.278	22.413.286		859.386.909
15 Institut national de la statistique et des études économiques	338.923.088	45.735	1.091.565		340.060.388
16 Services pour l'appui aux relations économiques extérieures	168.847.873	38.727.386	5.023.414		212.598.673
17 Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	178.394.115	7.183.387	1.743.523		187.321.025
21 Energie et matières premières	19.912.767	383.028.769	114.454.013	1.154.473.088	1.671.868.637
22 Développement des petites et moyennes industries, recherche industrielle et innovation		41.213.769		380.055.886	421.269.655
23 Action sur l'environnement et le développement de la compétitivité des entreprises	208.621.657	425.780.292	3.396.171	47.547.849	685.345.969
24 Accompagnement des mutations industrielles		516.019.844	8.326.528	224.048.461	748.394.833
25 Interventions en faveur du commerce, de l'artisanat et des services		42.343.776		2.975.374	45.319.150
26 Action internationale		95.159.201	31.034.172	477.318.128	603.511.501
27 Action économique		737.027.846		5.208.990	742.236.836

31 Administration générale et dotations communes	965.592.578	4.248.811	49.577.587		1.019.418.976
32 Dépenses administratives	247.847.930				247.847.930
Total général	8.860.829.382	2.290.782.094	298.917.071	2.291.627.776	13.742.156.323

Présentation économique des dépenses

Récapitulation générale pour l'exercice 2001 (situation provisoire au 25 mars 2002) (1)

Nomenclature économique	Paiements (€)
Achats	140.481.035
Matières premières, produits semi-ouvrés, produits finis	11.464.033
Fournitures non stockables	129.017.002
Prestations externes	2.193.668.420
Sous-traitance (services)	157.961.298
Locations et redevances de crédit-bail	229.967.465
Entretien et réparations	116.260.129
Contrats d'études (sauf études liées à la réalisation d'une immobilisation)	6.387.579
Documentation, publicité, relations publiques	34.171.128
Transports et déplacements	181.245.787
Frais de poste et télécommunications	363.119.433
Divers	1.102.468.852
Subventions	3.556.708.515
Subventions aux entreprises (y compris entreprises individuelles)	889.361.664
Subventions aux collectivités locales, territoriales et autres organismes locaux	55.358.721
Subventions aux autres administrations publiques	2.335.756.505
Subventions aux ménages et aux associations	159.485.090
Subventions aux institutions financières et d'assurance	77.857.214
Subventions aux institutions étrangères et internationales	8.274.091
Assistance et opérations diverses de répartition	557.374.334
Aide sociale	35.680.193
Bourses	6.803.738
Aides et secours exceptionnels	2.011.099
Opérations diverses	512.266.840
Charges de personnel	6.500.193.552
Rémunérations principales	4.034.707.265
Primes et indemnités versées aux personnels civils (hors remboursement sur pièces justificatives)	1.612.988.696
Primes et indemnités versées aux personnels militaires	746.058
Autres charges connexes au traitement	257.983.996
Cotisations sociales part de l'Etat	430.662.014
Prestations sociales obligatoires	157.519.474
Prestations sociales et versements facultatifs	5.577.443
Impôts et autres charges de gestion courante	164.816.927
Impôts et taxes et versements assimilés	155.389.111
Charges exceptionnelles	22.804.623
Versements résultant de la mise en jeu de la garantie	22.804.623
Immobilisations	606.105.951
Immobilisations incorporelles	96.066.057
Acquisitions de terrains	9.811.512
Acquisitions de bâtiments, travaux et constructions	162.641.174
Études et contrôles techniques liés à la réalisation des immobilisations	78.429.441
Matériel technique	33.501.049
Matériel de transport	7.888.314
Matériel informatique et télématique	134.993.752

Nomenclature économique**Paiements (€)**

Autres immobilisations corporelles

79.990.773

Non ventilé**2.968****Total :****13.742.156.325**

(1) Cette situation est établie sur la base de la codification économique de 2001. Le total des montants des lignes les plus fines de la nomenclature économique peut être différent du total de la ligne de regroupement, en l'absence de précisions suffisantes sur certains paragraphes.

Tableau récapitulatif des crédits et des effectifs sur 5 ans

Les montants sont exprimés en €

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
DÉPENSES ORDINAIRES						
TITRE III - Moyens des services						
1ère partie - Personnel.						
Rémunérations d'activité						
31-10	Dépenses de personnel des services sous contrat d'objectifs et de moyens <i>Chapitre créé en 2000</i>	"	"	2.100.899.778 (79.166)	2.125.674.021 (79.103)	2.212.954.922 (79.891)
31-90	Rémunérations principales et dépenses de personnels ouvriers <i>Libellé modifié en 2000</i>	3.720.921.052 (172.582)	4.001.629.738 (177.034)	2.232.677.715 (97.294)	2.254.384.232 (98.524)	2.323.677.610 (99.057)
31-91	Juridictions financières. Rémunérations principales	48.574.285 (1.639)	50.432.501 (1.652)	51.750.318 (1.654)	55.635.837 (1.793)	57.647.440 (1.809)
31-92	Indemnités pour travaux extraordinaires	"	240.298.898	148.762.504	148.056.818	186.709.183
31-93	Juridictions financières. Indemnités et allocations diverses	11.149.723	19.977.331	20.400.913	20.801.247	21.720.979
31-94	Indemnités et allocations diverses	318.470.646	1.078.084.512	1.266.105.902	1.425.304.453	1.464.013.578
31-95	Conseil de la concurrence. Indemnités et vacations des membres et rapporteurs <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"
31-96	Remises diverses <i>Chapitre supprimé en 2002</i>	30.546.271	64.456.725	7.591.961	7.591.961	"
31-97	Autres personnels non titulaires. Rémunérations	50.235.598	84.596.353	52.532.239	54.014.036	45.110.843
31-98	Personnel ouvrier rémunéré sur une base autre que celle du statut de la fonction publique <i>Libellé modifié en 1999, Chapitre supprimé en 2000</i>	4.205.636 (164)	4.597.303 (163)	"	"	"
Totaux pour la 1ère partie :						
	CP	4.184.103.211	5.544.073.361	5.880.721.330	6.091.462.605	6.311.834.555
	Effectifs	(174.385)	(178.849)	(178.114)	(179.420)	(180.757)
2ème partie - Personnel en retraite. Pensions et allocations						
32-92	Participation aux charges du fonds spécial des ouvriers de l'Etat	2.215.694	3.679.967	3.609.230	3.648.715	3.567.307
32-97	Participation aux charges de pensions civiles	1.609.861.622	1.707.840.605	1.735.494.857	1.751.273.330	1.833.200.000
Totaux pour la 2ème partie :						
	CP	1.612.077.316	1.711.520.572	1.739.104.087	1.754.922.045	1.836.767.307
3ème partie - Personnel en activité et en retraite. Charges sociales						
33-61	Versement au fonds commun de la masse des douanes <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"
33-90	Cotisations sociales. Part de l'Etat	78.555.150	94.033.153	55.452.984	263.551.470	274.983.748
33-91	Prestations sociales versées par l'Etat	126.004.832	142.901.065	87.327.158	91.193.264	94.026.346

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
33-92	Autres dépenses d'action sociale <i>Libellé modifié en 2001</i>	94.346.593	114.026.872	116.655.234	119.511.352	119.842.545
	Totaux pour la 3ème partie :					
	CP	298.906.575	350.961.090	259.435.376	474.256.086	488.852.639
	4ème partie - Matériel et fonctionnement des services					
34-53	Réforme fiscale <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"
34-75	Enquêtes statistiques <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"
34-92	Moyens de fonctionnement des services centraux <i>Chapitre créé en 1998, supprimé en 2000</i>	54.131.979	126.019.825	"	"	"
34-93	Services rendus à l'administration des finances <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"
34-94	Dépenses d'informatique et de télécommunication <i>Chapitre supprimé en 1998, créé en 2000, supprimé en 2002</i>	"	"	3.201.429	3.201.429	"
34-95	Dépenses d'informatique et de télématique <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	91.127.866	251.416.910	"	"	"
34-96	Juridictions financières. Dépenses d'informatique et de télématique <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	4.172.530	4.131.368	"	"	"
34-97	Juridictions financières. Moyens de fonctionnement <i>Libellé modifié en 2000</i>	11.281.227	11.665.990	16.339.620	16.801.388	15.896.706
34-98	Moyens de fonctionnement des services <i>Libellé modifié en 1998, en 2000</i>	640.240.902	946.063.533	805.931.011	942.057.015	984.839.208
	Totaux pour la 4ème partie :					
	CP	800.954.504	1.339.297.626	825.472.060	962.059.832	1.000.735.914
	6ème partie - Subventions de fonctionnement					
36-10	Subventions de fonctionnement	16.732.804	10.625.697	153.789.629	162.070.074	171.547.174
	Totaux pour la 6ème partie :					
	CP	16.732.804	10.625.697	153.789.629	162.070.074	171.547.174
	7ème partie - Dépenses diverses					
37-01	Rémunérations pour services rendus <i>Chapitre créé en 2000</i>	"	"	204.129.234	196.049.436	182.000.000
37-02	Plan de communication sur le passage à l'Euro <i>Chapitre créé en 1998, supprimé en 2000</i>	4.573.471	7.622.451	"	"	"
37-04	Actions spécifiques dans le domaine de la consommation <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"
37-05	Conseil de la concurrence <i>Libellé modifié en 1998, en 2002</i>	1.492.348	1.895.567	1.909.749	5.215.559 (42)	8.582.743 (121)
37-06	Autorité de régulation des télécommunications <i>Chapitre créé en 2000</i>	"	"	14.029.883 (144)	15.397.503 (149)	16.082.151 (149)

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
37-07	Services pour l'appui aux relations économiques extérieures: dépenses diverses <i>Chapitre créé en 2000</i>	"	"	57.840.785	59.386.486	59.386.486
37-08	Commission de régulation de l'Electricité <i>Chapitre supprimé en 1998, créé en 2000</i>	"	"	15.245	9.146.941 (80)	10.553.000 (80)
37-10	Dépenses diverses	2.245.797	2.245.797	1.749.058	1.372.041	1.372.041
37-44	Dépenses domaniales <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	4.227.461	8.648.483	"	"	"
37-50	Direction générale des impôts: dépenses diverses <i>Chapitre créé en 2000</i>	"	"	675.479.707	651.853.550	634.872.649
37-53	Révision et actualisation des évaluations cadastrales des propriétés bâties et non bâties <i>Libellé modifié en 1998</i>	"	"	"	"	"
37-61	Dépenses et remboursements supportés par la France au titre de l'infrastructure pétrolière <i>Chapitre créé en 2000</i>	"	"	8.537.145	8.122.789	8.842.043
37-70	Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement. Dépenses diverses <i>Chapitre créé en 1999</i>	"	4.573.471	36.988.514	35.973.203	37.571.041
37-71	Frais d'élections consulaires <i>Chapitre créé en 1999, supprimé en 2000</i>	"	"	"	"	"
37-75	Travaux de recensement, enquêtes statistiques et études économiques <i>Libellé modifié en 1998, en 2000</i>	27.908.252	27.908.252	26.810.619	21.398.679	19.147.168
37-90	Formation <i>Libellé modifié en 1998, en 1999, en 2000, en 2001</i>	12.102.644	14.226.091	31.047.424	21.136.607	21.198.285
37-91	Frais de justice et réparations civiles <i>Chapitre créé en 1999</i>	"	12.634.222	12.634.222	12.939.120	12.939.120
37-92	Réforme - modernisation du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie <i>Chapitre créé en 2001</i>	"	"	"	69.821.650	91.546.196
37-93	Actions de modernisation budgétaire et comptable <i>Chapitre créé en 2000</i>	"	"	27.959.150 (14)	21.556.291 (14)	34.151.000 (14)
37-94	Frais de justice et réparations civiles <i>Chapitre supprimé en 1999</i>	11.948.201	"	"	"	"
37-95	Dépenses de fonctionnement du traitement automatique du fret international <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	5.881.537	5.851.047	"	"	"

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
37-98	Service de la redevance du service public de la radiodiffusion sonore et de la télévision <i>Libellé modifié en 1999, Chapitre supprimé en 2001</i>	" (1.471)	" (1.441)	" (1.433)	"	"
	Totaux pour la 7ème partie :					
	CP	70.379.711	85.605.381	1.099.130.735	1.129.369.855	1.138.243.923
	Effectifs	(1.471)	(1.441)	(1.591)	(285)	(364)
	Totaux pour le titre III :					
	CP	6.983.154.121	9.042.083.727	9.957.653.217	10.574.140.497	10.947.981.512
	Effectifs	(175.856)	(180.290)	(179.705)	(179.705)	(181.121)
	TITRE IV - Interventions publiques					
	1ère partie - Interventions politiques et administratives					
41-10	Subventions à des organismes publics et internationaux <i>Chapitre créé en 2000</i>	"	"	26.527.791	9.118.738	9.118.738
	Totaux pour la 1ère partie :					
	CP	"	"	26.527.791	9.118.738	9.118.738
	2ème partie - Action internationale					
42-07	Application de conventions fiscales passées entre la France et des Etats étrangers <i>Chapitre créé en 2000</i>	"	"	78.511.244	85.676.348	89.100.000
42-80	Participation de la France à diverses assemblées et expositions internationales <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	762.245	7.622.451	"	"	"
	Totaux pour la 2ème partie :					
	CP	762.245	7.622.451	78.511.244	85.676.348	89.100.000
	3ème partie - Action éducative et culturelle					
43-01	Actions d'incitation et de formation <i>Chapitre créé en 2000</i>	"	"	7.881.614	7.881.614	8.628.614
43-80	Subventions à divers instituts de statistiques <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"
	Totaux pour la 3ème partie :					
	CP	"	"	7.881.614	7.881.614	8.628.614
	4ème partie - Action économique. Encouragements et interventions					
44-03	Interventions en faveur du commerce, de l'artisanat et des services <i>Chapitre créé en 2000</i>	"	"	33.002.926	33.801.453	34.610.431
44-04	Agence nationale pour la valorisation de la recherche <i>Chapitre créé en 2000</i>	"	"	39.423.316	39.247.542	39.618.522
44-05	Centres techniques et organismes assimilés <i>Chapitre créé en 2000</i>	"	"	37.654.907	62.885.220	62.885.220
44-42	Interventions diverses <i>Libellé modifié en 1998</i>	226.986	989.231	8.614.731	8.738.378	10.473.020

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
44-80	Subventions à différents organismes et aux actions concourant à l'amélioration de l'environnement et de la compétitivité des entreprises <i>Chapitre créé en 2000</i>	"	"	309.981.295	316.744.390	315.219.252
44-81	Actions concertées en matière de consommation et aide aux organisations de consommateurs <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	6.097.961	7.622.451	"	"	"
44-84	Subventions pour le développement des relations économiques extérieures <i>Libellé modifié en 2002</i>	37.442.546	37.350.009	36.892.662	39.941.643	44.548.004
44-85	Modernisation des organismes de soutien au commerce extérieur. Crédit à répartir <i>Chapitre supprimé en 2000</i>	"	"	"	"	"
44-93	Normes qualité <i>Chapitre créé en 2000</i>	"	"	41.923.480	43.245.213	43.002.313
44-95	Participation à divers fonds de garantie <i>Chapitre créé en 2000</i>	"	"	117.690.641	163.425.346	155.796.941
44-97	Participation de l'Etat au service d'emprunts à caractère économique <i>Chapitre créé en 2000</i>	"	"	658.427.305	525.851.542	494.000.000
44-98	Bonifications d'intérêt dans le domaine de l'artisanat <i>Chapitre créé en 2000</i>	"	"	18.751.229	18.751.229	12.958.166
Totaux pour la 4ème partie :						
	CP	43.767.493	45.961.691	1.302.362.492	1.252.631.956	1.213.111.869
5ème partie - Action économique.						
Subventions aux entreprises d'intérêt national						
45-10	Subventions aux établissements publics dans les domaines de l'énergie et des matières premières <i>Chapitre créé en 2000</i>	"	"	924.984.412	838.317.146	830.537.971
Totaux pour la 5ème partie :						
	CP	"	"	924.984.412	838.317.146	830.537.971
6ème partie - Action sociale.						
Assistance et solidarité						
46-93	Indemnités liées aux sinistres de "l'après-mines" et prestations à certains retraités des mines et des industries électriques et gazières <i>Chapitre créé en 2000, Libellé modifié en 2002</i>	"	"	61.060.405	61.539.095	58.224.852
Totaux pour la 6ème partie :						
	CP	"	"	61.060.405	61.539.095	58.224.852
Totaux pour le titre IV :						
	CP	44.529.738	53.584.142	2.401.327.958	2.255.164.897	2.208.722.044
Totaux pour les dépenses ordinaires						
	CP	7.027.683.859	9.095.667.869	12.358.981.175	12.829.305.394	13.156.703.556
	Effectifs	(175.856)	(180.290)	(179.705)	(179.705)	(181.121)

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
DÉPENSES EN CAPITAL						
TITRE V - Investissements exécutés par l'Etat						
1ère partie - Répression des fraudes						
51-12	Etudes à l'entreprise <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	" (")	" (")	" (")	" (")	" (")
Totaux pour la 1ère partie :						
	CP	"	"	"	"	"
	AP	(")	(")	(")	(")	(")
2ème partie - Energie et mines						
52-61	Infrastructure pétrolière <i>Chapitre créé en 2000</i>	" (")	" (")	" (")	" (")	" (")
Totaux pour la 2ème partie :						
	CP	"	"	"	"	"
	AP	(")	(")	(")	(")	(")
4ème partie - Entreprises industrielles et commerciales						
54-90	Apports au fonds de dotation ou au capital des entreprises publiques ou d'économie mixte <i>Chapitre créé en 2000</i>	" (")	" (")	" (")	" (")	" (")
54-93	Etudes dans les domaines industriels, de l'énergie et des matières premières <i>Chapitre créé en 2000</i>	" (")	" (")	80.722.000 (80.722.000)	5.519.000 (5.976.000)	5.365.000 (5.823.000)
Totaux pour la 4ème partie :						
	CP	"	"	80.722.000	5.519.000	5.365.000
	AP	(")	(")	(80.722.000)	(5.976.000)	(5.823.000)
7ème partie - Equipements administratif et divers						
57-90	Equipements administratifs et techniques <i>Libellé modifié en 1999</i>	68.713.000 (53.925.000)	149.148.000 (138.355.000)	149.708.000 (143.752.000)	107.146.000 (143.363.000)	94.936.000 (142.158.000)

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
57-91	Travaux de sécurité dans les mines et expropriations sur les sites miniers <i>Chapitre créé en 2000, Libellé modifié en 2002</i>	" (")	" (")	6.098.000 (5.336.000)	7.622.000 (11.354.000)	14.483.000 (8.325.000)
	Totaux pour la 7ème partie :					
	CP	68.713.000	149.148.000	155.806.000	114.768.000	109.419.000
	AP	(53.925.000)	(138.355.000)	(149.088.000)	(154.717.000)	(150.483.000)
	8ème partie - Investissements hors de la métropole					
58-00	Participation de la France au capital d'organismes internationaux <i>Chapitre créé en 2000</i>	" (")	" (")	36.130.000 (15.245.000)	16.769.000 (")	32.010.000 (")
	Totaux pour la 8ème partie :					
	CP	"	"	36.130.000	16.769.000	32.010.000
	AP	(")	(")	(15.245.000)	(")	(")
	Totaux pour le titre V :					
	CP	68.713.000	149.148.000	272.658.000	137.056.000	146.794.000
	AP	(53.925.000)	(138.355.000)	(245.055.000)	(160.693.000)	(156.306.000)
	TITRE VI - Subventions d'investissement accordées par l'Etat					
	2ème partie - Energie et mines					
62-92	Actions dans les domaines de l'énergie et des matières premières <i>Chapitre créé en 2000</i>	" (")	" (")	101.302.000 (133.926.000)	123.244.000 (130.496.000)	95.966.000 (120.663.000)
	Totaux pour la 2ème partie :					
	CP	"	"	101.302.000	123.244.000	95.966.000
	AP	(")	(")	(133.926.000)	(130.496.000)	(120.663.000)
	3ème partie - Transports, communications et télécommunications					
63-04	Agence nationale des fréquences (A.N.F.) <i>Chapitre créé en 2000</i>	" (")	" (")	8.690.000 (8.994.000)	8.232.000 (5.641.000)	5.183.000 (5.793.000)
	Totaux pour la 3ème partie :					
	CP	"	"	8.690.000	8.232.000	5.183.000
	AP	(")	(")	(8.994.000)	(5.641.000)	(5.793.000)
	4ème partie - Entreprises industrielles et commerciales					
64-00	Interventions en faveur des petites et moyennes entreprises (commerce extérieur) <i>Chapitre créé en 2000, Libellé modifié en 2002</i>	" (")	" (")	6.593.000 (6.860.000)	6.403.000 (9.452.000)	5.335.000 (9.451.000)
64-02	Aides au commerce, à l'artisanat et aux services <i>Chapitre créé en 2000, Libellé modifié en 2002</i>	" (")	" (")	4.162.000 (4.345.000)	3.705.000 (3.887.000)	4.253.000 (5.717.000)
64-92	Actions de développement industriel régional en faveur des petites et moyennes industries	" (")	" (")	107.172.000 (112.812.000)	113.575.000 (116.014.000)	105.220.000 (116.013.000)

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
	<i>Chapitre créé en 2000</i>					
64-93	Equipement naval. Interventions <i>Chapitre créé en 2000</i>	" (")	" (")	196.202.000 (196.202.000)	137.661.000 (")	103.665.000 (")
64-94	Normes qualité <i>Chapitre créé en 2000</i>	" (")	" (")	13.720.000 (13.720.000)	13.720.000 (14.178.000)	13.644.000 (16.464.000)
64-96	Reconversion et restructurations industrielles <i>Chapitre créé en 2000</i>	" (")	" (")	39.027.000 (46.497.000)	21.800.000 (41.923.000)	18.294.000 (43.448.000)
	Totaux pour la 4ème partie :					
	CP	"	"	366.876.000	296.864.000	250.411.000
	AP	(")	(")	(380.436.000)	(185.454.000)	(191.093.000)
	6ème partie - Equipement culturel et social					
66-01	Développement de la recherche industrielle et innovation <i>Chapitre créé en 2000</i>	" (")	" (")	262.670.000 (279.896.000)	236.296.000 (279.896.000)	213.429.000 (282.031.000)
66-02	Agence nationale pour la valorisation de la recherche <i>Chapitre créé en 2000</i>	" (")	" (")	102.674.000 (121.959.000)	102.674.000 (121.959.000)	102.674.000 (121.959.000)
66-70	Ecoles nationales supérieures des mines <i>Chapitre créé en 2000</i>	" (")	" (")	9.604.000 (9.757.000)	9.604.000 (9.604.000)	9.606.000 (10.521.000)
	Totaux pour la 6ème partie :					
	CP	"	"	374.948.000	348.574.000	325.709.000
	AP	(")	(")	(411.612.000)	(411.459.000)	(414.511.000)
	8ème partie - Investissements hors de la métropole					
68-00	Aide extérieure <i>Chapitre créé en 2000</i>	" (")	" (")	45.735.000 (42.686.000)	15.245.000 (")	25.920.000 (7.620.000)
68-04	Participation de la France à divers fonds <i>Chapitre créé en 2000</i>	" (")	" (")	304.898.000 (147.876.000)	384.172.000 (24.392.000)	435.080.000 (360.690.000)
	Totaux pour la 8ème partie :					
	CP	"	"	350.633.000	399.417.000	461.000.000
	AP	(")	(")	(190.562.000)	(24.392.000)	(368.310.000)
	Totaux pour le titre VI :					
	CP	"	"	1.202.449.000	1.176.331.000	1.138.269.000
	AP	(")	(")	(1.125.530.000)	(757.442.000)	(1.100.370.000)
	Totaux pour les dépenses en capital					
	CP	68.713.000	149.148.000	1.475.107.000	1.313.387.000	1.285.063.000
	AP	(53.925.000)	(138.355.000)	(1.370.585.000)	(918.135.000)	(1.256.676.000)
	Totaux généraux :					
	CP	7.096.396.859	9.244.815.869	13.834.088.175	14.142.692.394	14.441.766.556
	AP	(53.925.000)	(138.355.000)	(1.370.585.000)	(918.135.000)	(1.256.676.000)
	Effectifs	(175.856)	(180.290)	(179.705)	(179.705)	(181.121)

Récapitulation des prévisions de fonds de concours

Code du fonds de concours	Libellé	Bases juridiques	Chapitres	Prévisions pour 2002
07-2-2-064	Recettes perçues en contrepartie de travaux statistiques et produit de la vente des publications effectuées par le S.E.S.S.I.	Décret n° 75-1018 (CE) et 75-1019 du 17 octobre 1975 / Arrêté du 3 mars 2000	31-97	20.489
			33-90	5.122
			34-98	145.131
	Total :			170.742
07-1-6-067	Contribution des collectivités locales d'Ile de France au Fonds régional de développement des petites et moyennes industries.	Fonds de concours par nature	64-92	3.049.000
	Total :			3.049.000
07-1-4-071	Contributions communautaires à la réalisation de campagnes de communication	Fonds de concours par nature	34-98	37.000
	Total :			37.000
07-1-6-072	Contributions de tiers à la réalisation de campagnes de communication	Fonds de concours par nature	34-98	150.000
	Total :			150.000
07-2-2-202	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations de service fournies par l'Autorité de régulation des télécommunications.	Décrets n° 98-585 (CE) et 98-586 du 9 juillet 1998 / Arrêté du 9 juillet 1998	37-06	15.000
	Total :			15.000
07-2-6-204	Participations diverses aux dépenses de fonctionnement du comité technique permanent des barrages.	Décret n° 70-1165 du 11 décembre 1970 / Arrêté du 2 août 1982	31-97	2.226
			33-90	779
			34-98	8.124
	Total :			11.129
07-1-4-244	Participation de l'Union européenne aux moyens de fonctionnement destinés à la lutte contre la fraude.	Fonds de concours par nature	34-98	1.242.450
	Total :			1.242.450
07-2-2-245	Remboursement par les sociétés d'assurances des frais de contrôle et de surveillance affectés au fonctionnement de l'Ecole nationale d'assurances.	Ordonnance n°45-2211 du 29 septembre 1945 / Loi n°48-1516 du 26 septembre 1948 (art. 94).	36-10	2.159.275
	Total :			2.159.275
07-2-2-246	Rémunérations de certains services rendus par l'I.N.S.E.E.	Décret (CE) n° 95-171 du 17 février 1995 / Décret n°98-15 du 7 janvier 1998 / Arrêté du 30 décembre 1999	34-98	14.235.689
			37-75	6.101.010
	Total :			20.336.699
07-2-6-247	Versements effectués par les candidats aux concours d'admission à l'E.N.S.A.E. par les élèves et auditeurs de l'école au titre des droits d'inscription ou de scolarité.	Décret n°81-776 du 12 août 1981 / Arrêté du 2 février 1993.	37-90	609.796
	Total :			609.796
07-1-6-248	Participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue et des premières formations technologiques et professionnelles dispensées par l' E.N.S.A.E.	Fonds de concours par nature	37-90	274.408
	Total :			274.408
07-1-4-249	Contribution de l'Union européenne à certaines études ou enquêtes de l'INSEE.	Fonds de concours par nature	37-75	1.372.041

Code du fonds de concours	Libellé	Bases juridiques	Chapitres	Prévisions pour 2002
				Total :
				1.372.041
07-2-2-250	Remboursement par les communes des frais occasionnés lors des opérations de rectification des chiffres officiels de population.		37-75	27.441
				Total :
				27.441
07-2-2-252	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations de services fournies par la direction du personnel, de la modernisation et de l'administration et la direction des relations avec le public et de la communication.	Décrets n° 98-190 et 98-191 du 16 mars 1998 / Arrêté du 16 mars 1998	34-98	644.301
				Total :
				644.301
07-2-1-255	Prélèvements effectués sur les émoluments des agents logés par l'Etat à l'étranger.	Décret n° 79-478 du 15 juin 1979 - Arrêté du 15 juin 1979.	57-90	274.408
				Total :
				274.408
07-2-3-259	Produit de la vente par la direction générale des douanes et droits indirects d'informations statistiques issues de documents douaniers.	Décret n° 84-21 du 9 janvier 1984 / Arrêté du 9 janvier 1984.	34-98	385.000
				Total :
				385.000
07-2-2-260	Redevances d'abonnement et d'utilisation versées par les utilisateurs du système de traitement automatique des opérations de dédouanement (S.O.F.I.).	Décret n° 77-1541 du 31 décembre 1977, modifié par le décret n° 85-1487 du 31 décembre 1985 / Arrêté du 8 juin 1982	34-98	5.821.556
			57-90	12.135.000
				Total :
				17.956.556
07-2-2-277	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations fournies par la direction générale des impôts.	Décrets n°2000-817 (CE) et 818 du 28 août 2000 / Arrêté du 28 août 2000	37-50	1.880.000
				Total :
				1.880.000
07-2-4-340	Versements effectués par l'agence Centre Europe d'exploitation des oléoducs de l'O.T.A.N. pour couvrir les dépenses d'exploitation de la partie française du réseau d'infrastructure pétrolière de l'O.T.A.N.	Décret du 5 avril 1982 (non publié au JO) / Arrêté du 4 février 1987 (non publié au JO).	52-61	47.999.000
				Total :
				47.999.000
07-2-2-373	Participation de candidats, de stagiaires ou d'organismes distincts de l'Etat aux dépenses de préparation à des concours ou de formation professionnelle engagées par le C.F.P.P.	Décret n° 82-588 du 2 juillet 1982 / Arrêté du 16 mars 1993.	37-90	762.245
				Total :
				762.245
07-2-2-378	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre des précomptes effectués par les comptables directs du Trésor sur les traitements des agents publics en remboursement d'échéances de prêts souscrits auprès des caisses de crédit municipal.	Décret (CE) n° 98-902 du 8 octobre 1998 / Décret n° 98-903 du 8 octobre 1998 / Arrêté du 8 octobre 1998	34-98	152.449
				Total :
				152.449
07-2-2-379	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre des paiements à vue par les comptables du Trésor des chèques tirés sur des comptes ouverts dans les caisses de crédit municipal.	Décret (CE) n° 98-902 du 8 octobre 1998 / Décret n° 98-903 du 8 octobre 1998 / Arrêté du 8 octobre 1998	34-98	15.245
				Total :
				15.245
07-2-2-380	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de la prise en charge par les départements informatiques du Trésor de la paie mensuelle des agents de divers organismes publics ayant une personnalité juridique distincte de celle de	Décret (CE) n° 98-902 du 8 octobre 1998 / Décret n° 98-903 du 8 octobre 1998 / Arrêté du 8 octobre 1998	34-98	457.347

Code du fonds de concours	Libellé	Bases juridiques	Chapitres	Prévisions pour 2002
	l'Etat.			
	Total :			457.347
07-2-2-381	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre du recouvrement des produits et règlement des dépenses diverses de l'Office national des forêts par un comptable direct du Trésor.	Décret (CE) n° 98-902 du 8 octobre 1998 / Décret n° 98-903 du 8 octobre 1998 / Arrêté du 8 octobre 1998	34-98	1.372.041
	Total :			1.372.041
07-2-2-382	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de la gestion comptable des OPHLM et des OPAC par les comptables directs du Trésor.	Décret (CE) n° 98-902 du 8 octobre 1998 / Décret n° 98-903 du 8 octobre 1998 / Arrêté du 8 octobre 1998	34-98	2.896.531
	Total :			2.896.531
07-2-2-383	Produit de la rémunération de services rendus par les services déconcentrés de la DGCP au titre de la mise en place d'une procédure spécifique de débit d'office pour le recouvrement des prêts accordés aux collectivités et établissements publics locaux par des organismes bancaires, d'une part, et de la diffusion d'informations par voie télématique et serveur vocal auprès d'usagers extérieurs à l'administration, d'autre part.	Décrets n°2001-136 (CE) et n°2001-137 du 12 Février 2001 / Arrêté du 12 Février 2001	34-98	274.408
	Total :			274.408
07-2-2-414	Sommes versées par les usagers du système S.O.F.I. à titre de remboursement de prestations supplémentaires.	Décret n° 77-1541 du 31 décembre 1977 / Arrêté du 8 juin 1982.	34-98	125.000
	Total :			125.000
07-2-2-437	Participation aux dépenses afférentes à la recherche et à la constatation des infractions à la loi du 01-08-1905 sur la répression des fraudes et des falsifications dans le commerce de toutes marchandises.	Loi du 27 février 1912 (art. 65) modifiée par décret-loi du 14 juin 1938 (art.3) / Arrêté du 13 novembre 1998.	34-98	"
	Total :			"
07-2-2-438	Recettes encaissées par les stations et laboratoires d'Etat du service de répression des fraudes et du contrôle de la qualité en contrepartie de prestations effectuées pour des particuliers.	Décret n° 70-417 du 11 mai 1970 / Arrêté du 31 octobre 1986.	34-98	610.000
	Total :			610.000
07-2-1-446	Prélèvements effectués sur les émoluments des agents logés par l'Etat à l'étranger bénéficiant au service de l'expansion économique à l'étranger.	Décret n° 79-477 du 15 juin 1979 / Arrêté du 15 juin 1979	57-90	2.600.000
	Total :			2.600.000
07-2-1-447	Prélèvements effectués sur les émoluments des agents logés par l'Etat à l'étranger bénéficiant aux services financiers à l'étranger.	Décret n° 79-477 du 15 juin 1979 / Arrêté du 15 juin 1979	57-90	152.449
	Total :			152.449
07-2-6-627	Participations diverses au financement des dépenses du Centre national de formation, de documentation et de coopération internationale de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.	Décret n° 86-623 du 14 mars 1986 / Arrêté du 6 mai 1993.	31-94	45.700
			34-98	30.500
	Total :			76.200
07-2-3-648	Recettes provenant des travaux et publications effectués par le service de conservation des gisements d'hydrocarbures.	Décret n° 58-1187 du 2 décembre 1958 / Arrêté du 19 mars 1999	34-98	"
	Total :			"

Code du fonds de concours	Libellé	Bases juridiques	Chapitres	Prévisions pour 2002
07-2-3-701	Recettes provenant de l'aliénation de matériels informatiques, bureautiques et télématiques d'occasion.	Décret n° 87-899 du 30 octobre 1987 / Arrêté du 24 décembre 1987	34-98	56.357
	Total :			56.357
07-2-3-705	Recettes provenant de l'aliénation de matériels informatiques, bureautiques et télématiques d'occasion bénéficiant à la direction générale des impôts.	Décret n° 87-899 du 30 octobre 1987 / Arrêté du 23 février 2000	37-50	20.000
	Total :			20.000
07-1-1-711	Participations à la construction, l'aménagement ou la rénovation de bâtiments administratifs.	Fonds de concours par nature	57-90	76.225
	Total :			76.225
07-2-1-729	Prélèvements effectués sur les émoluments des agents des services extérieurs du Trésor logés par l'Etat dans les T.O.M et dans les collectivités territoriales de MAYOTTE et de ST PIERRE ET MIQUELON.	Décret n° 67-1039 du 29 novembre 1967 modifié (CM) / Décret n° 89-159 du 9 mars 1989 / Arrêté du 9 mars 1989	57-90	68.602
	Total :			68.602
07-2-1-732	Prélèvements effectués sur les émoluments des agents de la direction générale des douanes et droits indirects logés par l'Etat dans les T.O.M et dans les collectivités territoriales de MAYOTTE et de ST PIERRE ET MIQUELON.	Décret n° 67-1039 du 29 novembre 1967 (CM) modifié / Décret n° 89-159 du 9 mars 1989 / Arrêté du 9 mars 1989	57-90	45.000
	Total :			45.000
07-1-1-765	Participations financières à divers équipements administratifs et techniques.	Fonds de concours par nature	57-90	4.573
	Total :			4.573
07-2-2-770	Produit des recettes encaissées par les laboratoires des douanes pour l'exécution des analyses, expertises ou épreuves techniques nécessaires à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.	Décret n° 90-1113 du 13 décembre 1990 / Arrêté du 13 décembre 1990	34-98	"
	Total :			"
07-1-4-789	Participation du fonds social européen aux actions de développement économique des PME/TPE artisanales, commerciales et de services	Fonds de concours par nature	44-03	762.245
	Total :			762.245
07-2-2-795	Produit des recettes encaissées par les laboratoires des douanes pour l'exécution des analyses ou des expertises d'échantillons préalables au dépôt d'une déclaration en douane.	Décret (CE) n° 91-1166 du 13 novembre 1991 / Arrêté du 13 novembre 1991	34-98	53.000
	Total :			53.000
07-2-6-812	Remboursement des dépenses de fonctionnement des services spécialisés des douanes qui prêtent leur concours à l'office national interprofessionnel des céréales et au fonds national de développement agricole (secteur céréalier).	Décret n° 55-486 du 30 avril 1955 / Arrêté du 9 mai 1997	31-97	304.898
			33-90	104.123
			34-98	800.000
	Total :			1.209.021
07-2-2-828	Participation des opérateurs du commerce extérieur aux dépenses du service des douanes en dehors des bureaux des douanes ou de leurs heures légales d'ouverture.	Arrêté du 25 mars 1993	34-98	4.320.000
			36-10	180.000

Code du fonds de concours	Libellé	Bases juridiques	Chapitres	Prévisions pour 2002
				Total :
				4.500.000
07-2-2-850	Rémunérations pour services rendus par les navires des douanes.	Décret n° 94-491 du 16 juin 1994 / Arrêté du 29 décembre 1995	34-98	26.000
				Total :
				26.000
07-1-4-903	Participation du Fonds social européen aux actions de formation d'agents d'assistance technique, de formation qualifiante et d'innovation pédagogique.	Fonds de concours par nature	44-03	2.286.735
				Total :
				2.286.735
07-1-1-909	Contribution de l'Agence de l'eau "Rhône-Méditerranée-Corse" au financement des travaux de dépollution du site de Salsigne.	Fonds de concours par nature	57-91	244.000
				Total :
				244.000
07-1-6-916	Participations aux opérations d'amélioration de l'adressage en Corse et dans les départements d'outre-mer.	Fonds de concours par nature	37-53	15.245
				Total :
				15.245
07-1-4-949	Participation de la communauté économique européenne à la réalisation du programme de statistique industrielle PRODCOM.	Fonds de concours par nature	34-98	38.112
				Total :
				38.112
07-1-4-965	Participation de la Commission Européenne aux actions de communication sur le passage à l'euro.	Fonds de concours par nature	34-98	3.840.000
				Total :
				3.840.000
				Total général :
				121.333.276